

Edition 2006

La Martinique



en 2005



COUVERTURE : VUE AERIENNE DU VILLAGE CLUB MEDITERRANEE DE SAINTE-ANNE
(SOURCE : IEDOM – S. BOUVIER-GAZ)

INSTITUT D'EMISSION DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER
ETABLISSEMENT PUBLIC

SIEGE SOCIAL

5, rue Roland Barthes 75598 PARIS Cedex 12

Martinique

Rapport Annuel

2005

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'Iedom tient à remercier les administrations publiques, les collectivités, les chambres consulaires et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

SOMMAIRE

Pages

AVANT PROPOS	9
SYNTHESE	11
PRINCIPAUX INDICATEURS	14

Chapitre I – Panorama de l'économie martiniquaise **15**

Section 1 – Les principales caractéristiques de l'économie martiniquaise **17**

§ 1. Caractéristiques institutionnelles	17
1. Région monodépartementale d'outre-mer de la république française et région ultrapériphérique de l'Europe	17
2. Des réglementations et des politiques économiques taillées sur mesure	21
<hr/>	
§ 2. Caractéristiques géographiques et démographiques	27
<hr/>	
§ 3. Structure économique martiniquaise	30
1. Le PIB régional et ses composantes	30
2. Valeur ajoutée et emploi par branche d'activité	36
3. Principales données	39
<hr/>	

Section 2 – L'évolution des principaux indicateurs **40**

§ 1. L'emploi et le chômage	40
1. Structure et répartition de la population active	40
2. Evolution de l'emploi	41
3. Le chômage	43
4. Principales données et définitions	46
<hr/>	
§ 2. Les salaires et les revenus	47
1. Les salaires	47
2. Les revenus	48
<hr/>	
§ 3. L'inflation	52
<hr/>	
§ 4. Le commerce extérieur	54
1. Les importations	55
2. Les exportations	56
3. La balance commerciale (hors services)	58
4. Les relations régionales	60
<hr/>	

§ 5. Les finances publiques	62
1. La Région	62
2. Le Département	65
3. Les Communes	67
4. Les communautés de Communes	70
5. Les syndicats de Communes	70
6. Les établissements hospitaliers et médico-sociaux	71
7. Les principaux concours financiers de l'Etat	72
8. La défiscalisation et les exonérations de charges sociales	72
9. Les aides communautaires	73

CHAPITRE II – Les secteurs d'activité **75**

§ 1. Le secteur primaire	77
1. Aperçu général	77
2. La banane dessert	79
3. La filière canne-sucre-rhum	82
4. L'élevage	86
5. La pêche	88

§ 2. L'industrie et l'artisanat	89
1. Structure et présentation du secteur	90
2. La santé financière de l'industrie	91

§ 3. L'énergie et l'eau	93
1. L'énergie électrique	93
2. Les hydrocarbures	99
3. L'eau	101

§ 4. La construction	105
1. Structure et présentation du secteur	106
2. Evolution du secteur	107
3. Le logement à la Martinique	109
4. La commande publique	114
5. Données financières	115

§ 5. Les transports	116
1. Structure et présentation du secteur	117
2. Données financières	117
3. Le transport terrestre	118
4. Les activités portuaires	119
5. Les activités aéroportuaires	121

§ 6. Le tourisme	123
1. Structure et présentation du secteur	124
2. L'hôtellerie et la restauration	125
3. Le tourisme de séjour	128
4. Le tourisme de croisière	130
<hr/>	
§ 7. Le commerce	131
1. Structure et présentation du secteur	132
2. Les principaux sous-secteurs	133
3. Données financières	135
<hr/>	
§ 8. Les services	137
1. Les services marchands non financiers	138
2. L'éducation, la santé et l'action sociale	142
<hr/>	

Chapitre III – L'évolution monétaire et financière	149
---	------------

REMARQUES METHODOLOGIQUES	151
----------------------------------	------------

Section 1 – La structure du système bancaire et financier	153
--	------------

§ 1. L'organisation du secteur bancaire	153
1. Typologie des établissements de crédit	153
2. Eléments sur la concentration et la répartition du marché	154
3. Dépôts et crédits par réseau	155
<hr/>	
§ 2. La densité du système bancaire	155
1. Le nombre de guichets permanents	155
2. Le nombre de comptes bancaires de la clientèle	156
<hr/>	
§ 3. Les moyens de paiement	158
1. Le nombre de cartes bancaires en circulation	158
2. Le nombre de chèques échangés dans le département	158
<hr/>	
§ 4. Les ressources humaines	159
<hr/>	
§ 5. Les faits marquants de l'exercice	159
<hr/>	

Section 2 – L’activité des établissements de crédit	161
§ 1. Les actifs financiers de la clientèle	161
1. L’ensemble des actifs financiers	161
2. Les dépôts à vue	162
3. Les placements liquides ou à court terme	162
4. L’épargne à long terme	163
5. Tableau des données	164
<hr/>	
§ 2. Les concours à la clientèle non financière	165
1. Les concours des établissements de crédit locaux	165
2. L’ensemble des concours	166
3. Tableau des données	168
<hr/>	
§ 3. Les opérations interbancaires et la position extérieure nette du système bancaire	170
<hr/>	
Section 3 – Les conditions d’exercice de l’activité bancaire	171
§ 1. Les taux	171
1. Les taux créditeurs	171
2. Les taux débiteurs	171
3. Le coût du crédit aux entreprises	172
<hr/>	
§ 2. L’analyse des risques	174
1. La répartition des financements par secteur d’activité	174
2. L’immobilier	174
3. Le secteur public territorial	175
<hr/>	
§ 3. Analyse de la formation du PNB	175
1. L’évolution récente du produit net bancaire	175
2. La structure du PNB	176
3. La formation du produit net bancaire	177
4. Eléments de productivité du système bancaire	178
<hr/>	
§ 4. La circulation fiduciaire	179
1. Les billets	179
2. Les pièces	181
<hr/>	
CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS MARQUANTS EN 2005	183
CHANGEMENTS ATTENDUS EN 2006	186
ANNEXE I : PRINCIPALES DEFINITIONS	187
ANNEXE II : LISTE DES PUBLICATIONS DE L’IEDOM	188

Avant propos

Le texte « L'économie martiniquaise au passage de l'an 2000 : une trajectoire vertueuse ? » a été publié en juin 2005, dans le cadre du partenariat constitué entre l'Insee, l'Iedom et l'Afd visant à valoriser l'information économique disponible dans ces géographies et à mettre en place les outils permettant de réaliser des comptes rapides.

Ce premier bilan macro-économique de la Martinique sous le timbre CEROM- comptes économiques rapides pour l'Outre-mer, avait pour objectif une analyse sans a priori des années 1990. Il a permis de faire ressortir, à l'encontre de certaines idées établies, différents aspects et évolutions de ce territoire, au titre desquels il convient de citer :

- le dynamisme de l'économie qui a connu un rythme de croissance du PIB par habitant (2,4% par an en moyenne) supérieur à n'importe quelle région métropolitaine sur la décennie 1991-2001, même si en termes de rattrapage de développement l'écart demeure significatif (le PIB par habitant représente 63% de la moyenne nationale en 2001 contre 57,5% en 1991) ;
- la diversification des activités économiques, les secteurs traditionnels (banane, sucre, rhum et tourisme) ne représentent que 9% de l'activité marchande. Vue sous l'angle des emplois, la croissance martiniquaise confirme la tertiarisation : en 2001 deux tiers des effectifs salariés sont employés dans les services et parmi ceux-ci près des deux tiers dans les services publics. L'industrie reste sous représentée (7% des emplois contre 17% au niveau national) ;
- la vigueur de la dépense publique et sa forte croissance sur la période qui explique la fermeté de la demande finale des ménages. Elle induit également la progression de certains secteurs de l'économie privée, mais seulement en partie. Les entreprises martiniquaises ont su en effet capter une part croissante de la demande intérieure et améliorer sensiblement leurs performances même si leur taux de marge s'est légèrement contracté ;
- l'économie martiniquaise est toutefois restée plutôt fermée, conséquence d'un taux d'importation rapporté au PIB limité (les services étant prédominants) et d'un faible niveau d'exportations qui n'évolue quasiment pas ;
- enfin il apparaît que l'île, après une transition démographique qui s'achève, connaît un cycle plus proche de la tendance nationale, manifesté par une baisse du dynamisme de la natalité ; un vieillissement de la population (près de 17% de la population a plus de 60 ans contre 20% au plan national) ; et une diminution de la taille des ménages.

Sur la période le niveau du chômage et son évolution restent le déséquilibre le plus préoccupant de cette économie. Devenue dans les années 90 créatrice d'emplois salariés, l'activité a contribué d'abord à absorber la croissance de la population et suite au relâchement de cette contrainte, à la résorption du taux de chômage après le point haut de 1999 (29,2%).

Cette tendance au repli du chômage s'est poursuivie jusqu'à maintenant mais à un rythme moins soutenu sur les trois derniers exercices, laissant à cette question toute son actualité en cette année où différentes réflexions sur le développement économique et social de l'île mobiliseront les acteurs politiques, publics et privés.



Charles APANON
Directeur de l'Iedom en Martinique

Synthèse

Cette partie a pour objet de mettre en évidence les principales évolutions des différents secteurs économiques et des activités monétaires et financières¹ durant l'année 2005.

1. Evolution conjoncturelle des différents secteurs économiques

Des indicateurs macroéconomiques encourageants en 2005,...

Dans un contexte national de prix mieux maîtrisés, l'indice des prix à la consommation de la Martinique s'inscrit en hausse annuelle de 1,9% à fin décembre 2005 contre +2,8% un an plus tôt.

En 2005, différents indicateurs corroborent une consommation des ménages soutenue comme en témoignent la hausse annuelle de 4,2% du chiffre d'affaires cumulé des six hypermarchés de l'île ou celle de 8,3% des immatriculations de véhicules particuliers neufs. Les ménages ont par ailleurs continué à investir dans l'immobilier où les attestations de conformité délivrées par le Consuel en faveur de logements neufs croissent de 18,1% sur un an.

L'amélioration de la situation de l'emploi - bien que modérée - se confirme et le nombre de demandeurs de catégorie 1 s'établit à 37 054 à fin décembre 2005, en recul annuel de 2,5%. Le nombre de bénéficiaires des ASSEDIC baisse également et concerne 20 239 personnes à cette même date.

... ainsi que des secteurs d'activité en phase de croissance dans leur ensemble, ...

De l'avis des dirigeants d'entreprise interrogés dans le cadre de l'enquête trimestrielle de conjoncture de l'Iedom, 2005 a été positivement orientée tout au long de l'année, situation non connue depuis l'an 2000.

Premier secteur économique de la Martinique en termes de valeur ajoutée, les services poursuivent leur croissance en 2005, dans un contexte de maintien des prix. Par ailleurs, le nombre de créations d'entreprises dans ces activités totalise 51,4% des 3 240 entreprises créées en 2005 (dont 997 dans le seul sous-secteur des services aux entreprises contre 910 en 2004 et 533 en 2003).

De l'avis des chefs d'entreprise du secteur du commerce, 2005 n'a pas été marquée par une grande amélioration d'ensemble. Ce constat est le reflet d'un accroissement des ventes en volume, dont la hausse peut également être appréhendée par celle de 3,7% sur un an des importations de biens de consommation courante et un effet prix qui, de l'avis des commerçants a été négatif, dans un contexte très concurrentiel.

¹ La structure de l'économie martiniquaise est appréhendée dans le chapitre 1 (section 3) du présent document.

La construction aura connu une véritable reprise en 2005, sans évolution notable des prix pratiqués, selon les responsables d'entreprise. Les ventes de ciment corroborent cette opinion puisque, pour la première fois depuis 2001, elles s'inscrivent en hausse, atteignant +4,6% en cumul annuel.

Comme en 2004, l'activité du secteur industriel durant l'année 2005 a évolué différemment entre, d'une part, l'agroalimentaire où le constat est favorable, notamment dans l'industrie laitière et, d'autre part, les industries diverses où toutefois, les intentions d'investissement demeurent vives, en particulier dans la chimie et la parachimie.

... tempéré par la persistance d'incertitudes dans les secteurs touristique et agricole.

La performance du secteur du tourisme demeure dégradée en 2005 avec la poursuite du recul du nombre de croisiéristes (-41,6% après -38,4% en 2004). Cependant, quelques raisons permettent d'espérer que cette année marque le début d'un retournement de tendance avec la mise en service, à nouveau, de liaisons aériennes régulières en provenance des USA, un meilleur taux de remplissage des chambres d'hôtel (57,3% sur l'année contre 55% un an plus tôt) et une année 2005 qui, en termes de fréquentation touristique de séjour, est la cinquième meilleure depuis vingt ans (484 127 touristes, soit +2,8% sur un an).

En 2005, les exportations dans le secteur de la banane ont accusé un recul annuel de 16,5% en volumes cumulés alors que pour la première fois depuis 1994 les prix moyens départ quai sur le marché de la banane martiniquaise, sont apparus supérieurs à 0,70 euro/kg, en hausse de près de 44% sur un an. Mais l'année aura surtout été marquée par les négociations sur l'abandon des droits de douane contingentés à l'entrée en Europe au profit de la mise en place d'un tarif unique dont le montant a été fixé à 176 euros la tonne à partir du 1^{er} janvier 2006.

La campagne sucrière 2005 a été pénalisée par les fortes pluies qui ont entraîné un recul de 10,2% du tonnage récolté sur un an et une faible richesse saccharimétrique de la canne (inférieure à celle de 2003). Dans ce contexte, la production de rhum 2005 aura été relativement stable (-0,4% par rapport à 2004), tout comme sa commercialisation (-0,2% sur un an).

2. Evolutions monétaires et financières

Une croissance toujours soutenue des crédits et des dépôts...

Les encours de dépôts et de crédits de la clientèle ont été, comme depuis 1997, favorablement orientés en 2005. Ainsi, l'encours des dépôts atteint 4,7 milliards d'euros, en hausse de 6,3% sur un an (après +8,6% en 2004) et celui des crédits totalise près de 5,7 milliards d'euros, en hausse de 7% sur un an (après +3,1% en 2004).

En 2005, toutes les catégories de dépôts progressent. La croissance la plus notable est celle des dépôts à vue (+9,1%). La part des dépôts détenue par les entreprises représente près du cinquième des actifs (20,2% en 2005) alors que celle des particuliers s'approche de 78%.

Sur un an, l'encours sain des crédits s'est accru de 6,8%. Cette hausse est principalement liée à l'activité des entreprises (+10,4%) dont les encours de crédits d'exploitation (28,1%) et d'investissement (+17,7%) portent la tendance. De son côté, le rythme annuel de croissance des crédits aux ménages atteint +4,6% sur un an, soutenu par l'évolution de l'encours des crédits à l'habitat (+8,9%).

... dans un secteur bancaire qui enregistre globalement de bons résultats...

La Martinique comprend 16 établissements de crédit installés dans la zone d'intervention de l'Iedom et totalise 97 agences (+1 par rapport à 2004). Ce réseau continue aussi à se densifier au travers des 304 guichets ou distributeurs automatiques de billets (+5 par rapport à 2004) et à être générateur d'emplois, 1 499 personnes travaillaient dans le secteur bancaire et financier en 2005 contre 1 449 l'an passé (et 1 441 en 2003).

Malgré l'accroissement des encours de dépôts et de crédits, le produit net bancaire ne progresse que de 1% sur un an sous l'effet d'une diminution de 5,5% des produits liés aux « opérations diverses ». Le coefficient net d'exploitation recule de 0,3 point pour s'établir à 72,7% loin du ratio de 64,5% enregistré en 2004 dans l'hexagone. Cependant, cette situation est contrastée entre le réseau AFB et les banques mutualistes ou coopératives.

... tandis que le taux de créances douteuses se stabilise...

Le taux de créances douteuses brutes du système bancaire reste relativement stable fin 2005 à 7,9% (+0,2% comparé à fin 2004). Cette situation est à mettre au compte des établissements de crédit non installés localement dont l'encours de créances douteuses croît de 6 millions sur un an du fait de la dégradation des risques portés sur les collectivités locales. Pour les banques locales, le taux de créances douteuses brutes demeure inchangé à 10,6% et largement provisionné. Plus précisément, le taux de créances douteuses sur les entreprises passe de 20,6% à 16,5%.

... que la dette sociale des entreprises continue de peser...

L'amélioration des relations financières des entreprises avec les établissements de crédit locaux se retrouve également côté fournisseurs puisqu'en fin 2005 les incidents de paiement sur effets de commerce se rétractent (-21,5% en nombre et -25,6% en valeur contre respectivement +12,9% et +4,6% un an plus tôt). A l'inverse, la Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Martinique (branche Urssaf) enregistrait un montant total d'arriérés sociaux proche de 840 millions d'euros en fin 2005 et une hausse annuelle de 4,4% à fin mars 2006, ce qui en fait l'un des principaux créanciers des entreprises martiniquaises.

... et que la vulnérabilité des particuliers s'améliore tout au long de l'année.

Enfin, la situation financière des particuliers tend à se restaurer puisque le nombre de personnes physiques interdites bancaires en fin 2005 (21 399) recule de 7,1% sur un an (après -6,4% en 2004 et -1,3% en 2003) et que le nombre de retraits de carte bancaire demeure stable (+0,5% sur un an).

Principaux indicateurs

EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

MARTINIQUE	2002	2003	2004	2005	Variation 2005/2004
Indicateurs démographiques et économiques					
Indice des prix à la consommation à fin décembre*	2,2%	1,5%	2,8%	1,9%	-1,1 point
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)*	2,2%	2,1%	2,0%	2,4%	-0,1 point
Population (nombre)	381 427	390 500**	393 000**	395 000**	0,6%
Population active (nombre)	160 400	162 200	160 600	159 998	-0,4%
Taux de chômage (nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois catégorie 1)	24,6%	23,5%	23,7%	23,2%	-0,5 point
Nombre d'allocataires du RMI (à fin décembre)	31 438	31 436	32 437	32 504	0,2%
Ventes d'électricité (en millions de kWh)	1 156	1 198	1 225	1 305	6,5%
Ventes de ciment (en tonnes)	234 446	232 077	224 089	234 204	4,5%
Attestations du Consuel (nombre)	3 603	3 511	3 388	4 001,0	18,1%
Nombre total de créations d'entreprises	2 488	2 918	3 136	3 240	3,3%
Immatriculations de véhicules neufs (nombre)	15 859	15 990	16 384	17 664	7,8%
Nombre de jours non travaillés (jour/homme)	1 401	8 951	26 837	4 866	-81,9%
Personnes physiques en interdiction bancaire (stock en fin d'année)	24 924	24 604	23 032	21 399	-7,1%
Dossiers de surendettement déposés au secrétariat de la Commission (nombre)	161	218	217	265	22,1%
Commerce extérieur					
Importations (en millions d'euros)	1 824,2	1 883,8	2 020,3	2 251,6	11,4%
<i>dont: produits énergétiques</i>	179,9	225,9	286,7	423,0	47,5%
<i>biens de consommation courante</i>	386,2	397,8	403,3	417,5	3,5%
<i>biens d'équipement</i>	244,3	242,8	286,2	313,8	9,6%
Exportations (en millions d'euros)	324,8	357,5	339,2	377,7	11,4%
<i>dont: bananes</i>	142,1	106,3	117,4	99,0	-15,7%
<i>produits de l'industrie agroalimentaire</i>	62,1	71,8	70,8	55,0	-22,3%
<i>produits énergétiques</i>	64,5	87,8	80,6	187,2	132,3%
Nombre de passagers à l'aéroport (hors transit)	1 433 761	1 443 690	1 504 561	1 518 051	0,9%
<i>dont: trafic passager avec la Guadeloupe (nombre)</i>	263 927	332 276	350 675	435 165	24,1%
<i>trafic passager avec la Métropole (nombre)</i>	1 000 670	946 382	973 684	967 035	-0,7%
Taux d'occupation des hôtels	56,5%	53,4%	56,4%	57,3%	+0,9 point
Indicateurs monétaires et financiers (encours en millions d'euros en fin d'année)					
Crédits bancaires des établissements locaux	3 461	3 536	3 732	4 071	9,1%
<i>Ménages</i>	1 878	1 910	2 074	2 168	4,5%
<i>Entreprises</i>	1 333	1 357	1 391	1 598	14,9%
<i>Collectivités locales</i>	187	207	200	206	3,0%
<i>Autres agents</i>	63	63	67	99	47,6%
Dépôts bancaires	3 741	4 032	4 404	4 679	6,2%
<i>Ménages</i>	3 038	3 224	3 478	3 647	4,8%
<i>Entreprises</i>	672	768	848	948	11,7%
<i>Autres agents</i>	31	40	45	46	4,0%
Principaux transferts publics en faveur du département (en millions d'euros)					
Recettes de l'Etat	853	988	972	nd	-1,6% ***
Dépenses de l'Etat	1 276	1 304	1 366	nd	4,8% ***

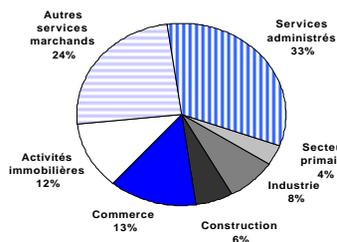
* Base 100 en 1998

** Estimation

*** Variation 2004/2003

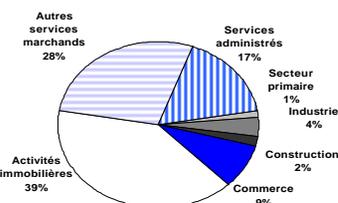
Rappel: Le PIBr était de 15 787 euros par habitant en 2002

Répartition du PIBr de la Martinique en 2002



Source : Insee

Risques sectoriels de la Martinique au 31 décembre 2005 en %



Source : Iedom – Service central des risques de la Banque de France

CHAPITRE I

Panorama de l'économie martiniquaise

Section 1 :

Les principales caractéristiques de l'économie martiniquaise

§ 1. CARACTERISTIQUES INSTITUTIONNELLES

La présente partie n'a pas pour ambition de présenter de manière exhaustive le paysage institutionnel des départements d'outre-mer. Elle vise davantage à en décrire les principales caractéristiques, tant au niveau de leur fonctionnement que de leur développement.

1. REGION MONODEPARTEMENTALE D'OUTRE-MER DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE ET REGION ULTRAPERIPHERIQUE DE L'EUROPE

1.1 Une région monodépartementale...

La Martinique, comme la Guadeloupe, la Guyane et la Réunion a été intégrée dans le cadre administratif national de droit commun par la loi de départementalisation du 19 mars 1946. Ces territoires forment depuis des départements à part entière soumis aux lois et décrets ordinaires, avec la possibilité cependant de "faire l'objet des mesures d'adaptation nécessitées par leur situation particulière" (article 73 de la Constitution de 1958). De ce fait, l'alignement de la législation métropolitaine n'a été que très progressif.

La loi du 2 mars 1982, dite "loi de décentralisation", a permis à la Martinique de devenir de surcroît une région française d'outre-mer (ROM), au même titre que la Guadeloupe, la Guyane et la Réunion. A l'instar des régions métropolitaines, ces ROM ont bénéficié du transfert du pouvoir exécutif du préfet aux présidents des conseils général et régional pour un certain nombre de compétences autrefois prises en charge par l'Etat. A la différence des régions métropolitaines, les ROM sont monodépartementales et disposent de deux assemblées délibérantes (régionale et départementale) sur un même territoire, avec un même préfet.

...dont le statut et les compétences ont évolué depuis dix ans

Le statut ainsi que le champ et la répartition des diverses compétences dévolues aux collectivités locales d'outre-mer n'ont cessé d'évoluer au cours des deux dernières décennies. Ces changements sont le fruit à la fois de la loi de décentralisation de 1982 puis de l'Acte II de la décentralisation, voté en 2003² mais aussi de lois spécifiques aux DOM comme la loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et la loi programme (LOPOM) de 2003.

² applicables à l'ensemble des collectivités locales françaises.

Parmi les principales innovations statutaires, celles de l'introduction dans la LOOM de la possibilité pour les DOM de disposer d'institutions qui leur soient propres, de réunir en congrès les élus départementaux et régionaux délibérant sur toute proposition d'évolution institutionnelle ou à propos de nouveaux transferts de compétences. Ces lois contiennent également, afin de favoriser l'intégration régionale de ces départements, des attributions nouvelles pour les conseils généraux et régionaux en matière de négociation et de signature d'accords au nom de la République avec les Etats ou organismes régionaux voisins. Enfin, la LOPOM pose, entre autres, le principe d'une révision des conditions d'attribution du financement de ces transferts, qui tiennent compte précisément de la situation spécifique des DOM par rapport aux collectivités métropolitaines.

L'acte II de la décentralisation³

La loi constitutionnelle n° 2003-276 du 28 mars 2003 reconnaît désormais explicitement l'existence de "populations d'outre-mer" (art.72-3) et les catégories de collectivités suivantes :

- les départements et régions d'outre-mer (DOM et ROM) que sont la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion ;
- les collectivités d'outre-mer (Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon, Polynésie etc...);
- la Nouvelle-Calédonie et les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) qui possèdent chacune leurs particularités.

La loi constitutionnelle confirme l'application du principe de l'identité législative (art. 73) pour les départements et régions d'outre-mer et, tenant compte des avancées apportées par la LOOM en matière institutionnelle, accroît les possibilités d'adaptation du droit commun dans les DOM-ROM. Parmi les adaptations envisageables, la révision constitutionnelle autorise pour les DOM-ROM :

- la création par la loi d'une collectivité se substituant à un département et une région d'outre-mer sous la condition du consentement des électeurs. La Réunion s'est d'emblée exclue de ce dispositif, sa double qualité de département et de région étant inscrite dans la constitution. La Martinique et la Guadeloupe ont proposé en 2003 le projet de création d'une collectivité nouvelle se substituant à la région et au département mais sans succès. Le 7 décembre 2003, les électeurs de la Martinique et de la Guadeloupe ont opté par référendum pour le maintien de deux collectivités superposées. En revanche, au cours du même référendum, les électeurs des communes de Saint-Barthélemy et Saint-Martin à la Guadeloupe, se sont prononcés en faveur d'une évolution statutaire tendant à substituer une collectivité d'outre-mer de la République (régie par l'article 74 de la constitution) à la région, au département de la Guadeloupe ainsi qu'à la commune ;
- la possibilité pour les départements et les régions d'outre-mer d'élaborer des règlements dans des matières relevant du domaine législatif comme l'urbanisme, l'aménagement du territoire ou les transports terrestres ou maritimes. En pareil cas, une loi d'habilitation est nécessaire. Cette possibilité est cependant exclue si sont en cause les conditions essentielles d'exercice d'une liberté publique ou d'un droit constitutionnellement garanti. Là encore, la Réunion a volontairement refusé cette dernière possibilité par un amendement qui figure dans l'article 73 de la constitution.

La loi du 13 Août 2004 constitue la dernière étape législative de ce nouvel "Acte" de la politique de décentralisation. Elle a favorisé le transfert de nouvelles compétences et des moyens de l'Etat vers les collectivités territoriales, dont l'entrée en vigueur a été effective à compter du 1^{er} janvier 2005. Cette loi concerne les DOM et les ROM au même titre que les collectivités métropolitaines. A l'exception de la formation professionnelle, désormais

³ L'acte II de la décentralisation consacre, par la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, l'organisation décentralisée de la République telle qu'elle s'est développée sur l'intégralité du territoire depuis les années 1980.

entièrement transférée aux Régions, les collectivités interviennent depuis cette loi dans tous les domaines : développement économique, voirie, solidarité, santé, logement social, éducation et culture. Mais chacune, à l'exception des communes, dispose d'un domaine dans lequel elle tient un rôle de coordinateur. Ainsi par exemple, c'est le Département qui, depuis la loi du 13 août 2004, définit et met en œuvre la politique d'action sociale en tenant compte des compétences confiées à l'État et aux autres collectivités. Il en est de même pour la Région qui devient coordinatrice du développement économique, avec notamment l'élaboration du schéma martiniquais de développement économique (SMDE).

1.2 Un statut de région ultrapériphérique (RUP) de l'Europe ...

La Martinique, comme les autres DOM, fait partie de l'Union européenne, au même titre que ces derniers, en qualité de "région ultrapériphérique". Cette notion a été reconnue pour la première fois dans la déclaration annexée au traité de Maastricht de 1992. En 1997, le traité d'Amsterdam confirme en son article 299-2 (qui prend la suite de l'article 227-2 du Traité de Rome relatif aux DOM) l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités. Ainsi, la notion d'ultrapériphérie se définit par :

- l'intégration au sein d'un double espace géoéconomique constitué, d'une part, d'une zone géographique de proximité (constituée généralement de pays tiers pauvres) et, d'autre part, d'un espace politique d'appartenance ;
- l'isolement relatif, du fait du très grand éloignement du continent européen, renforcé par l'insularité ou l'enclavement ;
- la dimension très réduite du marché intérieur local, liée à la taille de la population ;
- des conditions géographiques et climatiques limitant le développement endogène des secteurs primaires et secondaires (absence de matières premières, caractère archipélagique, zones de volcanisme actif,...) ;
- la dépendance économique à l'égard d'un petit nombre de produits voire même d'un seul produit.

... qui permet des dérogations au droit communautaire...

Les quatre DOM, tout comme les autres RUP font, en raison de leur ultrapériphéricité, l'objet de "mesures spécifiques" qui adaptent le droit communautaire. L'UE tolère ainsi par exemple, un régime fiscal particulier comme l'octroi de mer (cf. ci-dessous), le maintien de zones franches et d'entrepôts francs en matière de pêche, des modulations par rapport à certaines politiques européennes comme celles des aides d'Etat avec notamment les aides aux investissements. Au-delà, l'UE octroie des aides spécifiques à ces régions à destination des entreprises : aides concernant la banane, la filière de la canne à sucre, les produits d'élevage, la compensation des surcoûts...

... et donne accès aux financements de la politique régionale européenne.

Outre ces adaptations, ces régions bénéficient depuis 1975 au titre de la politique régionale, d'aides européennes et depuis 1989 des fonds structurels européens. Ces derniers permettent de cofinancer avec les Etats et les collectivités locales des programmes de développement. Pour la période 2000-2006, les fonds structurels sont destinés à financer des

programmes opérationnels intégrés dans le Document unique de programmation (DOCUP) défini pour chaque département en lien avec le Contrat de plan Etat-Région (cf. chapitre I, section 2, §5 "Les Finances Publiques"). Les quatre DOM bénéficient de ces fonds principalement au titre de l'objectif 1 des programmes d'initiative nationale. Cet objectif 1, le plus important des trois objectifs fixés (près de 70% du budget global y est consacré), est destiné au financement du développement des régions dont le PIB par habitant est inférieur à 75% de la moyenne communautaire.

Les DOM bénéficient également des fonds structurels dans le cadre du programme d'initiative communautaire et du programme des actions innovantes, dont les objectifs sont respectivement la reconversion économique et sociale des zones en difficulté structurelle (le programme INTERREG) et la modernisation des politiques et systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'emploi.

Au total, pour la période 2000-2006, l'enveloppe des fonds communautaires au titre de l'objectif 1 à destination des DOM s'élève à près de 3,5 milliards d'euros (6,5 avec l'ensemble des dotations publiques nationales). Au mois de décembre 2005, le montant des dépenses engagées et réalisées atteignait en cumulé respectivement près de 3 et 1,4 milliards d'euros (respectivement 5,4 et 3 en comptant les dépenses nationales).

La période de programmation actuelle des Fonds s'achève en décembre 2006. La Commission et les Etats membres ont déjà défini les orientations de la nouvelle politique régionale et préparent la programmation 2007-2013. Les trois objectifs prioritaires actuels des fonds - objectif 1, 2 et 3 - feront place en 2007 aux objectifs : "convergence" (proche de l'ancien objectif 1) ; "compétitivité régionale et emploi" ainsi que "coopération territoriale européenne". Le nombre des instruments financiers sera réduit à trois : le FEADER, le FSE et le Fonds de Cohésion.

Parmi ces innovations, l'une d'elles mérite d'être soulignée : celle relative aux conditions d'éligibilité. En effet, les RUP qui auparavant bénéficiaient, comme les autres régions européennes, des principaux fonds structurels en raison de la faiblesse de leur PIB par habitant (75%) en comparaison de la moyenne européenne, seront désormais éligibles à ces fonds "convergence" du seul fait de leur statut de RUP, indépendamment du niveau de leur PIB⁴. Ainsi, un financement spécifique du FEADER est-il prévu pour leur intégration dans le marché intérieur et la prise en compte de leurs contraintes spécifiques.

La Commission, les Etats-membres et les régions doivent établir tout au long de l'année 2006 "les cadres de référence stratégiques nationaux" et la nouvelle génération de "programmes opérationnels" (qui remplacent désormais les DOCUP). Dans ce cadre, chaque DOM doit élaborer un diagnostic territorial qui permettra aux décideurs de définir une stratégie pertinente de développement pour leur département. Elle servira de base pour l'établissement des Contrats Etat-Région ainsi que pour chaque Programme Opérationnel Stratégique de la période 2007-2013.

⁴ L'éligibilité à l'objectif « convergence » pour les autres régions reste soumise au critère du produit intérieur brut par habitant qui, sur la période 2000-2002, ne doit pas dépasser 75% de la moyenne de l'UE élargie.

2. DES REGLEMENTATIONS ET DES POLITIQUES ECONOMIQUES TAILLEES SUR MESURE

Afin d'accélérer leur développement économique, mais aussi de mieux tenir compte de leur handicap structurel, les DOM bénéficient de politiques économiques adaptées.

Ainsi, le système fiscal dans les DOM tient compte par exemple de l'effet sur le coût de la vie liée à l'éloignement de ces régions par rapport à la métropole (TVA réduite), mais aussi des difficultés (liées à leur petite taille et leur éloignement) à développer une économie productive locale (octroi de mer). La fiscalité est également utilisée à des fins incitatives, toujours dans l'optique d'une compensation des handicaps, ce qui explique notamment que les mécanismes mis en œuvre dans les DOM ne soient pas appliqués en métropole. Il s'agit, entre autres, des aides fiscales à l'investissement justifiées dans certains secteurs par la faible rentabilité économique des projets d'investissement, en raison notamment de l'étroitesse du marché. Les aides fiscales sont également utilisées pour soutenir des secteurs particulièrement sensibles comme par exemple, le logement.

Outre la fiscalité, le gouvernement régule les prix des biens et des activités pour lesquels les conditions de production sont jugées non concurrentielles.

Enfin, les politiques de l'emploi dans les DOM sont certes calées sur celles de la métropole, en raison du principe de l'identité législative, mais elles contiennent des dispositions qui renforcent les leviers usuels de la politique de l'emploi métropolitaine afin notamment de tenir compte des spécificités de l'emploi et du chômage local.

2.1 Un système fiscal spécifique

2.1.1) L'imposition indirecte

Pour ce qui relève de l'imposition des biens, les DOM constituent vis-à-vis de la métropole, un territoire d'exportation. Les exportations sont exonérées et les importations de biens sont imposées selon le principe de la destination. Contrairement à la métropole, l'imposition sur la consommation est une combinaison du système de l'octroi de mer et de la taxe sur la valeur ajoutée à taux réduit. Vis-à-vis de l'Europe, les DOM bénéficient pour l'octroi de mer d'une dérogation au droit communautaire. Pour ce qui est de la TVA, ils sont exclus du régime de la TVA intracommunautaire et les entreprises établies dans les DOM n'ont pas de numéro d'identification à la TVA intracommunautaire.

Au sein même des DOM, les départements de la Guadeloupe et de la Martinique forment, au regard de l'octroi de mer, mais aussi de la TVA et des accises, un territoire fiscal unique, appelé "Marché unique antillais". Les marchandises mises à la consommation ou produites dans l'une de ces régions circulent librement dans l'autre. Elles supportent donc la taxation de la région d'origine et non plus de destination. De même, le principe d'origine prévaut en matière d'octroi de mer sur les échanges de productions locales entre les régions des DFA. En revanche, au regard de la TVA, les départements de la Guyane et de la Réunion constituent un territoire d'exportation entre eux et par rapport aux départements de la Guadeloupe et de la Martinique.

a) L'octroi de mer

La mise en œuvre de l'octroi de mer, qui constitue l'une des plus anciennes taxes du système fiscal français, répond à un double objectif :

- protéger le développement des secteurs productifs locaux de la concurrence extérieure ;
- assurer une ressource fiscale aux communes dominiennes (et à un fonds régional pour le développement et l'emploi) là où en raison du niveau de développement économique, le rendement fiscal des "quatre vieilles"⁵ s'avère insuffisant. La gestion de cet impôt qui relevait de la compétence des conseils généraux, a été transférée en 1984 aux conseils régionaux. Ce sont eux qui fixent les tarifs de l'octroi de mer pour le compte des autres collectivités. Ils ont également la possibilité de bénéficier pour leur propre budget d'un droit additionnel à l'octroi de mer au taux de 1%.

Jusqu'en 1992, l'octroi de mer frappait les marchandises de toute provenance qui étaient introduites dans les départements d'outre-mer. Un tel régime revenait à introduire une taxe d'effet équivalent à un droit de douane et n'était donc pas conforme aux dispositions relatives à la libre circulation des marchandises du Traité de Rome. Le Conseil européen a ainsi, dans la perspective de la mise en œuvre du marché unique (1993), instauré pour une durée de 10 ans, un système dans lequel cette taxation s'appliquait tant à la production locale qu'aux importations de marchandises. L'exonération de la production locale totale ou partielle était cependant autorisée afin de contribuer à la promotion ou au maintien d'une activité économique dans les DOM sans être pour autant de nature "à altérer les échanges dans une mesure contraire à l'intérêt commun"⁶.

A l'issue de cette période, de nouvelles négociations ont été engagées et ont abouti à la mise en place d'un nouveau dispositif entré en vigueur le 1^{er} août 2004 et ce jusqu'au 31 juillet 2014. Selon le nouveau régime, seuls les biens pour lesquels un surcoût de fabrication résultant des handicaps de l'ultrapériphéricité peut être identifié, sont susceptibles de bénéficier d'un régime dérogatoire.

Ainsi, les exonérations et les réductions ne concernent désormais qu'une liste détaillée de produits locaux définis par référence à la nomenclature douanière et répartis en trois catégories correspondant aux parties A, B et C. Pour ces produits, trois différentiels de taux entre les importations et la production locale ont été fixés par le Conseil. L'écart maximal de taxation ne peut ainsi excéder 10 points de pourcentage pour les produits de la partie A, 20 points pour ceux de la partie B et 30 points pour ceux de la partie C.

Les conseils régionaux conservent cependant la faculté d'exonérer certains biens importés destinés à la production locale (matières premières, équipement sanitaires etc...) ou encore les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 550 000 euros.

⁵ Les « quatre vieilles » sont : la taxe d'habitation, la taxe professionnelle, les taxes sur les propriétés bâties et non bâties.

⁶ Extrait de l'article 2 § 3 de la décision 89/688 du conseil des communautés européennes du 22 décembre 1989.

Enfin, le droit additionnel à l'octroi de mer est remplacé par un octroi de mer régional (OMR) calculé sur la même assiette que l'octroi de mer. Les opérations qui bénéficient d'une exonération de l'octroi de mer peuvent être soumises à l'octroi de mer régional. Les taux fixés par les conseils régionaux ne peuvent excéder 2,5%.

b) La Taxe sur la Valeur Ajoutée

L'éloignement de la métropole et l'insularité pèsent dans les DOM sur le coût des biens importés et indirectement sur le niveau général des prix. Cette situation a conduit à appliquer un régime particulier de TVA à la Guadeloupe, à la Martinique et à la Réunion dans les mêmes conditions que sur le territoire métropolitain à l'exception du niveau des taux et des régimes d'exonération. Les taux applicables, prévus par l'article 296-1 a et b du code général des impôts, sont de 2,1% (taux réduit) et 8,5% (taux normal).

En Martinique, les principales exonérations à l'importation concernent les matériels d'équipement destinés à l'industrie hôtelière et touristique, les produits, matériaux de construction, engrais et outillages industriels énumérés à l'article 50 duodecies I de l'annexe IV du CGI et enfin les produits pétroliers repris au tableau B de l'article 265 du code des douanes.

De son côté, le tabac destiné à être consommé dans les DOM est passible d'un droit de consommation. Le taux et l'assiette de ce droit sont fixés par délibération des conseils généraux. Le montant du droit de consommation est compris entre 66% et 100% du prix de vente au détail en France métropolitaine et son produit est affecté au budget départemental.

c) La TVA non perçue et récupérable dite "TVA NPR"

Les DOM bénéficient d'un régime particulier de déduction de la TVA décomptée fictivement sur les produits dont l'importation et la vente sont exonérées dans les DOM. L'objectif de ce dispositif est d'accroître l'impact des exonérations sur le consommateur final. Les entreprises peuvent en effet déduire une TVA qu'elles n'ont pas acquittée, ce qui permet de diminuer *in fine* les prix de détail. Cette méthode qui s'apparente, à une subvention budgétaire en faveur des entreprises assujetties, est notifiée comme aide d'Etat à la Commission européenne.

A l'origine, ce dispositif était ouvert aux opérateurs utilisant des biens importés en exonération de TVA pour les besoins de leurs opérations taxées. Cet avantage a été ensuite élargi aux fabricants et revendeurs de produits spécialement exonérés en application de l'article 295-1-5 du CGI, ainsi qu'aux exportateurs. Mais, dans ces deux cas, la déduction de la TVA décomptée fictivement est limitée aux seuls achats de biens d'investissement. En 2003, l'existence de la TVA NPR a été remise en cause par le législateur car jugée incompatible avec les aides introduites par le loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) puis la loi programme pour l'outre-mer (LOPOM). Toutefois, devant les réticences exprimées, l'Etat a prorogé le dispositif afin de se donner le temps d'en évaluer l'impact économique.

d) La fiscalité sur les carburants

La taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) n'existe pas dans les DOM sous sa forme métropolitaine mais est remplacée par une taxe spéciale sur les carburants (TSC) qui

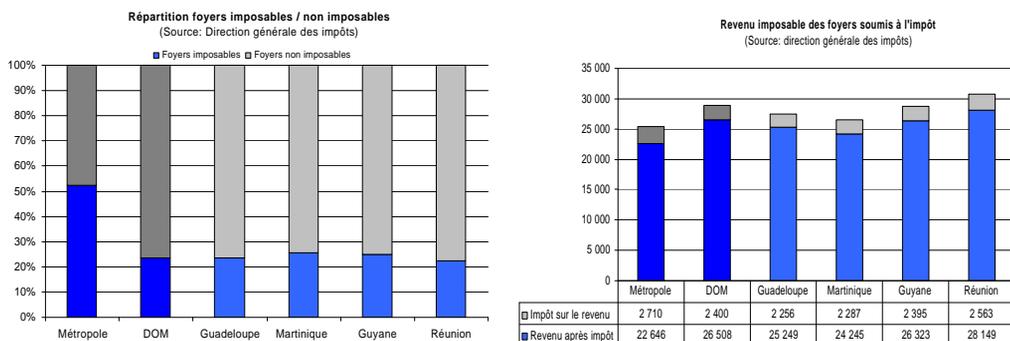
alimente le fonds d'investissement routier, géré par les collectivités locales. Elle est perçue exclusivement sur les essences, les super carburants, le gazole et les émulsions dans le gazole. La TSC est la principale taxe que supportent les carburants dans les DOM, qui sont également soumis à l'octroi de mer et à l'octroi de mer régional.

2.1.2) L'imposition directe

Le calcul de l'impôt sur le revenu et de celui de l'impôt sur les sociétés dans les DOM obéit aux mêmes règles qu'en France métropolitaine.

Toutefois, **l'impôt sur le revenu** des contribuables domiciliés dans ces départements est en vertu des dispositions de l'article 197-I-3 du Code général des impôts, réduit de 30%, plafonné pour les revenus de 2005 à 5 100 euros pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et de 40%, plafonné à 6 700 euros, pour la Guyane. Ces réductions peuvent se conjuguer avec une réduction de 16% des plus-values de cession de titres pour les particuliers.

En 2004, 876 438 foyers fiscaux étaient dénombrés dans les DOM, sur un total national de 34 419 885 (2,5%). La part des foyers imposables au titre des revenus de l'année 2003 ne représente que 25,7% à la Martinique contre 52,4% pour la France. Cette différence de répartition se retrouve dans les quatre DOM avec la même amplitude.



Cette particularité s'explique par une répartition des revenus par tranches très différente entre la métropole et les DOM. En effet, les quatre DOM comptent près de deux fois plus de foyers à revenus très modestes (moins de 7 500 euros par an) que la métropole, non soumis à l'impôt.

Concernant plus spécifiquement les foyers imposables, leurs revenus moyens au titre de l'année 2003 étaient supérieurs de 14% dans les DOM par rapport à la métropole. Cet écart s'explique notamment par l'existence de majorations de salaires pour certaines catégories de salariés, en particulier les fonctionnaires. En revanche, l'impôt moyen acquitté était 11% plus faible qu'en métropole, en liaison avec les taux de réduction d'impôt appliqués dans les DOM et les possibilités offertes par la défiscalisation, notamment de l'habitation principale.

L'impôt sur les sociétés bénéficie également de certains traitements préférentiels visant à compenser les surcoûts générés par les handicaps structurels de ces régions. Par exemple, dans les DOM, il est assis sur les deux tiers des bénéfices imposables dans les secteurs considérés

comme prioritaires. De plus, une exonération temporaire d'impôt sur les sociétés peut être accordée sur agrément aux entreprises créant une activité nouvelle. Toutefois, l'aide aux entreprises passe essentiellement à travers le dispositif de défiscalisation des investissements et par des mesures de réduction de charges sociales sur les salaires.

S'agissant de **la fiscalité locale directe**, comme en métropole, chaque collectivité locale fixe librement le niveau des taxes (habitation, professionnelle, bâti et non bâti) et des exonérations qui dépendent de sa compétence dans le respect des règles de plafond et de liens fixés par le gouvernement.

2.2 La régulation des prix

Le principe de la liberté des prix prévaut depuis 1986 en France métropolitaine ainsi que dans les DOM. Toutefois, les prix de certains biens et services sont fixés par autorisation préfectorale selon le décret n°88-1 046 du 17 novembre 1988.

Il s'agit des produits pétroliers, du gaz domestique, du ciment, de la farine, du riz, des livres, des médicaments, des maisons de retraite non conventionnées, des taxis, des communications téléphoniques, des cantines scolaires publiques, de la pension et de la demi-pension dans les établissements publics locaux d'enseignement, des transports publics urbains de voyageurs, du remorquage dans les ports maritimes, des outillages dans les ports maritimes et fluviaux, de la manutention portuaire et enfin des consignataires de navire.

Pour ce qui est des produits pétroliers, les prix plafonds sont fixés par le préfet tous les trois mois à la Réunion et chaque mois pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique (les 1^{er}, 11 ou 21 en fonction des dates d'approvisionnement de la SARA).

2.3 Les principales mesures d'incitation à l'investissement

Les dépenses fiscales en faveur des investissements outre-mer, dont les premières sont apparues dans les années 1950, n'ont cessé d'être modifiées par le législateur. Le dispositif actuel est issu des dispositions de la loi de finances rectificative du 11 juillet 1986, connues sous le nom de "loi Pons". Il a été révisé par la loi de finances pour 1999, ainsi que par l'article 19 de la loi de finances pour 2001 connue sous le nom de "loi Paul" et dernièrement par la loi de programme pour l'Outre-mer dite "loi Girardin" pour une durée de quinze ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

De façon générale, les aides fiscales associées à l'investissement dans les DOM concernent aussi bien les particuliers (réductions d'impôts sur le revenu) que les entreprises, (via l'impôt sur les sociétés). Les modalités d'application de ces réductions dépendent de la nature du contribuable ainsi que des secteurs dans lequel l'investissement est entrepris. Ainsi, les secteurs où l'aide ne peut être justifiée auprès de la Commission européenne sont exclus de ces dispositifs (commerce, activités financières...).

Les principales mesures de la LOPOM

Destinataire	Allègements sociaux*	Mesures de défiscalisation
Tous secteurs et particuliers	1,3 SMIC avec exonération de 100% pour toute entreprise comptant 10 salariés au plus.	Le seuil général d'agrément obligatoire est relevé de 760 000 euros à 1 000 000 d'euros. Le seuil applicable pour les investissements réalisés par des contribuables non exploitants est maintenu à 300 000 euros. La réduction d'impôt sur le revenu devient imputable sans plafonnement (actuellement 50% de l'impôt dû) dès la première année.
Secteurs productifs exposés à la concurrence	1,4 SMIC avec exonération de 100% pour toute entreprise de l'industrie, restauration, presse, production audiovisuelle, centre d'appel, pêche, cultures marines, aquaculture, agriculture, TIC.	Dispense d'agrément lorsque les investissements sont inférieurs à 300 000 euros et réalisés par un exploitant exerçant outre-mer depuis plus de 2 ans.
Hôtellerie	1,5 SMIC avec exonération de 100% pour toute entreprise de l'hôtellerie, du tourisme ou de la restauration de tourisme classé.	Le taux de défiscalisation est porté à 70% pour les travaux de rénovation ou de réhabilitation hôtelière dans les DOM.
Plaisance	1,3 SMIC avec exonération de 100% pour toute entreprise comptant 10 salariés au plus.	Le taux de réduction d'impôt accordé aux investissements dans le secteur de la location de bateaux de plaisance est porté de 50 à 70%.
Transport	1,3 SMIC avec exonération de 100% pour toute entreprise desservant l'Outre-mer (aérien, maritime et fluvial).	
BTP	1,3 SMIC avec exonération de 100% pour les entreprises de 50 salariés au plus et de 50% pour les entreprises de plus de 50 salariés.	
Immobilier locatif		Le taux de défiscalisation pour les logements locatifs « libres » (non soumis à conditions de ressources et à plafonnement des loyers), est porté de 25 à 40%. Le taux de défiscalisation pour les logements destinés à la location « intermédiaire » (soumis à conditions de loyer et de ressources des locataires), est porté de 40 à 50%. Un avantage supplémentaire de 10 points de réduction d'impôt est accordé aux logements locatifs situés en zone urbaine sensible dans les DOM, afin de permettre une plus grande mixité sociale et revitaliser ces quartiers.
Immobilier particulier		Pour le propriétaire occupant, le taux de défiscalisation est maintenu à 25%, mais l'avantage fiscal est étalé sur une période de dix ans pour permettre à davantage de contribuables de bénéficier pleinement de la mesure. Le plafond du prix au m ² pour les propriétaires désirant bénéficier de l'avantage fiscal pour leur résidence principale, est porté de 1 525 euros (valeur 2000) à 1 750 euros HT. Ce plafond est en outre indexé sur le coût de la construction et étendu aux autres types de logements, afin d'offrir une plus grande sécurité aux investisseurs, notamment dans le secteur locatif, et de réduire la spéculation foncière.
Energies renouvelables		Une majoration supplémentaire de 4 points de défiscalisation est accordée lorsque les logements sont alimentés à partir de l'énergie solaire afin de favoriser le recours à ce type d'énergie. Les taux de défiscalisation (actuellement 50 %) sont majorés de 10 points lorsque les investissements concernent des projets de production d'énergies renouvelables (solaire, éolienne, géothermique).

* Il s'agit des cotisations patronales d'assurance sociale (maladie, maternité, invalidité-décès, vieillesse), d'allocations familiales, d'accidents du travail et maladies professionnelles dues au titre de l'emploi des salariés dans le régime général et agricole. Pas de cumul possible avec une autre exonération totale ou partielle de cotisation patronale de sécurité sociale. Exonération possible pour les CDD, les CDI et pour les salariés à temps plein ou partiel.

2.4 Les politiques de l'emploi dans les DOM

Les multiples dispositions relatives à l'emploi dont bénéficient les DOM aujourd'hui sont consignées dans les volets économiques de la loi Perben, de la LOOM et de la LOPOM.

Les deux principaux piliers de la politique en faveur de l'emploi en France sont, d'une part, les emplois aidés et, d'autre part, l'allègement de cotisations sociales patronales sur les bas salaires. Le choix de ces mesures générales de réduction ciblée du coût du travail a été fait au début des années 1990. Les DOM, au même titre que les autres départements français, bénéficient de l'ensemble des dispositifs nationaux mis en place depuis lors, qu'il s'agisse des emplois aidés (Contrat Emploi Solidarité (CES), Contrat d'emploi consolidé (CEC) ou encore du Contrat Emploi Jeune (CEJ)) ou des réductions de cotisations sociales. Mais, depuis la loi Perben, certains de ces contrats ainsi que les mécanismes de réduction de cotisations sociales

ont été adaptés et d'autres ont été créés. Il s'agissait de tenir compte des caractéristiques de la population active domienne : taux de chômage élevé chez les jeunes (40% en Martinique contre 23% en métropole), population de bénéficiaires du RMI importante, emplois dissimulés etc... Ainsi, les dispositifs visant à faciliter l'insertion et inciter l'accès des jeunes à la formation ont été renforcés. Les DOM bénéficient, par exemple, du contrat d'insertion par l'activité (CIA) réservé aux seuls allocataires du RMI ou encore du contrat d'accès à l'emploi (CAE) version domienne du contrat initiative emploi qui accorde des avantages spécifiques aux bénéficiaires du RMI et s'accompagne d'une exonération totale des cotisations là où, en métropole, les entreprises utilisant ce contrat bénéficient d'une aide forfaitaire.

Enfin, le volet emploi du Plan de cohésion sociale entré en vigueur en métropole en 2005 n'a pas été appliqué dans sa totalité dans les DOM. Dans ces régions, de même qu'à Saint-Pierre et Miquelon, le CAE et le CIA n'ont pas subi de modification et les CES et CEC ont pu être conclus jusqu'au 31 décembre 2005 (cf. chapitre 1, section 2, §1 "L'emploi et le chômage"). En revanche, le contrat d'accompagnement dans l'emploi est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

§ 2. CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES ET DEMOGRAPHIQUES

Île volcanique couvrant une superficie de 1 128 km², la Martinique se situe dans l'archipel des Petites Antilles, à 6 858 km de la France hexagonale et 3 300 km de New York. Elle est le plus petit des quatre départements français d'outre-mer. Baignant dans la mer des Caraïbes, entre La Dominique au nord et Sainte-Lucie au sud, la Martinique forme avec la Guadeloupe et la Guyane, les Départements Français d'Amérique (DFA). Divisée en quatre arrondissements (Fort-de-France, Trinité, Le Marin et Saint-Pierre) et trente-quatre communes, l'île dévoile un relief et une végétation dissemblables du nord au sud.

Abritant la Montagne Pelée (1 397 m), volcan en activité et point culminant de l'île, les Pitons du Carbet (1 196 m) et le Morne Jacob (784 m), le nord est la partie la plus montagneuse de la Martinique. Il bénéficie d'une végétation verte et luxuriante. Le reste de l'île abrite une succession de reliefs moyens, de mornes, qui peuvent atteindre jusqu'à 505 m d'altitude telle la montagne du Vauclin. En comparaison, le sud de l'île présente de nombreux plateaux et un littoral très découpé fournissant un cadre propice à l'activité touristique. La large plaine se dégageant de cet ensemble accidenté se situe au Lamentin (75 km²), ancienne mangrove asséchée au centre de l'île abritant l'aéroport.

Le climat, de type tropical, est à la fois chaud et humide. Caractérisée par une température moyenne annuelle de 26°C et une hygrométrie variant de 80% en mars-avril à 87% en octobre-novembre, la Martinique bénéficie de l'influence océanique des alizés qui adoucissent le climat. Deux saisons se distinguent :

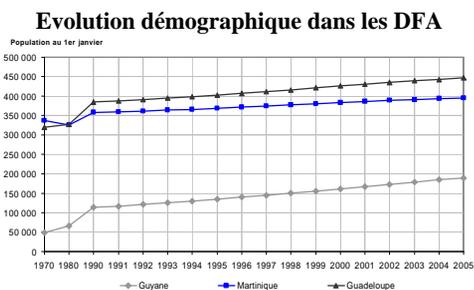
- une période de sécheresse, de janvier à mai, plus prononcée durant le carême, de février à avril ;
- l'hivernage, humide de juin à décembre, caractérisé par un risque cyclonique important.

Représentant environ 1% de la population des îles de la Caraïbe estimée à quarante millions d'habitants, la Martinique est l'île la plus peuplée des Petites Antilles, après la Guadeloupe. Au dernier recensement complet de 1999, la population martiniquaise s'élevait à 381 427 habitants, soit 0,63% de la population française et 22,8% de celles des départements d'outre-mer. Suivant les données de ce recensement, la démographie martiniquaise se caractérise par une croissance limitée, une densité forte mais aussi par une monoparentalité développée et un vieillissement progressif de la population.

Depuis janvier 2004, l'Insee procède au « recensement rénové » de la population dont la méthode repose sur la collecte annuelle d'informations de tous les territoires communaux sur une période de cinq ans. Une commune de moins de 10 000 habitants sur cinq est donc exhaustivement recensée chaque année. Chaque commune de 10 000 habitants et plus est partagée en cinq groupes d'îlots dont les habitants sont recensés par sondage à raison d'un groupe par an. Ce n'est qu'à compter de fin 2008 que cette nouvelle technique de recensement permettra la diffusion de résultats annuels sur l'ensemble de la population.

A fin 2005, huit des vingt-deux communes martiniquaises de moins de 10 000 habitants ont réalisé l'enquête de recensement rénové. Les données collectées lors de ces enquêtes ont permis de publier une population provisoire⁷ et un taux d'évolution moyen pour ces communes. Au cours de l'année 2006, Les Anses d'Arlet, Case-Pilote, Macouba, Le Marin et Le Prêcheur vont, à leur tour, être recensés.

Au 1^{er} janvier 2005, la population de la Martinique était estimée à 395 000 habitants. Pour la sixième année consécutive, la croissance démographique a été ralentie, atteignant un niveau semblable à celui de la métropole (+0,5%). La baisse de 11,1% du solde naturel en 2004, couplée à un solde migratoire négatif d'environ 500 personnes expliquent cet essoufflement. En 2004, le nombre de naissances domiciliées a reculé de 3,2% tandis que les décès ont progressé de 4,6%



Source : Insee

	Martinique	Guadeloupe	Guyane	Réunion	France entière
Population	395 000	447 000	190 000	774 600	62 370 000
Taux d'accroissement annuel	0,5 %	0,9 %	2,7 %	1,5 %	0,6 %

Source : Insee – Estimation au 1^{er} janvier 2005

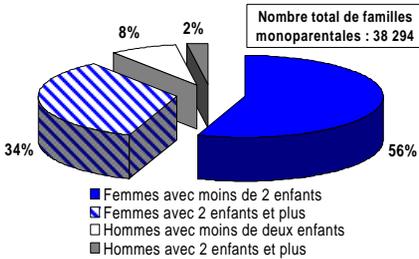
Estimé à 13,4‰ en 2004, le taux de natalité a perdu 2,1 points par rapport à 1994 et se rapproche progressivement du taux observé en métropole, soit 12,9‰. Parallèlement, le taux de mortalité s'établit à plus de 7 décès pour mille habitants, gagnant 1,2 point sur dix ans. Situé à

⁷ La notion de population provisoire est proche de celle retenue lors du recensement de 1999 à l'exception des étudiants majeurs vivant dans un établissement d'enseignement qui sont désormais comptés dans leur commune d'études et des militaires logés dans une caserne ou un camp militaire qui sont comptés dans la commune où se situe cette structure.

1,9 enfant par femme en 1999, l'indicateur de fécondité est inférieur au seuil de 2,1 enfants par femme nécessaire au remplacement des générations. Ces évolutions sont caractéristiques d'une croissance atone de la population martiniquaise.

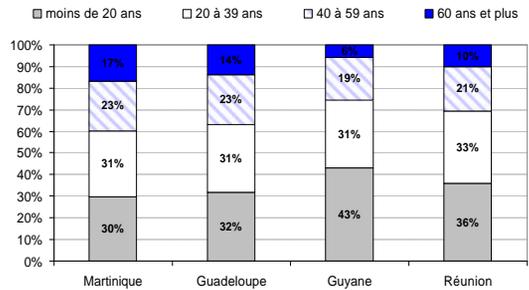
Avec 359 habitants par km², la Martinique est le département français d'outre-mer le plus densément peuplé. En 1999, Fort-de-France concentrait encore le quart de la population de l'île malgré la migration de près de 15 000 habitants vers la périphérie foyalaïse constatée entre 1990 et 1999. En conséquence, les communes voisines ont vu leur population augmenter de manière significative sur cette période (+23% à Ducos, +18% au Lamentin). La démographie de l'île fait ressortir un déséquilibre spatial, le nord se dépeuplant au bénéfice du sud.

Composition des familles monoparentales



Source : Insee – Recensement 1999

Répartition par âge de la population des DOM



En 1999, la Martinique comptait 38 294 familles monoparentales, le nombre de celles-ci ayant progressé deux fois plus vite que celui des familles « classiques » sur la période 1990-1999. Plus d'une famille martiniquaise sur trois ne compte qu'un seul parent contre 12% dans l'hexagone. Près de 56% des familles monoparentales se composent d'un chef de famille de sexe féminin ayant moins de deux enfants. Par ailleurs, 57% de la population martiniquaise des 15 ans et plus est célibataire, contre 35% en métropole. La Martinique se caractérise également par un taux de nuptialité⁸ relativement faible (4% contre 4,9% en France métropolitaine).

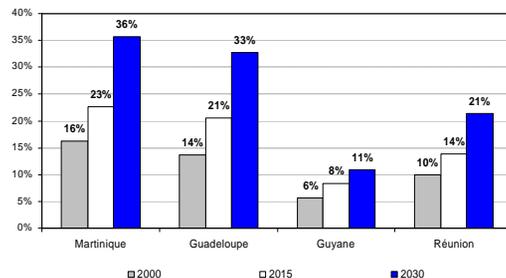
Témoignant du vieillissement progressif de la population martiniquaise, la part des 60 ans et plus est estimée à 17,4% en 2004. L'âge moyen, qui était de 35 ans en 1999, est le plus élevé des départements d'outre-mer même s'il demeure inférieur de 4 années à celui de la métropole. Bénéficiant d'une espérance de vie à la naissance identique à celle prévalant dans l'hexagone en 2002, les hommes vivent en moyenne 75,8 ans tandis que les femmes atteignent en moyenne 82,3 ans (contre 82,9 ans en métropole).

En considérant un indicateur de vieillissement basé sur la différence entre la proportion des 0-19 ans et celle des 75 ans et plus, il apparaît un déséquilibre entre le nord de l'île, qui vieillit, et le sud qui rajeunit. Grand-Rivière serait ainsi la commune la plus âgée de la Martinique, la proportion des 75 ans et plus y atteignant 9%. Rivière-Salée qui bénéficie depuis plusieurs années d'un flux migratoire relativement important est la commune la plus jeune.

⁸ Le taux de nuptialité est le rapport du nombre de mariages de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Compte tenu de la réduction continue du taux de natalité et des comportements migratoires marqués notamment par une progression du nombre de « retours-retraites » dans l'île des anciens migrants, les projections réalisées par l'Insee font état d'une résorption, à terme, de l'excédent naturel de population en Martinique. A l'horizon 2030, l'île compterait entre 400 000 et 460 000 habitants, parmi lesquels 36% seraient âgés de plus de 60 ans. Soumise à une évolution identique à celle observée en métropole, la population martiniquaise semble sur la voie d'un vieillissement inéluctable et ce, quel que soit le scénario de fécondité envisagé.

Population de 60 ans et plus selon les projections de l'Insee à l'horizon 2030
(hypothèse de maintien des tendances actuelles)



Source : Insee

§ 3. STRUCTURE ECONOMIQUE MARTINQUAISE

La Martinique présente une structure économique différente sur certains points de celle prévalant en France hexagonale. Dotée d'une croissance économique de 4% en 2002 (soit 1,8% à prix constants), l'île se développe principalement dans l'activité tertiaire.

1. LE PIB REGIONAL ET SES COMPOSANTES

Les agrégats présentés ci-dessous sont issus des comptes économiques de la Martinique. L'élaboration des comptes économiques des quatre Dom par les services de l'Insee fait l'objet d'un travail spécifique, reposant sur des techniques de comptabilité nationale différentes de l'éclatement des comptes nationaux en comptes régionaux, réalisé pour les 22 régions métropolitaines.

1.1 Evolution du produit intérieur brut régional (PIBr)⁹ depuis 1993

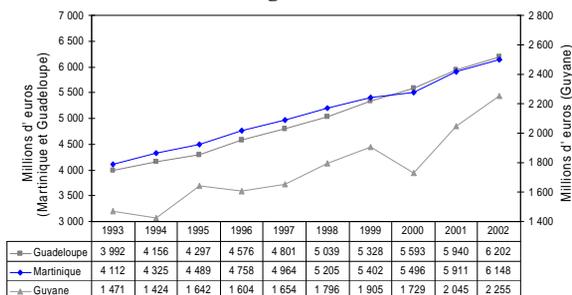
En 2002, le PIB régional de la Martinique s'élevait à 6,15 milliards d'euros, augmentant de 4% par rapport à 2001. En neuf ans, il a gagné plus de 2 milliards d'euros, grâce à une croissance annuelle moyenne de 4,6%, supérieure de 0,9 point à celle du PIB national. Tandis qu'au début de la décennie 90, la Martinique était le DFA le plus avancé en terme de richesse produite, elle est, depuis 2000, rattrapée par la Guadeloupe, dont la croissance annuelle

⁹ Le produit intérieur brut mesure la richesse produite au cours d'une année par les unités productrices résidant sur le territoire. Il est égal à la somme des emplois finals de biens et de services par les unités institutionnelles résidentes (consommation finale effective et formation brute de capital fixe), à laquelle il convient d'ajouter les exportations et soustraire les importations de biens et services.

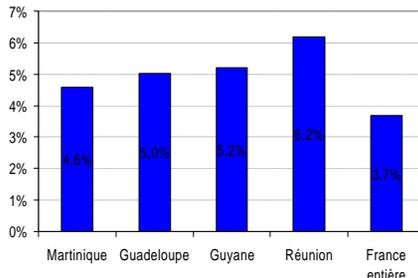
moyenne sur la période 1993-2002 atteint 5%. Le PIB martiniquais représente le quart de celui de l'ensemble des DOM.

L'analyse des comptes économiques de la Martinique fait ressortir une croissance modeste de l'activité en 2002, après le relatif dynamisme observée en 2001. Le PIBr à prix constants s'accroît ainsi de 1,8%, après un taux de 5,4% en 2001 et de 0,7% en 2000.

Evolution du PIB régional entre 1993 et 2002



Croissance annuelle moyenne entre 1993 et 2002

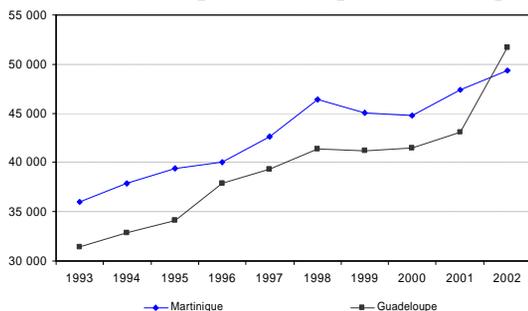


Source : Insee – Comptes économiques

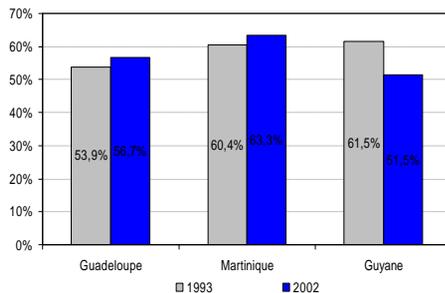
Ramenée à la population, la croissance du PIBr atteint 3,4% en 2002. Le rythme annuel moyen de croissance par tête s'établit à 3,8% entre 1993 et 2002 et demeure supérieur à celui observé dans l'hexagone (+3,3%). Plaçant la Martinique au rang des îles les plus riches de la Caraïbe, le PIB par habitant, qui s'élève à 15 787 euros en 2002, équivaut à 63,3% du PIB français. Ce rapport, qui atteignait 60,4% en 1993, demeure le plus élevé des trois DFA. Sur la période 1993-2002, la Martinique a comblé, chaque année, 0,3 point de son écart de développement avec l'hexagone. Le ralentissement de la croissance démographique avéré depuis plusieurs années à la Martinique pourrait conduire à une accélération de ce processus de rattrapage qui, sous cette hypothèse, mettrait cependant près de 70 ans à s'achever.

En terme de richesse par tête, la Martinique est la 3^{ème} région ultrapériphérique (RUP), après Madère et les Canaries, sur les sept RUP que compte l'Union européenne à 25 membres. Etabli à 15 877 PPA (parités de pouvoir d'achat) en 2002, son PIB par habitant atteint près de 75% de la moyenne communautaire (Union européenne à 25 membres), limite d'intervention quant à l'attribution de fonds structurels européens dans le cadre du rattrapage des régions en retard de développement.

Evolution du PIB par actif occupé à la Martinique



PIBr par habitant en % du PIB national par habitant



Source : Insee – Comptes économiques et enquête emploi

En 2002, le PIB par actif occupé s'élève à 49 347 euros à la Martinique, soit le plus haut niveau enregistré depuis 1993, en augmentation 4,2% sur un an. Par rapport à 1993, le taux de croissance atteint 37,1% et s'explique par une forte progression du PIB en valeur (+49,5%, le nombre d'actifs occupés progressant de 9,1%). Sur la période 1993-2002, le PIB par actif occupé de la Martinique a crû au rythme moyen de 3,6% par an.

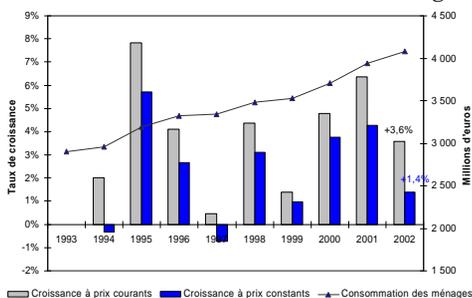
1.2 Evolution des composantes du PIB régional depuis 1993

Entre 2001 et 2002, l'évolution du PIB régional a été marquée par une diminution des investissements, des exportations et des importations et par une augmentation moins vive de la consommation finale.

1.2.1) La consommation finale

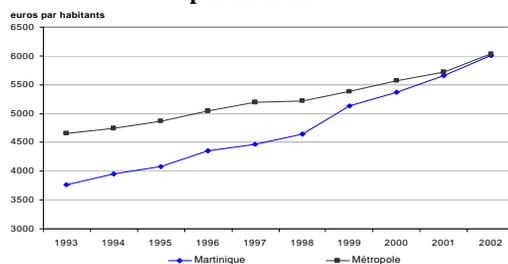
En 2002, les agrégats de consommation représentent 79,4% de la demande finale, le montant de cette dernière dépassant les 8 milliards d'euros. Cette proportion, stable sur les trois années précédentes, gagne 2 points par rapport à 2001. La consommation finale, composée à 63% de la demande des ménages, représente 104,5% du PIB régional, ce ratio atteignant 79% au niveau national. Principal moteur de la croissance, les dépenses de consommation finale ont atteint 6,4 milliards d'euros en 2002, continuant à progresser à un rythme soutenu (+4,7% après +6,3%) et contribuant pour 4,9 points à la croissance du PIB (après 6,5 points en 2001).

Evolution de la consommation des ménages



Source : Insee – Comptes économiques

Evolution de la consommation des administrations par habitant*



* calculée à partir de la population recensée au 1^{er} janvier de l'année précédente

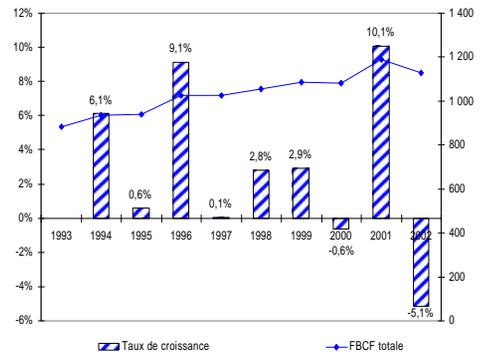
En 2002, les ménages martiniquais ont consommé à hauteur de 4,1 milliards d'euros, soit 3,6% de plus qu'en 2001. Sur la période 1993-2002, la croissance moyenne de la demande des ménages atteint 3,9% tandis que sa contribution à l'évolution du PIB s'élève à 27%. Sous l'effet d'une progression annuelle moyenne de 2,6% du pouvoir d'achat et d'une croissance démographique atteignant 6,2% entre 1993 et 2002, la consommation des ménages à prix constants a progressé de plus de 23% sur cette période.

A la Martinique, la consommation finale des administrations représente 36,5% des dépenses de consommation totales contre 29,5% en métropole. Par rapport à 1993, cette proportion a augmenté de plus de 4 points. Atteignant 2,3 milliards d'euros, la demande des administrations a progressé de 6,8% en 2002, portant la croissance moyenne sur la période 1993-2002 à 6,1%. En 2002, pour chaque habitant, les administrations martiniquaises ont dépensé en moyenne 6 012 euros contre 6 039 euros dans l'hexagone.

1.2.2) L'investissement

L'investissement, qui représente plus de 18% de la valeur du PIB, a enregistré en 2002 sa plus forte diminution sur neuf ans (-5,1%), après une année 2001 particulièrement propice aux investissements de capitaux. La formation brute de capital fixe (FBCF) apporte une contribution négative à l'évolution annuelle du PIB (-0,9 point). En moyenne annuelle sur la période 1993-2002, elle a progressé de 2,9%. Avec près de 1,1 milliard d'euros investis, l'outil de production martiniquais se développe surtout dans la construction et les biens d'équipement, qui représentent respectivement 57% et 30% de la FBCF en 2002.

Evolution de la FBCF entre 1993 et 2001

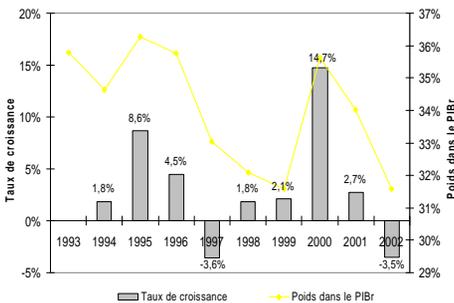


Source : Insee – Comptes économiques

1.2.3) Importations et exportations

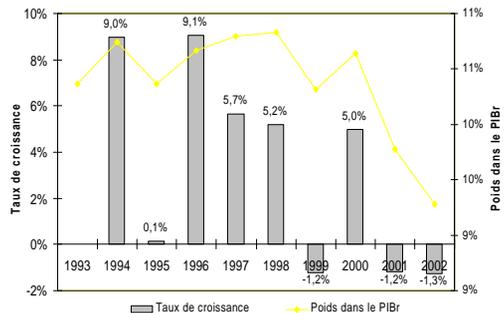
L'année 2002 est marquée par une baisse des importations de biens et services à la Martinique. Après avoir enregistré un taux de croissance relativement faible en 2001 (+2,7%), les importations martiniquaises, qui se sont élevées à 1,9 milliard d'euros, ont régressé pour la première fois depuis 1997. En dépit d'une diminution de 2,5 points par rapport à 2001, le poids des importations dans le PIB (31,6%) est demeuré plus élevé que le ratio de l'hexagone (25,4%) mais la dépendance extérieure de la Martinique reste comparable à celle observée au sein de l'espace caribéen (38% pour la Barbade, 47% pour Trinidad, 51% pour la Jamaïque...). Les biens de consommation et d'équipement demeurent les principaux produits d'importations.

Evolution des importations entre 1993 et 2002



Source : Insee – Comptes économiques

Evolution des exportations entre 1993 et 2002



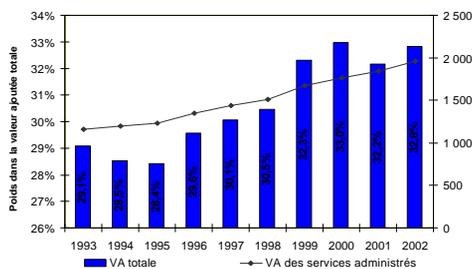
Parallèlement, les exportations de biens et services ont poursuivi la tendance baissière entamée en 2001 (-1,3% en 2002). Essentiellement constituées de produits pétroliers et de bananes, les exportations représentent moins de 9,3% du PIB, proportion en baisse de 0,5 point par rapport à 2001. Les exportations ont également contribué négativement à la croissance du PIB en 2002 (-0,1%). Le taux de couverture des importations par les exportations

se situe à 29,4% en 2002 (l'Insee y intègre les dépenses des touristes), s'améliorant de 0,7 point sur un an.

1.3 Evolution de la richesse produite

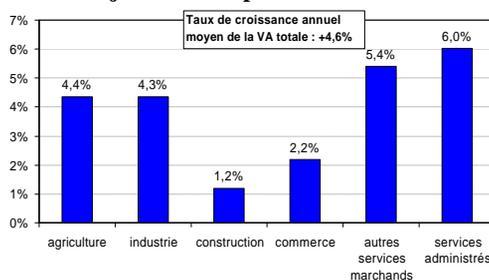
La richesse produite à la Martinique, établie à près de 5,7 milliards d'euros, a augmenté de 4,7% en 2002, portant la croissance annuelle moyenne sur la période 1993-2002 à 4,6%. En neuf ans, la valeur ajoutée de la Martinique a progressé de plus de 50%. Les services administrés et les « autres services marchands » ont été les secteurs les plus dynamiques, avec des taux de croissance moyens respectifs de 6% et 5,4%.

Evolution de la valeur ajoutée des services administrés



Source : Insee - Comptes économiques 2002

Croissance annuelle moyenne de la valeur ajoutée sur la période 1993-2002



Avec une part de la valeur ajoutée atteignant 33% en 2002, les services administrés ont contribué pour 2,1 points à la croissance de la richesse totale produite à la Martinique. En neuf années, la valeur ajoutée de ce secteur a augmenté de près de 70% pour atteindre une valeur proche des 2 milliards d'euros en 2002.

En 2002, le commerce qui représente 13,4% de la valeur ajoutée totale, a contribué pour un point à l'évolution annuelle de la richesse produite dans le département. Dépassant les 800 millions d'euros en 2002, la valeur ajoutée des activités liées au commerce a progressé de plus de 20% sur neuf ans. Les « autres services marchands », dont le tiers de la valeur ajoutée est constitué d'activités immobilières¹⁰, représentent 36,5% de la richesse totale produite en 2002. Atteignant 2,2 milliards d'euros, la croissance de la richesse produite dans ce secteur a été principalement portée par les activités de « postes et télécommunication » (+12,5%) et la branche « hôtellerie et restauration » (+6,9%).

Après avoir enregistré une croissance relativement forte en 2001 (+21,5%), la construction a connu, en 2002, une baisse prononcée de sa valeur ajoutée (-8%). La richesse produite par les entreprises de ce secteur s'est élevée à 360 millions d'euros, en progression de 7,7% par rapport à 1993.

¹⁰ Cette branche comprend les locations et les loyers imputés, ceux-ci représentant les loyers fictifs auto-consommés par les propriétaires et valorisés forfaitairement au prix du marché

L'année 2002 a confirmé la reprise amorcée l'année précédente dans le secteur industriel. La richesse produite a enregistré une augmentation de 6,3%, après +6,1% en 2001. Cette évolution a ainsi porté le rythme annuel moyen de progression à 4,3% dans ce secteur qui représente 7,6% de la richesse totale produite à la Martinique.

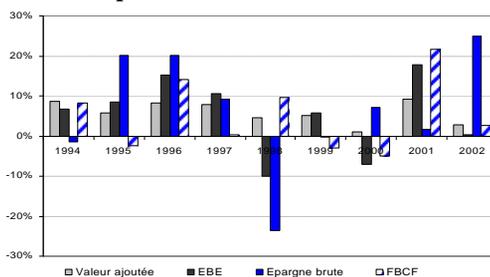
La valeur ajoutée de l'agriculture représente, en 2002, moins de 4% du total et enregistre une croissance annuelle de 9,7%. Cette évolution est principalement le fait de l'accroissement des richesses produites dans le sous-secteur « autres agricultures » (+11,9%) qui représente 42% de la valeur ajoutée de la branche agricole. La pêche et la sylviculture, qui représentent respectivement 9,1% et 0,2% de la valeur ajoutée agricole, se sont toutes deux inscrites en hausse en 2002. Les cultures cannière et bananière ont également bénéficié d'une augmentation de leur valeur ajoutée (+11,5% et +9,1%).

1.4 Les comptes des agents économiques

1.4.1) Les entreprises

En 2002, la valeur ajoutée des sociétés non financières a connu une croissance réduite (+3% contre +9,2% en 2001). En moyenne, sur la période 1993-2002, la richesse produite par les entreprises martiniquaises a progressé, chaque année, de 5,9%. Après s'être accru en 2001, le taux de marge brute, établi à 29%, a enregistré une diminution d'un point, liée à une progression plus rapide de la valeur ajoutée (+2,9%) que de l'excédent brut d'exploitation (+0,3%). Le taux d'épargne des sociétés non financières

Taux de croissance annuel des éléments du compte des sociétés non financières



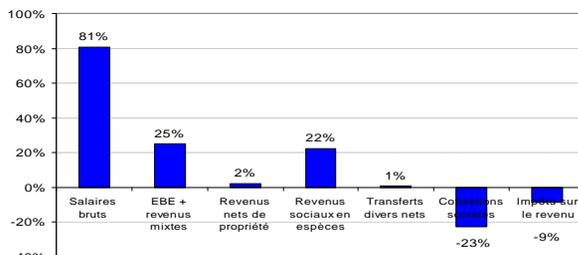
Source : Insee – Comptes économiques 2002

s'est établi à 16,3%, en progression de 2,9 points par rapport à 2001. Le taux d'investissement s'est stabilisé à 25% tandis qu'au niveau national, il atteint 19,3% en 2002.

1.4.2) Les ménages

En 2002, le revenu disponible brut des ménages¹¹ s'élevait à 4,5 milliards d'euros, enregistrant, sur la période 1993-2002, une progression annuelle moyenne de 4,1% dont 1,5 point a été absorbé par l'évolution moyenne des prix. Le pouvoir d'achat des ménages a ainsi progressé d'environ 2,6% sur cette période.

Structure du revenu disponible brut



Source : Insee – Comptes économiques 2002

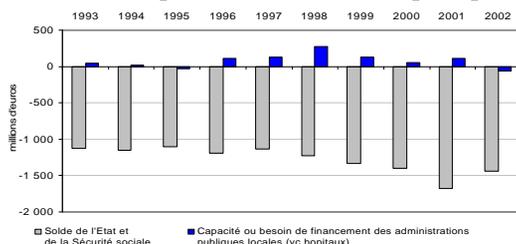
¹¹ Y compris entreprises individuelles.

Les salaires demeurent la principale source de richesse des ménages. Ils représentent plus de 80% du revenu disponible brut en 2002. Cette proportion, qui avait décliné en 2001, a progressé de 2 points sur un an. Par ailleurs, les revenus sociaux et les revenus nets de propriété représentent respectivement 22% et 2% du revenu disponible brut martiniquais.

1.4.3) Les administrations publiques

L'analyse des comptes économiques de l'administration centrale et de la Sécurité sociale fait ressortir une évolution favorable en 2002 de leur besoin de financement (1 436 millions d'euros, soit -14% par rapport à 2001). En revanche, les comptes des administrations publiques locales affichent pour la première année depuis 1996 un besoin de financement de 61 millions d'euros.

Solde des comptes des administrations publiques

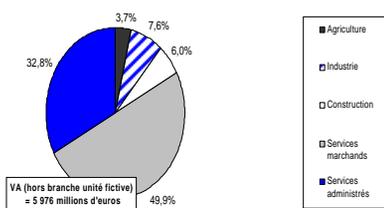


Source : Insee – Comptes économiques 2002

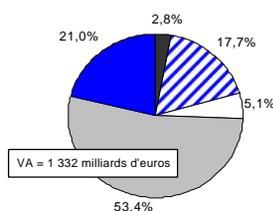
2. VALEUR AJOUTEE ET EMPLOI PAR BRANCHE D'ACTIVITE

Sur la base des comptes économiques 2002 établis par l'Insee, l'économie martiniquaise se caractérise par une prédominance de l'activité tertiaire qui représente près de 83% de la richesse produite. Par rapport à l'ensemble national, l'industrie est faiblement représentée, contribuant pour seulement 7,6% à la création de valeur ajoutée (17,7% au niveau national).

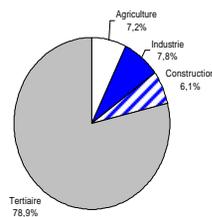
Répartition de la valeur ajoutée brute en 2002 Martinique



France



Structure d'emploi martiniquaise



Source : Insee – Comptes économiques régionaux et nationaux 2002 - Recensement 1999

Le potentiel économique du secteur primaire et de la construction s'affirme davantage en Martinique. Leur contribution à la création de richesse excède chacun, d'environ un point, celle observée dans l'hexagone. L'île se distingue également par une sur-représentation des services administrés dans la valeur ajoutée (33% contre 21% en France hexagonale).

En terme d'emploi, la répartition par branche se calque sur celle des richesses produites. En 1999, le secteur tertiaire prédomine, employant près de 79% des actifs occupés. Le taux d'emploi dans l'industrie est inférieur de 10 points à celui de la France hexagonale tandis que l'agriculture représente plus de 7% des emplois, contre 4% en métropole. Comprenant une

large part d'entrepreneurs individuels, la construction occupe 6% des emplois recensés dans le département.

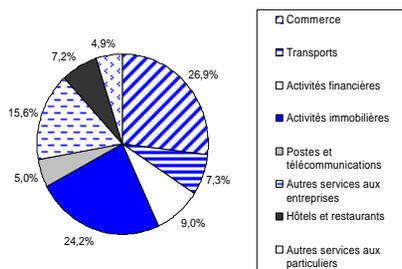
2.1 Le secteur tertiaire

En 2002, la richesse produite par le secteur tertiaire s'élève à plus de 4,9 milliards d'euros. Elle provient majoritairement des services marchands (60%).

Représentant la moitié de la richesse totale produite dans le département, les services marchands constituent une branche essentielle de l'activité employant 82% des salariés martiniquais en 2003. Avec une contribution de 27% à la valeur ajoutée du tertiaire privé, le commerce demeure son principal vecteur de richesse. Toutefois, cette contribution s'est réduite de 6 points entre 1993 et 2002. Ce recul s'est opéré, pour l'essentiel, au bénéfice du poste « autres services aux entreprises » dont la part dans la valeur ajoutée s'est accrue de plus de 5 points sur la même période.

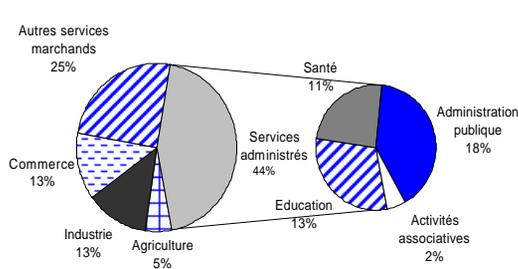
Parallèlement, l'élévation du niveau de vie des martiniquais a conduit au développement des services aux particuliers qui, en 2002, représentaient près de 5% de la valeur ajoutée de l'ensemble des services marchands. Légèrement supérieure à celle observée dans l'hexagone, la contribution des activités immobilières à la création de richesse demeure élevée (24%). Ce poste regroupe aussi bien les loyers effectifs payés par les locataires qu'une large part de services autoconsommés par les ménages propriétaires occupant leur logement (loyers fictifs). De leur côté, l'hôtellerie et la restauration réalisent plus de 7% de la valeur ajoutée des services marchands tandis que les activités financières y contribuent à hauteur de 9%. En neuf ans, la part des transports (7,3%), des services postaux et de télécommunications (5%) n'a pas varié.

Répartition sectorielle de la valeur ajoutée brute des services marchands



Source : Insee – Comptes économiques 2002

Répartition de l'emploi salarié en 2004



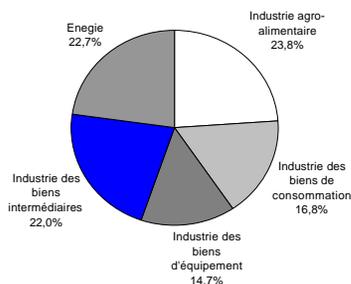
Source : Insee – Enquête emploi au 1^{er} janvier 2004

Les services administrés contribuent pour 39,7% à la richesse produite par la branche tertiaire en Martinique. Ce rapport est supérieur de 11,5 points à celui enregistré en métropole. Plus des deux tiers de la richesse produite par cette branche sont issus des services d'éducation, de santé et d'action sociale. Le tiers restant résulte de l'activité des administrations. D'après l'enquête emploi de l'Insee au 1^{er} janvier 2004, l'éducation et la santé emploient respectivement 18% et 11% des salariés de l'île. Estimé à 12,5%, le nombre d'emplois publics rapporté à la population totale demeure proche de celui constaté dans l'hexagone (12%).

2.2 Le secteur industriel

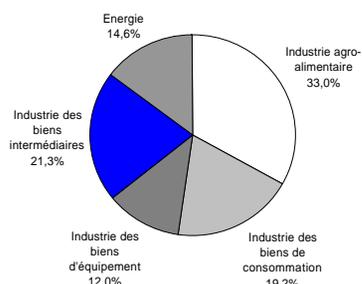
En Martinique, l'activité industrielle produit une valeur ajoutée de 454 millions d'euros, soit 7,6% du total. En raison d'un marché intérieur relativement restreint, l'industrie martiniquaise se développe principalement dans des activités de substitution aux importations. S'appuyant sur une filière canne-sucre-rhum réalisant plus de 25 millions d'euros de valeur ajoutée sur un an, l'agro-alimentaire est le sous-secteur le plus productif, représentant près du quart de la richesse produite dans l'industrie.

Répartition de la valeur ajoutée de l'industrie en 2002



Source : Insee – Comptes économiques 2002

Emploi salarié et non salarié dans le secteur industriel en 1999



Source : Insee – Recensement de population 1999

En terme d'emploi, l'industrie regroupe 8% des actifs occupés de la Martinique, soit un pourcentage identique à celui de La Réunion et supérieur d'un point à celui de la Guadeloupe. Le tiers des emplois de la branche se concentre dans l'industrie agro-alimentaire tandis que le développement des emplois dans l'industrie des biens d'équipement (12% du total contre 19% dans l'hexagone) est limité par l'obligation d'importer une large part des produits correspondants.

2.3 L'agriculture

L'agriculture est le secteur dont la contribution à la richesse produite est la plus faible. Elle atteint 3,7% en 2002, supérieure d'un point à celle prévalant en France hexagonale. Destinée principalement à l'exportation, la culture bananière représente 45% de la valeur ajoutée agricole martiniquaise tandis que la canne à sucre, élément de base de la production de sucre et de rhum, y contribue à hauteur de 4%. Avec 9% de la richesse produite dans le secteur agricole, les activités de pêche et de chasse ne couvrent qu'une partie de la consommation intérieure, leur valeur ajoutée affichant un recul de près de 20% sur neuf ans. D'après le recensement de 1999, l'agriculture regroupe 7,2% des emplois de l'île dont 33% sont non-salariés.

2.4 La construction

En 2002, la part de la construction dans la richesse totale produite à la Martinique atteint 6%, en régression de 2,4 points par rapport à 1993. Avec 7 070 employés recensés en 1999, elle représente 6,1% du total des emplois contre 5,8% en France hexagonale. Plus de 35% des emplois recensés dans la construction sont non salariés.

3. PRINCIPALES DONNEES

Structure de la valeur ajoutée brute détaillée en Martinique

en %

	1993	2002	Evolution (points)
Valeur ajoutée totale (en milliers d'euros)	3 816 910	5 732 629	
Agriculture et pêche	3,8	3,7	-0,1
banane	1,4	1,6	0,2
canne à sucre	0,2	0,2	0,0
autre	1,6	1,5	-0,1
sylviculture	0,0	0,0	0,0
pêche et chasse	0,6	0,3	-0,3
Industrie agroalimentaire	1,7	1,8	0,1
sucre, rhum et autres alcools	0,4	0,5	0,1
viandes et lait	0,4	0,3	-0,1
autres IAA	1,0	1,0	0,0
Industrie	6,3	5,8	-0,5
biens de consommation	1,3	1,3	0,0
biens d'équipement	0,6	1,1	0,5
produits minéraux	0,7	0,7	0,0
autres	0,8	1,0	0,2
combustibles et carburants	1,7	0,5	-1,2
énergie (eau et électricité)	1,2	1,2	0,0
Construction	8,4	6,0	-2,4
Tertiaire marchand	50,7	49,9	-0,8
commerce et réparation de l'automobile	2,4	2,6	0,2
autres commerces	14,2	10,8	-3,4
transports	3,6	3,6	0,0
activités financières	4,3	4,5	0,2
activités immobilières	13,2	12,1	-1,1
postes et télécommunication	2,6	2,5	-0,1
autres services aux entreprises	5,2	7,8	2,6
hôtels et restaurants	3,4	3,6	0,2
autres services aux particuliers	1,7	2,4	0,7
Services non marchands	29,1	32,8	3,7
éducation, santé, action sociale	20,3	22,1	1,8
administrations	8,8	10,7	1,9
Branche unité fictive	-4,3	-4,1	0,2

Source : Insee – Comptes économiques régionaux

Emplois au lieu de travail par catégorie socioprofessionnelle et activité économique en Martinique

	Martinique	Métropole	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire
Nombre d'emplois	116 009	22 800 731	8 377	9 051	7 068	91 513
Structure (en %)	100%	100%	7,2%	7,8%	6,1%	78,9%
Agriculteurs exploitants	2 595	2,2%	2,7%	2 595	0	0
Artisans	6 712	5,8%	3,0%	107	1 195	2 366
Commerçants et assimilés	4 056	3,5%	2,9%	13	63	11
Chefs d'entreprise de 10 salariés ou +	774	0,7%	0,7%	20	137	103
Professions libérales	1 316	1,1%	1,5%	2	8	12
Cadres fonc. Pub. Professions intell. et artistiques	5 831	5,0%	5,4%	3	90	10
Cadres d'entreprises	2 361	2,0%	6,3%	69	362	110
Prof. Interm. enseign., santé, fonct. Pub	15 965	13,8%	9,9%	6	113	27
Prof. Interm. Admin. et comm. des entreprises	5 247	4,5%	7,1%	52	641	119
Techniciens	2 319	2,0%	3,8%	45	349	179
Contremaîtres, agents de maîtrise	1 332	1,1%	2,3%	77	476	185
Employés de la fonction publique	19 125	16,5%	11,7%	27	68	5
Employés administratifs d'entreprises	8 364	7,2%	7,6%	148	725	282
Employés de commerce	6 066	5,2%	3,7%	9	398	11
Personnels des services directs aux particuliers	8 141	7,0%	5,9%	25	51	7
Ouvriers qualifiés	12 363	10,7%	15,0%	299	2 604	1 997
Ouvriers non qualifiés	8 046	6,9%	9,4%	89	1 521	1 634
Ouvriers agricoles	5 396	4,7%	1,1%	4 791	250	10

Source : Insee – Recensement de population 1999

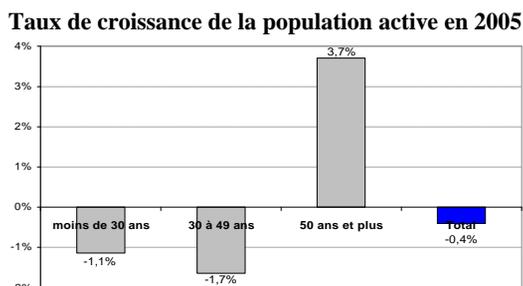
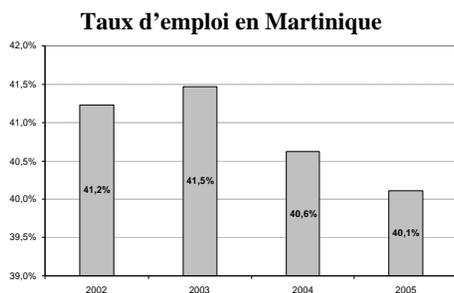
Section 2 : L'évolution des principaux indicateurs

§ 1. L'EMPLOI ET LE CHOMAGE

Le marché de l'emploi martiniquais se caractérise par la réduction régulière du nombre d'actifs, la prédominance de l'emploi salarié non marchand et la persistance d'un taux de chômage élevé touchant en particulier les jeunes actifs.

1. STRUCTURE ET REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE

En juin 2005, 159 998 personnes travaillent ou sont à la recherche d'un emploi en Martinique. Le taux d'activité s'établit ainsi à 51,3%, régressant d'un point sur un an. Les effets conjugués du vieillissement de la population et de l'allongement de la durée des études des plus jeunes conduisent à une réduction progressive du nombre d'actifs qui, entre 2003 et 2005, a diminué de près de 1,4%. Seule classe d'âge bénéficiant d'une augmentation du nombre d'actifs (+3,7% sur un an), les 50 ans et plus ont connu une stabilité de leur taux d'activité au cours des deux dernières années tandis que celui des moins de 25 ans a enregistré un recul de plus de 2 points. En 2005, le taux d'activité des hommes s'établit à 56% et demeure supérieur à celui des femmes (47%), en diminution de 2,3 points sur trois ans.



Source : Insee – Enquête emploi (juin 2005)

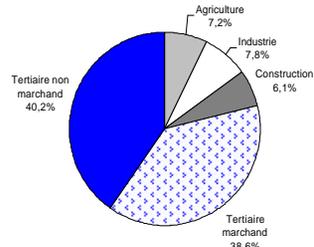
En juin 2005, 40,1% de la population martiniquaise en âge de travailler occupe un emploi, contre 39% en 1999. L'île compte ainsi 125 129 actifs occupés. Le taux d'emploi des jeunes, qui diminue régulièrement depuis 2002, atteint 20,4% tandis que celui des 50 ans et plus s'établit à 28,5%. Le taux d'emploi en Martinique demeure supérieur à celui enregistré en Guadeloupe (39,1%) et inférieur à celui de la Guyane (41%) et de l'hexagone (49,8%).

2. EVOLUTION DE L'EMPLOI

2.1 Répartition de l'emploi par secteur d'activité

Selon le dernier recensement complet de 1999, près de 40% des travailleurs martiniquais travaillent dans le tertiaire marchand et majoritairement dans le secteur commercial tandis que l'éducation, la santé et les administrations occupent 40% des actifs. L'industrie représente près de 8% des emplois, grâce notamment à l'agro-alimentaire qui emploie le tiers des effectifs. Le secteur agricole occupe environ 7% des actifs tandis que la construction est le secteur le moins porteur en terme d'emploi avec un poids de 6,1% en 1999.

Répartition de l'emploi par secteur d'activité

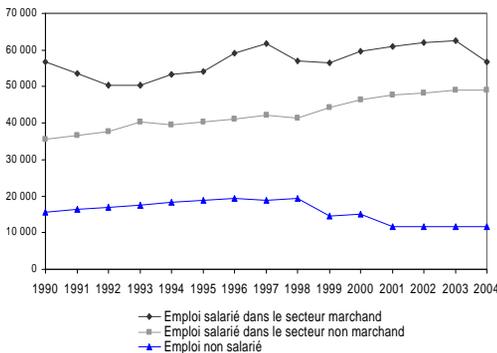


Source : Insee – Recensement de population en 1999

2.2 Evolution de l'emploi par statut

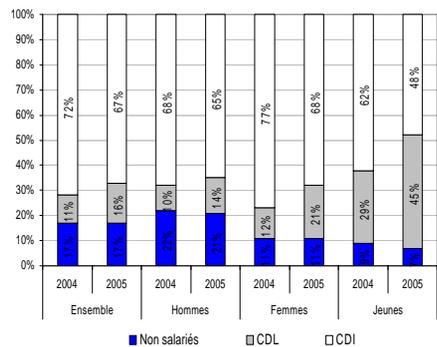
Entre 1990 et 2004, l'emploi non salarié a régressé de 25% tandis que l'emploi salarié dans le secteur non marchand a progressé de près de 40%. Cette évolution est principalement le fait de la multiplication des emplois dans les administrations publiques (+42% sur la période) et de celle des professions de santé (+41%). L'emploi salarié dans l'éducation a, quant à lui, progressé de 28%. Au 1^{er} janvier 2004, 56 858 personnes sont salariées dans le secteur marchand, un nombre quasi stable par rapport à 1990.

Répartition de l'emploi en Martinique



Source : Insee – Estimation d'emploi

Structure d'emploi en Martinique

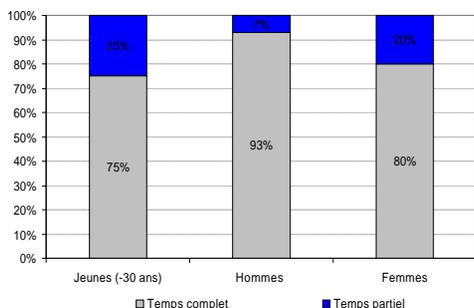


Source : Insee – Enquête emploi 2005

Selon l'enquête sur l'emploi en 2005, la population active occupée de la Martinique compte 17% de non salariés, ce type d'emploi se développant davantage chez les hommes (21% contre 11% chez les femmes). La proportion d'emplois concernés par ce type de statut demeure stable sur un an tandis que celle des contrats à durée limitée (contrats à durée déterminée, intérim, contrats d'apprentissage, stages rémunérés), qui atteint 16%, s'accroît de 5 points sur un an au détriment des emplois durables. Cette évolution est principalement liée à la structure de l'emploi des moins de 30 ans qui, sur un an, voit la part des contrats à durée limitée (CDL) augmenter de 16 points. Les jeunes martiniquais occupent de moins en moins

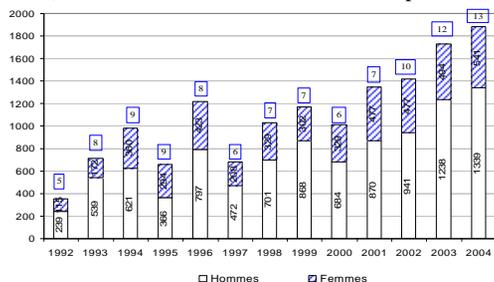
d'emplois non salariés, leur part diminuant de 2 points sur un an. En 2005, la précarisation de l'emploi a concerné aussi bien les hommes que les femmes, même si la tendance est plus prononcée chez ces dernières, 21% d'entre elles occupant un CDL contre 12% un an plutôt.

Travail à temps partiel en Martinique en 2005



Source : Insee – Enquête emploi

Evolution du travail temporaire (nombre d'établissements et effectifs par sexe)



Source : Assedic

En 2005, le travail à temps partiel concerne 12% de la population active, cette proportion étant en hausse d'un point sur un an. L'emploi à temps partiel occupe un quart des jeunes de moins de 30 ans, plus de la moitié de ces derniers déclarant ne pas l'avoir choisi. Cette forme d'emploi se rencontre plus fréquemment chez les femmes (20% contre 7% pour les hommes). Depuis 2000, le nombre d'entreprises de travail temporaire augmente régulièrement à la Martinique pour s'élever à 13 à fin décembre 2004. Le nombre de salariés employés par ces entreprises a progressé de 8,5% par rapport à 2003, le travail temporaire concernant 1 880 personnes en 2004. Située à 28,8%, la part des femmes occupant cette forme d'emploi est demeurée relativement stable sur un an (+0,3 point).

2.3 Evolution des diverses formes d'emplois aidés

Dans les départements d'outre-mer, des mesures spécifiques destinées à soutenir les créations d'emploi sont financées par le Fonds pour l'emploi dans les départements d'outre-mer et la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (Fedom).

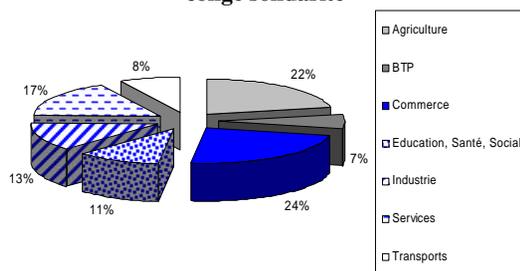
Le Fedom intervient notamment dans le financement des contrats d'emploi aidés tels que les CES (contrats emploi solidarité), les CEC (contrats emploi consolidés), les CIA (contrats d'insertion par l'activité), les contrats emploi-jeunes.

En 2005, l'ensemble des mesures engagées par l'Etat à la Martinique dans le cadre du Fedom a coûté 21,1 millions d'euros. En y adjoignant les reports de crédits des années antérieures, le montant total des réalisations en faveur de l'emploi à la Martinique se chiffre à 56,4 millions d'euros, en régression de 6% sur un an.

En 2005, en dehors du CES, les principaux contrats aidés enregistrent un recul. Dans le secteur non marchand, 3 175 CES ont été signés, soit 663 de plus qu'en 2004. Le nombre de CEC et CIA signés affichent des replis respectifs de 11% et 9%. Dans le secteur marchand, 873 projets initiative jeunes (PIJ) ont été mis en place dont 70% relèvent de projets de formation en mobilité, le solde concernant les créations d'entreprises. Les Contrats d'accès à l'emploi (CAE), qui concernent aussi bien les entreprises du secteur marchand que non marchand, ont

été moins nombreux en 2005 suivant une tendance similaire à celle du nombre de chômeurs de longue durée auxquels ce contrat est applicable (-2,2% sur un an). Le dispositif de soutien à l'emploi des jeunes diplômés, instauré en 2004 et s'adressant aux entreprises du secteur marchand ou associatif, a permis en 2005 l'embauche de 11 jeunes de moins de 30 ans, titulaires d'un diplôme sanctionnant deux ans au moins de formation post secondaire ou de formation professionnelle de niveau comparable, inscrits depuis plus de 6 mois à l'ANPE ou sortant d'un contrat emploi-jeune.

Répartition des conventions signées dans le cadre du congé solidarité



Source : Assedic

Le congé solidarité, instauré par l'article 15 de la loi d'orientation pour l'outre-mer du 13 décembre 2000, permet aux entreprises de procéder à l'embauche à durée indéterminée d'un jeune âgé de 16 à 29 ans révolus pour chaque départ en préretraite d'un salarié âgé d'au moins 55 ans, ayant 5 ans d'ancienneté et au moins 10 ans d'activité salariée. Au 31 décembre 2005, 434 personnes étaient indemnisées par les Assedic au titre du

congé solidarité pour un montant mensuel versé de 560 200 euros, soit une rémunération mensuelle moyenne par allocataire de 1 291 euros. Le nombre d'allocataires a diminué de 36% sur un an. Le commerce et l'agriculture demeurent les secteurs les plus concernés par ce dispositif.

Créés par la loi du 18 janvier 2005, les contrats d'avenir s'adressent aux personnes bénéficiant, depuis au moins 6 mois, du RMI, de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation de parent isolé (API). La personne embauchée bénéficie d'un contrat à durée déterminée de 2 ans (avec des possibilités de dérogation), à temps partiel et d'actions de formation et d'accompagnement. Ce contrat aidé, qui ne concerne que les employeurs du secteur non marchand, a permis le retour à l'emploi de 341 personnes en Martinique en 2005.

S'adressant aux entreprises du secteur privé de plus de 20 salariés, conclu pour une durée indéterminée et obéissant à des modalités de rupture particulières durant les deux premières années suivant sa signature, le contrat nouvelle embauche (CNE) a été mis en place le 4 août 2005. Fin 2005, 37 contrats de ce type ont été signés à la Martinique.

3. LE CHOMAGE

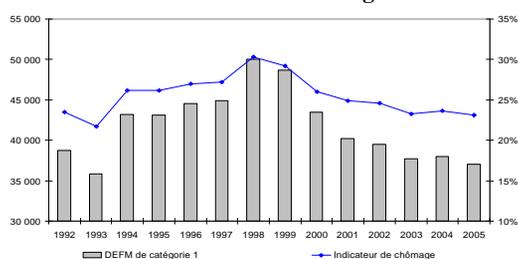
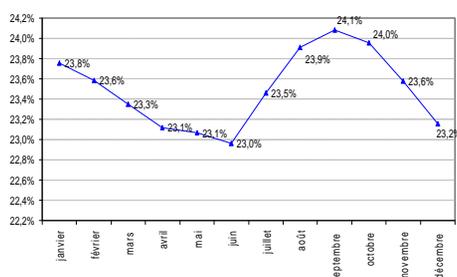
L'analyse présentée s'appuie sur l'indicateur de chômage élaboré par la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP). Cet indicateur diffère de celui calculé par l'Insee qui correspond à un taux de chômage suivant les normes du Bureau International du Travail (BIT). Les méthodes de calcul de ces indicateurs ont été définies au paragraphe 4 de cette section (page 46).

3.1 L'évolution du chômage

Après avoir enregistré une croissance positive en 2004, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 a régressé de 2,5% en 2005 pour s'établir à 37 054. L'indicateur de chômage renoue ainsi avec la tendance baissière engagée depuis 1998 interrompue en 2004. Enregistrant une diminution de 0,5 point sur un an, il s'établit à 23,2 % de la population active, estimée à 159 998 personnes en juin 2005. Il demeure nettement supérieur au taux de chômage métropolitain (9,5% au sens du BIT), qui régresse de 0,4 point sur un an.

Reculant sur le premier semestre de l'année, le taux de chômage s'est accru entre juin et septembre, mois au cours duquel il a atteint un pic de 24,1% correspondant à l'arrivée de plus de 1 000 jeunes demandeurs d'emploi consécutive à la fin de l'année universitaire et scolaire. L'indicateur a ensuite diminué régulièrement au cours du dernier trimestre.

Evolution de l'indicateur de chômage en 2005 **Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 et indicateur de chômage**

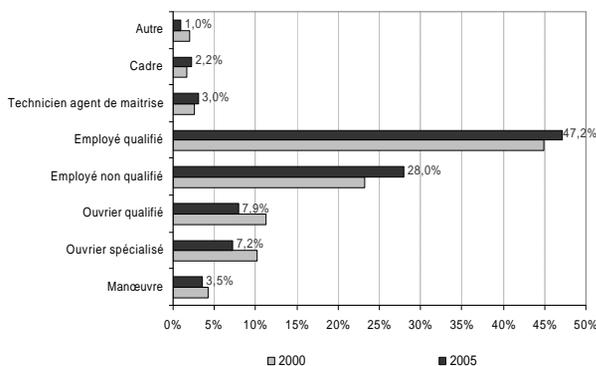


Source : Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

A la Martinique, 60% des demandeurs d'emploi de catégorie 1 sont des femmes, en dépit d'une baisse de 1% de leurs effectifs en 2005, après -0,6% en 2004. Chez les hommes, la diminution du nombre de chômeurs est plus marquée et atteint près de 5%, contribuant au recul de l'indicateur de chômage constaté en 2005. La situation des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans est stable, avec des effectifs en baisse de 0,4% sur un an (+12% en 2004).

En 2005, la structure du chômage selon l'ancienneté évolue peu. Les chômeurs de longue durée (à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an) représentent 45,4% du total (contre 45,8% en 2004). Cette proportion est supérieure de 14,5 points à celle observée en France hexagonale. La part des femmes y augmente d'un point sur un an pour atteindre 62%. En 2005, plus de 15% des chômeurs martiniquais sont à la recherche d'un emploi depuis plus de 3 ans (contre 6% au niveau national).

Structure du chômage par qualification



Source : Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

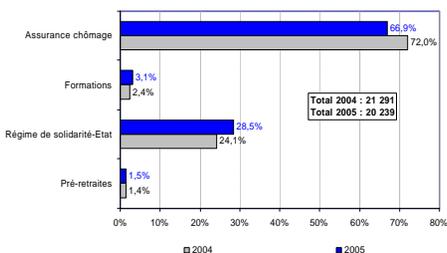
Moins de la moitié des demandeurs d'emploi (47,2%) sont des employés qualifiés. Entre 2000 et 2005, cette part s'est accrue de 2,3 points tandis que le nombre d'ouvriers qualifiés en situation de chômage a diminué de plus de 30% sur la même période, leur poids dans le total des chômeurs s'établissant à moins de 8%. Les employés non qualifiés subissent davantage les effets du chômage en 2005, leur part ayant progressé de près de 5% par rapport à 2000. Le chômage des cadres, en croissance régulière entre 2000 et 2004, baisse de 8% en 2005. Chez les ouvriers spécialisés et les manœuvres (respectivement 7,2% et 3,5% des demandeurs), le marché de l'emploi demeure favorable en 2005, leur nombre se réduisant régulièrement depuis 2000.

3.2 L'indemnisation du chômage

Le total des allocations versées en 2005 par les Assedic atteint 176,1 millions d'euros, diminuant pour la première fois depuis 2001. Le montant versé au titre de l'assurance chômage (allocation de retour à l'emploi, allocation unique dégressive et allocation chômeurs âgés) a diminué de 1,4% sur un an, s'établissant à 140,1 millions d'euros.

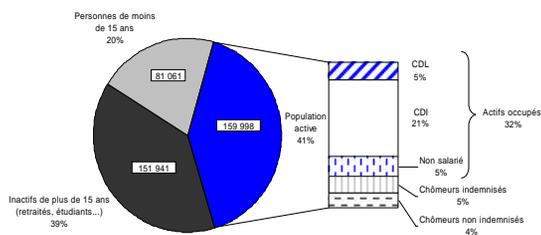
Le nombre d'allocataires recensés à l'Assedic en 2005 a régressé de près de 5% sur un an pour s'établir à 20 239 à fin décembre. Plus des deux tiers de ces allocataires sont bénéficiaires de l'assurance-chômage. Cette forme d'indemnisation se réduit au bénéfice du régime solidarité-Etat qui comprend l'allocation d'insertion, l'allocation de solidarité spécifique et l'allocation spécifique d'attente. Le recours aux dispositifs de formation a été plus fréquent en 2005, le nombre d'allocataires augmentant de 22% sur un an.

Répartition des allocataires des Assedic (au 31 décembre)



Source : Assedic

Répartition de la population globale en 2005



Source : Assedic, Insee, DDTEFP

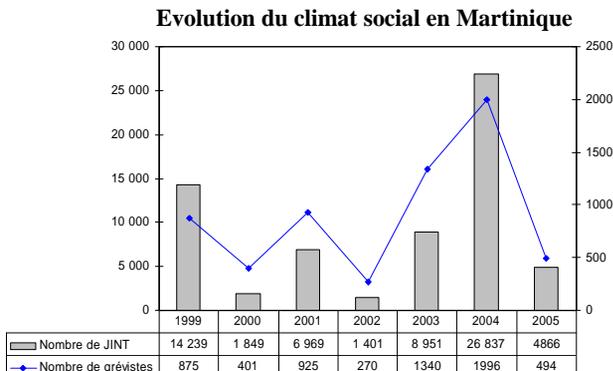
Au 31 décembre 2005, en juxtaposant les résultats de l'enquête emploi de l'Insee et les chiffres de l'Assedic, la population active (au sens du BIT) représente 41% de la population totale. Celle-ci compte environ 5% de chômeurs indemnisés, 4% de chômeurs non indemnisés et 32% d'actifs occupés. L'île totalise ainsi 59% d'inactifs composés de retraités (41% de la population inactives en 1999), de scolaires, d'étudiants, d'hommes ou de femmes au foyer et de personnes en incapacité de travailler.

3.3 Conflits sociaux

Si l'on se réfère au nombre de conflits survenus au cours de l'année, le climat social s'est dégradé en Martinique en 2005. La DDTEFP a recensé 18 conflits sociaux, soit 7 de plus

qu'en 2004. Ces conflits ont concerné au total 883 salariés dont 56% ont choisi de cesser le travail.

Les journées individuelles non travaillées ont toutefois été cinq fois moins nombreuses qu'en 2004, année marquée par un long conflit dans le secteur bancaire. Sur la période 1999-2005, en moyenne, 900 travailleurs martiniquais se mettent en grève chaque année, soit 0,72% de la population active occupée (le même ratio étant de 0,45% dans l'hexagone sur la période 1999-2004).



Source : DDTEFP

4. PRINCIPALES DONNEES ET DEFINITIONS

- **Population active au sens du recensement** : personnes qui déclarent avoir un emploi, être au chômage, être inactif mais en recherche d'emploi et les militaires.
- **Population active au sens du BIT (enquête emploi)** : personnes qui occupent un emploi, qui souhaitent travailler et effectuent des démarches de recherche d'emploi.
- **Taux d'activité** : rapport entre le nombre d'actifs et la population totale en âge de travailler.
- **Taux d'emploi** : rapport entre le nombre d'actifs occupés et la population totale en âge de travailler.

L'enquête emploi de l'Insee et le taux de chômage au sens du BIT

Depuis 1993, l'Insee réalise annuellement une enquête sur l'emploi des ménages dans les départements d'outre-mer. L'objectif premier de cette enquête est d'avoir une mesure du chômage et de l'emploi selon les normes du Bureau international du travail (BIT). Cette enquête se déroule dans les quatre départements d'outre-mer, au même moment et sur une période de 13 semaines, de mars à juin. Parmi les ménages tirés au sort, toute personne âgée de 15 ans et plus est interrogée annuellement pendant trois ans. En Martinique, l'enquête emploi touche près de 5 750 foyers répartis sur l'ensemble de l'île.

A partir des résultats de cette enquête, l'Insee calcule un **taux de chômage au sens du BIT**. Il s'agit du rapport entre le nombre de personnes en âge de travailler (répondant simultanément à trois conditions : être disponible, sans travail et à la recherche d'un travail) et la population active au sens du BIT (personnes ayant travaillé au cours d'une semaine de référence auxquelles sont ajoutés les chômeurs au sens du BIT).

L'indicateur de chômage calculé par la DDTEFP

La DDTEFP élabore mensuellement un **indicateur de chômage** différent de celui calculé par l'Insee au mois de juin, à partir du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie 1 et de l'estimation de la population active issue des enquêtes emploi de l'Insee. Les **DEFM de catégorie 1** sont les personnes inscrites à l'ANPE, immédiatement disponibles, déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, et n'ayant pas exercé une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois.

Evolution du marché du travail et de l'emploi

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Total demandeurs d'emploi en fin d'année	44 541	44 919	49 993	48 667	43 521	40 233	39 522	37 751	38 020	37 054
Evolution (en %)		0,8%	11,3%	-2,7%	-10,6%	-7,6%	-1,8%	-4,5%	0,7%	-2,5%
Indicateur de chômage	27,0%	27,2%	30,3%	29,2%	26,0%	24,9%	24,6%	23,5%	23,7%	23,2%
Offres totales d'emploi de l'année (via l'ANPE)	10 504	10 393	10 843	10 045	11 266	12 622	13 540	13 225	14 564	13 862
Evolution (en %)		-1,1%	4,3%	-7,4%	12,2%	12,0%	7,3%	-2,3%	10,1%	-4,8%
Offres d'emploi satisfaites (via l'ANPE)	8 711	8 719	9 196	8 489	9 471	9 708	10 499	10 751	11 766	11 739
Evolution (en %)		0,1%	5,5%	-7,7%	11,6%	2,5%	8,1%	2,4%	9,4%	-0,2%

Source : DDTEFP

§ 2. LES SALAIRES ET LES REVENUS

1. LES SALAIRES

1.1 L'évolution du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC)

Le SMIC est revalorisé chaque année, par décret, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Il peut également faire l'objet d'une majoration spécifique décidée par le gouvernement. Depuis le 1^{er} juillet 2005, un Smic unique a été instauré et sa valeur mensuelle brute fixée à 1 217,88 euros pour un salarié soumis à un horaire collectif de 35 heures hebdomadaires. Cela correspond à un taux horaire de 8,03 euros. Le dispositif de garantie mensuelle de rémunération (GMR) qui avait été mis en place dans le but de garantir aux salariés des entreprises ayant appliqué la loi sur les 35 heures le maintien de leur rémunération antérieure, a disparu telle que le prévoyait la loi du 17 janvier 2003.

En 2005, le SMIC réel, calculé à partir de l'indice des prix à la consommation martiniquais, a enregistré une progression annuelle supérieure à celle de 2004 (3,6% contre 2,8%), le taux d'inflation martiniquais ayant été moins élevé en 2005 (+1,9% après +2,8% en 2004). Sur la période 1998-2005, le taux horaire du SMIC à prix courant a crû au rythme annuel moyen de 3,9% tandis que son pouvoir d'achat a augmenté de 2,1%, la progression annuelle moyenne des prix étant de 1,8%.

1.2 L'évolution des principaux salaires

En 2005, sur la base des 35 heures hebdomadaires, les grilles des salaires de référence (en dehors du SMIC) ont varié plus fortement qu'en 2004. Après une augmentation de 2% en 2004, le salaire mensuel des ouvriers du BTP a progressé de 5,1% en 2005. Ainsi, un manoeuvre ordinaire du BTP gagne l'équivalent d'un SMIC mensuel depuis la mi-septembre 2005. Les employés de la fonction publique voient également leur traitement mensuel s'améliorer de 1,8% après +0,5% en 2004. La progression atteint 2,3% chez les dockers dont les salaires n'avaient pas été revalorisés depuis 2003, année marquée par leur mensualisation.

Principaux salaires minimaux mensuels sur la base de 35 heures hebdomadaires (en euros au 31 décembre)

	2001	2002	2003	2004	2005	variation
						2005/2004
SMIC	1 010,89	1 035,91	1 090,48	1 154,18	1 217,88	5,5%
Docker horaire	1 335,81	1 384,72	2 614,73	2 614,73	2 673,88	2,3%
Manœuvre ordinaire du BTP	994,93	1 108,68	1 135,98	1 158,73	1 217,88	5,1%
Fonction publique (1)	1 577,40	1 598,42	1 598,42	1 606,41	1 635,50	1,8%

(1) salaire mensuel brut minimum (indice 226) avec majoration de 40% incluse.

Source : Journal officiel de la République française, cellule du BTP, préfecture de la Martinique, Gmmsp.

D'après les données issues des déclarations annuelles de données sociales (DADS), le salaire net annuel moyen, toutes professions confondues, s'élevait à 19 864 euros en 2002. A l'inverse des postes d'employés et d'ouvriers, les cadres et professions intermédiaires de la Martinique bénéficient de rémunérations plus élevées que leurs homologues de l'hexagone. Dans l'ensemble, les emplois à temps complet sont mieux rémunérés en Martinique que dans les autres DOM, à l'exception de la Guyane. Entre 1997 et 2002, les salaires correspondants ont augmenté de 5,3%

Salaires nets annuels moyens en euros pour les emplois à temps complet en 2002

	Ensemble	Cadres*	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Martinique	19 864	43 542	22 383	14 768	14 645
Guadeloupe	19 707	43 685	23 045	15 138	14 621
Guyane	22 315	46 896	25 763	16 144	15 559
Réunion	18 415	42 092	22 122	14 908	14 058
France hexagonale	21 365	42 318	21 648	15 184	15 618

* Y compris chefs d'entreprises salariés

Source : DADS, Insee

2. LES REVENUS**2.1 L'évolution des différentes catégories de revenus**

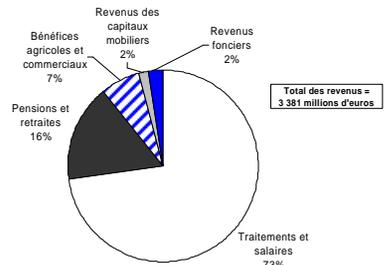
Selon les déclarations portant sur les revenus 2003, les sommes déclarées en Martinique s'élèveraient à 3,4 milliards d'euros, en progression d'environ 20% par rapport à 2000. Cette évolution traduit un accroissement de richesse mais aussi une amélioration de 9% de la collecte des déclarations de revenus par la Direction Générale des Impôts (DGI). Près des trois quarts des revenus déclarés sont constitués des traitements et salaires, qui progressent de 19% sur trois ans. Les revenus fonciers bénéficient d'un meilleur recensement (+14%) tandis que le nombre de foyers déclarants des capitaux mobiliers a diminué de 8% sur la période 2000-2003.

Entre 2001 et 2004, les revenus déclarés à la Martinique ont progressé en moyenne chaque année de 6,4% tandis que le nombre de déclarations collectées s'est amélioré annuellement de 2,9%.

Les bénéficiaires agricoles et commerciaux constituent 7% du total déclaré tandis que, sous l'effet du vieillissement de la population martiniquaise accentué par les « retours-retraites » d'anciens migrants dans l'île, le montant des pensions et retraites atteint 546 millions d'euros en 2003 et progresse de 23% sur trois ans.

Comparativement aux autres DOM, la Martinique se distingue par une plus forte proportion de pensions et retraites dans le total des revenus déclarés (16% contre 14% en Guadeloupe, 12% à la Réunion, 7% en Guyane). Toutefois, ce ratio demeure inférieur à celui observé dans l'hexagone (23%). Le montant de l'ensemble des revenus déclarés dans le département en 2004 était supérieur à celui de la Guadeloupe (3,2 milliards d'euros) et de la Guyane (1,1 milliard d'euros) mais inférieur à celui de la Réunion (5,8 milliards d'euros). Les revenus déclarés en Martinique représentent le quart du total enregistré dans les DOM.

Répartition des revenus déclarés à la DGI en 2004 en Martinique



Source : DGI

En 2004, en Martinique, la DGI a répertorié 259 déclarations à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) contre 276 en Guadeloupe et 993 à la Réunion.

Evolution des revenus déclarés à la DGI en Martinique

année déclaration	2001		2002		2003		2 004		Variation 2004/2001		Variation en moyenne annuelle	
	Nombre de revenus déclarés	Revenus (en millions d'euros)	Nombre de revenus déclarés	Revenus (en millions d'euros)	Nombre de revenus déclarés	Revenus (en millions d'euros)	Nombre de revenus déclarés	Revenus (en millions d'euros)	Nombre de revenus déclarés	Revenus	Nombre de revenus déclarés	Revenus
Traitements et salaires	114 534	2 074	119 245	2 197	122 679	2 333	126 460	2 459	10,4%	18,6%	3,4%	5,8%
Pensions et retraites	51 316	444	53 489	480	54 409	514	55 604	546	8,4%	23,0%	2,7%	7,1%
Bénéfices agricoles et commerciaux	7 805	177	8 044	198	8 689	217	8 898	230	14,0%	29,9%	4,5%	9,1%
Revenus des capitaux mobiliers	12 488	42	11 261	48	11 378	45	11 483	55	-8,0%	30,5%	-2,6%	10,0%
Revenus fonciers	8 195	65	8 647	72	9 103	80	9 343	84	14,0%	30,0%	4,5%	9,2%
Autres	780	8	402	6	621	6	814	7	4,3%	-17,0%	12,3%	-4,3%
Total	195 118	2 810	201 088	3 002	206 879	3 194	212 602	3 381	9,0%	20,3%	2,9%	6,4%

Source : Direction Générale des Impôts

2.2 Le revenu minimum d'insertion

Depuis le 1^{er} janvier 2004, la gestion des droits et obligations relatifs au RMI relève de la compétence des départements et non plus de l'Etat. L'ouverture des droits, les conditions de versement de l'allocation et les actions d'insertion des bénéficiaires sont de la responsabilité des Conseils généraux. La fixation du montant de l'allocation ainsi que les critères d'attribution demeurent de la compétence de l'Etat.

En fin 2000, le revenu de solidarité (RSO) a été créé à destination des personnes bénéficiant du RMI depuis au moins deux ans et âgés d'au moins 50 ans qui souhaitent sortir du dispositif en renonçant au RMI et en s'engageant à n'exercer aucune activité professionnelle rémunérée jusqu'à l'attribution de la pension de retraite. En 2004, le taux de recours au RSO¹² s'élevait à 18% en Martinique, contre 31% en Guadeloupe, 17% en Guyane et 42% à la Réunion.

¹² Le taux de recours au RSO est estimé à partir du rapport entre le nombre de bénéficiaires du RSO et la somme du nombre d'allocataires du RSO et de ceux du RMI âgés de 50 à 64 ans dont l'ouverture de droit date de plus de deux ans.

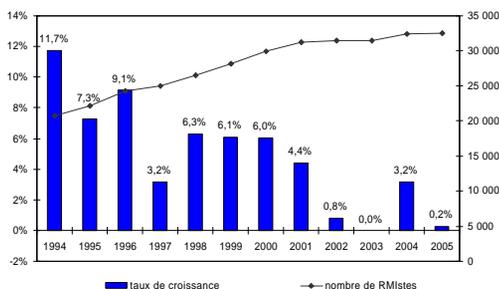
Depuis le 18 décembre 2003, le revenu minimum d'activité (RMA) s'ajoute au dispositif d'insertion en vigueur. Il est destiné à rendre les revenus du travail incitatifs et s'applique aux contrats de travail à temps partiel (20 heures hebdomadaires minimum) d'une durée de six mois renouvelable. L'employeur reçoit du Conseil général une aide s'élevant au montant du RMI. La différence entre ce dernier et le salaire versé, au moins égal au SMIC proportionnel au nombre d'heures travaillées, reste à la charge de l'entreprise.

2.2.1) Les bénéficiaires

Au 31 décembre 2005, 32 504 personnes perçoivent le RMI en Martinique. Après avoir augmenté de plus de 3% en 2004, le nombre de bénéficiaires du RMI s'est stabilisé en 2005 (+0,2%). Entre 1995 et 2005, le dispositif a enregistré plus de 10 300 nouveaux entrants. D'après une étude récente de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)¹³, les effets mécaniques de la LOOM de décembre 2000 permettant l'alignement des montants du RMI versés dans les départements d'outre-mer sur ceux de l'hexagone, expliquent une part importante de l'augmentation du nombre de bénéficiaires du RMI entre 2000 et 2004. Le RMI concerne 20% de la population active martiniquaise contre 4% de celle de l'hexagone.

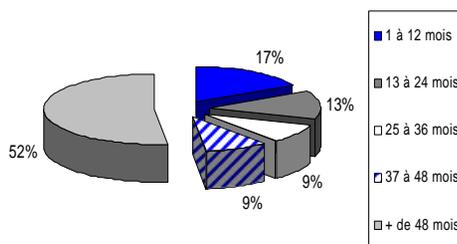
La répartition des bénéficiaires selon leur ancienneté fait ressortir une majorité d'« anciens RMistes », inscrits dans le dispositif depuis plus de 4 ans (52%), tandis que les « nouveaux entrants » (moins d'un an) représentent 17% du total. Au mois de décembre 2005, 1 440 intéressements à la reprise d'activité ont été enregistrés par la Caisse d'Allocations Familiales de la Martinique.

Croissance du nombre de bénéficiaires du RMI



Source : Caisse d'Allocations Familiales de la Martinique

Répartition des bénéficiaires du RMI au 31 décembre 2005 selon l'ancienneté



2.2.2) Montants distribués

Au 1^{er} janvier 2005, le montant mensuel du RMI a été revalorisé de 1,8% par rapport à 2004 pour atteindre 425,40 euros pour un allocataire seul. L'allocation accordée par enfant supplémentaire est passée de 167,15 euros à 170,16 euros. En 2005, la Caisse d'allocations familiales a versé 153,2 millions d'euros au titre du RMI. Ce montant est en hausse de 5% sur un an, après une progression de 3,6% l'année précédente.

¹³ *L'e-sentiel*, n°48 d'avril 2006, Caisse nationale d'allocations familiales

Barème de l'allocation du RMI au 1^{er} janvier

en euros

Enfants à charge	Janvier 2003		Janvier 2004		Janvier 2005	
	Personne isolée	Couple	Personne isolée	Couple	Personne isolée	Couple
0	411,7	617,55	417,88	626,82	425,40	638,10
1	617,55	741,06	626,82	752,18	638,10	765,12
2	741,06	864,57	752,18	877,54	765,72	893,34
Par enfant supplémentaire	164,68	164,68	167,15	167,15	170,16	170,16

Source : Caisse d'allocations familiales de la Martinique

2.2.3) Les actions d'insertion

Depuis le décret du 28 juillet 2000, les agences départementales d'insertion (ADI) fonctionnent dans les Dom en tant qu'établissements publics départementaux chargés de mettre en œuvre les dispositions de la loi d'orientation relative à lutte contre les exclusions.

L'ADI dispose de ressources issues principalement du budget de l'Etat et du Conseil général, du Fonds social européen ainsi que des organismes accueillant les Contrats d'insertion par l'activité (CIA). Les actions de l'ADI se répartissent en deux programmes : le Programme annuel des tâches d'utilité sociale (Patus) et le Programme départemental d'insertion (PDI). En 2005, les crédits votés au titre des actions d'insertion et du financement des CIA représentent 42,5 millions d'euros, dont près de 40% est consacré au versement des salaires des CIA. Hors report des années antérieures, les actions entreprises par l'ADI ont coûté 30,9 millions d'euros, dont 39% destinés au financement du PDI.

Le Patus permet de financer des CIA dans différents domaines d'utilité sociale comme l'environnement, la lutte contre l'échec scolaire ou la lutte contre les handicaps et l'exclusion sociale. En 2005, son coût total a atteint 19 millions d'euros, régressant de 16% sur un an. Les salaires versés aux CIA par l'Agence départementale d'insertion se sont élevés à 16,8 millions d'euros, en recul de 15,6% par rapport à 2004, tandis que leur formation d'accompagnement a coûté près de 457 000 euros (y compris le report des années antérieures). L'ADI assure également les versements de diverses allocations par les Assedic aux CIA pour un montant 1,5 million d'euros en 2005.

Le PDI comporte six axes d'intervention en faveur de l'insertion : le logement, la santé, le volet social, le volet économique, l'emploi et la formation. En 2005, en intégrant les crédits reportés, le budget alloué au PDI s'est élevé à 23,6 millions d'euros. Le logement demeure le volet pour lequel les sommes engagées sont les plus élevées (58,8%). Cette proportion a diminué de 2,5 points sur un an principalement au bénéfice des actions inscrites dans le volet « emploi » (+1,9 point) et dans le volet économique (+1,8 point) de l'Agence départementale d'insertion.

Dans le cadre de la création d'entreprises, des primes de développement régional et des prêts sans intérêt sont accordés, le versement d'allocations pour les titulaires de minimas sociaux étant parallèlement maintenu provisoirement. En cas d'échec, le versement d'allocations de chômage est maintenu.

Les entreprises qui embauchent les travailleurs handicapés bénéficient à la fois d'une prime d'apprentissage, d'une prime à l'insertion et d'une aide financière pour l'adaptation du poste et des charges d'encadrement.

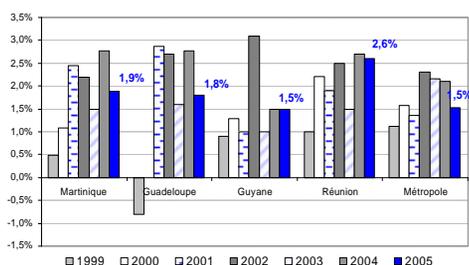
Les différents contrats destinés à l’insertion professionnelle des demandeurs d’emploi et, en particulier, des jeunes bénéficient d’aide à l’embauche et à la formation. Il s’agit principalement des contrats d’apprentissage, des contrats de professionnalisation, des contrats initiative-emploi, des contrats emploi-solidarité, des contrats emploi-consolidé, des contrats d’insertion-revenu minimum d’activité (Cirma), des contrats « jeune en entreprise », des contrats d’accompagnement dans l’emploi, des contrats d’avenir et des contrats d’insertion dans la vie sociale.

§ 3. L’INFLATION

L’indice des prix à la consommation (IPC) élaboré par l’Insee est le seul indicateur de l’île permettant d’estimer, entre deux périodes données, à qualité constante¹⁴, la variation moyenne des prix des biens et services consommés par les ménages. Le calcul de cet indice obéit à des normes internationales précises. En janvier 2005, la pondération appliquée aux différents groupes de produits a été modifiée conformément aux résultats de l’enquête sur le budget des ménages martiniquais. Il en est ressorti une part moindre des dépenses d’alimentation dans le panier des ménages par rapport à 2004 tandis que les postes tabac, produits manufacturés, énergie et services ont vu leur poids renforcé dans le calcul de l’IPC.

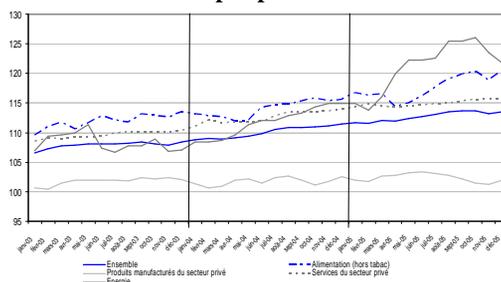
Après avoir atteint un niveau relativement élevé en 2004 (+2,8%), le rythme d’inflation de la Martinique a décéléré en 2005, atteignant 1,9% en glissement annuel. La progression de l’indice des prix à la consommation, porté ainsi à 113,6 a toutefois été plus forte que dans l’hexagone (+1,5%) et dans les autres DFA (+1,8% en Guadeloupe et +1,5% en Guyane). En moyenne annuelle, le taux d’inflation martiniquais atteint 2,4% après 2% en 2004.

Taux d’inflation (glissement annuel) à fin décembre



Source : Insee (base 100 en 1998)

Evolution de l’indice des prix à la consommation par poste



En 2005, l’indice des prix martiniquais s’est accru de 0,2% en moyenne mensuelle. L’évolution apparaît contrastée sur le premier semestre marqué par des taux d’inflation

¹⁴ Lorsque deux relevés de prix successifs portent sur des produits de même nature mais de qualité distincte, le calcul de l’indice des prix à la consommation effectué par l’Insee exclut l’« effet qualité » c’est-à-dire l’évolution des prix due à la variation de qualité entre produit remplaçant et produit remplacé.

relativement élevés aux mois de mars et mai (+0,4%). Les prix se sont ensuite raffermis au second semestre.

Hors produits frais et énergie, postes à prix volatils soumis respectivement aux aléas climatiques et aux tensions sur les marchés mondiaux, le taux d'inflation 2005 s'établit à 0,9% en glissement annuel en Martinique. L'indice des prix sous-jacent¹⁵, calculé uniquement pour l'hexagone et excluant les prix soumis à l'intervention de l'Etat et les produits à prix volatils, ressort à 1% en 2005.

Le taux d'inflation de 1,9% enregistré en 2005 à la Martinique résulte principalement d'un renchérissement des prix des produits pétroliers (+8,4%) et des produits alimentaires (+4,2%) alors que le prix du tabac est demeuré stable et que celui des produits manufacturés a diminué de 0,6%. L'inflation sur le poste « services » atteint quant à elle 1,6%.

En dépit d'une forte volatilité du prix des fruits et légumes, l'indice des prix de l'alimentation a faiblement varié au cours de l'année 2005. Son taux de croissance mensuel a ainsi évolué entre -1,8% en avril et +1,3% en décembre. Le rythme d'inflation des produits alimentaires s'est accéléré, passant de +1,8% en 2004 à +4,2% en 2005. Cette progression s'explique principalement par le prix des légumes qui enregistre sa plus forte progression sur deux ans (+19,5%). Après avoir avoisiné 6% en 2004, le renchérissement du prix des fruits a été moindre à la Martinique en 2005 (+0,4%). Hors produits frais, les prix de l'alimentation progressent de 2,1%

En 2005, les produits manufacturés vendus en Martinique ont été moins chers. Le taux d'inflation s'est établi à -0,6% contre +1,4% en 2004. Cette diminution concerne particulièrement les articles chaussants et d'habillement (-2,3%) et les produits de santé (-0,8%). A contrario, les « autres produits manufacturés », comprenant notamment les prix des articles d'ameublement, d'équipement et d'entretien de la maison, se sont renchérés de 0,2%.

En dépit d'une stabilisation des prix sur le dernier mois de l'année, le prix des services, en augmentation régulière depuis plusieurs années, a progressé de 1,6% en 2005. Le poste « loyers et services rattachés » a enregistré l'augmentation la plus forte (+5,1%) tandis que les prix des services de transport et communication ont diminué de 1,2%, après s'être renchérés dans les mêmes proportions en 2004. Par ailleurs, les prix pratiqués dans le secteur de la restauration et de l'hôtellerie ont augmenté de 2,7% sur un an et ceux des services de santé de 0,3%. A la Martinique, les services ont contribué pour 33% à l'évolution des prix enregistrée en 2005, leur rythme d'inflation étant lui-même porté à hauteur de 80% par le poste « loyers et services rattachés ».

Après une progression annuelle de 6% en 2005 (+7,3% en 2004), l'indice des prix de l'énergie s'est établi à 121,8 en décembre 2005. Les prix des produits pétroliers se sont accrus de 8,4% par rapport à décembre 2004 tandis qu'en métropole, ces derniers ont grimpé de plus de 11% en un an.

¹⁵ L'indice des prix sous-jacent élimine les prix du tabac, de l'énergie, des produits frais et les tarifs publics. Il permet de dégager une tendance de fond de l'évolution du niveau des prix. Il n'est pas calculé par l'Insee dans les DOM en raison des particularités du système fiscal.

En 2005, l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) enregistré dans l'union économique et monétaire européenne a progressé de 2,2% sur un an. Avec un taux d'inflation de 1,9%, la Martinique se place en dessous des rythmes d'inflation observés dans huit des douze pays de la zone euro.

Evolution de l'indice des prix

Pondération 2005	2001	2002	2003	2004	2005	Variation 2005/2004	Contribution	Moyenne annuelle
10 000	104,6	106,9	108,5	111,5	113,6	1,90%		112,8
2 168	106,2	110,0	113,6	115,6	120,5	4,20%	0,9 pt	117,7
2 947	100,3	101,1	101,1	102,5	101,9	-0,60%	-0,2 pt	102,4
3 967	105,8	108,1	110,4	114,0	115,8	1,60%	0,6 pt	115,0
997	103,9	107,6	109,4	114,3	120,1	5,10%	0,5 pt	117,9
363	108,3	111,7	113,5	114,6	115	0,30%	0,0 pt	114,7
615	99,9	100,7	100,9	102,1	100,9	-1,20%	-0,1 pt	101,0
845	108,5	110,3	107,1	114,9	121,8	6,00%	0,5 pt	121,2
618	114,6	116,5	111,1	121,9	132,1	8,40%	0,5 pt	131,1
2 242	106,7	110,5	114,5	116,9	121,7	4,10%	0,9 pt	118,9
3 791	102,1	103,1	102,4	105,2	106,2	1,00%	0,4 pt	106,4
9 411	104,5	106,4	107,7	110,9	112,4	1,40%		112,0
9 155	104,3	106,5	108,6	111,2	112,9	1,50%		112,0
9 926	104,5	106,7	108,2	111,2	113,3	1,90%		112,5
	104,3	106,7	109,0	111,3	113	2,10%		
	103,8	106,6	108,3	111,4	113,4	1,80%		
	103,0	106,2	107,3	108,9	110,5	1,50%		
	105,3	107,9	109,5	112,5	115,4	2,60%		

Source : Insee (base 100 en 1998)

§ 4. LE COMMERCE EXTERIEUR

L'essentiel des échanges commerciaux de la Martinique est réalisé avec la métropole. Toutefois, située au cœur de l'arc antillais, l'île fait partie intégrante des différents marchés de la zone des Amériques. Elle entretient notamment des liens commerciaux avec les pays de la Caraïbe. Par ailleurs, la Martinique dispose d'un rôle d'observateur au sein des organisations commerciales (CARICOM¹⁶ et OECS¹⁷) formées par les pays de la Caraïbe.

Les négociations actuelles pour la mise en œuvre d'un Accord de Partenariat Economique entre l'Union Européenne et les états de la Caraïbe sont suivies de près par les institutions martiniquaises. En effet, en tant que région ultrapériphérique intégrée à l'UE, la Martinique sera de facto partie prenante de cet accord de libre échange, ce qui implique des enjeux importants en termes de risques, mais aussi d'opportunités. L'île pourrait en effet perdre une partie de sa compétitivité au sein de l'espace économique européen ainsi que sur son propre marché, mais l'abaissement des tarifs douaniers laisse aussi entrevoir un potentiel de développement des exportations vers les pays de la région.

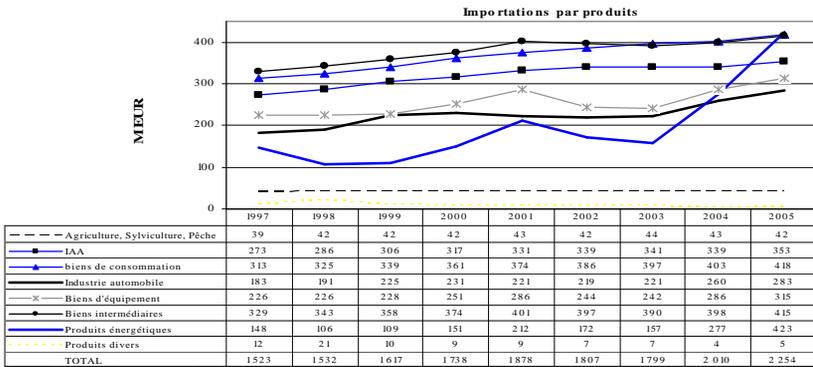
¹⁶ Le CARICOM regroupe : Antigua et Barbuda, les Bahamas, Barbade, Belize, la Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, la Jamaïque, Montserrat, Sainte-Lucie, St Kitts et Nevis, Saint-Vincent et les grenadines, le Suriname ainsi que Trinidad et Tobago.

¹⁷ L'OECS comprend : Sainte-Lucie, Grenade, Dominique, St Vincent et les Grenadines, St Kitts et Nevis, Antigua et Barbuda et trois territoires britanniques associés : Montserrat, Anguilla et les îles vierges britanniques.

1. LES IMPORTATIONS

1.1 Structure et évolution

En 2005, les importations de l'île s'élèvent à 2 254 millions, enregistrant une progression annuelle de 12% (+7% en 2004). Ce fort accroissement s'explique à plus de 60% par la hausse des importations de produits énergétiques dont la valeur a augmenté de 53% en un an et de 170% par rapport à 2003. Fin 2005, les produits énergétiques sont ainsi devenus le premier poste d'importation de l'île, devant les biens de consommation et les biens intermédiaires.



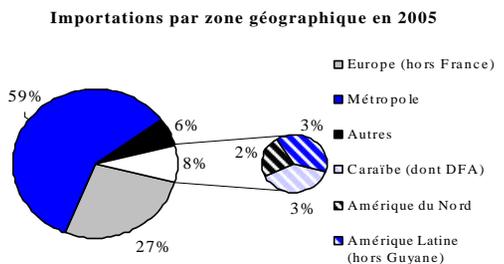
En faisant abstraction des achats de produits énergétiques, les importations se sont inscrites en hausse de 5,7%, du fait principalement des biens d'équipement (+10%) et des biens de l'industrie automobile (+8,8%).

1.2 Origine des importations

En 2005, le marché européen, métropole incluse, représente 86% des importations de la Martinique.

1.2.1 Commerce national

La métropole est le premier fournisseur de la Martinique avec 59% des importations (soit 1 332 millions, en hausse de 5% sur un an), tandis que les autres DFA représentent une part marginale (0,3%). Les exportations de l'hexagone sont composées notamment de produits agroalimentaires (20%), de biens de l'industrie automobile (10%) et de produits pharmaceutiques (10%).



Source: Douanes - données provisoires

A près de 7 millions les importations en provenance de la Guyane (98%) se composent de produits agroalimentaires (53%) et de produits de la filière bois (21%).

1.2.2) Commerce européen

Plus du quart des importations martiniquaises proviennent des pays étrangers européens. Le Royaume-Uni, qui en représente 46% (soit 274 millions, 12,2% du total, contre 133 millions en 2004), est le deuxième pays fournisseur de l'île en raison de la progression des ventes de pétrole de la Mer du Nord. De manière générale, les pays européens sont des partenaires économiques de taille pour la Martinique : les Pays-Bas représentent 4,4% des importations, l'Allemagne 2,9% et l'Italie 2,5%. A titre de comparaison, le Japon, la Chine et le Brésil représentent pour le moment chacun moins de 2% des achats¹⁸.

1.2.3) Commerce régional

En 2005, les achats de la Martinique à la région (pays de la Caraïbe dont DFA, Amérique Latine et du Nord) s'élèvent à 184 millions, soit 8% du total des importations et sont en diminution de 28% sur un an. Ils proviennent à 38% de la Caraïbe, 38% d'Amérique Latine et 24% d'Amérique du Nord. Les produits originaires d'Amérique Latine sont essentiellement des biens intermédiaires (produits de la filière bois du Brésil, produits céramiques et matériaux de construction du Venezuela). Les importations caribéennes s'élèvent à 70,9 millions, issus avant tout de Trinidad et Tobago et d'Aruba qui vendent à la Martinique leurs produits énergétiques. Même à l'échelle régionale, les DFA représentent une part marginale des importations. Enfin, les Etats-Unis fournissent un cinquième des importations régionales martiniquaises, soit 36,3 millions, dont 42% de biens d'équipement et 10% de produits de chimie minérale.

2. LES EXPORTATIONS

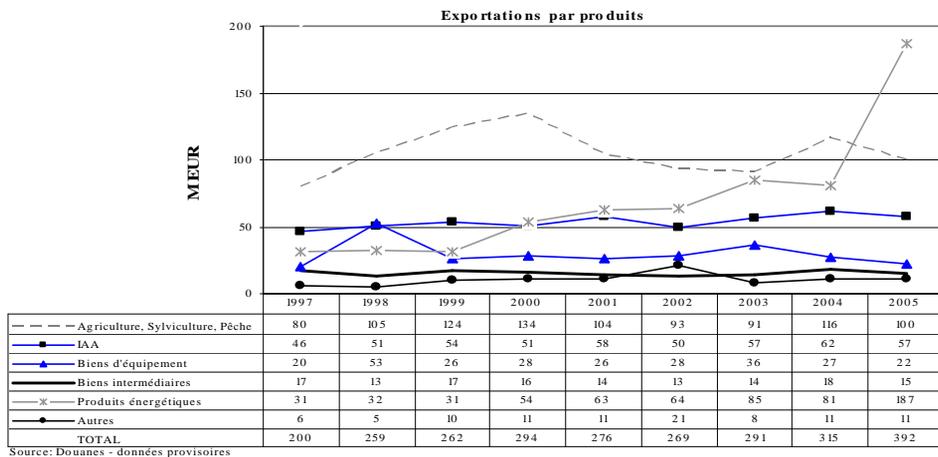
2.1 Structure et évolution

En 2005, les exportations martiniquaises atteignent 392 millions, en hausse de 24,5% sur un an (+5,1% en 2004). Cette évolution favorable est liée à celle des exportations de produits énergétiques (+131%) vers les autres DFA, les Etats Unis et les Antilles néerlandaises, suite à la forte augmentation du cours du pétrole en 2005. Ces hydrocarbures sont importés bruts avant d'être transformés à la raffinerie des Antilles puis d'être réexportés. Ainsi, le secteur énergétique devient le plus gros contributeur aux exportations de l'île (47,7% en valeur).

Bien que les prix sur le marché de la banane se soient inscrits en hausse en 2005, la diminution du volume produit a entraîné un repli de 14% des exportations totales du secteur

¹⁸ Ce chiffre est légèrement sous-estimé puisqu'il omet notamment les produits asiatiques achetés par la métropole puis réexportés vers la Martinique

primaire en valeur. Avec près de 15% des exportations totales en 2005, les 57 millions de produits de l'industrie agroalimentaire s'inscrivent en recul (-7,5%) par rapport à 2004.



2.2 Destination des exportations

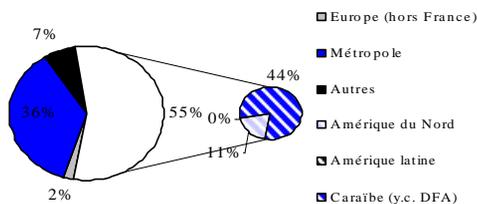
En 2005, la métropole et le commerce régional représentent ensemble 86% des exportations martiniquaises.

2.2.1 Commerce national

La part relative de la Métropole dans les exportations de l'île baisse de 12,3% par rapport à 2004 pour s'établir à 142 millions tandis que celle des autres DFA enregistre une diminution de 2% à 149 millions (soit 38% du total des exportations). 70% des exportations vers la métropole sont des produits agricoles (la banane notamment) avec 99 millions et 18,5% sont des boissons (rhum principalement) avec 26,2 millions.

En 2005, 70% des exportations vers les autres DFA sont constituées de produits énergétiques. Sans tenir compte de ces derniers, l'industrie agro-alimentaire prédomine, avec 44% des expéditions vers la Guadeloupe (dont plus de la moitié sont des boissons non alcoolisées de type eau minérale – jus de fruits) et 60% des expéditions vers la Guyane (dont les trois quarts sont des boissons non alcoolisées).

Exportations par zone géographique en 2005



Source: Douanes - données provisoires

2.2.2) Commerce européen

Les produits exportés vers les pays européens (hors France) représentent 2% du total des expéditions contre 5% en 2004. 12,5% de ces flux sont constitués de ventes à l'Irlande dans le

domaine de la construction navale (principalement des ventes en fin de défiscalisation) et 10% sont des exportations de boissons vers l'Espagne qui achète aussi à la Martinique des produits agricoles. Enfin, des ventes de boissons (rhum) apparaissent aussi à destination de l'Italie.

2.2.3) Commerce régional

Les exportations régionales de la Martinique sont en forte augmentation cette année. Elles représentent désormais plus de la moitié des ventes, atteignant 217 millions en 2005. Hors DFA, ce montant tombe à 36 millions contre seulement 14,1 millions l'année précédente.

La Caraïbe et l'Amérique du Nord sont les destinations principales de ces exportations, loin devant l'Amérique Latine, qui demeure un partenaire commercial de faible importance. 93% de la valeur des ventes vers les Etats-Unis correspond à des produits pétroliers raffinés, soit 17% des exportations vers la région. Une importante part des exportations régionales est constituée d'hydrocarbures : les expéditions vers les DFA de produits pétroliers raffinés regroupent près de la moitié de ces flux. Les Antilles néerlandaises représentent aussi un acheteur d'hydrocarbures non négligeable en totalisant 10% des exportations dans la région.

En 2005, les échanges avec les îles de la Caraïbe (hormis la Guadeloupe et les exportations d'hydrocarbures vers les Antilles néerlandaises) restent faibles et s'établissent à 5,7 millions. 20% de ces ventes sont destinées à Sainte-Lucie. En terme de produits, un tiers des exportations vers les états indépendants de la Caraïbe est lié à l'industrie extractive (roches transformées en sable) et 8% à la construction navale.

3. LA BALANCE COMMERCIALE (HORS SERVICES)

3.1 Structure et évolution

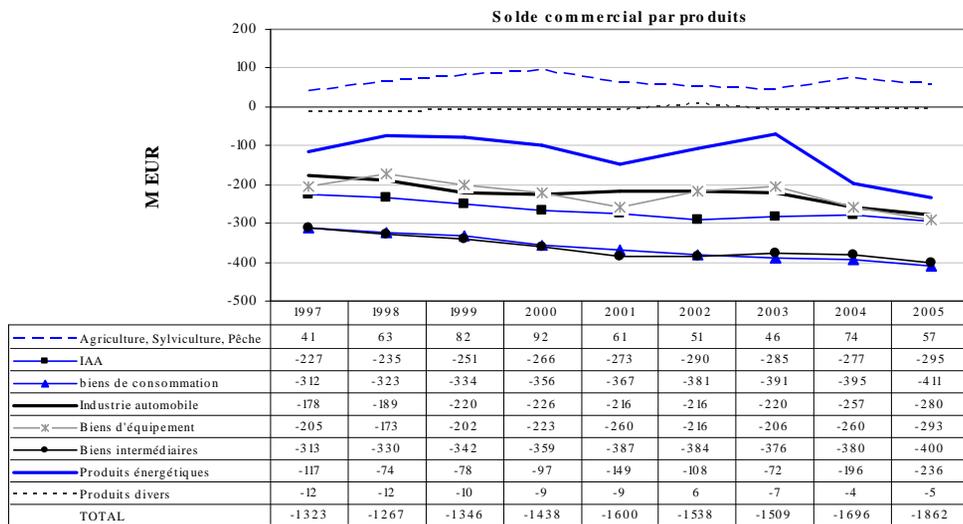
En 2005, le déficit du commerce extérieur de la Martinique atteint 1 862 millions, en augmentation de 9,8% par rapport à 2004. Malgré ce déficit important, la hausse des exportations a entraîné l'accroissement du taux de couverture à 17,4% en 2005, soit le niveau le plus élevé depuis 2000. Le poste « produits agricoles » reste le seul à dégager un excédent commercial (+57 millions) bien qu'en recul de 23% sur un an.

Le déficit observé dans les industries des biens de consommation et des biens intermédiaires représente 44% du déficit commercial de la Martinique et s'est creusé depuis 2004. Sur un an, le solde commercial s'est dégradé dans tous les secteurs d'activité.

Cependant, il faut rappeler que les statistiques douanières du commerce extérieur, dont il est fait état ici, sont établies uniquement sur les biens qui s'échangent aux frontières sans prendre en considération la part des services dans les exportations du département et notamment les flux liés au tourisme.

Le développement grandissant des services dans l'économie martiniquaise, au détriment du secteur industriel, a pour corollaire un accroissement du déficit commercial dans les secteurs recensés par les douanes. En outre, l'industrie de transformation à la Martinique étant

principalement tournée vers la satisfaction du marché local – et peu vers l’export –, toute croissance économique entraîne une aggravation du déficit commercial.



De façon schématique, le financement du déficit commercial (1,8 milliard d’euros en 2005) trouve comme contrepartie notamment les transferts issus de l’extérieur, au titre desquels apparaît ceux de l’Etat dans le département (près de 1,2 milliard) et ceux issus du tourisme (estimés à 300 millions d’euros). Seuls une dynamisation des services (du tourisme en particulier) et un développement de la base industrielle de la Martinique favoriseraient un accroissement des exportations et une meilleure couverture des importations.

3.2 Solde commercial par région

Le déficit commercial de la Martinique provient à 64% de ses échanges avec la métropole (1 190 millions) et à 32% de ses échanges avec les pays européens (594 millions). Toutefois, les exportations de la Martinique à destination de l’Union européenne (hors France) sont sous-estimées du fait qu’une part des bananes débarquées en métropole est ensuite réexpédiée vers les autres pays de la Communauté Européenne.

Le taux de couverture des échanges entre la Martinique et l’Amérique du Nord s’établit à 95% grâce aux exportations de pétrole raffiné. Ce taux est quasiment nul pour l’Amérique Latine. En revanche, le solde commercial est excédentaire avec la zone Caraïbe (248%) grâce au commerce inter DFA (pétrole raffiné exporté vers la Guadeloupe notamment). Hormis les DFA, la couverture des exportations par les importations entre la Martinique et la Caraïbe n’est que de 38%.

4. LES RELATIONS REGIONALES

4.1 Les aides à l'export

Les flux commerciaux entre la Martinique et la Caraïbe demeurent relativement faibles. Les difficultés liées au transport et les surcoûts générés par les taxes et les droits de douane sur les marchandises constituent quelques-uns des obstacles au développement des échanges entre l'île et le reste de la Caraïbe.

A ce titre, l'Etat et le Conseil Régional financent plusieurs types d'aides à l'exportation pour les entreprises. La principale aide est le Fonds régional d'aide à l'exportation (Fraex) inscrit au contrat de plan Etat-Région 2000-2006. Elle vise à soutenir financièrement les entreprises ayant un projet de développement pérenne à l'exportation nécessitant des investissements immatériels pour une opération spécifique de prospection, de promotion ou d'implantation. Le Fraex intervient en marge d'autres dispositifs du Docup tels que l'Assistance export partagé (axe 13 du Docup) gérée par le Conseil Régional. De son côté, l'assurance prospection de la Coface vise à encourager le développement des entreprises à l'export en leur offrant notamment une protection contre le risque d'échec commercial et un allègement des charges financières induites par l'investissement réalisé.

4.2 Les accords de partenariat économique

Les échanges entre les états de la Caraïbe évoluent sous l'égide de deux organisations majeures : l'Organisation des états de la caraïbe orientale (OECS) créée en 1981 et la Communauté du bassin des Caraïbes (CARICOM). L'OECS jouit d'une position stratégique entre l'Amérique Latine et les Etats-Unis lui permettant d'entretenir des relations privilégiées avec ses grands voisins (Cuba et la République Dominicaine). Le Caricom souhaite à terme favoriser la construction d'un véritable espace économique (organisation d'un marché commun à travers le CSME¹⁹) et institutionnel caribéen avec, entre autres, l'instauration d'un passeport unique, facilitant les associations économiques et la circulation des personnes. La Martinique, comme les autres DFA, ne fait pas partie de ces accords. L'île, en tant que région ultra périphérique (RUP) au sein du marché communautaire européen, dépend des décisions prises à Bruxelles pour tout accord économique avec les pays tiers.

4.2.1) Contenu et objectifs

Des Accords de Partenariat Economique (APE) entre l'Union Européenne et six groupements régionaux²⁰ de l'ACP sont actuellement en préparation et visent à la libéralisation progressive du commerce entre l'UE et chaque groupement. Les APE, qui font suite aux

¹⁹ Le Caribbean Single Market & Economy est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2006, les accords de libre échange ayant été ratifiés par cinq pays (Barbade, Belize, Guyane, Surinam et Trinidad et Tobago). D'autres pays et territoires devraient bientôt rejoindre ce marché unique.

²⁰ Afrique centrale, Afrique de l'ouest, Afrique orientale, Afrique australe, Pacifique et Caraïbe.

accords de Lomé et de Cotonou²¹, sont mis en place dans un souci de prise en compte des particularités géographiques des différents pays et concernent aussi bien les services que les marchandises, y compris le transport maritime et les TIC. Les APE doivent entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier 2008 avec une période de mise en œuvre progressive d'environ 10 ans. Entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 décembre 2007, un régime transitoire a été maintenu, qui reconduit les règles commerciales du régime de Lomé. Ce calendrier est considéré par de nombreux pays concernés comme extrêmement serré, les préférences tarifaires unilatérales s'éteignant en janvier 2008.

Ces APE doivent permettre de renforcer la dynamique d'intégration régionale intra ACP en incluant une dimension développement selon laquelle ces pays bénéficieront d'un certain degré d'asymétrie dans la libéralisation, en termes de couverture de produits et de services, de durée de libéralisation, voire d'origine des produits. Les accords doivent permettre d'attirer les investisseurs sur des marchés plus grands et plus attractifs tout en s'adaptant aux contraintes régionales. Cependant, les APE font l'objet de vives critiques de la part de plusieurs états ACP, et des ONG s'inquiètent des risques encourus par une libéralisation croissante dans ces pays aux économies fragiles.

4.2.2) Le positionnement de la Martinique dans l'APE caribéen

Dans la Caraïbe, l'APE sera signé par l'UE et les pays du CARIFORUM, qui regroupe les membres du CARICOM et la République Dominicaine. Sa négociation a débuté le 16 avril 2004 à Kingston. Une feuille de route a été conjointement signée par les deux parties. Elle prévoit notamment l'identification des secteurs et des produits clés (biens et services) pouvant faire l'objet d'une négociation spécifique.

Compte tenu de leur situation géographique, les DFA souhaitent suivre avec attention les négociations des APE, afin de s'assurer du contenu précis des propositions des négociateurs, de pouvoir rapidement en évaluer l'impact et suggérer d'éventuels aménagements spécifiques à leurs économies. C'est ainsi que le dialogue s'est instauré avec la Commission Européenne et les pays de la Caraïbe pour identifier le meilleur moyen d'associer les DFA aux négociations.

Les restrictions qualitatives aux échanges, comme les mesures fiscales internes de nature discriminatoire déjà en application, devront être supprimées avec l'entrée en vigueur des APE, selon le principe du traitement national. Cela pourrait se révéler à terme très lourd d'implication pour la Martinique, en particulier concernant l'octroi de mer, qui a été reconduit jusqu'en 2014. Le devenir de cet instrument de fiscalité interne reste incertain compte tenu de son caractère régional – et non national. Par ailleurs, il n'est pas mentionné dans le mandat de négociation de l'APE de la Commission Européenne. Toutefois, les pays du CARIFORUM pourraient évoquer ce point lors des négociations, soit pour améliorer leur accès sur le marché des DOM, soit pour faire accepter à l'Europe l'idée du maintien de mesures similaires sur leur propre marché.

²¹ Les accords de Lomé et de Cotonou ne respectaient pas les règles de l'OMC concernant les accords régionaux en instaurant une discrimination dans le monde en développement (les pays ACP étant favorisés par rapport aux non-ACP).

L'APE entre l'UE et le CARIFORUM, s'il est porteur de risques pour la Martinique, représente aussi une réelle opportunité pour l'île de développer son commerce avec les états de la région qui demeure marginal. La Martinique possède des avantages comparatifs certains vis-à-vis de ses voisins (population qualifiée, infrastructures de qualité, secteur des services développé...). Elle pourrait ainsi participer de manière plus active aux échanges notamment dans les domaines de la santé et du transport (aérien et maritime).

§ 5. LES FINANCES PUBLIQUES

Par l'ampleur de leurs interventions financières, l'Union Européenne, les collectivités locales et l'Etat jouent un rôle majeur dans le développement économique et social de l'île. Pour la période 2000-2006, deux outils de programmation ont été reconduits : le Contrat de plan et le Document unique de programmation (Docup). Les fonds structurels européens permettent, dans le cadre du Docup, de faire jouer un effet multiplicateur aux financements nationaux apportés par les différents partenaires (Etat, Région, Département...) dans le cadre du Contrat de plan.

La situation financière simplifiée des différentes collectivités locales est présentée à partir des comptes de gestion arrêtés par le Trésor Public.

1. LA REGION

En 2004, la capacité d'autofinancement brute²² de la Région a approché les 90 millions d'euros du fait d'un accroissement conséquent des transferts reçus (+46,7%). Ces derniers demeurent cependant inférieurs aux transferts versés (également en hausse de 7,8% à 81,8 millions d'euros).

Fonctionnement	Recettes de fonctionnement			
	200,1 M euros			
	Dépenses de gestion	Intérêts	Autofinancement brut	
	109,9 M euros	0,9 M euro	89,3 M euros	44,2%
	55,4%	0,4%		
Investissement	Recettes d'investissement	Autofinancement brut		VFR**
	39,9 M euros	89,3 M euros	68,4%*	1,3 M euro
	30,6%*			
	Investissements et subvention		Remboursement capital d'emprunt	
	117,7 M euros	12,8 M euros	9,8%	
	90,2%			

* en pourcentage des dépenses d'investissement

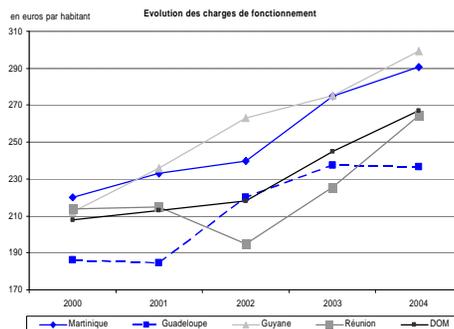
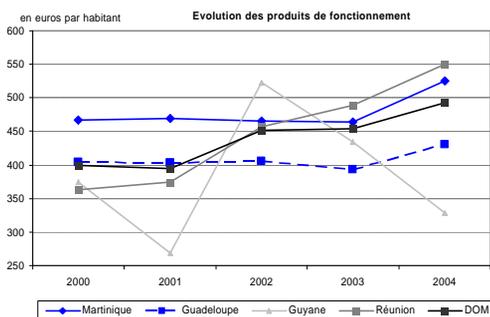
** variation du fonds de roulement

Les dépenses d'investissement repartent à la hausse dans le cadre des investissements directs réalisés dans les secteurs du transport, des postes et télécommunications alors que les recettes d'investissement continuent à diminuer sous l'effet du recul du poste « participations

²² La capacité d'autofinancement brute correspond à la différence entre les produits et les charges de fonctionnement.

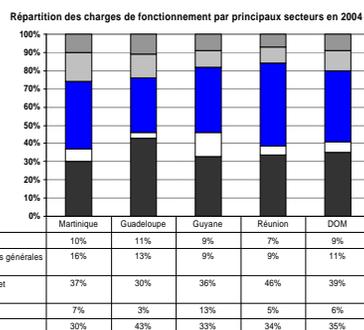
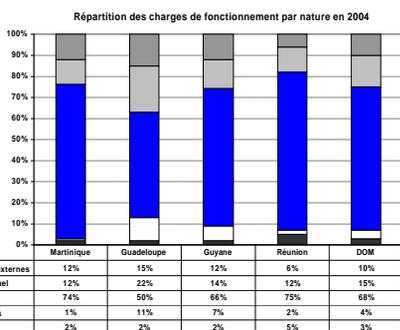
d'équipement reçues de l'Etat ». Ainsi, la capacité d'autofinancement nette²³ augmente pour atteindre 76,5 millions d'euros en 2004 alors que le fonds de roulement s'élève à près de 56 millions d'euros.

La comparaison des finances de la Région Martinique avec celles des autres DOM est principalement effectuée sur la base des sommes engagées par habitant. Rapporté au nombre d'habitants, le niveau des produits et des charges de fonctionnement est assez comparable entre la Martinique et les autres DOM.



Source : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

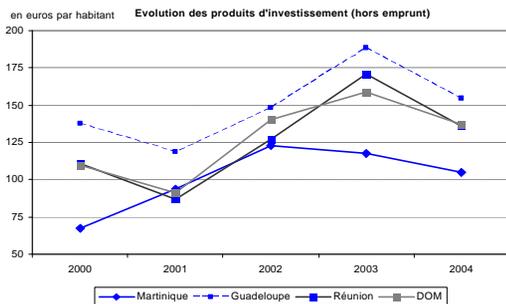
En 2004, la part des transferts versés par le Conseil Régional dans l'ensemble des charges de fonctionnement apparaissait nettement supérieure à l'ensemble des DOM, alors que les charges de personnel (366 personnes en fin d'année) sont les plus faibles.



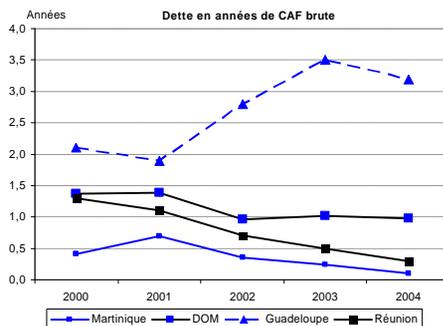
Source : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

Hors emprunt, les produits d'investissement collectés par la Région Martinique demeurent inférieurs à la moyenne des DOM du fait, à la fois, d'un poste « participations d'équipement reçues » (hors Etat) plus faible et d'une moindre dotation du fonds de compensation pour la TVA.

²³ La capacité d'autofinancement nette correspond à la capacité d'autofinancement brute diminuée de la part en capital des remboursements d'emprunts.



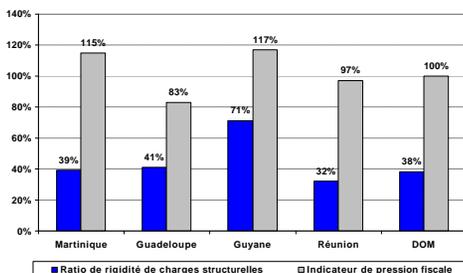
Source : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie



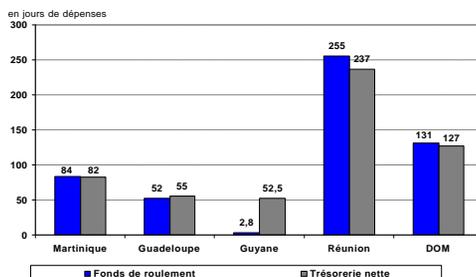
A l'exception de l'année 2001 qui a vu la contractualisation d'un prêt de plus de 38 millions d'euros, la Région n'a pas mobilisé de nouvel emprunt depuis 2000, impliquant une baisse continue du niveau et du poids de la dette qui ne représente plus en 2004 que six mois de CAF brute contre un an pour l'ensemble des DOM.

Si, en montant, les dépenses d'investissement sont relativement proches de ce qui est pratiqué dans les autres DOM, leur structure diffère puisque les dépenses réalisées directement sont moins élevées en Martinique que dans les autres Dom alors que les subventions versées y sont supérieures.

Principaux ratios en 2004



Source : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie



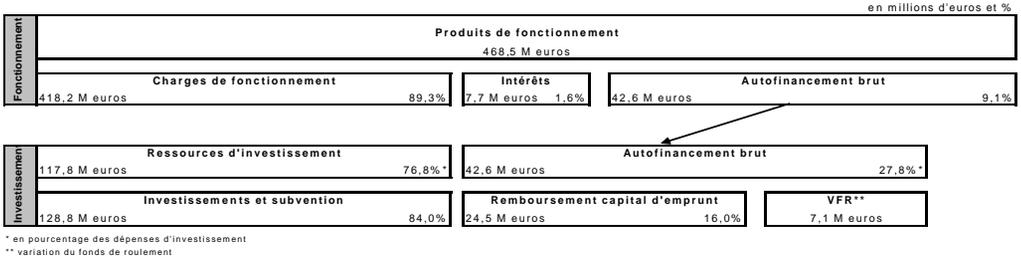
Comparativement à l'ensemble des DOM, le ratio de rigidité des charges structurelles de la Région Martinique se situe dans la moyenne alors que l'indicateur de pression fiscal demeure plus élevé. Si la Région affiche, en jours de dépenses, des niveaux de trésorerie et de fonds de roulement supérieurs aux autres DFA, ces derniers demeurent près de 3 fois inférieurs à ceux de la Réunion.

Région Martinique	2000	2001	2002	2003	2004	% 2004/2003
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = 1	178 010	178 749	177 762	176 907	200 141	13,1%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT = 2	83 731	88 808	91 503	105 060	110 860	5,5%
CAF BRUTE (1 - 2 = 3)	94 280	89 941	86 258	71 847	89 281	24,3%
RECETTES D'INVESTISSEMENT = 4	25 814	73 863	46 964	44 803	39 942	-10,8%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT = 5	127 534	127 766	135 125	113 719	130 507	14,8%
dont remboursement de la dette = 6	8 326	15 692	31 132	13 143	12 781	-2,8%
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT = 3 + 4 - 5	-7 440	36 038	-1 903	2 931	-1 284	-143,8%
FONDS DE ROULEMENT	19 839	55 878	53 975	56 902	56 122	-1,4%
CAF NETTE = 3 - 6	85 954	74 249	55 126	58 704	76 500	30,3%

Source : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

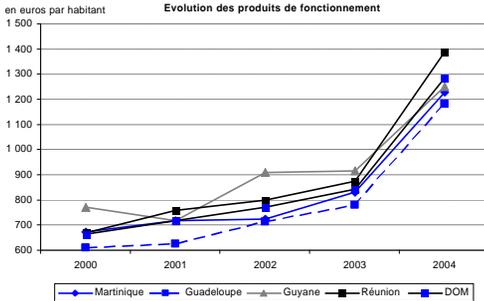
2. LE DEPARTEMENT

En 2004, l'autofinancement brut du Département se stabilise autour de 42 millions d'euros. La marge d'autofinancement courant suit la même tendance. Le fonds de roulement continue de progresser, gagnant 7 millions d'euros sur un an (contre +17,6 un an auparavant), pour atteindre 37,6 millions d'euros.

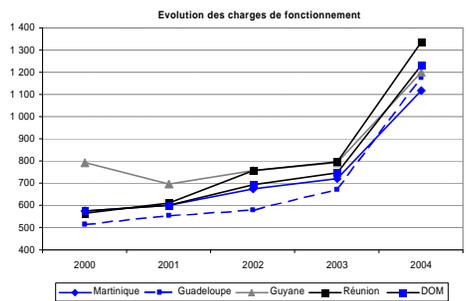


En termes de niveau de produits et de charges de fonctionnement par habitant, les comptes du Conseil général de la Martinique demeurent proches de la moyenne des DOM.

Evolution des produits de fonctionnement



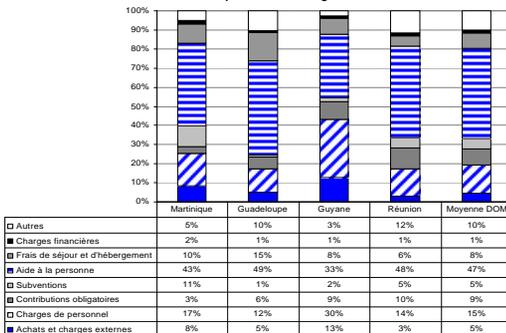
Evolution des charges de fonctionnement



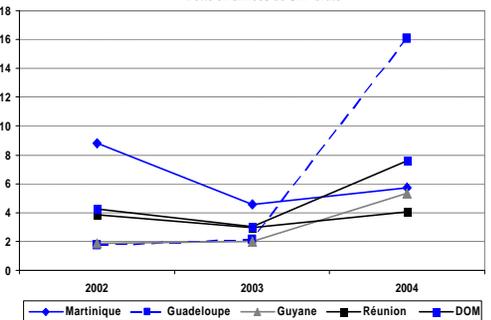
Source : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

En 2004, en comparaison avec les autres DOM, les charges de fonctionnement du Conseil Général de la Martinique étaient principalement tournées vers l'octroi de subventions, les achats et charges externes et les frais de personnel (1 418 employés en fin d'année). En revanche, les contributions obligatoires et les aides à la personne paraissent en retrait.

Répartition des charges de fonctionnement

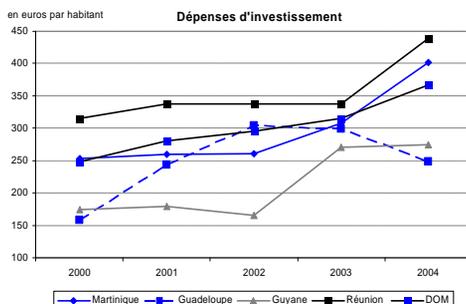
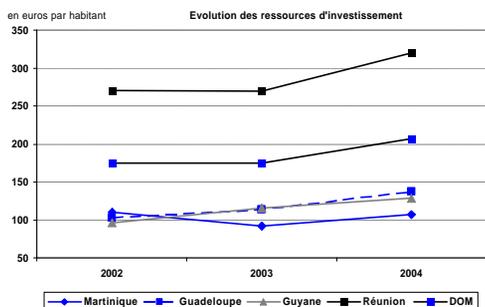


Dettes en années de CAF brute



Source : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

En dépit de l'accroissement des dépenses, les finances publiques départementales vont dans le sens d'une normalisation de l'endettement en années de CAF par rapport aux autres DOM puisque, excepté la Guadeloupe, celui-ci passe de 3,7% en 2002 à 1% en 2004.

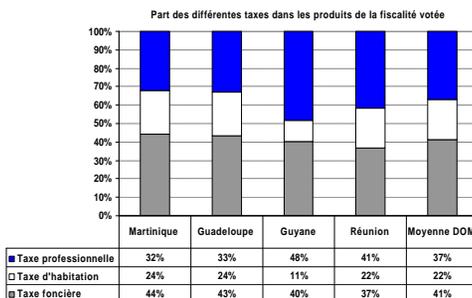
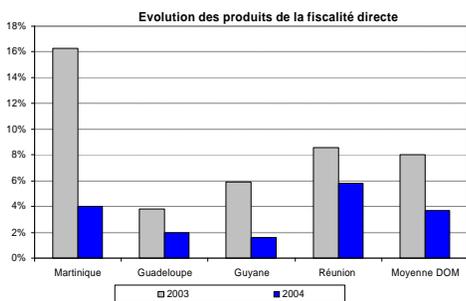


Source : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

Les dépenses d'investissement demeurent relativement proches de ce qui est pratiqué dans les autres DOM, tandis que la structure de celles-ci montre une part de dépenses d'équipement directes supérieures aux autres DOM.

Reportées au nombre d'habitant, les ressources d'investissement hors emprunt du département demeurent les moins élevées des DOM. Ainsi, afin de financer les dépenses d'investissement, le Conseil Général procède régulièrement à de nouveaux emprunts (77 millions d'euros en 2004 après 58 en 2003 et 30 en 2002).

Autres données



Source : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

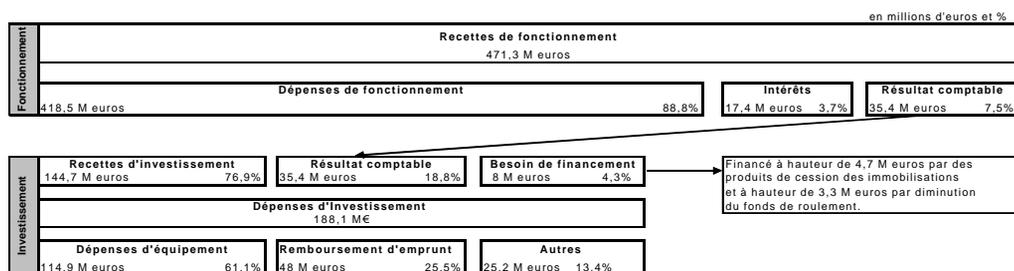
Après un fort accroissement en 2003, dans l'ensemble des DOM, des produits de la fiscalité votée, l'année 2004 a été marquée par une croissance globale proche de 4%. Bien que supérieur au taux de l'inflation, ce chiffre comporte également un effet d'assiette. En effet, la principale ressource du Département issue de ces taxes demeure, comme en Guadeloupe, celle relative au foncier.

Département de la Martinique	2000	2001	2002	2003	2004	% 2004/2003
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = 1	256 085	274 114	275 506	317 010	468 480	47,8%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT = 2	219 837	228 800	258 046	275 686	425 889	54,5%
AUTOFINANCEMENT BRUT (1 - 2 = 3)	36 248	45 314	17 460	41 324	42 591	3,1%
RECETTES D'INVESTISSEMENT = 4	46 853	54 405	71 606	93 437	117 835	26,1%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT = 5	96 604	99 075	99 246	117 428	153 296	30,5%
dont remboursement de la dette = 6	22 962	22 115	23 428	23 707	24 512	3,4%
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT = 3 + 4 - 5	-13 503	644	-10 179	17 333	7 131	-58,9%
FONDS DE ROULEMENT	22 630	23 274	13 094	30 427	37 558	23,4%
MARGE D'AUTOFINANCEMENT COURANT = 3 - 6	13 286	23 199	-5 968	17 617	18 079	2,6%

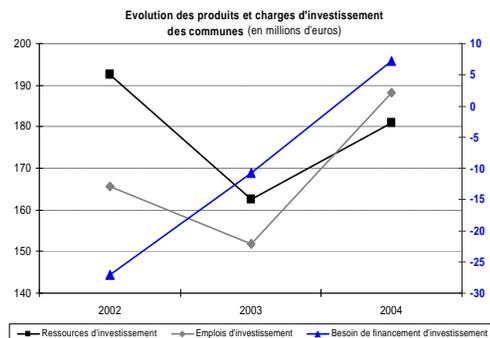
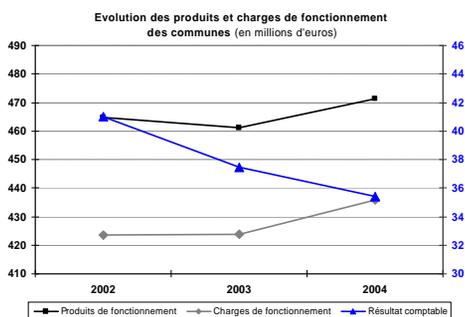
Source : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

3. LES COMMUNES

Le résultat comptable, issu des budgets cumulés des 34 communes recensées en Martinique, poursuit sa diminution en 2004 pour atteindre 35,4 millions d'euros sous l'effet d'une hausse des charges de fonctionnement (+2,9% en 2004 contre +0,03% en 2003) plus rapide que celle des produits.

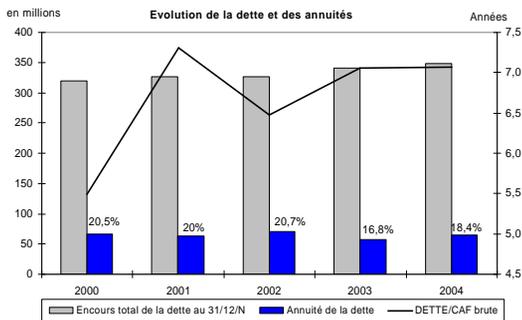
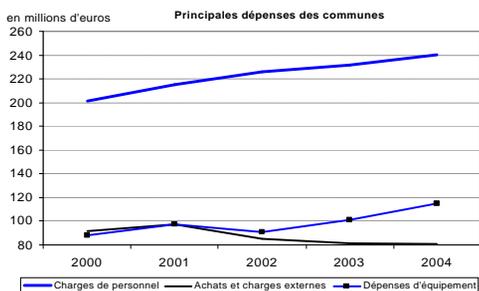


Afin de faire face à un accroissement constant de leurs dépenses d'investissement (+23,9% en 2004), les communes continuent de procéder par endettement (dont l'encours croit de 2,4% sur un an, pour s'établir à près de 350 millions d'euros), ainsi que par la cession d'immobilisation et la diminution du fonds de roulement. Comme en 2004, les communes ont bénéficié du contexte favorable des faibles taux d'intérêt pour réduire leurs charges financières alors que leur fonds de roulement atteint 39 jours de charges de fonctionnement contre 43 un an plus tôt.



Source : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

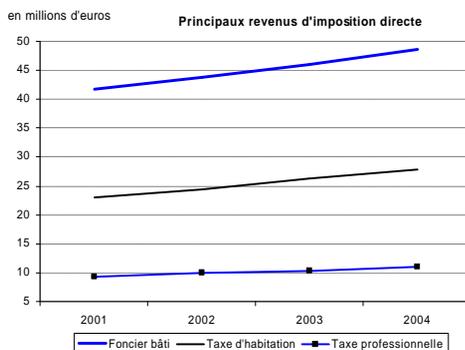
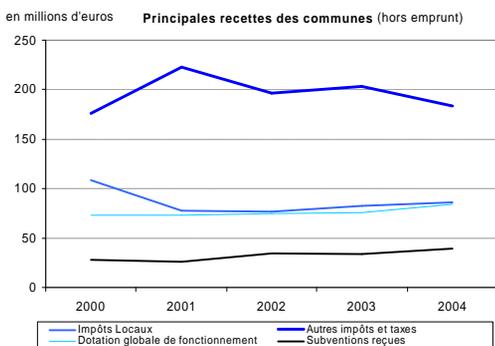
Parmi les principales dépenses, il faut relever celles des charges de personnel (+2% en 2004 contre +2,9% en 2003) et des dépenses d'équipement (notamment les subventions en progression de 4,7%) qui continuent de croître alors que les achats et charges externes diminuent légèrement (-1%). En Martinique, 37,1% des charges de personnel correspondent à de l'emploi non-titulaire et la question de leur titularisation demeure posée. Cette problématique est d'autant plus prégnante que les communes de la Martinique affichent un ratio de charge de personnel (sur l'ensemble des charges de fonctionnement) élevé, à plus de 55%.



Source : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

En 2004, l'encours global de la dette des communes a atteint près de 350 millions d'euros (+2,4% sur un an). Les annuités de celle-ci représentent 18,4% de l'encours total (contre plus de 16,8% en 2003), attestant d'un remboursement plus rapide des emprunts en 2004. Toutefois, ces derniers se stabilisent autour de 7 années d'autofinancement brut.

De plus, la charge des intérêts de la dette par habitant est de 45 euros en 2004 alors que la moyenne DOM est de 33 euros (36 euros pour la France entière). La charge est notamment plus accentuée dans les communes de plus 20.000 habitants (67 euros par habitant).



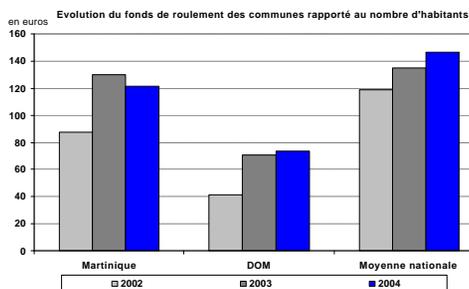
Source : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

Afin de faire face à la progression de leurs dépenses, les communes bénéficient de ressources de fonctionnement et d'investissement qui s'inscrivent en retrait depuis 2002 du fait principalement d'un recul de la rubrique « autres impôts et taxes », alors que les montants

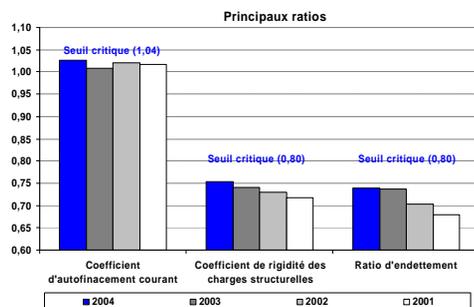
perçus tant en subvention, impôts locaux ou dotation globale de fonctionnement ont poursuivi leur croissance. Ainsi, les recettes fiscales croissent de 2,7% par rapport à 2003.

Les "autres impôts et taxes", essentiellement l'octroi de mer, constituent la première ressource de fonctionnement des communes martiniquaises (183 millions d'euros). Ce poste augmente de 3,3% en 2004 après avoir subi une forte chute de plus de 6% en 2003. Bien que les autres départements outre-mer disposent également de cette ressource, la moyenne par habitant en Martinique est supérieure à celle de l'ensemble des DOM (471 euros par habitant en 2004 contre 439 euros). Le produit de l'octroi de mer s'élève à 156 millions d'euros en 2004 (149 millions en 2003), en progression de 4,4% et représente 52,6 % de l'ensemble des recettes fiscales.

Ratios



Source : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie



En comparaison, le fonds de roulement par habitant des communes de la Martinique apparaît supérieur à celui de l'ensemble des DOM mais reste inférieur à la moyenne nationale. Contrairement à ces deux autres géographies, les communes de la Martinique ont procédé en 2004 à la reprise partielle du fonds de roulement. La trésorerie des communes atteignait au 31 décembre 2004 un volume de 15,8 millions contre 57 millions d'euros en 2003.

L'ensemble des ratios des communes de la Martinique continue à se dégrader en 2004, même s'ils demeurent respectivement inférieurs à leurs seuils critiques et proches de ceux des autres DOM. Ainsi, la marge de manœuvre des communes devient de plus en plus réduite au moment où les taux d'intérêt risquent de remonter.

34 Communes de la Martinique	2002	2003	2004	% 2004/2003
Produits de fonctionnement = 1	464 674	461 213	471 258	2,2%
Charges de fonctionnement = 2	423 652	423 772	435 861	2,9%
Résultat comptable (1 - 2 = 3)	41 021	37 441	35 397	-5,5%
Recettes d'investissement = 4	192 610	162 489	180 890	11,3%
Emplois d'investissement = 5	165 536	151 801	188 125	23,9%
dont remboursement de la dette	51 045	48 893	47 631	-2,6%
Variation du fonds de roulement = 3 + 4 - 5	14 023	16 544	-3 353	-120,3%
Fonds de roulement	34 070	50 614	47 261	-6,6%
CAF nette	-334	6 596	1 718	-74,0%

Source : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

4. LES COMMUNAUTES DE COMMUNES²⁴

Les trois communautés de communes (CACEM, CAESM, CCNM) présentent, à fin 2004, un résultat comptable agrégé positif mais proche de zéro. Cette évolution correspond à une montée en puissance conséquente des communautés de communes dont les charges de fonctionnement ont cru de 53,6% tandis que les ressources de fonctionnement s'élevaient de 17,9%. La forte évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement entraîne un besoin de financement de 2,8 millions d'euros, en net recul par rapport à 2003.

	2002		2003		2004	
	Montant	Par habitant	Montant	Par habitant	Montant	Par habitant
 FONCTIONNEMENT						
I- Dépenses	87 831 592,92	226	68 096 442,98	175	104 618 915,19	269
Achats et charges externes	34 726 020,69	89	42 475 491,60	109	57 781 267,61	148
Dépenses de personnel	8 665 227,35	22	10 809 796,37	28	15 641 662,72	40
Subventions et contingents	7 258 489,73	19	9 064 128,78	23	10 241 222,63	26
Charges financières	820 230,73	2	955 092,60	2	923 132,83	2
Autres	36 361 624,42	93	4 791 933,63	12	20 031 629,40	51
II- Recettes	93 605 094,72	240	88 762 023,27	228	104 676 353,98	269
Résultat comptable (II - I)	5 773 501,80	15	20 665 580,29	53	57 438,79	0
 INVESTISSEMENT						
I- Dépenses	17 457 716,71	45	21 164 701,97	54	33 544 306,84	86
Dépenses d'équipement	16 698 939,93	43	18 436 921,09	47	30 231 419,39	78
Remboursement d'emprunts	715 191,69	2	1 592 810,80	4	1 769 849,24	5
Autres	43 585,09	0	1 134 970,08	3	1 543 038,21	4
II- Recettes	39 321 543,82	101	8 342 617,43	21	30 748 918,50	79
Excédents de fonctionnement capitalisés	10 394 614,54	27	833 000,00	2	14 147 803,82	36
Dettes bancaires et autres	15 395 224,10	40	0,00	0	1 500 000,00	4
Subventions d'investissement	11 028 734,12	28	5 070 129,63	13	10 071 579,39	26
Amortissement	1 156 808,87	3	1 326 509,19	3	1 954 597,21	5
Autres	1 346 162,19	3	1 112 978,61	3	3 074 938,08	8
Besoin de financement (I - II)	-21 863 827,11	-56	12 822 084,54	33	2 795 388,34	7

Source : Trésor Public

En 2004, les communautés de communes conservent un faible endettement, les charges financières représentant moins de 1% des dépenses de fonctionnement. Leurs principales dépenses portent avant tout sur les achats, les charges externes et les charges de personnel.

5. LES SYNDICATS DE COMMUNES

En 2004, le résultat comptable des syndicats de commune de la Martinique recule de 30,8% pour s'établir à 4,1 millions d'euros. Cette évolution fait suite à un accroissement plus rapide des dépenses que des recettes de fonctionnement. Il faut noter qu'à partir de 2004, les comptes d'Odissy sont intégrés dans ceux des syndicats de commune.

Dans ces conditions, il est enregistré une poursuite des investissements, dont le montant croît de 66,9%, et des ressources d'investissement (+58,6%) des syndicats de communes. Par conséquent, le besoin de financement ressort en 2004 à 6,8 millions d'euros, en progression de 29,5% par rapport à 2003.

²⁴ La Communauté d'agglomération du centre de la Martinique totalise 4 communes, contre 18 pour la Communauté de communes du nord de la Martinique et 12 pour la Communauté de l'espace sud de la Martinique.

en milliers d'euros	2001	2002	2003	2004	Variation 2004/2003
FONCTIONNEMENT					
I- DEPENSES	15 642	13 154	19 918	27 508	38,1%
II- RECETTES	23 973	22 729	25 908	31 653	22,2%
RESULTAT COMPTABLE (II - I)	8 331	9 575	5 990	4 145	-30,8%
INVESTISSEMENT					
I- DEPENSES	27 398	17 883	18 374	30 669	66,9%
II- RESSOURCES	35 681	13 642	23 616	37 459	58,6%
BESOIN DE FINANCEMENT (II - I)	8 283	-4 241	5 242	6 790	29,5%

Source : Trésor Public

6. LES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS ET MEDICO-SOCIAUX

Situé à 1,3 million d'euros, le résultat net des établissements hospitaliers et médico-sociaux publics de la Martinique demeure légèrement positif en 2004, malgré une hausse de 5% des charges de fonctionnement.

L'année 2004 a été marquée par la poursuite d'investissements d'envergure. Ceux-ci ont été financés pour partie par de nouveaux emprunts (en hausse de 45,2%) et par l'utilisation de la capacité d'autofinancement de l'exercice (en recul cependant de 29,3%). Conséquemment, les charges financières s'élèvent de près de 29,5% entre 2003 et 2004. Les investissements devraient continuer à croître dans les comptes 2005 avec la réalisation des travaux de l'hôpital de Mangot Vulcin qui intégrera les unités du Lamentin et de Colson.

en millions d'euros	2000	2001	2002	2003	2004	Variation 2003-2004
FONCTIONNEMENT						
I- CHARGES	381,2	411,2	468,9	474,1	497,9	5,0%
dont consommations intermédiaires	74,9	79,9	87,9	93,6	96,8	3,4%
charges de personnel	260,3	282,1	301,6	319,2	339,1	6,2%
charges financières	5,0	6,7	5,9	5,9	7,7	29,5%
II- PRODUITS	384,7	409,7	465,3	477,0	499,2	4,6%
dont dotation globale de financement	303,3	323,8	351,0	378,9	400,9	5,8%
	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
RÉSULTAT NET (=II-I)	3,6	-1,5	-3,6	3,0	1,3	-56,8%
INVESTISSEMENT						
III- EMPLOIS	37,5	34,7	61,6	57,8	63,3	9,5%
dont acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	28,9	24,8	26,5	40,9	42,3	3,4%
remboursement des dettes financières	7,6	8,6	10,0	15,3	20,3	32,5%
IV- RESSOURCES	41,4	34,5	86,9	64,9	68,9	6,1%
dont capacité d'autofinancement de l'exercice	15,6	14,3	40,6	26,0	18,4	-29,3%
augmentation des dettes financières	17,5	15,4	40,3	25,6	37,2	45,2%
	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
BESOIN DE FINANCEMENT (=IV - III)	4,0	-0,2	25,3	7,2	5,6	-21,5%

Source : Trésor Public

7. LES PRINCIPAUX CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT

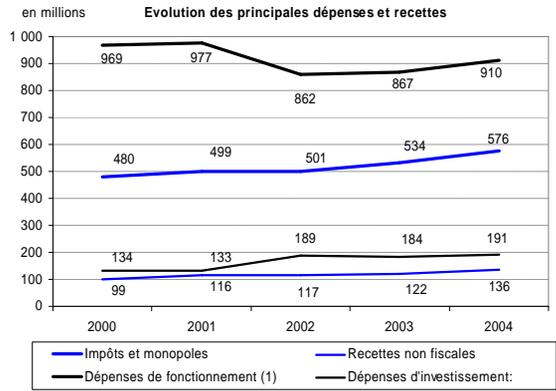
La Martinique bénéficie d'importants transferts publics. Les dépenses de l'Etat sont supérieures aux recettes prélevées sur les agents locaux (ménages et entreprises). Par ailleurs, la présentation de différentes modalités de soutien de l'activité, notamment dans le cadre du Contrat plan et du Docup, montre l'importance de l'action publique dans le financement du développement économique et social de l'île.

Principaux comptes de l'Etat dans le département						en millions d'euros	
	2000	2001	2002	2003	2004	Structure 2004	Variations 2004/2003
Recettes	822	840	853	988	1081	100%	9,4%
Impôts et monopoles	480	499	501	534	576	53,3%	7,9%
Recettes non fiscales	99	116	117	122	136	12,6%	11,5%
Fonds de concours	9	3	1	2	4	0,4%	100,0%
Fonds de concours européens				78	103	9,5%	32,1%
Comptes spéciaux du Trésor	234	222	234	252	262	24,2%	4,0%
Dépenses	1339	1332	1276	1304	1366	100,0%	4,7%
Dépenses de fonctionnement (1)	969	977	862	867	910	66,7%	5,0%
Frais de personnel	595	598	623	638	668	48,9%	4,7%
Interventions publiques	172	176	189	207	242	17,7%	16,9%
Autres	202	203	50	22	0	0,0%	-100,0%
Dépenses d'investissement:	134	133	189	184	191	14,0%	3,9%
Investissements directs	37	22	34	32	24	1,7%	-26,6%
Subventions d'équipement	97	111	155	152	168	12,3%	10,3%
Comptes spéciaux du Trésor	236	222	225	253	264	19,4%	4,5%

Source : Trésor Public

(1) Hors dépenses concernant la Guadeloupe et la Guyane payées par la Trésorerie générale de la Martinique

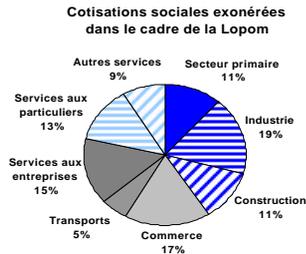
En 2004, les recettes totales de l'Etat dans le département poursuivent leur progression (+9,4%), sous l'impulsion des recettes non fiscales. Les dépenses de fonctionnement continuent de croître (+4,7% sur un an) grâce aux interventions publiques. Les dépenses d'investissement suivent cette tendance avec un réaménagement de l'action de l'Etat, plus présent en subventions d'équipement versées et en retrait par rapport à 2004 sur les investissements directs.



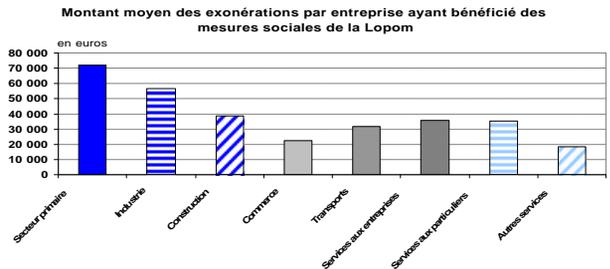
Source : Trésor Public

8. LA DEFISCALISATION ET LES EXONERATIONS DE CHARGES SOCIALES

En 2005, dans le cadre de la Loi programme pour l'outre-mer, les services fiscaux de la Martinique ont examiné 89 demandes d'agrément (dossiers compris entre 300 000 euros et 1,5 million) pour un montant de 33,6 millions d'euros portant sur la création de 69 emplois. Les principaux secteurs concernés par cette défiscalisation sont ceux du transport (11,1 millions d'euros d'investissement), de l'industrie (7,7 millions) et de la plaisance (6,5 millions).



Source : CGSS Martinique (branche URSSAF)



Source : Services fiscaux de la Martinique

En 2005, le montant des cotisations sociales exonérées dans le cadre de la Lopom atteignait 199 millions d'euros (+13,2% sur un an) et touchait principalement les secteurs des services et de l'industrie. Au total, 5 925 entreprises étaient concernées (-29,3% par rapport à 2004), pour un montant annuel moyen de 33 574 euros d'exonération par entreprise.

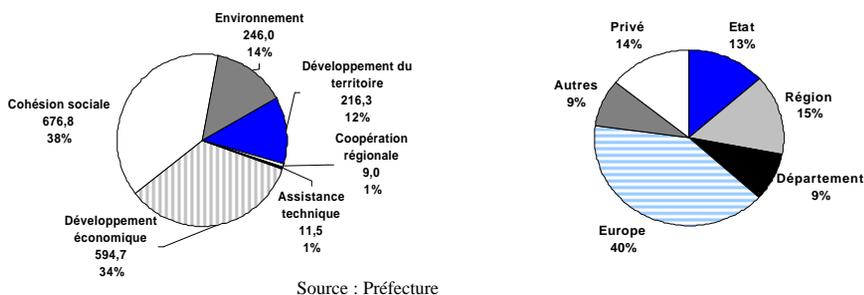
9. LES AIDES COMMUNAUTAIRES

Le Document unique de programmation pour la Martinique sur la période 2000-2006 a été élaboré à partir d'un diagnostic économique et social de l'île qui a permis de déterminer les investissements retenus, aussi bien dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région que pour le Docup.

Le Contrat de plan Etat – Région assure, au niveau local, la réalisation des mesures contenues dans le Docup. Il porte sur une enveloppe de 662,8 millions d'euros dont le financement est assuré par la Région (37%), le Département (33%), l'Etat (25,7%), ainsi que par des organismes spécialisés (Ademe²⁵, Anvar²⁶). Il met l'accent sur l'éducation, le transport, le logement, l'agriculture et le tourisme.

S'agissant du Docup 2000-2006, l'investissement total a été évalué initialement à 1,68 milliard d'euros. Il a été révisé à mi-parcours, pour atteindre 1,75 milliard d'euros. Il se divise en 5 axes majeurs que sont le développement économique, la cohésion sociale, l'environnement, le développement du territoire et la coopération régionale. Les deux premiers axes représentent à fin 2004 respectivement 34% et 38% de l'enveloppe globale révisée.

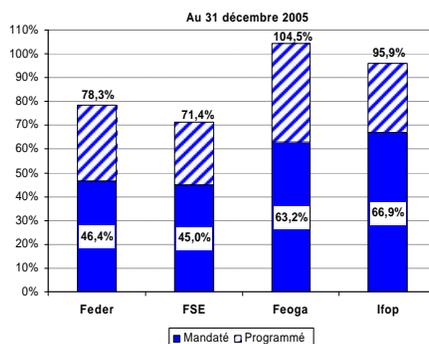
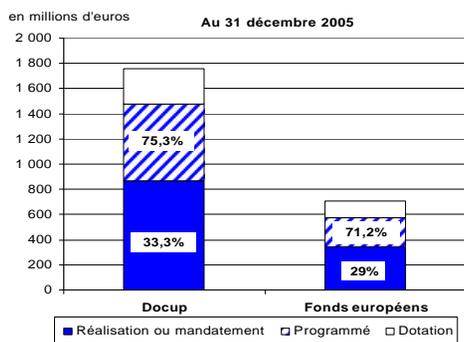
Docup 2000-2006 : Répartition des financements accordés



S'agissant de la dotation européenne au Docup, celle-ci s'élève sur la période à 703,8 millions d'euros répartis en quatre fonds structurels : le Fonds européen de développement régional (Feder) pour 473,8 millions d'euros, le Fonds social européen (FSE) pour 121 millions d'euros, le Fonds européen d'orientation et de la garantie agricole (Feoga) pour 101,8 millions d'euros et l'Instrument financier d'orientation de la pêche (Ifop) pour 7,2 millions d'euros.

²⁵ Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

²⁶ Agence nationale pour la valorisation de la recherche.



Source : Préfecture

Au 31 décembre 2005, la programmation du Docup atteignait 1 477,2 millions d'euros pour lesquels près de 866,9 millions d'euros avaient déjà été acquittés et certifiés. La part de subventions en fonds structurels représentait 39% de la programmation et 40% des réalisations.

A cette date, le mandatement (sur factures acquittées²⁷) atteignait 48,8% de la dotation des fonds européens et le taux de programmation affichait 81,1%. Cette moyenne doit être analysée à la lumière de chacun des fonds qui présentent des résultats différents. En effet, alors que le Feoga et l'Ifop ont des taux de programmation et de mandatement relativement importants, le Feder et le FSE affichent des performances inférieures à la moyenne.

L'année 2006 sera marquée par l'élaboration des prochains Programmes Opérationnels de l'objectif Convergence 2007-2013. La réalisation de ces programmes nécessite la mise en œuvre d'une stratégie de développement de la Martinique sur l'ensemble de son territoire. Ils devront être appropriés pour le Contrat Etat Région ainsi que pour chaque Programme Opérationnel de la période 2007-2013. Les thèmes retenus demeurent proches de ceux financés durant la période 2000-2006. Des discussions sont en cours sur la répartition de l'enveloppe de 2,8 milliards d'euros dévolue à l'ensemble des quatre DOM, sensiblement équivalente (-1,6%) à celle du précédent Docup.

²⁷ Le mandatement est effectué après paiement des factures par les promoteurs (ce qui suppose un préfinancement des dépenses de leur part).

CHAPITRE II

Les secteurs d'activité

§ 1. LE SECTEUR PRIMAIRE

Important dans l'équilibre socio-économique de l'île, le secteur primaire ne contribue en réalité que pour une faible part (3,8%) à la formation de la valeur ajoutée totale de la Martinique. Selon l'Insee, en terme de richesse produite, l'agriculture représente 91% du secteur primaire et la pêche 9%. La Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF) estime à près de 146 millions d'euros la valeur ajoutée du secteur en 2004.

L'agriculture martiniquaise demeure largement dominée par la culture de la banane qui, fragilisée depuis plusieurs années sur son marché traditionnel, perçoit encore difficilement l'impact des nouvelles dispositions européennes entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

1. APERÇU GENERAL

Les statistiques agricoles de la DAF font apparaître un net recul de la population active agricole, passée de 22 721 personnes en 2000 à 15 718 en 2003. La surface agricole utilisée (SAU) a également diminué de 14%. Cette évolution s'accompagne de l'adoption de techniques nouvelles et d'une mécanisation croissante de l'agriculture martiniquaise.

	Valeur ajoutée 2004 (en millions d'euros)	Population active en 2003	Part de la population active occupée en 2003	UTA en 2003 (1)	Nombre d'exploitations en 2003	SAU (ha) en 2004
Agriculture	145,9	15 718	12,5%	10 674	4 816	29 714

Source : DAF (recensement agricole 2000 - enquête structure 2003 - statistiques agricoles annuelles 2004)

Insee : Comptes économiques 2002

(1) UTA : Unité de Travail annuel d'une personne à temps plein

1.1 Valorisation de la production

Les comptes de l'agriculture 2004 mettent en évidence une forte diminution de la valeur de la production agricole (-13,7%) principalement du fait de la chute de la production de légumes (tomates notamment). Cependant, la valeur de la production de fruits, principalement de bananes, est en hausse par rapport à 2003.

Valorisation de la production agricole

en millions d'euros

	2000	2001	2002	2003	2004	Structure 2004	Variation 2003/2004
Production végétale (1)	280,2	272,6	301,5	275,1	233,4	88,1%	-15,1%
Légumes	77,0	76,0	92,5	82,3	32,4	12,2%	-60,6%
<i>Tomates</i>	7,7	7,7	8,1	8,6	3,6	1,4%	-57,6%
<i>Tubercules</i>	19,5	18,2	20,8	21,8	7,7	2,9%	-64,7%
Fruits	181,1	174,5	181,9	164,7	176,4	66,6%	7,1%
<i>Bananes</i>	164,4	156,6	161,9	145,7	161,8	61,1%	11,1%
<i>Ananas</i>	7,9	8,5	8,4	6,6	4,3	1,6%	-35,6%
<i>Melon</i>	3,1	3,2	3,8	5,2	4,0	1,5%	-21,7%
Plantes industrielles et aromatiques	16,1	15,5	17,4	15,2	15,2	5,7%	-0,1%
<i>Cannes</i>	14,9	14,3	16,0	13,4	14,0	5,3%	4,4%
Cultures florales	7,0	6,1	9,1	12,9	9,4	3,5%	-27,4%
Production animales (2)	33,2	32,1	31,4	32,0	31,6	11,9%	-1,4%
Bétail	19,9	20,3	18,5	19,3	19,4	7,3%	0,5%
Autres animaux (volailles, lapins, gibier)	2,3	1,6	2,0	1,4	1,8	0,7%	21,5%
Produits des animaux (lait, œufs, etc.)	9,1	10,2	10,9	11,3	10,5	3,9%	-7,5%
Production agricole (1) + (2)	313,3	304,8	332,9	307,1	265,0	100,0%	-13,7%

Source : Direction de l'agriculture et de la forêt - Comptes agricoles 2004

Le repli de la valeur de la production s'accompagne d'une augmentation des consommations intermédiaires de 1,3% dont l'explication se trouve en partie dans les fluctuations du cours du pétrole. En outre, la hausse des salaires, des cotisations sociales et des impôts fonciers a entraîné un accroissement sensible des charges d'exploitation (+5%).

L'interprétation de ces comptes doit intégrer le fait que la production globale considérée par la DAF pour une année correspond à la ressource potentielle (et non aux livraisons effectives) tirée de l'activité agricole. Les subventions sont enregistrées l'année au titre de laquelle elles sont dues, et non au moment où elles sont versées.

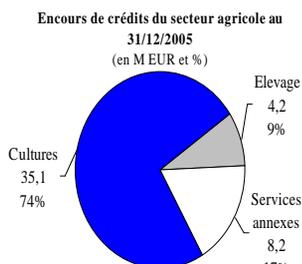
1.2 Les risques bancaires du secteur

L'encours des crédits consentis aux entreprises agricoles de la Martinique a diminué de 25% en 2005, entraîné par une chute de l'endettement à court terme (-48%) sur un an. Les montants des autres types de crédits restent cependant stables.

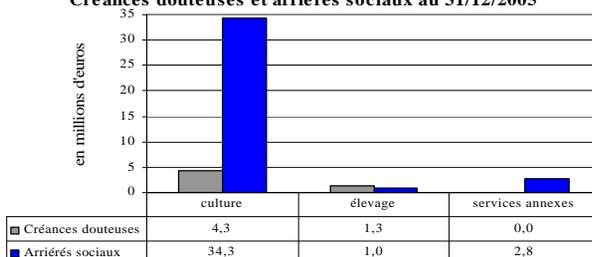
Encours des crédits recensés pour le secteur primaire	en millions d'euros				
	Court terme	Moyen long terme	Crédit-bail	Hors bilan	Total endettement
31 décembre 2004	26,3	26,7	0,5	10,8	64,3
31 décembre 2005	13,7	26	0,2	8,1	48

Source : Iedom – Service central des risques de la Banque de France

Fin 2005, l'endettement du secteur agricole ne représente que 2,1% de l'encours des crédits globaux distribués par les établissements de crédit à l'ensemble des entreprises martiniquaises, contre 2,8% fin 2004. Plus de la moitié des crédits des services annexes figurent en hors-bilan (avals et caution) et sont en grande partie le fait de groupements de bananiers.



Créances douteuses et arriérés sociaux au 31/12/2005



Source : Iedom – Service central des risques de la Banque de France – CGSS Martinique

Les créances douteuses déclarées par les banques pour 71 entreprises du secteur agricole s'élèvent à 5,6 millions d'euros fin 2005, en forte réduction sur un an (-52,9%). Les arriérés de charges sociales recensés par l'Iedom se chiffrent quant à eux à 38 millions d'euros en fin 2005.

1.3 Le soutien à l'agriculture

L'aménagement des terres agricoles s'effectue principalement au travers de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) en charge du contrôle et de

l'orientation du marché foncier rural. Pour cela, elle s'appuie sur l'achat de terrains à l'amiable ou par voie de préemption (117 hectares en 2005 contre 61 en 2004) et sur des prestations d'ingénierie et de travaux pour le compte des communes (5 études ont été réalisées en 2005).

S'agissant des aides financières, outre les opérations de défiscalisation, l'investissement dans les exploitations agricoles bénéficie au titre du Document unique de programmation (Docup) 2000–2006 d'une enveloppe de 275 millions d'euros, dotée à 36% par le Feoga²⁸. Une partie des aides agricoles est aussi versée par le Fonds européen de développement régional (Feder) et le Fonds Social Européen.

L'Europe soutient également les exploitants martiniquais par l'intermédiaire de la Politique agricole commune (Pac) et par un Programme spécifique à l'éloignement et à l'insularité des départements français d'outre-mer, le Poseidom. Les DOM n'étant pas concernés par la réforme récente de la Pac, les montants d'aides ont été transférés dans le nouveau Poseidom 2006. Dans le cadre du programme d'orientation stratégique 2007-2013, les deux volets du Feoga (Feoga Orientation et Feoga Garantie) seront remplacés par le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (Feader). Pour l'ensemble des DOM, une réduction des aides de l'ordre de 1,6% à l'agriculture est envisagée.

2. LA BANANE DESSERT

Premier produit d'exportation de l'île, la banane représente 29% de la surface agricole utilisée, 61% de la valeur de la production agricole et génère environ 13 000 emplois directs et indirects.

	Valeur ajoutée 2002 (millions d'euros)	Part dans la VA totale du département en 2002	Population active en 2003	Part dans la population active agricole en 2003	Nombre d'exploitations en 2003	SAU en 2004 (ha)	Part dans le total de la SAU en 2004
Banane	98,25	1,7%	7 936	50%	1 289	8 600	47,40%

Source : Insee – Comptes économiques 2002 et Direction de l'agriculture et de la forêt - Statistique agricole et Enquête structure 2003

Depuis 1999, la filière traverse une crise qui s'est aggravée à partir de 2003, entraînant la fermeture de nombreuses exploitations et la suppression d'environ 1 200 emplois directs.

2.1 Production et commercialisation

La production de banane en Europe provient principalement des Canaries et des Antilles françaises. Cependant, ces zones de production sont sur des marchés différents : si la banane canarienne se vend exclusivement en Espagne, la banane antillaise est surtout destinée à l'hexagone d'où elle est en partie exportée vers le reste de l'Europe (Allemagne et Italie principalement). La banane martiniquaise est concurrencée à la fois par la « banane dollar » en

²⁸ Fonds européen d'orientation et de garantie agricole dédiée à l'adaptation des structures agricoles, sylvicoles et au développement rural.

provenance d'Amérique Latine²⁹ et par la banane d'Afrique dont la plupart des producteurs sont contrôlés par les multinationales américaines et bénéficient, dans la limite d'un contingent important, de droits de douane nuls. La banane martiniquaise, dont l'excellente qualité est reconnue³⁰, se trouve ainsi confrontée à une concurrence dont les coûts de main d'œuvre sont moindres et ayant recours à des pesticides et fertilisants de façon parfois abusive (jusqu'à 20 fois supérieure à celles des Antilles françaises).

	unité	2000	2001	2002	2003	2004*	Variation 2003/2004
Total terres arables	ha	20 204	20 204	20 733	20 620	18 154	-12,0%
Surface banane fruit (variété export)	ha	9 000	9 000	9 650	9 800	8 200	-16,3%
Total surface banane fruit	ha	9 310	9 310	9 850	10 000	8 600	-14,0%
% de terres arables en bananes	%	46%	46%	48%	48%	47%	-2,3%
Production banane (variété export)	t	311 244	272 001	303 760	285 849	283 157	-0,9%
Total production banane	t	316 194	276 301	306 760	288 849	289 157	0,1%
Rendement banane (variété export)**	t/ha	35	30	32	29	35	18,3%
Valorisation de la production	millions d'euros	164,3	156,6	161,9	145,7	161,8	11,1%
Part dans le total de la production agricole	%	54%	51%	49%	48%	61%	28,6%

Source: Direction de l'agriculture et de la Forêt

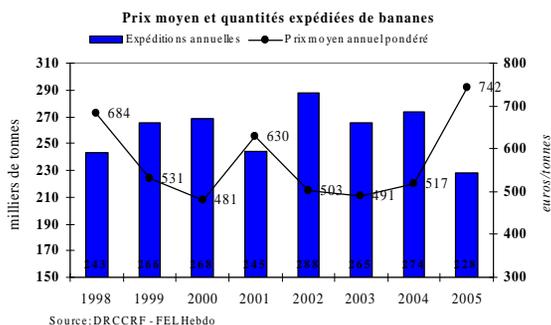
* Données provisoires

** Les rendements indiqués sont calculés à partir de la surface en plantation retenue dans le tableau (supérieure à la surface en exploitation)

La Martinique produit annuellement environ 290 000 tonnes de bananes, sur un total mondial de 95 millions de tonnes. La quasi-totalité (98%) de la production est constituée de bananes « variété d'exportation » expédiée vers la métropole. En 2005, 590 exploitations³¹ (70 de moins qu'en 2004) organisées en groupement de producteurs ont exporté de la banane.

Il existe deux groupements de producteurs de bananes en Martinique: Banalliance et Banamart. Né de la fusion de Gipam et de Sicabam, ce dernier est devenu opérationnel le 1^{er} janvier 2005 et concentre désormais environ 90% de la production martiniquaise avec 407 planteurs affiliés. Banalliance regroupe quant à lui environ 180 producteurs. Les autres producteurs sont, pour leur quasi-totalité, propriétaires d'exploitations destinées exclusivement au marché local.

Les exportations de bananes martiniquaises ont chuté de 16,5% en 2005 tandis que, selon le Cirad, le prix moyen départ quai augmentait de 44%. Cette hausse des prix est la conséquence de l'élargissement de l'Union Européenne au 1^{er} mai 2004 qui s'est traduit par le relèvement des quotas d'importation de bananes en 2005. Un sous-approvisionnement de l'ordre de



²⁹ Selon Faostat, l'Equateur est à lui seul responsable de 55% de la croissance des exportations mondiales entre 1993 et 2003.

³⁰ Moins de 1% des bananes envoyées à l'exportation vers l'Europe sont refusées pour avoir été jugées trop mûres ou abîmées.

³¹ 896 exploitations déclaraient des exportations selon le recensement agricole effectué en 2000

200 000 tonnes est ainsi apparu sur le marché européen provoquant un accroissement des prix. En outre, l'Union des groupements de bananes regroupant, depuis septembre 2005, Banamart, Banalliance et les producteurs guadeloupéens est devenu un acteur de référence, en mesure de peser sur la commercialisation au profit de la production. Le prix à la vente en métropole est resté stable, autour de 1,50 euro/kilo.

2.2 L'aide à la filière

Jusqu'en fin 2005, les expéditions de bananes de la Martinique vers l'Europe entraient dans le cadre d'un quota annuel de 219 000 tonnes ouvrant droit à l'aide compensatoire, défini par l'Organisation Commune du Marché de la Banane (OCMB). Les mesures de l'OCMB sont gérées, en France, par l'Odeadom.

L'aide compensatoire versée aux producteurs est calculée, chaque année, sur la base de la différence entre une recette forfaitaire de référence de 640 euros/tonne et la recette à la production moyenne communautaire de l'année considérée, déduction faite d'un montant forfaitaire de 187 euros/tonne correspondant aux coûts moyens de transport et de mise en FOB. Pour 2005, la recette à la production moyenne communautaire devrait s'élever à 580 euros/tonne. Le prix Sortie Hangar Expédition (SHE) de la Martinique s'élevant à 430 euros pour cette année, les producteurs ont introduit une demande d'aide compensatoire de 112 euros/tonne conformément à la clause de Madère.

Dans le cadre du Docup 2000-2006, la filière banane bénéficie d'aides à l'investissement (construction de bâtiments, assistance technique et commerciale). En 2005, le taux d'engagement étant déjà supérieur à 100%, aucun dossier n'a pu être traité et la priorité est désormais à la déprogrammation de certains engagements.

Par ailleurs, compte tenu de la gravité de la crise traversée par la filière, les autorités nationales et locales lui ont apporté un soutien exceptionnel en 2004. Le gouvernement a ainsi proposé à la profession un « contrat de progrès » d'un montant de 25 millions d'euros sur cinq ans auxquels s'ajoutent 5,4 millions d'euros de crédits communautaires. La plus grosse part de ce montant concerne le financement de campagnes de communication pour promouvoir la banane de Martinique et de Guadeloupe et les producteurs abondent cette enveloppe à hauteur de 3,8 euros/tonne de banane exportée.

S'y ajoute, pour l'ensemble des producteurs antillais, un prêt de 9 millions d'euros consentie par l'Etat fin 2004 sous forme d'avance de trésorerie remboursable en 2008. En 2005, lors du paiement du solde de l'aide compensatoire 2004, l'avance de 18 millions d'euros qui avait été accordée le 31 janvier a été intégralement remboursée.

2.3 Evolutions récentes et perspectives

Jusqu'en 2005, le marché de la banane était régi par l'OCM Banane qui comportait un volet interne, concernant l'aide compensatoire décrite ci-dessus et un volet externe, fixant les contingents tarifaires et attribuant des certificats d'importations visant à favoriser la vente de bananes communautaires.

Si le volet interne de l'OCMB perdure, les producteurs souhaitent néanmoins qu'une aide fixe à la tonne puisse remplacer l'actuel régime d'aide compensatoire. Les accords de Madère sont pour le moment en discussion à Bruxelles.

Au terme de dix années de conflits commerciaux opposant l'Union Européenne aux Etats-Unis et à certains pays latino-américains, l'Europe est contrainte depuis le 1^{er} janvier 2006 par l'OMC de libéraliser son marché de la banane en mettant en place un tarif unique applicable indistinctement à toutes les importations de bananes. Les producteurs européens, qui réclamaient un tarif unique de 270 euros/tonne, craignent aujourd'hui une déstabilisation de leurs positions d'autant que le montant fixé à 176 euros/tonne est contesté par la banane dollar.

3. LA FILIERE CANNE – SUCRE - RHUM

La France est le premier producteur de sucre de l'Union Européenne suivi de près par l'Allemagne. Cette production est issue à 6,5% de la canne à sucre en provenance des DOM. Contrairement à la Guadeloupe, la culture de la canne à sucre en Martinique est principalement destinée à la fabrication du rhum. Deuxième culture du département après la banane, la canne occupe 12,4% de la SAU, générant environ 1 680 emplois directs et 2 300 emplois indirects.

3.1 Le sucre

La Martinique compte huit distilleries fumantes³² et une sucrerie, se partageant la récolte de la canne à sucre dans la proportion de 60% pour la transformation en rhum et 40% pour la fabrication de sucre.

	Valeur ajoutée 2002 (millions d'euros)	Part dans la VA totale de l'île en 2002	Population active en 2003	Part dans la pop. active agricole en 2003	UTA en 2003	Nombre d'exploitations en 2003	SAU 2004 (ha)	Part dans la SAU
Canne à sucre	9,7	0,17%	1 679	11%	1 223	275	3 690	20,30%

Source : Insee – Comptes économiques 2002 ; Direction de l'agriculture et de la forêt – Comptes 2004 et Enquête structure 2003.

3.1.1) La production

Le lessivage des sols – et donc des engrais – engendré par les fortes pluies et la prolifération des rats dans les cultures ont pénalisé la récolte en 2005. Ainsi, 211 000 tonnes de cannes ont été manipulées contre 224 000 l'année précédente, en recul de 5,6%. Les tonnages manipulés ont chuté de 10,2% (passant de 92 100 à 82 700 tonnes) et de 1,6% dans les distilleries. La production de sucre s'élève à 4 394 tonnes contre 4 119 tonnes en 2004.

En 2005, le « coefficient de paiement », (quantité de sucre cristallisable pouvant être extraite de la canne servant de référence au paiement des planteurs), atteint 7,59 (contre 7,43 en

³² Distilleries faisant fonctionner leur propre colonne de distillation: Saint-James (Sainte-Marie), Dillon (Fort-de-France), Depaz (Saint-Pierre), La Mauny (Rivière-Pilote), Neisson (Carbet), Simon (François), JM (Macouba) et La Favorite (Fort-de-France).

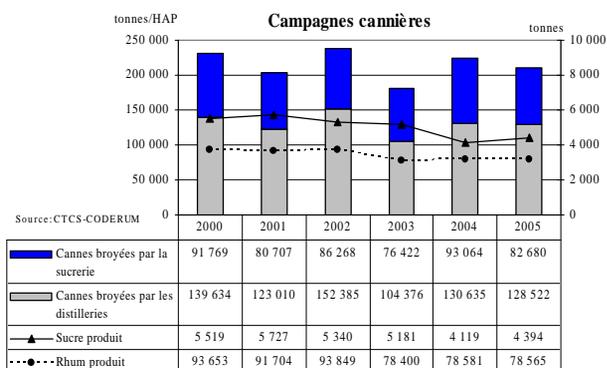
2004 et 9,44 en 2003). Les premières analyses effectuées début 2006 révèlent une amélioration sensible de la qualité de la récolte. Le prix de la canne devrait avoisiner 59,7 euros la tonne pour un coefficient de paiement de 8. Le Centre Technique de la Canne à Sucre (CTCS) estime que la récolte 2006 subit les conséquences pluviométriques excessives de 2004 et 2005 et le tonnage prévu est de 150 à 160 000 tonnes, bien en deçà du potentiel de 220 000 tonnes.

Les trois quarts de la production de sucre sont écoulés localement, le marché de bouche représentant environ 75% des ventes contre 25% pour le marché industriel. Elle ne permet toutefois de satisfaire que le tiers de la demande locale qui atteint 14 000 tonnes, le solde étant couvert par les importations de sucre de betterave, notamment pour la branche industrielle. Le coût de production du sucre de l'usine du Galion est estimé à 1,34 euro/kg, alors que le prix de vente varie sur le marché local entre 1,50 et 2 euros le kilo.

3.1.2) Les aides au secteur

Les différentes aides accordées aux planteurs (aide à la balance³³, aide sociale aux petits planteurs, aides au transport de la canne) représentent environ 20% de la valeur de la production. Au deuxième trimestre 2005, le préfet de la Martinique et le président de Canne-Union ont signé un protocole portant sur un avenant du prix à la balance de la canne à sucre. La signature du protocole a permis aux planteurs de recevoir une enveloppe de 1,2 million d'euros au titre de l'année 2005, soit 10,45 euros/tonne pour un coefficient de paiement de 8.

Par ailleurs, une aide sociale comprise entre 6 et 10 euros/tonne a été accordée aux producteurs pour un tonnage maximal de 1 500 tonnes. De plus, les exploitations cannières bénéficient, au titre du Docup 2000-2006, d'aides à l'investissement dont le montant programmé a atteint 27 millions d'euros à la fin de l'année 2005 sur une enveloppe totale de 33 millions d'euros.



3.1.3) La réforme en cours

En février 2006, dans le cadre de l'Organisation Commune de Marché (OCM), les ministres de l'agriculture de l'UE ont adopté une profonde réforme du secteur européen du sucre. L'objectif étant de diminuer la production de 6 millions de tonnes en Europe, pour

³³ L'aide à la balance, payée conjointement par l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général, correspond à la différence entre le prix payé par l'usine et un prix minimum d'achat garanti aux planteurs. Ce prix de base est fixé depuis à 59,76 euros par tonne si le coefficient de paiement est de 8.

atteindre un volume qui permette de garantir la couverture des besoins internes de l'Union par la production domestique et par les importations des pays ACP.

Cette réforme, qui doit entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2006, prévoit :

- un abaissement du prix du sucre de 36% en quatre ans ;
- la mise en place d'un fonds de restructuration supposé inciter les producteurs non rentables à cesser leurs activités ;
- l'aide à l'écoulement permettant ainsi de compenser les frais de transports de la production vers l'UE ;
- une compensation plus soutenue de la perte de revenus.

3.2 Le rhum

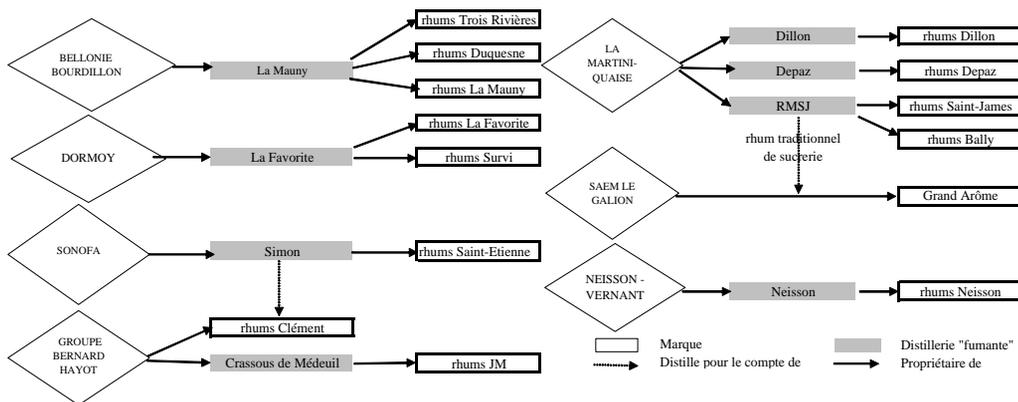
Produit emblématique de la Martinique, le rhum reste l'un des seuls produits d'exportation de l'île et représente environ 25% de la valeur ajoutée de la branche des industries agroalimentaires (IAA).

	Valeur ajoutée 2002 (millions d'euros)	Part dans le total de la VA des IAA en 2002	Part dans la VA totale du département en 2002	Nombre d'entreprises du secteur des IAA en 2004	Population active de la sucrerie et des distilleries en 2005	Nombre de distilleries agricoles en 2005
Sucre, Rhum, et autres alcools	27,31	25,27%	0,48%	510	360 (dont 68 saisonniers)	8

Source : Insee – Comptes économiques 2002, CODERUM

Au début de l'année 2006, le marché du rhum peut être schématisé comme suit :

Configuration du secteur rhumier à la Martinique en mars 2006

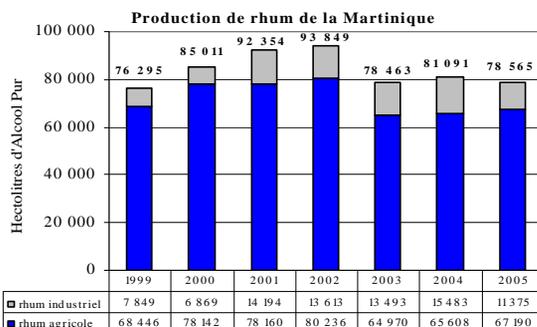


3.2.1) Production

La Martinique produit du rhum agricole (issu de la fermentation du jus de canne) fabriqué par les distilleries fumantes mais aussi du rhum industriel courant et du rhum industriel « grand arôme », préparés à partir de la mélasse produite par la sucrerie du Galion.

En 2005, la production de rhum industriel a diminué de 27% et se retrouve à son plus bas niveau depuis 2001. Au total, 78 565 HAP de rhum ont été fabriqués, soit 3% de moins qu'en 2004. Sur le long terme, la filière fait preuve d'un réel dynamisme sur le plan de la qualité, de l'organisation industrielle et de la mise aux normes internationales. La production totale de rhum est passée d'une moyenne de 68 000 HAP sur la période 1994-1998 à 84 800 HAP sur 2001-2005, soit un taux de croissance de près de 25%.

Cette évolution peut en partie être imputée à l'Appellation Origine Contrôlée (AOC) créée le 5 novembre 1996 pour la reconnaissance de la qualité, de la typicité et de l'originalité du rhum de la Martinique



Source: Direction Générale des Douanes - CODERUM

3.2.2) Commercialisation

Les rhums des DOM représentent environ 20% du marché européen tandis que les pays ACP en occupent les deux tiers. Le rhum martiniquais est principalement écoulé sur le marché métropolitain, sur lequel il bénéficie d'un régime fiscal avantageux lui permettant de faire face à la concurrence du rhum industriel produit à moindre coût dans les pays ACP notamment. Cet avantage est aujourd'hui plafonné à 41 850 HAP.

Commercialisation du rhum	En hectolitre d'alcool pur							
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	variation 2004/2005
Expéditions vers la métropole	43 171	44 553	47 696	49 307	48 358	50 612	50 466	-0,3%
dont contingent	40 174	40 215	41 828	41 849	41 850	41 850	41 850	0,0%
Hors métropole¹	5 005	4 860	4 631	5 406	5 369	4 419	4 471	1,2%
dont DOM	3 558	3 575	2 955	3 261	3 125	2 608	2 961	13,5%
Total Exportations	48 176	49 413	52 328	54 713	53 727	55 031	54 938	-0,2%
dont rhum agricole	38 195	38 343	39 614	41 754	41 080	43 112	44 926	4,2%
part du rhum agricole expédié en bouteilles	50%	44%	54%	59%	57%	34%	31%	-3 points
Ventes sur le marché local	22 638	22 161	22 812	22 243	21 019	21 678	22 030	1,6%
Total commercialisation	70 814	71 574	75 140	76 956	74 746	76 709	76 969	0,3%

Source : CODERUM - Douanes

¹Y compris les envois sous certificats d'exportation préalable

3.2.3) Aides à la filière

Plusieurs aides européennes ont été mises en place dans le cadre du Docup 2000/2006 et s'élèvent à 28 millions d'euros. La plus importante d'entre elles se divise en trois volets³⁴: amélioration du produit Rhum, amélioration du produit Sucre et protection de l'environnement.

³⁴ Montants programmés : amélioration des produits rhum (12 millions d'euros) ; amélioration des produits sucre (4 millions d'euros) ; traitement des rejets rhum sucre (12 millions d'euros).

Ces aides sont versées à 50% par le Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA), le reste étant alloué sous forme de contreparties nationales (plusieurs bailleurs dont la Région). Au 31 décembre 2005, le taux de programmation avait atteint 104%, soit 107% pour l'amélioration des produits rhum et sucre et 58% pour le volet environnement.

En outre, la filière bénéficie de deux aides du Programme européen d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité des DOM (Poseidom) dont l'objectif est d'améliorer la rentabilité des activités et de moderniser l'outil de production. Il s'agit de l'aide au transport des cannes, d'un montant de 320 000 euros (soit 2 euros/tonne), destinée à réduire les coûts de transport et de l'aide à la transformation de canne en rhum agricole, accordée aux distilleries fumantes pour un montant de 3,5 millions d'euros par an.

3.2.4) Evolutions récentes et perspectives

Récemment, les producteurs ont étoffé leur gamme de nouveaux produits destinés à conquérir de nouveaux marchés (en direction des femmes notamment) comme les rhums aromatisés ou les nombreuses innovations dans le packaging.

En outre, l'augmentation sollicitée du contingent DOM de 90 000 à 120 000 HAP sur la période 2007/2013 devrait avoir un impact favorable sur la production de canne à sucre dans les années à venir, la demande des distilleries et de la sucrerie n'étant pas satisfaite.

Le statut du rhum traditionnel

Dans le cadre du Marché unique, les Etats membres ont été autorisés en 1992 à appliquer des taux réduits de taxation sur les produits régionaux ou traditionnels (835 euros/HAP contre 1 450 précédemment). Le rhum traditionnel est défini en France relativement à sa teneur en éléments non alcool et exclut les produits fabriqués à partir de matières premières importées.

En 1995, alors que le marché communautaire s'ouvrait progressivement aux rhums des pays ACP, l'Union européenne a autorisé la France à appliquer un droit d'accise minoré uniquement pour les rhums traditionnels des DOM écoulés sur le marché français, dans la limite de 90 000 HAP par an jusqu'en 2002. En 2002, le Conseil de l'Union européenne a autorisé la France à proroger ce dispositif pour 7 ans.

Sur le plan national, en 1996, le régime contingentaire du rhum traditionnel a été réformé dans le sens d'une harmonisation avec la réglementation européenne et d'une adaptation aux capacités productives des DOM. Un contingent économique de 90 000 HAP (différent du contingent fiscal de 90 000 HAP également), estimé en fonction de la consommation moyenne annuelle de la métropole, fixe les importations en provenance des DOM à 37 295 HAP pour le rhum agricole et à 52 705 HAP pour le rhum industriel. Le contingent de commercialisation attribué à la Martinique est de 41 850 HAP (32 645 HAP de rhum agricole et 9 205 HAP de rhum de sucrerie).

4. L'ELEVAGE

L'élevage en Martinique, pratiqué de manière traditionnelle et extensive, poursuit sa modernisation. En 2004, les surfaces destinées au pâturage des animaux occupent 37% des terres agricoles, alors que la production animale ne représente que 12% de la valeur totale de la production du secteur primaire.

Le nombre de volailles, de chèvres et de porcs a augmenté en Martinique tandis le cheptel ovin a diminué. Selon le dernier recensement agricole, plus de 50% des élevages ont disparu entre 1989 et 2000, essentiellement les très petites exploitations, entraînant une plus grande concentration de l'offre.

4.1 La production

La production de viande s'organise essentiellement autour de coopératives d'éleveurs. Toutefois, une part importante de l'élevage en Martinique est réalisée par de très petites unités ne faisant pas partie des circuits organisés et ayant parfois recours à l'abattage clandestin. Bien qu'en régression, suite aux campagnes menées par la direction des services vétérinaires, le taux d'abattages non contrôlés est toujours estimé à 35% de la production totale dans les filières bovines et porcines et à 75% de la production d'ovins et de caprins. Plus particulièrement, une campagne d'information a été menée en 2005 auprès des éleveurs de bovins afin de faire « baguer » leurs animaux. En vue de limiter les abattages clandestins, les animaux qui ne peuvent pas être identifiés devront être euthanasiés selon la législation en vigueur.

4.2 Le marché de la viande

Si les importations contribuent largement à satisfaire la demande des agents économiques martiniquais, le niveau d'approvisionnement du marché en frais par la production locale en 2005 atteint tout de même 94% pour les poulets et coqs, 89% pour la viande porcine, 45% pour les ovins et les caprins et 44% pour la viande bovine.

L'année 2005 a été favorable au secteur bovin, les abattages contrôlés ayant progressé de 2,9%. Cette hausse est cependant plus faible que celle des importations. Le secteur porcin rencontre en revanche de réelles difficultés. Le processus de rapprochement prévu des deux structures encadrant la production (COOPMAR et SOCOPORC³⁵) n'a pas abouti et plusieurs élevages ont dû être fermés par la Direction des Services Vétérinaires pour des raisons sanitaires. L'abattoir départemental est sous utilisé et le nombre d'abattages est anormalement faible au 4^{ème} trimestre, pourtant traditionnellement marqué par un pic de consommation en raison des fêtes de fin d'année. La pénurie a été évitée en décembre grâce aux importations.

4.3 Appui à la filière et perspectives

La filière élevage bénéficie à la fois des aides de la Politique Agricole Commune pour un montant annuel d'environ 2,5 millions d'euros et des aides spécifiques du Poseidom agricole s'appuyant sur les organisations interprofessionnelles. L'association martiniquaise interprofessionnelle des viandes (AMIV) reçoit à ce titre 1,8 million d'euros par an, destinés principalement à renforcer la professionnalisation de la filière.

³⁵ La COOPMAR (Coopérative des Producteurs de porcs de la Martinique) compte 43 éleveurs pour un cheptel truie de 900 têtes et la SOCOPORC (Société Coopérative Porcine) regroupe 10 éleveurs pour un cheptel truie de 180 têtes.

5. LA PECHE

Le secteur de la pêche, qui représente 9% de la valeur ajoutée du secteur primaire, est caractérisé par une demande très supérieure à la production locale. Il occuperait, directement ou indirectement 3 000 personnes (marins pêcheurs, main d'œuvre journalière non déclarée, constructeurs, réparateurs, avitailleurs et poissonniers...) dont 1 326 pêcheurs régulièrement enrôlés en 2005 contre 1 215 en 2004. Cette croissance, perceptible depuis 5 ans, tient en partie aux effets de la politique de régularisation de déclaration à l'Urssaf de certains travailleurs et d'allègement des charges sociales décidée par la loi d'orientation pour l'outre-mer.

Faute de statistiques, la Direction Départementale des Affaires Maritimes évalue, depuis plusieurs années, la production annuelle de la pêche martiniquaise à 5 500 tonnes alors qu'Eurostat estimait la consommation de poissons en 1999 à près de 49 kg par habitant (contre 27 kg en France métropolitaine), soit une demande totale de 18 500 tonnes. Une bonne partie de la pêche est destinée à l'autoconsommation, le reste étant vendu directement du producteur au consommateur. De leur côté, les grandes surfaces et les restaurateurs importent directement pour couvrir leurs besoins. En 2005, les importations se sont chiffrées à 4,8 millions d'euros dont 44% en provenance du Venezuela, 23% de Grenade et 20% de métropole

5.1 Aides publiques à la filière

Sur la période 2000-2006, dans le cadre du Docup, une enveloppe de 19 millions d'euros d'aides est disponible au titre de l'axe 4 « pêche et aquaculture », dont 11,6 millions d'euros de financements européens (Ifop et Feder).

En 2005, suite aux tempêtes Lili et Ivan, le Conseil Général s'est engagé à indemniser les pêcheurs à hauteur de 89 500 euros pour Lili et 225 000 euros pour Ivan.

Enfin, la Région intervient en favorisant la création de récifs artificiels et de zones de cantonnement. Dix nouveaux DCP - en plus des 45 déjà existants - doivent être installés entre 2006 et 2007. Des budgets ont été alloués à la recherche scientifique qui reste pour le moment très limitée en Martinique.

5.2 Evolutions récentes et perspectives

Les différentes mesures de soutien au secteur de la pêche conjuguées à une politique de gestion équilibrée des ressources semblent avoir contribué à la redynamisation de la filière. Les acteurs projettent également de mettre en place un système d'information halieutique permettant de mieux appréhender l'évolution du secteur.

Cependant, le secteur de la pêche en Martinique se trouve fragilisé par les nouveaux règlements européens. En effet, la Commission Européenne, soucieuse de préserver la ressource, a mis fin aux aides à la construction de navires neufs, ralentissant ainsi le développement de la filière. De plus, la Commission Européenne souhaite dorénavant « nationaliser » l'enveloppe de kW attribués à l'ensemble des pêcheurs. La pêche en Martinique étant de type artisanale et peu structurée, serait ainsi gravement mise en danger par

une plus grande allocation des kW aux grands groupes industriels de l'hexagone. Les autorités régionales craignent ainsi un passage des pêcheurs à la clandestinité.

§ 2. L'INDUSTRIE ET L'ARTISANAT

L'industrie en Martinique reste sous-représentée dans l'activité économique. C'est une caractéristique des petites économies insulaires au marché intérieur étroit et ne disposant pas de ressources naturelles justifiant une spécialisation à l'exportation. Le tissu industriel privé se limite ainsi essentiellement à des activités de substitution aux importations, lorsque la taille du marché intérieur rend possible la rentabilité d'une implantation. Il est principalement composé d'entreprises de taille modeste.

Avec 6,6% de l'emploi salarié³⁶, l'industrie martiniquaise a généré une valeur ajoutée de 351 millions d'euros en 2002, soit 6,1% du produit intérieur brut de l'île. En totalisant 188 créations d'entreprises en 2005 (138 créations pures), dont 21% dans le secteur agroalimentaire, l'industrie contribue à hauteur de 5,8% au nombre total de créations d'entreprises sur l'année.

Le résultat des enquêtes de conjoncture menées par l'Iedom reflète, dans les **industries agroalimentaires**, une année 2005 plutôt bien orientée notamment sur le dernier trimestre en raison d'une meilleure tenue des prix de vente et d'une bonne maîtrise des charges d'exploitation. En janvier 2006, les prévisions d'investissement du secteur sur les 12 prochains mois sont également favorables, à des niveaux supérieurs à la moyenne de longue période.

A l'exception du 1^{er} trimestre 2005, les dirigeants des **autres industries** ont déploré un ralentissement de l'activité durant toute l'année en dépit de concessions sur les prix de vente. En vue de limiter la dégradation de leur trésorerie, les entreprises du secteur ont dû renforcer la maîtrise des charges d'exploitation, notamment dans les sous-secteurs du travail des métaux et du bois et de l'ameublement. Cependant, les intentions d'investissement demeurent vives, en particulier dans la chimie et la parachimie.

Toutefois, au-delà de la volonté affichée de poursuivre à la fois leurs programmes d'investissement et la promotion des actions en faveur des produits de l'industrie locale (Pil), les professionnels du secteur demeurent préoccupés par les risques de remise en cause de la Loi-Programme pour l'Outre-mer et des mesures d'incitation fiscale et sociale.

L'année 2005 aura également été marquée par la mise en place de la première pépinière d'entreprises de la Martinique et d'un projet de monographie industrielle de la Martinique pilotée par l'Agence de développement économique de la Martinique (ADEM).

³⁶ Sur la base du recensement de la population 1999 mené par l'Insee.

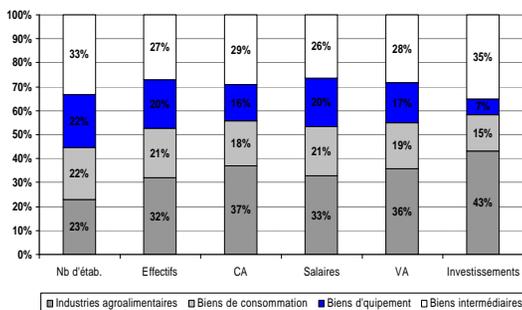
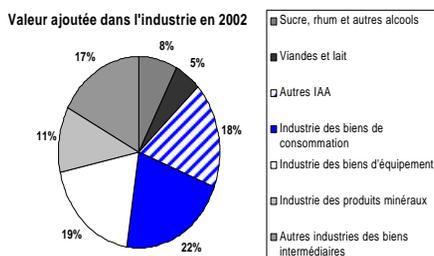
1. STRUCTURE ET PRESENTATION DU SECTEUR

L'industrie martiniquaise est de création récente, si l'on excepte la filière de transformation de la canne à sucre qui date du XIX^e siècle. Ce n'est qu'à la fin des années 1960 que se sont développées de nouvelles unités industrielles. Ce phénomène s'est accentué depuis 1986 sous l'impulsion des différentes lois de défiscalisation.

1.1 Valeur ajoutée et emplois

Selon l'Insee, au 1^{er} janvier 2004, l'industrie martiniquaise salariait environ 8 400 personnes (+6,7% par rapport au recensement de 1999). A cette date, le secteur comptait 2 582 établissements dont 44,1% sans salarié et 15% en employaient plus de 10 (contre 5% en moyenne dans les autres secteurs).

Pour les besoins de l'analyse portant sur les données issues de l'Enquête annuelle d'entreprises 2003 (EAE) de l'Insee, l'activité industrielle est déclinée en quatre sous-secteurs³⁷. Le secteur agroalimentaire, qui représente près d'un quart des établissements industriels de l'île, contribue pour plus de 35% à la valeur ajoutée industrielle et demeure le premier employeur de la branche (32%). Ce secteur se concentre principalement autour de l'industrie des boissons, qui totalise près de 40% des effectifs et de la valeur ajoutée, de la transformation des fruits et de l'industrie laitière.



Source : Comptes économiques - Insee

Source : Insee – Enquête annuelle d'entreprises 2003

L'industrie des biens intermédiaires est le deuxième plus gros contributeur à la valeur ajoutée industrielle de l'île (28%). C'est également le deuxième employeur industriel (27%). Dans ce secteur, la concentration est moins prononcée et se répartit entre les entreprises d'extraction (principalement de minerai), la fabrication de charpentes et de menuiseries, ainsi que les industries du plastique et de l'ameublement. Ce secteur est confronté à un marché exigü, fortement concurrencé par les biens importés. Son développement est étroitement lié au secteur du bâtiment et, de façon générale, aux politiques d'investissement des donneurs d'ordre publics.

³⁷ Ces dernières sont traitées dans des parties dédiées de ce rapport. Selon la classification de l'Insee en NES 16, l'industrie agroalimentaire est désignée par le sigle EB, l'industrie des biens de consommation par EC, l'industrie des biens d'équipement par EE et l'industrie des biens intermédiaires par EF.

L'industrie des biens de consommation, basée en particulier sur l'édition et l'imprimerie, emploie 21% des salariés du secteur industriel et génère 19% de la valeur ajoutée de la branche. Enfin, l'industrie des biens d'équipement ne contribue qu'à hauteur de 17% à la formation de richesse industrielle de l'île³⁸.

1.2 Le secteur artisanal

Au 1^{er} janvier 2004, l'Insee recensait 8 039 entreprises artisanales en Martinique, en stabilité par rapport à 2003. La grande majorité des entreprises artisanales relèvent du bâtiment (41% du total), en particulier de la maçonnerie (16%). En comparaison, la part des transporteurs apparaît supérieure dans l'île tant par rapport au niveau national qu'avec la Guadeloupe du fait d'un nombre toujours élevé de « taxicos » et ce en dépit des mesures mises en place par le Conseil Général (cf chapitre II § 5 de ce rapport sur les transports).

2. LA SANTE FINANCIERE DE L'INDUSTRIE

2.1 Soldes intermédiaires de gestion et ratios financiers

Les soldes intermédiaires de gestion issus des comptes économiques 2002 présentent une production de branche dont le montant atteint 987 millions d'euros, permettant la création d'une valeur ajoutée de 351 millions d'euros, en hausse de 7,7% sur un an. Ayant bénéficié de 16 millions d'euros de subventions d'exploitation, le secteur de l'industrie a supporté 214 millions d'euros de charges de personnel et 23 millions d'impôts et taxes. L'excédent brut d'exploitation qui en découle représente 37,1% de la valeur ajoutée (soit 130 millions d'euros).

Production de branche 987 millions d'euros		
Consommations intermédiaires 636 millions d'euros 64,4%	Valeur ajoutée 351 millions d'euros 35,6%	Subventions d'exploitation 16 M euros 4,6%
Impôts et taxes 23 M euros 6,7%	Charges de personnel 214 M euros 60,8%	Excédent brut d'exploitation 130 M euros 37,1%

En pourcentage de la production de branche et de la valeur ajoutée
Source : Insee, comptes économiques 2002

En complément de cette analyse, les données recensées par l'Iedom et la Banque de France à partir de 65 bilans d'entreprises industrielles martiniquaises font ressortir les constats suivants :

- entre 2003 et 2004, l'activité industrielle en Martinique a continué à progresser à un rythme soutenu, dans un contexte où la valeur ajoutée des entreprises a été préservée. Cet essor de l'activité s'est accompagné d'une amélioration du besoin en fonds de roulement rendu

³⁸ Les biens d'équipement fabriqués en Martinique sont essentiellement destinés à la construction (code Insee 281, « fabrication d'éléments en métal pour la construction »).

possible à la fois par un raccourcissement des créances clients et un allongement des dettes fournisseurs;

- la politique d'investissement est restée timide dans l'attente de la promulgation des décrets relatifs à la Lopom, ce qui n'a pas empêché une amélioration de la productivité des salariés ;
- cependant, les indicateurs de rentabilité s'érodent tant au niveau de l'exploitation que de la rentabilité globale ou financière ;
- l'endettement financier demeure modeste, représentant moins de 40% du total des créances du secteur. De même, le poids des intérêts n'atteint que 8,3% de la valeur ajoutée en 2004 contre 11,5% en métropole.

Ratios financiers		Martinique		Guadeloupe		Métropole	Martinique		
		2003	2004	2003	2004	2004	Q1	Q2	Q3
Activité	Taux de variation du chiffre d'affaires (%)		6,9%		4,9%	2,4%	-2,4	4,8	20,9
	Taux de variation de la valeur ajoutée (%)		6,3%		5,9%	5,1%	-4,5	9,3	22,7
Moyens	Rendement de la main d'œuvre (milliers d'euros)	67,5	71,4	70,1	73,6	64,1	50,7	64,2	87,8
d'exploitation	Coefficient de capital (%)	2,6	2,6	2,2	2,2	1,9	1,3	2,2	2,9
	Rendement de l'équipement	89,3	89,5	94,4	94,3	91,5	71,9	111,3	200,5
	Crédit clients (j)	90	87	90	88	61	59	81	108
	Crédit fournisseurs (j)	76	78	71	68	62	57	75	108
Résultats	Taux de marge brute d'exploitation (%)	11,3	11,2	10,8	10,3	6,6	5,9	8,6	14,0
	Rentabilité brute globale (%)	12,1	10,9	14,4	11,8	11,5	9,0	11,8	19,2
	Rentabilité financière des capitaux propres (%)	5,7	4,5	9,4	8,0	4,1	2,0	6,4	11,0
Financement	Poids des intérêts (%)	8,7	8,3	5,2	5,3	11,5	2,7	5,5	10,5
	Taux d'endettement financier (%)	40,6	39,7	16,7	16,0	67,2	9,4	25,1	60,6

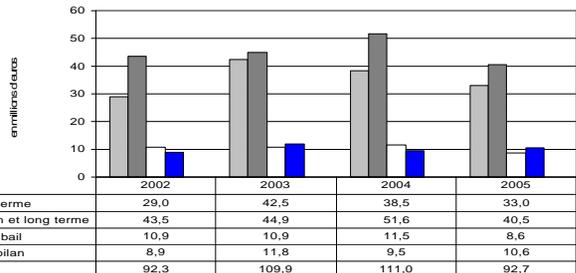
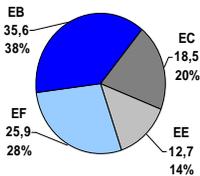
Source : Iedom, Banque de France – Centrale des Bilans

2.2 Risques bancaires du secteur

L'encours des crédits du secteur industriel ressort à fin décembre 2005 à 92,7 millions d'euros, marquant un recul de 16,5% sur un an. A l'exception du hors-bilan, toutes les catégories de crédits ont vu leur encours reculer, dans des proportions allant de 14% à 25%.

Encours de crédits du secteur au 31 décembre

Par type d'activité au 31/12/2005



Source : Iedom – Service central des risques de la Banque de France

L'industrie agroalimentaire, qui concentre 38,4% des crédits bancaires alloués au secteur industriel, s'appuie essentiellement sur des financements longs (67%), tandis que l'industrie des biens intermédiaires (28% des encours de la branche industrielle) privilégie les crédits à court terme (46% de ses risques). De son côté l'industrie des biens de consommation est celle qui recourt le plus fréquemment au crédit-bail, tant en valeur qu'en pourcentage (25%).

§ 3. L'ENERGIE ET L'EAU

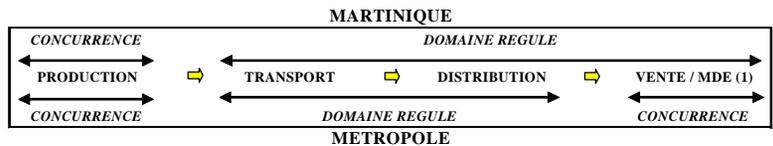
La consommation d'énergie ne cesse d'augmenter en Martinique sous l'effet conjugué de la croissance démographique et économique alors que la dépendance énergétique de l'île est pratiquement totale avec une estimation à 97%. Comme dans la plupart des territoires insulaires non interconnectés, l'électricité est essentiellement thermique (production à partir d'hydrocarbures). Afin de faire face à l'enjeu énergétique - la demande augmente de près de 5% par an - deux actions sont actuellement menées. L'une est relative à la maîtrise de la demande d'énergie (MDE), l'autre porte sur la diversification de la production à travers les énergies renouvelables.

Avec son climat tropical, la Martinique dispose d'un réservoir d'eau abondant atteignant 500 millions de m³, auxquels il convient d'ajouter le potentiel des eaux souterraines. Cependant, la ressource subit de nombreuses dégradations : l'urbanisation croissante, les sécheresses ponctuelles et les différents types de pollution ont entraîné ces dernières années la mise en œuvre d'un programme de préservation et de surveillance de la ressource. En outre, d'importants travaux de réhabilitation et de renforcement du réseau sont réalisés dans toute l'île afin de limiter les pertes occasionnées par la vétusté des canalisations.

1. L'ENERGIE ELECTRIQUE

1.1 Principaux acteurs

Placée au niveau national sous le contrôle de la Commission de Régulation de l'Electricité (CRE), l'organisation du secteur de l'électricité dans les départements d'outre-mer et en Martinique en particulier, est différente du système en vigueur en métropole. Elle s'appuie sur le modèle du Système Energétique Insulaire (SEI) dans lequel Electricité de France (EDF) gère le domaine régulé



(1) MDE: Maîtrise de la Demande d'Energie

incluant le transport, la vente et la distribution d'électricité. Seule la production d'énergie se fait sur un marché concurrentiel régi par des contrats d'achats d'énergie liant EDF (acheteur unique et gestionnaire du système) et les autres producteurs. Outre EDF (97%), les principaux producteurs sont la Société Anonyme de Raffinerie des Antilles (SARA) (1%), l'usine d'incinération de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM) (1%) et la ferme éolienne du Vauclin. A ces quatre producteurs, viennent s'ajouter plus d'une centaine de points de production d'électricité photovoltaïques indépendants de petite taille qui injectent l'électricité ainsi produite dans le réseau.

Opérationnelle depuis 1971, la SARA possède une raffinerie en Martinique comportant deux turbines et un dépôt de stockage dans chaque DFA. Elle est le seul fournisseur

d'hydrocarbures du département intervenant dans la mise à disposition de carburants grâce aux différents réseaux pétroliers de l'île ainsi que de gaz (via Antilles Gaz en Martinique). Par ailleurs, elle est le principal fournisseur de fioul à destination des centrales électriques d'EDF. La SARA fait partie des toutes premières entreprises du département avec un chiffre d'affaires de 615 millions d'euros en 2005.

La production d'électricité est essentiellement assurée par EDF, qui dispose de deux centrales thermiques (commune de Bellefontaine et Pointe des Carrières à Fort-de-France) fonctionnant grâce à des moteurs diesel et des turbines d'une puissance totale installée de 383 MW. L'entreprise, qui réalise un chiffre d'affaires de 110 millions d'euros, demeure le premier employeur industriel de l'île. EDF participe activement à la politique de Maîtrise de la Demande d'Energie (MDE) dont l'objectif est de sensibiliser les utilisateurs à la maîtrise de leur consommation et les inciter de façon générale à utiliser des équipements énergétiquement performants.

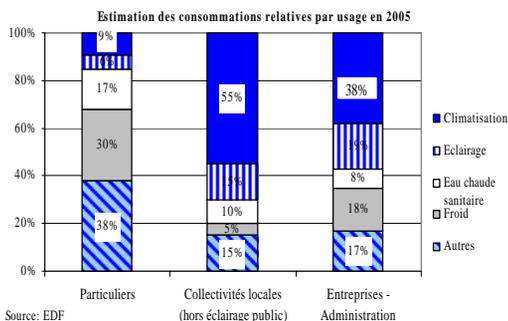
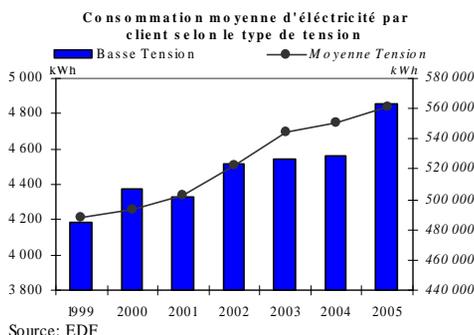
Par ailleurs, l'ADEME, la Région, l'Europe et EDF coopèrent au sein du Programme Régional de Maîtrise de l'Energie (PRME) en vue de promouvoir les énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie en Martinique. Cet accord est annexé au contrat de plan 2000-2006.

Le Syndicat Mixte d'Electricité de la Martinique (SMEM) gère depuis janvier 2003 les questions liées à l'électrification des 34 communes de l'île en tant qu'autorité concédante du réseau de distribution public d'électricité (concedé à EDF). Le SMEM est responsable des travaux de développement, de renforcement et d'embellissement du réseau, notamment pour l'enfouissement des lignes.

1.2 Electricité de France

1.2.1) La production et la consommation d'électricité

L'énergie livrée est actuellement produite à plus de 97% par EDF. L'usine d'incinération des déchets de Fort-de-France et la SARA produisent chacune 1% de l'électricité livrée à EDF. Le reste (0,4%) provient de la ferme éolienne du Vauclin et des unités photovoltaïques connectées au réseau.



La puissance totale installée - hors moyens de pointe - du système électrique actuel est de 290 MW et permet de faire face au pic de puissance journalier qui a atteint 226 MW en 2005. Les réseaux électriques totalisent 4 216 km de lignes, 60% servant à véhiculer l'électricité basse tension destinée aux ménages et aux petites entreprises. Le reste est constitué de lignes moyenne et haute tension nécessaires à l'alimentation des entreprises en énergie. Seulement 25% des lignes (toutes tensions confondues) sont aujourd'hui enfouies en raison du coût élevé des travaux correspondants.

La tendance à la hausse de la consommation d'électricité observée sur longue période s'est poursuivie en 2005. Pour cette dernière année, la quantité d'énergie livrée au réseau a progressé de 4,8% et les ventes d'électricité basse et moyenne tension ont respectivement augmenté de 8,3% et 3,3% tandis que le nombre de clients est en hausse de 1,7% et 1,5%. De manière générale, la consommation d'électricité par habitant reste inférieure à celle de la métropole en raison de l'absence de besoin de chauffage. Ce dernier représente en effet une consommation plus importante que la consommation en climatisation des foyers martiniquais, ceux-ci n'étant pas tous équipés. Par contre, la croissance de la demande qui était de +0,7% en métropole en 2005, est largement plus élevée en Martinique (+4,8%) du fait notamment du rattrapage dans l'achat d'équipements électroménagers des foyers martiniquais.

Selon les estimations d'EDF, près du tiers de l'électricité consommée par les particuliers serait allouée au froid (réfrigérateur/congélateur) tandis que la part de la climatisation est évaluée à 9% seulement. Cette dernière représente toutefois respectivement 55% et 38% du total de la consommation des collectivités territoriales, des entreprises et des administrations.

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Variation 2004/2005
Production (millions de kWh)								
Production totale (yc autoconsommation)	1 180	1 234	1 309	1 346	1 397	1 442	1 510	4,7%
Livraison au réseau	1 102	1 152	1 214	1 278	1 330	1 381	1 447	4,8%
Ventes (millions de kWh)								
Basse Tension	626	674	685	731	753	771	835	8,3%
Moyenne Tension	375	389	405	425	445	455	470	3,3%
Total	1 001	1 063	1 090	1 156	1 198	1 226	1 305	6,4%
Nombre de clients en fin d'année								
Basse Tension	149 530	154 021	158 258	161 980	165 777	169 009	171 941	1,7%
Moyenne Tension	768	788	805	813	817	826	838	1,5%
Total	150 298	154 809	159 063	162 793	166 594	169 835	172 779	1,7%

Source : EDF

1.2.2) Les prix

A la Martinique, le prix hors taxe de l'électricité facturé est identique à celui de métropole (péréquation tarifaire nationale). Le surcoût de production dû à l'insularité du département et à l'absence d'interconnexion est financé par le mécanisme de compensation de la solidarité nationale (Contribution au Service Public de l'Electricité - CSPE). Cette compensation est directement versée par le consommateur à EDF (taxe proportionnelle à la consommation), en métropole comme dans l'outre-mer.

1.2.3) Les perspectives

La progression de la demande d'électricité a conduit la CRE à lancer en 2004 un appel d'offre remporté par la Compagnie de Cogénération du Galion. La future centrale thermique, basée à Trinité, devrait produire 40 MW à partir du second semestre 2006. Elle sera composée d'une turbine à combustion alimentée au fuel domestique et fonctionnera en période de pointe. A horizon 2009-2010, un autre projet prévoit sur le même site l'installation d'une centrale bagasse-charbon fonctionnant grâce à l'excédent de bagasse généré par l'usine du Galion.

L'extension des zones urbaines, induite par la croissance démographique, entraîne une augmentation des demandes de branchement que le SMEM ne parvient pas à satisfaire par manque de moyens financiers. Environ cinq années de travaux seraient nécessaires afin de résorber les demandes de raccordements des nouveaux logements non satisfaites.

Un projet de gazoduc transcaribéen est également à l'étude depuis 2002. Il doit relier Trinidad à cinq îles des petites Antilles (Barbade, Sainte Lucie, Martinique, Dominique et Guadeloupe). Le butane trinidadien serait, pour la Martinique, principalement destiné à l'alimentation des centrales thermiques d'EDF ou d'autres producteurs d'électricité. Bien que le gaz apparaisse comme une source d'énergie moins polluante et meilleur marché que le pétrole, la construction du gazoduc soulève de nombreuses questions, comme la dépendance vis-à-vis de la République de Trinidad et Tobago ou les risques de rupture du pipeline qui traverserait une zone sismique et volcanique. Enfin, la construction du gazoduc suppose une réelle adaptabilité des consommateurs à ce type de carburant (butane), ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

1.3 Les énergies renouvelables et la maîtrise de la demande d'énergie

L'objectif commun des différents acteurs de parvenir à une meilleure maîtrise de la demande d'énergie s'accompagne également d'une promotion des énergies renouvelables. D'ici 2010, l'Etat français a pour objectif de voir les énergies renouvelables représenter 21% de la consommation nationale. Compte tenu des spécificités de l'île, cette proportion n'est aujourd'hui que d'environ 6%. En 2005, la plus grande partie des énergies renouvelables provenait de l'utilisation de la bagasse dans les chaudières des distilleries et de la sucrerie locale, de l'éolien et de l'énergie solaire.

1.3.1) Le solaire

L'énergie solaire se développe sous deux formes : le solaire thermique et le photovoltaïque. La première permet d'assurer l'alimentation en eau chaude d'un nombre croissant de foyers par l'installation d'environ 1 500 chauffe-eau solaires par an. Afin de promouvoir ce type d'équipement, des primes à l'investissement et des formules de vente par abonnement sont proposées par les distributeurs de chauffe-eau solaires aidés par le PRME³⁹ (EDF/Région/ADEME).

³⁹ Programme Régional pour la Maîtrise de l'Energie.

Le solaire photovoltaïque permet également aux particuliers comme aux entreprises de produire de l'électricité. Celle-ci peut être autoconsommée. C'est le cas pour tous les foyers non raccordés au réseau EDF (une vingtaine de cas dans le département en 2005). Dans le cas où le client est raccordé au réseau, la totalité de l'électricité produite est revendue à EDF. L'installation est soit exploitée directement par le propriétaire du toit, soit mise en location auprès d'un systémier sur une durée de 8 à 10 ans. L'électricité est vendue à EDF à un prix fixé par décret (0,28 euro/kWh en 2005) largement supérieur à celui du marché (proche de 0,10 euro/kWh). Le surcoût est financé par la Contribution au Service Public de l'Electricité. La rentabilité de ce système a permis de faire passer le nombre d'installations équipées de panneaux solaires et raccordées au réseau électrique de 30 en 2004 à plus de 100 en 2005.

1.3.2) L'éolien

La Martinique compte 5 éoliennes : 4 au Vauclin, produisant chacune 275 kW et une à Grand Rivière de 20 kW. Bien qu'en progression, le parc éolien terrestre, qui pèse moins dans le bilan énergétique que l'énergie solaire, restera marginal dans le département compte tenu des contraintes d'exposition aux vents, géographiques, sismiques et cycloniques de l'île. De ce fait, les éoliennes implantées en Martinique doivent être de petite taille et rabattables. En outre, la contrainte esthétique demeure forte et les sites totalement inhabités sont rares.

Un nouveau projet éolien devrait voir le jour à horizon 2008 dans le secteur Nord Atlantique. Le financement de ce projet privé pourrait se faire avec le soutien de la Région et du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). Il devrait permettre de produire 42 MW sur quatre sites.

1.3.3) La géothermie

Les forages de recherche réalisés dans la plaine du Lamentin en 2000 et 2001 ont mis en évidence l'existence d'une ressource de moyenne température, insuffisamment chaude pour produire de l'électricité mais pouvant être utilisée comme simple source de chaleur. Quelques sites sont également à l'étude, en particulier dans les communes de Morne Rouge et du Diamant. Toutefois, l'état d'avancement de ces projets ne permet pas d'entrevoir une mise en service à court terme.

Un projet de création d'une centrale géothermique à la Dominique est à l'étude. Si l'exploitation de la ressource se confirme, celle-ci devrait produire, 90 MW : 40 MW pour la Martinique, 40 MW pour la Guadeloupe et le solde pour la Dominique. La problématique de ce projet réside également dans la nécessaire connexion inter-îles et la longue phase d'études préliminaires en vue de réduire les risques techniques portés par les investisseurs privés.

1.3.4) L'usine d'incinération

Mise en service en mars 2002, l'usine d'incinération et de valorisation énergétique de Fort-de-France dispose d'une capacité de traitement annuel de 112 000 tonnes de déchets, principalement constitués des ordures ménagères issues des communes de la CACEM, ainsi que de Ducos, de Trinité, du Robert et du François. Ce volume correspond à 44,8% de la totalité des déchets produits chaque année en Martinique.

En 2005, le volume de déchets traités par l'usine a diminué de 2,7% après une année 2004 exceptionnelle. L'activité demeure toutefois supérieure aux capacités de production de l'usine avec, en 2005, 113 000 tonnes de déchets incinérés, soit une production d'électricité de 28 917 GWh directement revendue à EDF.

En outre, un Centre de Valorisation des déchets Organiques (CVO) au Robert est prêt à fonctionner depuis le second semestre 2005. Toutefois, ce centre, qui doit permettre de produire du méthane et de l'électricité, fonctionne pour le moment au ralenti en raison des difficultés rencontrées dans l'approvisionnement en déchets.

1.3.5) La maîtrise de la demande d'énergie (MDE)

Une attention particulière est portée par les principaux acteurs (EDF, SMEM, ADEME notamment) quant à la maîtrise de la consommation d'énergie en Martinique puisque l'île n'est pas interconnectée.

En 2005, le PRME (EDF/Région/ADEME) a poursuivi son ambitieuse action en faveur de la MDE, en lançant notamment une campagne de distribution de lampes basse consommation (LBC) à bas prix : plus de 239 000 LBC ont aussi été vendues à un prix de 2 euros entre novembre et décembre 2005. Une deuxième campagne est prévue courant 2006.

En 2005, l'ADEME a lancé au niveau national une campagne de maîtrise de la consommation d'énergie via des spots télévisés et des panneaux d'affichage dont l'objectif est la sauvegarde de la couche d'ozone et la réduction de la pollution atmosphérique. Par ailleurs, les collectivités locales, soutenues par le SMEM, paraissent de plus en plus sensibles à cette question de maîtrise de la consommation électrique dont elles espèrent d'importantes économies tant au niveau de l'éclairage public que lors de la construction de bâtiments adaptés. Ces économies d'énergie pourraient permettre de retarder certains investissements de capacité de plusieurs années.

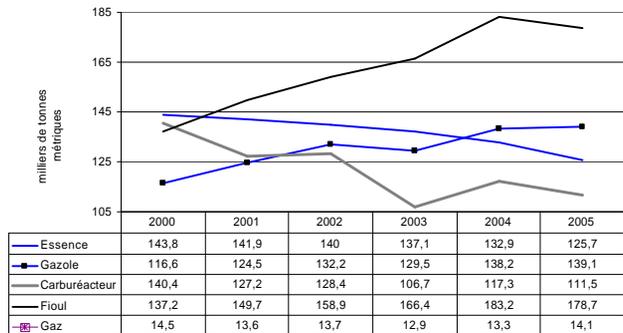
En 1996, les ministères du logement, de l'industrie, de l'Outre-mer, EDF, l'ADEME et PROMOTELEC ont lancé l'opération ECODOM visant à améliorer de manière significative le confort thermique des logements en prenant en compte les contraintes de coûts. Le label est délivré aux constructions répondant à des critères d'économie d'énergie (ventilation naturelle permettant de se passer de la climatisation, toiture avec isolation thermique, auvents, etc...). Une aide financière est versée selon la taille du logement en construction par le comité de pilotage. Cependant, le label n'a pas eu le succès escompté. De nombreux logements sont encore construits sans intégrer la protection de l'environnement. Le PRME devrait, courant 2006, supprimer ce label et proposer une offre alternative plus souple tout en reprenant les bonnes pratiques initiées dans le cadre de cette expérimentation : isolation, ventilation naturelle, chauffe-eau solaire, etc...

2. LES HYDROCARBURES

2.1 L'acheminement et la consommation d'hydrocarbures

Les importations de pétrole brut à la Raffinerie des Antilles (SARA) proviennent principalement d'Europe du Nord et, dans une moindre mesure, du Venezuela. En 2005, la quantité de pétrole brut importé à la Martinique s'est élevée à 735 000 tonnes métriques (en provenance d'Europe du Nord) et

545 000 tonnes métriques de produits finis pour les îles antillaises (principalement d'Europe de Nord, d'Aruba et de Trinidad, très peu de Curaçao et des USA). Les ventes sont réparties à hauteur de 577 000 tonnes en Martinique, 549 000 tonnes en Guadeloupe, le reste, de l'ordre de 128 000 tonnes métriques, ayant été exporté vers la Caraïbe (Sainte-Lucie, Haïti et Antigua), les Etats Unis et l'Afrique. La SARA retraite en complément des produits pétroliers intermédiaires importés avant de les mettre aux normes européennes. Ces produits semi-finis représentent 7,9% des produits raffinés vendus sur les Antilles françaises. L'acheminement des marchandises à travers l'île est assuré par les camions citerne via les réseaux locaux de distribution, trois pipelines et un sealine pour des transferts maritimes sortant de la raffinerie. La SARA doit en outre faire face à une réglementation drastique, en particulier les normes européennes SEVESO relatives à la sécurité et à la protection de l'environnement.



Les chiffres fournis par la SARA indiquent une consommation d'hydrocarbures en augmentation annuelle de l'ordre de 4,3% entre 2000 et 2005 à la Martinique. Cette évolution marque cependant un contraste entre une consommation d'essence décroissante et une demande de gazole de plus en plus forte en raison de la montée en puissance du diesel. Sur ce point, le département suit l'évolution observée en Europe où les mesures incitatives à la consommation du diesel rendent ce carburant économiquement attractif sur le marché. En 2005, la demande de gazole route a augmenté de 5,9% comparativement à celle de 2004, tandis que celle de l'essence a chuté de 5,4%. Suivant les directives européennes, le super plombé n'est plus commercialisé par la SARA depuis le 1^{er} août 2004.

La demande de butane a presque atteint son niveau de 2000 en augmentation de 6,1% en 2005. Sur le long terme, la demande paraît constante dans un contexte où l'équipement des cuisines au gaz est en repli face au développement des plaques de cuisson électriques.

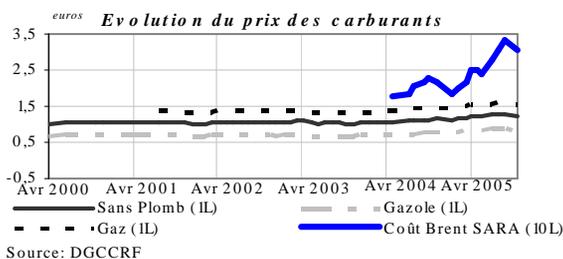
La demande de kérosène est fluctuante car soumise à plusieurs chocs exogènes. Si le crash du 16 Août 2005 n'a pas eu d'impact sur le trafic aérien de l'île, le tourisme est en revanche source de fluctuations notables au niveau de la demande de kérosène qui a varié de -20% à +9% par an au cours des 6 dernières années. En 2005, la demande pour ce produit a baissé de 4,8%.

EDF représente le premier client de la SARA et alimente les deux centrales électriques de la Martinique. En 2005, celles-ci ont augmenté leur production de 4,8%, entraînant ainsi une augmentation de la consommation de fioul léger (11 213 tonnes). La consommation des autres fiouls (fioul lourd et MDO) est restée stable (respectivement +2 785 et -1 329 tonnes). Cependant, l'évolution chaotique du cours du baril conduit à un accroissement du coût d'acquisition des combustibles (+23 millions d'euros).

Sur le plan touristique, les relations commerciales entre la SARA et les croisiéristes sont ténues, ces derniers préférant pour l'heure se ravitailler à la Barbade, à Sainte-Lucie ou directement aux Etats Unis.

2.2 L'évolution du prix des carburants

Le prix des importations de pétrole brut et de produits finis varie en fonction de leur nature, du pays d'origine, des fluctuations de leurs cours respectifs sur le marché international et également des effets de saisonnalité. Toutes les transactions financières sur le marché pétrolier se font en dollar américain. L'activité de la SARA dépend



donc fortement de la parité euro/dollar mais aussi des tensions politiques internationales. A titre indicatif, le pétrole brut de référence Brent coûtait à la SARA 15,39 euros/hl au 1^{er} janvier 2004 contre 30,60 euros/hl deux ans plus tard, provoquant ainsi une forte hausse des prix des carburants à la vente. Ces derniers sont réglementés et fixés par le préfet de chaque région sur recommandation de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation, et de la Répression des Fraudes (DGCCRF). Un dispositif plus souple d'indexation des prix du carburant sur les cours internationaux des produits pétroliers et la parité euro/dollar avait été mis en place provisoirement le 1^{er} novembre 2001, dans l'attente du nouveau décret publié le 23 décembre 2003 qui en a préconisé les modalités d'application. Les dates de révision des prix sont désormais fonction des approvisionnements de la SARA : elles interviennent les 1^{er}, 11 ou 21 de chaque mois.

A la fin du 1^{er} trimestre 2006, les prix respectifs du sans plomb et du gazole s'établissaient à 1,28 euro/l et 0,90 euro/l. Les prix des deux carburants évoluent en parallèle et suivent une tendance à la hausse depuis le début de l'année 2004, faisant suite à trois années de relative stabilité, voire de légère baisse. Le prix de la bouteille de butane (12,5 kg) s'établit à 20,46 euros. Son évolution suit clairement les cours de l'essence et du gazole.

2.3 Les investissements

La SARA cherche à accroître sa capacité de stockage en Guadeloupe et en Martinique afin de faire face à l'augmentation régulière de la demande. Cette mesure servirait en outre à répondre à une loi du Comité Professionnel des Stocks Stratégiques Pétroliers (CPSSP) qui prévoit la mise en place d'un système permettant de disposer en permanence d'un stock de produits pétroliers afin d'approvisionner le marché antillais en cas de pénurie. Actuellement,

les Antilles possèdent une autonomie de 54 jours. Afin d'accroître cette autonomie, quatre nouveaux bacs de 7 500 m³ vont être construits fin 2006 sur le site du Lamentin. Des travaux annexes devraient permettre d'atteindre une autonomie de 73 jours d'ici deux ans. En outre, la SARA a amélioré son outil de production en installant une nouvelle colonne de fractionnement des essences. Une partie des travaux est financée par les actionnaires (Total, Rubis, Esso et Texaco), l'autre par l'Etat par le biais d'un système de compensation. Bien que la colonne ait été installée en février 2006, la mise en service opérationnelle est prévue dans le courant du premier trimestre 2007. Elle permettra à la raffinerie de reprendre la production de sans-plomb 95, stoppée en raison de la réglementation européenne du 1^{er} Janvier 2005 qui oblige les raffineries à produire une essence contenant moins de 1% de benzène.

L'utilisation des biocarburants (éthanol, alcool de canne) suppose de nombreux investissements. Le passage à l'alcool de canne nécessite une fourniture de canne à sucre bien plus importante que la production actuelle de la Martinique ainsi que le traitement des déchets (bagasse). L'ADEME souhaite néanmoins encourager à l'avenir l'utilisation de véhicules fonctionnant au GPL, GMV ou à l'électricité en favorisant l'importation des véhicules hybrides (essence + électricité).

3. L'EAU

3.1 Principaux acteurs

Les collectivités locales ont en charge la gestion des services d'eau potable et d'assainissement collectif. Elles prélèvent l'eau, la traitent et la distribuent. Dans les zones d'assainissement collectif, les communes s'occupent de la collecte des eaux usées ainsi que de leur traitement dans des stations d'épuration avant de rejeter les eaux épurées en milieu naturel. Dans les zones d'assainissement non collectif, les collectivités locales assurent le contrôle des installations d'assainissement autonome. Les communes se sont regroupées en syndicats intercommunaux et ont délégué la gestion de l'eau à des sociétés privées principalement par contrat d'affermage (Société Martiniquaise des Eaux notamment). Il existe actuellement une forte volonté de regroupement qui devrait se traduire à court terme par une concentration des services d'eau et d'assainissement des quatre syndicats intercommunaux (SCCNO, SCNA, CACEM, SICSM⁴⁰). La ville de Fort-de-France, qui regroupe 25% de la population, fonctionne selon un mode de régie personnalisée (autonomie financière et de prise de décision) qui s'étend à la CACEM avec la création le 1^{er} janvier 2004 de la régie communautaire ODYSSI.

Le Conseil Régional et le Conseil Général interviennent principalement par le biais de financement des investissements dans les domaines de l'alimentation en eau potable, de l'assainissement et de l'irrigation. Le Conseil Régional prend aussi en charge le financement de diverses études ainsi qu'une partie de l'entretien des rivières afin de maintenir un écoulement satisfaisant des eaux.

⁴⁰ SCCNO : Syndicat des Communes de la Côte Caraïbe Nord Ouest ; SCNA : Syndicat des Communes du Nord Atlantique ; CACEM : Communauté d'Agglomérations du Centre de la Martinique ; SICSM : Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique.

Les compétences de l'Etat sont réparties entre la Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF), la Direction de la Santé et du Développement Social (DSDS), la Direction des Affaires Maritimes (DAFMAR), la Direction des Services Vétérinaires (DSV), la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) et la Mission Inter Services de l'Eau (MISE).

Il existe principalement deux structures de concertation : le Comité de Bassin et l'Office Départemental de l'Eau (ODE). Le Comité de Bassin, qui rassemble des représentants de l'Etat, de la Région, du Département, des Mairies et des groupes d'usagers, est consulté sur toutes les grandes questions se rapportant à la gestion de l'eau en Martinique. De son côté, l'ODE a pour mission de faciliter les diverses actions d'intérêt commun dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

3.2 La ressource et son utilisation

3.2.1 Etat de la ressource naturelle

Avec 2 milliards de m³ d'eau de pluie par an, les ressources en eau de la Martinique sont abondantes mais inégalement réparties dans l'espace (entre le nord et le sud) et dans le temps (entre la saison des pluies et la saison sèche). Des pénuries apparaissent ainsi fréquemment durant la saison sèche nécessitant parfois la mise en œuvre de coupures tournantes afin d'assurer l'alimentation en eau, comme ce fût le cas en 2001 et en 2003.

La Martinique compte 70 cours d'eau dont 80% se trouvent au nord et au centre de l'île. Les eaux souterraines représentent un potentiel évalué entre 10 et 20 millions de m³ par an. De plus, l'île possède des milieux humides variés (forêt primitive, étangs bois-sec, mangrove, plaines alluviales). Les bassins versants sont de taille modeste (<15km²), exceptés ceux qui alimentent la rivière Capot, la Lézarde (le plus important avec 116 km²), la rivière Salée et la rivière Pilote. 90% de la ressource est concentrée sur six bassins (rivières Capot, Lorrain, Galion, Case Navire, Monsieur et Lézarde-Blanche). Le département compte 36 captages d'eau en exploitation destinés à la consommation humaine.

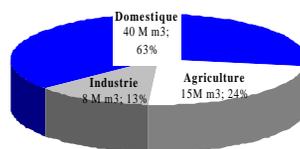
Le potentiel d'exploitation de la partie Nord permettrait de couvrir près de la moitié de la consommation du Centre et du Sud de l'île.

3.2.2 Usage de la ressource

La consommation d'eau s'établit à environ 63 millions de m³/an dont 63% pour l'alimentation en eau potable, 24% pour l'agriculture et 13% pour l'industrie (distillerie principalement). Ces eaux proviennent à 94% des eaux superficielles.

En moyenne, 169 litres/jour/hab sont facturés dans le département, avec une pointe à 256 litres/jour/hab. Cette consommation s'accroît généralement en dehors des heures de travail (matin et soir) et de manière très significative durant les veilles de périodes cycloniques, les habitants ayant pour habitude de constituer des réserves. Les disparités de consommation entre les communes sont élevées et peuvent

Répartition de la consommation d'eau en Martinique en 2005 (millions de m³)



Source: Office Départemental de l'Eau

varier entre 150 et 250 litres/jour/hab. La conurbation de Fort-de-France est caractérisée par une consommation élevée en raison d'une activité économique intense. Selon l'Office Départemental de l'Eau, 30% de l'eau consommée par les particuliers pourrait être économisée par un comportement éco-responsable.

La plupart des industries sont alimentées par les réseaux de distribution d'eau potable. Certaines d'entre elles, comme les centrales électriques, le secteur agroalimentaire et celui de l'extraction de matériaux font partie des « gros consommateurs ». En 2001, ces derniers représentaient 10% de la consommation en eau potable. Les industries peuvent également être source de pollution importante de la ressource en eau de surface. Les distilleries, particulièrement polluantes, sont surveillées de près par les autorités compétentes et sont contraintes de réduire leurs rejets organiques. Ainsi, depuis 2004, toutes les distilleries sont équipées d'un dispositif de traitement des rejets de vinasses. Un plan de mise en conformité des distilleries doit également être réalisé dans un délai de 5 ans.

L'agriculture constitue également une activité fortement consommatrice d'eau et pouvant engendrer des pollutions par l'usage, parfois abusif, de pesticides. Ces derniers ont largement contribué à la dégradation de la qualité de l'eau sur l'île. La Martinique compte plusieurs réseaux d'irrigation agricole dont le principal, le Périmètre Irrigué du Sud Est (PISE), couvre environ 4 950 ha répartis sur huit communes. Ce réseau est principalement alimenté par le barrage de la Manzo, dont la capacité de stockage est d'environ 8 millions de m³ d'eau. Il est géré par le BGPISSE⁴¹, rattaché à la Direction des Infrastructures et de l'Eau. Selon le Conseil Général, les volumes annuels distribués pour l'irrigation des cultures sont en forte augmentation depuis plus de dix ans. Dans certaines zones ne possédant pas de réseau d'irrigation, agriculteurs et éleveurs ont même recours à l'eau potable.

3.3 L'alimentation en eau

3.3.1) L'eau potable

Les performances du réseau de distribution d'eau martiniquais sont médiocres du fait notamment de sa vétusté. En 2005, pour la seule ville de Fort-de-France, les pertes se sont élevées à quasiment 3 millions de m³ sur les 11 millions de m³ distribués (dont 6,7 millions de m³ facturés). En 2001, une étude de la DAF révèle que la perte moyenne sur l'ensemble du territoire de l'île est de l'ordre de 10,6 m³/km/jour soit environ 35% de l'eau prélevée contre 4,5 m³/km/jour en métropole. Le principal objectif des autorités se situe dorénavant, non pas dans l'extension du réseau mais dans sa réhabilitation. L'urbanisation croissante entraîne une hausse de la demande en eau dans les villes mais aussi l'imperméabilisation des sols. A Fort-de-France, outre la réhabilitation, de nombreux travaux d'élargissement des canalisations sont menés afin d'en augmenter le débit. En 2005, la ville dispose de 450 km de réseau qui ne devraient pas s'étendre de manière significative dans les années à venir malgré l'augmentation du nombre d'abonnés dans la ville. Selon Odysse, le nombre d'abonnés est passé de 31 000 à 31 700 entre 2004 et 2005, un abonné représentant en moyenne les besoins de 3,5 personnes.

⁴¹ Bureau de Gestion du Périmètre Irrigué du Sud-Est.

3.3.2) L'assainissement

La Martinique compte 80 stations communales d'épuration et 250 micro stations de capacité inférieure à 500 équivalents-habitants. Ces stations d'épuration sont dans l'ensemble insuffisamment entretenues et parfois saturées. Leur petite taille est due à la topographie de la région et à un habitat très dispersé (quartiers résidentiels ou lotissements à l'écart des bourgs). Le centre des villes et la plupart des quartiers sont équipés en assainissement collectif. Le recours à l'assainissement autonome reste toutefois important. En 2001, 44% de la population n'était toujours pas raccordée à un réseau d'assainissement collectif.

3.3.3) Prix

Le prix de l'eau (eau potable et assainissement) est proche du tarif moyen appliqué en métropole. A titre indicatif, en 2005, le prix de l'eau potable dans la ville de Fort-de-France demeure stable à 1,26 euro/m³. Le prix de l'assainissement dans la ville s'élève à 1,31 euro/m³, soit un total de 2,57 euros contre 2,50 euros à Paris. Le tarif appliqué pour la distribution d'eau potable est plus élevé en Martinique qu'en métropole mais l'assainissement semble être meilleur marché. Cependant, il existe des disparités importantes au sein du département. Selon la DAF, en 2001, huit communes - Fort-de-France, Schoelcher et Grand Rivière notamment - pratiquaient un tarif inférieur à 2,7 euros/m³ (eau potable et assainissement) tandis que le prix des services de l'eau excédait 3,2 euros/m³ dans huit autres communes dont le Robert, le François, les Anses d'Arlets, le Diamant ou Sainte-Luce.

3.4 La politique de gestion de l'eau

Afin de surveiller l'état des ressources superficielles, le département compte en 2005 plus de 40 stations de suivi hydrométrique gérées par le Conseil Général et la DIREN. De plus, les services de l'Etat ont organisé un suivi qualitatif de l'eau.

La politique de gestion de l'eau est orientée par deux outils de planification : le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et les contrats de baie. Le SDAGE de la Martinique, élaboré par le Comité de Bassin en juillet 2002, fixe les orientations fondamentales et détermine les objectifs de quantité et de qualité des eaux à atteindre. Les actions s'ordonnent autour de quatre thèmes : les pénuries, la pollution, la préservation et les crues. Un avant projet de SDAGE révisé doit être élaboré début 2007 pour être adopté et approuvé par le préfet de la Région Martinique début 2009. Les contrats de baie ont pour objectif de définir une approche rationnelle permettant de conduire les efforts nécessaires au maintien de la qualité des eaux littorales ou à sa restauration selon les besoins. 16 communes martiniquaises sont concernées et doivent maintenant désigner un maître d'ouvrage afin d'élaborer un plan d'action.

L'Etat, l'Europe, le Département et la Région, financent, dans le cadre du Docup 2000/2006 une grande partie des projets d'investissement dans le secteur de l'eau. 42,5 millions d'euros sont aujourd'hui nécessaires aux investissements projetés pour l'alimentation en eau potable, dont 24% sont versés par le FEDER, 25% par l'Etat et 9% par le Département et la Région. Concernant l'assainissement, le coût total de ces investissements s'élève à 56,6 millions d'euros dont 26% proviennent du FEDER, 38% de l'Etat et 7% du Département et de

la Région. Les sommes non allouées dans le cadre du Docup devront être financées par les usagers.

Plusieurs projets sont à l'étude, notamment l'instauration du principe de « pollueur-payeur » ou encore la mise en place d'un mécanisme de solidarité entre les différents bassins de France hexagonale et d'Outre-mer. Les différents acteurs du secteur de l'eau demandent aujourd'hui plus de moyens techniques et financiers. La mise en place d'aides aux particuliers pour l'assainissement individuel est également envisagée.

3.5 L'industrie des eaux minérales

Deux sociétés industrielles produisent de l'eau embouteillée en Martinique : Chanflor et Didier. Créée en 1976, la Somes commercialise l'eau plate Chanflor et produit 30 millions de cols de bouteille par an pour une capacité de production de 50 millions de cols. L'entreprise détient 50% du marché local des eaux plates et tente aujourd'hui de se diversifier en commercialisant de nouveaux produits tels que les eaux aromatisées. 20% de la production est exportée dont la moitié vers la Guadeloupe et la Guyane. De nouveaux marchés sont prospectés vers les îles du nord de la Caraïbe, ainsi qu'en Louisiane et en Floride.

Créée en 1986, la Société d'Emballage de l'Eau Minérale Didier produit quant à elle 11 millions de cols de bouteille par an et 4 000 à 5 000 bonbonnes de 18,9 litres d'eau plate par mois pour les collectivités. L'entreprise occupe une place de leader sur le marché des eaux gazeuses avec 80% des parts de marché. L'eau de Didier détient par ailleurs 20% du marché de l'eau plate. L'entreprise exporte 8% de sa production totale (vers les DFA, Sainte-Lucie et la métropole). Tout comme Chanflor, Didier se diversifie depuis 2003 en commercialisant des eaux aromatisées, qui représentent actuellement 15% de sa production.

§ 4. LA CONSTRUCTION

Portée par une demande d'infrastructures et d'équipements soutenue par le développement économique et démographique de la Martinique au cours de ces dernières années, l'activité de construction (ou bâtiments et travaux publics, BTP) reste dépendante des politiques publiques développées en matière d'habitat et de l'importance de la commande publique. Les perspectives d'activité dans ce secteur, qui constitue l'un des piliers de l'économie martiniquaise, demeurent soumises à une contrainte foncière importante.

1. STRUCTURE ET PRESENTATION DU SECTEUR

Contribuant pour 6% à la valeur ajoutée totale de l'île, la construction génère une production de 788 millions d'euros d'après les comptes économiques établis par l'Insee en 2002. Ce secteur se classe ainsi en cinquième position en terme de création de richesse.

L'activité de construction représente 10% de l'emploi salarié du secteur marchand. Au 1^{er} janvier 2004, 5 524 personnes étaient salariées dans le secteur du BTP mais les entreprises de l'île comptaient une part élevée d'emplois non salariés (36% des effectifs en 1999). Elles

embauchent en majorité des ouvriers et employés qualifiés (50% et 21% des offres d'emploi en 2004), les postes d'ingénieurs et cadres étant moins nombreux.

La démographie des entreprises martiniquaises fait ressortir une certaine atomocité du secteur de la construction. Sur les 3 786 établissements recensés, 49% n'emploient aucun salarié et seulement 3% d'entre elles en comptent plus de dix. La construction se caractérise par un nombre élevé d'entreprises artisanales, en particulier dans les sous-secteurs « travaux d'installation » et « travaux de finition ».

L'Enquête annuelle d'entreprises de l'Insee⁴² portait, en 2003, sur 150 entreprises exerçant leur activité principale dans la préparation de sites, la construction d'ouvrages et de bâtiments ou de génie civil, les travaux d'installation et les travaux de finition.

Il ressort de cette étude une prédominance de l'activité « construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil » qui regroupe plus de la moitié des entreprises répertoriées et réalise les deux tiers du chiffre d'affaires total. Elle contribue à la formation de près de 60% de la valeur ajoutée totale de la construction.

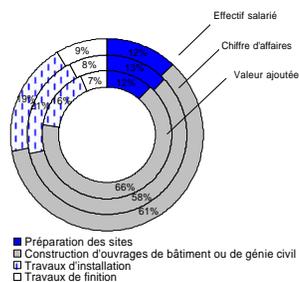
Les travaux d'installation (principalement installation électrique, d'eau, de gaz, d'équipements thermiques et de climatisation)

constituent la deuxième activité du secteur du BTP. Les entreprises oeuvrant dans ce sous-secteur produisent 16% du chiffre d'affaires total et plus de 20% de la richesse créée par le secteur.

La préparation des sites, qui regroupe un nombre limité d'établissements (13%), emploie 12% des salariés et se caractérise par un niveau d'investissement élevé. Les travaux de finition contribuent pour 8% à la création de richesse dans le BTP et emploient moins de 10% des salariés.

En 2005, 428 entreprises de construction ont été créées, dont le quart proviennent d'opérations de réactivation ou de reprise. Après une évolution relativement stable en 2004, le regain de créativité s'observe surtout dans l'acte de création pure, le nombre d'entreprises nouvelles s'établissant à 317 et s'inscrivant en hausse de 17% par rapport à 2004. Le BTP contribue pour une large part à la régénérescence du parc des entreprises de la Martinique, près de 13% des créations enregistrées dans l'île étant le fait d'entreprises de construction.

Les sous-secteurs du BTP



Source : Insee – EAE 2003

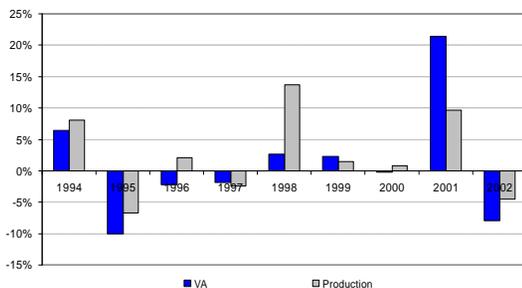
⁴² L'Enquête annuelle d'entreprises de l'Insee recense en 2003 les établissements qui emploient au moins 10 salariés ou qui génèrent un chiffre d'affaires minimal de 800 000 euros.

2. EVOLUTION DU SECTEUR

2.1 Evolution de long terme

L'analyse des comptes économiques publiés par l'Insee depuis 1993 fait ressortir deux années caractérisées par une nette récession de l'activité : 1995 et 2002. Le recul de 1995 s'explique par la faiblesse de la commande publique, avec l'arrivée à échéance de plusieurs grands chantiers publics ou privés (terminal de l'aéroport, extension du campus universitaire, centre pénitencier, ...) aggravée par une mauvaise adaptation des entreprises à de nouvelles dispositions du code des marchés publics les écartant de certains appels d'offre lancés par les collectivités.

Taux de croissance annuel dans la construction



Source : Insee - Comptes économiques 2002

En 2002, la production de la branche a décliné de 4,5% tandis que la valeur ajoutée se dégradait de 8%. La baisse de l'activité s'explique là encore par un faible niveau de la commande publique en comparaison d'une année 2001 particulièrement favorable. Celle-ci avait en effet bénéficié de nombreux chantiers lancés dans le domaine de l'équipement depuis 1999 (terminal de la Pointe des grives, lycée de Ducos...).

2.2 Evolution conjoncturelle

Les données trimestrielles issues de l'enquête de conjoncture de l'Iedom auprès des chefs d'entreprise du BTP montrent une activité favorable en 2005, ce malgré un début d'année particulièrement atone dans le second oeuvre. En fin d'année, dans les trois sous-secteurs considérés (gros oeuvre, second oeuvre et travaux publics), l'activité demeurait dynamique.

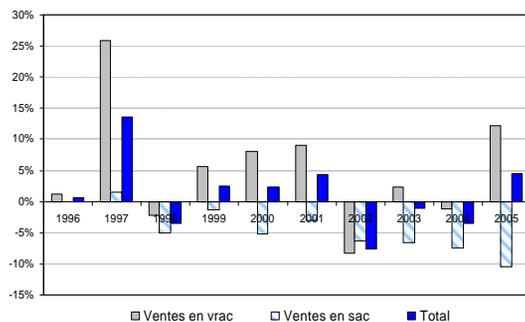
Faisant face à une dégradation de leurs charges d'exploitation en début d'année, les entreprises du BTP ont déclaré évoluer dans un contexte de raffermissement des prix jusqu'au dernier trimestre au cours duquel une baisse a été enregistrée dans les activités de travaux publics.

Les derniers résultats obtenus laissent craindre un essoufflement de l'activité en début d'année 2006 accompagné d'une hausse des prix et d'une poursuite de la dégradation des charges d'exploitation.

Corroborant l'appréciation positive des chefs d'entreprise quant à l'évolution de l'activité en 2005, les ventes cumulées de ciment se sont accrues de 4,5% sur un an. Néanmoins, l'embellie semble toucher davantage les constructions collectives et les travaux publics. Les ventes en vrac qui leur sont d'ordinaire dévolues progressent de 12,2% par rapport à 2004 tandis que les transactions en sac, liées aux constructions des particuliers diminuent de 10,5% sur un an.

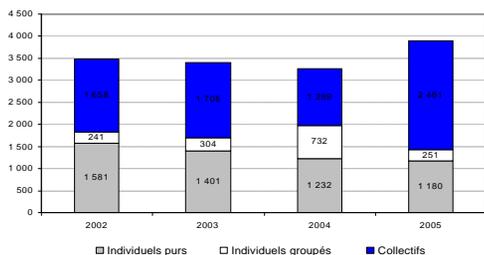
D'après les statistiques de la Direction départementale de l'équipement (DDE), 3 892 logements ont reçu une autorisation de construire en 2005, soit 20% de plus qu'en 2004. Tandis que le nombre de permis octroyés à des logements collectifs double sur un an, ceux délivrés à des logements individuels subissent une diminution de 27% qui vient confirmer les évolutions observées sur les ventes de ciment en sac. Ce recul de la construction dans l'individuel est davantage perceptible dans le logement groupé dont le nombre a chuté de 66% sur un an. La tendance favorable observée dans cette catégorie en 2004, suite à la mise en œuvre des plafonds de défiscalisation par la loi programme pour l'Outre-mer du 21 juillet 2003, ne s'est donc pas poursuivie en 2005.

Taux de croissance des ventes de ciment



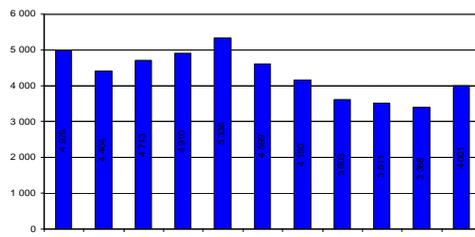
Source : Ciments Antillais

Permis de construire



Source : DDE

Attestations de conformité



Source : Consuel

Le Consuel⁴³ a délivré 4 001 attestations de conformité à des logements neufs en 2005, soit 613 de plus qu'en 2004. Sur un an, le nombre d'attestations délivrées à des logements individuels a connu une évolution quasi-similaire à celui des logements collectifs (+19%).

L'année 2005 est marquée, dans le secteur de la construction, par le coup d'envoi de la rénovation urbaine de Fort-de-France, un vaste chantier qui prévoit la construction de 500 logements, la rénovation des îlots les plus dégradés, l'aménagement d'espaces publics et la réhabilitation de certaines écoles de la ville. Le projet, dont le coût s'élève à près de 150 millions d'euros, s'étalera sur cinq ans.

En terme d'aménagement, un autre projet de construction visant à faire de Fort-de-France un pôle d'attraction régional pourrait, au cours des prochaines années, soutenir durablement l'activité de quelques entreprises du secteur. Les travaux nécessaires à la réalisation de ce complexe situé à la Pointe Simon composé d'un centre d'affaires de vingt

⁴³ Le Consuel ou Comité national pour la sécurité des usagers de l'électricité, organisme émanant d'EDF, contrôle en fin de chantier les installations électriques, fournissant ainsi un indicateur pertinent sur la construction en Martinique.

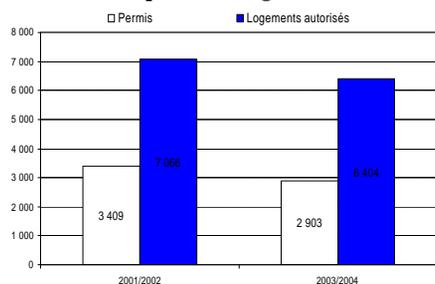
étages, d'un hôtel de deux cents chambres et d'un immeuble haut de gamme devraient durer deux ans et demi.

3. LE LOGEMENT A LA MARTINIQUE

3.1 Evolution du parc immobilier martiniquais

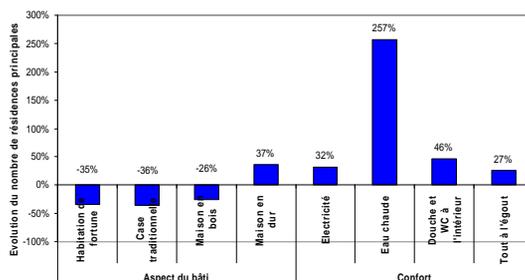
Entre 1990 et 1999, sous l'effet d'une forte demande de logement liée à une croissance démographique rapide, le parc résidentiel s'est amélioré aussi bien quantitativement que qualitativement. En dix ans, d'après le recensement de l'Insee de 1999, le nombre de logements est passé de 115 000 à plus de 155 000, avec 84% de résidences principales. Tandis que des efforts ont été fournis au cours de la dernière décennie pour faire reculer le logement insalubre et diffus, le confort des habitations s'est nettement amélioré, le nombre de logement bénéficiant de l'électricité ayant progressé de 32% en dix ans.

Evolution des permis et logements autorisés



Source : Service des domaines – traitement Aduam

Conditions de logement entre 1990 et 1999



Source : Insee – Recensement 1999

La période 2003-2004 est marquée par une baisse de la construction de nouveaux logements. D'après les données de l'Agence d'urbanisme et d'aménagement de la Martinique (Aduam), ce recul s'observe aussi bien à travers le nombre de permis de construire délivrés (-14,8%) que du nombre de logements correspondants (-9,4%) par rapport à la période 2001-2002. Au total, 6 404 logements neufs autorisés ont été construits à la Martinique entre 2003 et 2004.

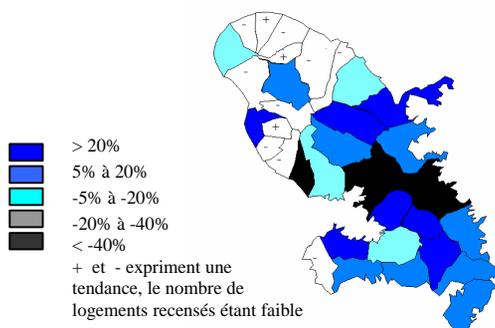
Toutes les catégories de maîtrise d'ouvrage sont concernées par cette baisse de la construction neuve sur la période 2003-2004. Le secteur privé (particuliers et SCI), qui en compose plus de 80%, enregistre une diminution des logements neufs de près de 11% tandis qu'en dépit des politiques publiques incitatives déployées en la matière pour faire face à une demande croissante, le logement social s'inscrit en retrait de plus de 35% par rapport à la période 2001-2002. Les bailleurs sociaux ont ainsi œuvré à la construction de 1 203 logements neufs entre 2003 et 2004.

Entre 1999 et 2004, l'ensemble de la Martinique est concerné par le recul du nombre de logements neufs autorisés, à raison d'une baisse de 9,2% en moyenne chaque année. Toutefois, l'analyse spatiale de la construction sur la période récente fait ressortir des évolutions

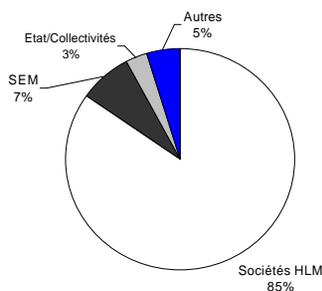
divergentes. Entre 2001 et 2004, en dehors du Sud-Caraïbe, l'ensemble du territoire martiniquais affiche un ralentissement du rythme de croissance de la construction neuve.

Le Sud de l'île, qui regroupe 29% du parc de logements, a connu le recul du nombre de logements neufs autorisés le moins prononcé en moyenne annuelle entre 1999 et 2004 (-4,2%) grâce au dynamisme des communes du Marin (+27,2%), du Vauclin (+8,8%), de Trois-Ilets (+4,7%) et de Rivière-Pilote (+2,8%). La construction au Marin, commune ayant connu la plus forte augmentation du nombre de logements neufs autorisés entre 1999 et 2004, a été particulièrement florissante entre 2001 et 2002 (+350 logements). En 2003 et 2004, la commune des Trois-Ilets a bénéficié d'une forte attractivité rendue possible notamment par la liaison maritime directe avec la ville de Fort-de-France. Elle a ainsi augmenté de 47% le nombre de logements neufs autorisés dans son parc résidentiel entre 2001 et 2004.

Dynamique de la construction en 2003-2004 par rapport à 2001-2002



Répartition du nombre de logements sociaux autorisés en 2003-2004 par catégorie de maître d'ouvrage



Source : Services des domaines - Aduam

La construction neuve reste concentrée au Centre puisque ce secteur regroupe un peu plus de la moitié des logements neufs autorisés entre 2003 et 2004. Néanmoins, cette position tend à s'essouffler, le rythme de croissance du parc résidentiel y diminuant de près de 15% entre 2001 et 2004, avec de fortes disparités selon que l'on se place au sein de l'agglomération foyalaise ou non. Ainsi, sur la période récente (2001-2004), la dynamique de construction dans le Centre-Atlantique est apparue plus forte que dans l'Agglomération-Centre. Cette dernière voit le nombre d'autorisations de logements diminuer de 24%, Schoelcher et Le Lamentin affichant tous deux des baisses de plus de 40% du nombre de logements neufs autorisés

Attirant seulement 8,4% de la construction neuve observée à la Martinique entre 2003 et 2004, le Nord de l'île souffre d'un manque d'attractivité et subit lui aussi un net ralentissement quant au nombre de logements neufs autorisés entre 2001 et 2004. Après avoir augmenté leur parc résidentiel de près de 700 logements neufs en 2001-2002, les efforts se sont tassés en 2003-2004, avec seulement 539 nouvelles constructions autorisées. Le Nord-Atlantique demeure moins dynamique que le Nord-Caraïbe, qui regroupe 70% des nouveaux logements autorisés.

En 2003 et 2004, les constructions neuves portent en majorité sur des logements de grande taille, les 4 pièces et plus représentant 75,3% du total. Cette prédominance s'explique à la fois par la forte représentativité du logement individuel dans le nombre d'autorisations

délivrés et par l'intérêt des investisseurs privés pour les logements de plus grande taille dans le cadre d'habitats collectifs défiscalisés.

3.2 Le logement social à la Martinique

Le logement social, essentiellement locatif, constitue un mode d'accès à l'habitat bénéficiant d'aides publiques et organisé par les bailleurs sociaux, les sociétés SIMAR, OZANAM, SMHLM et SEMAFF. Contrairement aux autres départements d'outre-mer dans lesquels les Sociétés d'Economie Mixte (SEM) sont les gestionnaires majoritaires de ce secteur, les sociétés anonymes d'HLM gèrent 67% du parc locatif social à la Martinique. En 2005, l'encours de crédits bancaires alloués aux bailleurs sociaux (SIMAR, OZANAM, SMHLM et SEMAFF) s'établit à 902,3 millions d'euros et représente le quart des crédits bancaires totaux distribués aux entreprises martiniquaises.

En 2004, le parc locatif social de la Martinique atteint 24 284⁴⁴ logements, en progression de 2,2% sur un an. Rapporté à la population, le ratio de la Martinique (61 logements pour 1 000 habitants) est supérieur à la densité du parc guadeloupéen (58 logements pour 1 000 habitants) mais sensiblement identique au ratio réunionnais. Le parc locatif social martiniquais se compose à 97,4% de logements collectifs et se distingue des autres DOM par la très faible proportion de logements individuels à caractère social.

Caractéristiques du parc locatif social dans les DOM en 2004

	Parc locatif social	dont Individuel	dont Collectif	Evolution annuelle	Densité du parc*
Martinique	24 284	2,6%	97,4%	2,2%	61,5
Guyane	9 213	26,1%	73,9%	1,5%	50,1
Guadeloupe	25 819	20,9%	79,1%	3,4%	57,6
Réunion	47 000	18,5%	81,5%	1,8%	61,6
Total DOM	106 316	16,1%	83,9%	2,2%	59,4

* nombre de logements sociaux pour mille habitants

Source : DAEL – Ministère de l'équipement

Au cours de l'année 2003, les 450 logements sociaux mis en location en Martinique étaient neufs. L'effort de mise en location⁴⁵ (1,9%) est cependant inférieur à celui des autres DOM (2,6% pour la Guadeloupe, 2,8% pour la Réunion et 3,7% pour la Guyane).

La moitié des logements sociaux de l'île ont été construits après 1990, avec quelques opérations de réhabilitation sur les ensembles les plus anciens à partir de 1995 (Dillon et Godissard notamment). Plus de la moitié des logements sociaux se situent en agglomération, même si le parc locatif social s'étend progressivement aux communes environnantes.

D'après les données de l'Aduam, 1 203 logements sociaux neufs ont été autorisés par la DDE entre 2003 et 2004, représentant 19% de la construction neuve potentielle. Ce nombre est en recul de 24% par rapport à la période 2001-2002.

⁴⁴ Estimation du parc locatif social (LLS et LLTS) au 1^{er} janvier 2004 réalisée par la Direction des Affaires Economiques et Internationales (DAEI) du ministère de l'équipement.

⁴⁵ Il est égal à la part des logements mis en service au cours de l'année dans le parc.

En 2004, les loyers des logements sociaux exprimés en surface corrigée s'établissent à 3,54 euros/m² pour les logements locatifs sociaux (LLS) et 2,86 euros/m² pour les logements locatifs très sociaux (LLTS). Ils augmentent respectivement de 1,4% et 2,1% sur un an. Ces prix sont inférieurs d'environ 1,3 euros à ceux pratiqués en Guadeloupe.

3.3 Les politiques publiques en faveur du logement

Depuis les années 1990, l'Etat et les collectivités territoriales ont mené une politique publique active dans le but de répondre à une demande croissante en matière de logement. Les aides à l'emprunt et les avantages fiscaux marquent les grands traits de cette politique incitative.

3.3.1) La ligne budgétaire unique

Afin d'augmenter leur parc résidentiel et de résorber l'habitat insalubre, les départements d'outre-mer bénéficient d'aides à la pierre regroupées au sein d'une Ligne Budgétaire Unique (LBU) gérée depuis 1996 par le Ministère de l'Outre-mer. Il s'agit d'une dotation financière de l'Etat qui participe au financement de la construction de logements sociaux, de la résorption de l'habitat insalubre ainsi que de l'accession à la propriété. Au total, en 2005, la LBU disponible s'est élevée à 42,6 millions d'euros, en augmentation de 20% par rapport à l'année 2004. Sur cette base, 98,9% des crédits disponibles ont été engagés.

Les aides relatives à la construction de logements sociaux sont régies par le Conseil départemental de l'habitat (CDH). A ce titre, les bailleurs sociaux (SEMAFF, OZANAM, SMHLM et SIMAR) occupent une place essentielle dans le soutien économique du secteur de la construction.

Le nombre de logements sociaux financés par la LBU a augmenté de 8,6% en 2005, avec un effort de financement conséquent pour les logements locatifs. Le nombre de logements locatifs sociaux a doublé tandis que celui des logements locatifs très sociaux a augmenté de 12% par rapport à 2004. Les programmes dédiés à l'amélioration de l'habitat ont concerné 1 327 logements, soit 24% de plus qu'en 2004.

Nombre de logements financés par la LBU

	2001	2002	2003	2004	2005	Structure	Evolution 2005/2004
Locatif	1 306	687	327	297	567	19%	91%
LLS	1 043	503	199	194	389		101%
LLTS	263	184	128	103	115		12%
Logements d'urgence et résidences sociales					63		100%
Accession	498	476	438	424	250	8%	-41%
PTZ	222	226	183	180	48		-73%
LES en secteur diffus	276	250	223	227	202		-11%
LES en secteur groupé	0	0	32	17	0		-100%
Logements spécifiques	18	11	75	0	817	28%	100%
Amélioration de l'habitat	1 241	1 503	1 327	1 073	1 327	45%	24%
Total	3 063	2 677	2 167	1 794	2 961	100%	65%

LLS : logements locatifs sociaux ; LLTS : logements locatifs très sociaux ; PTZ : prêt à taux zéro ; LES : logements évolutifs sociaux

Source : DDE

A la Martinique, comme dans les autres DOM, la satisfaction des besoins en matière de logements se heurte à une contrainte foncière forte liée à l'exiguïté du territoire et à la concurrence avec les activités agricoles. Afin de faciliter la mise en œuvre de la politique du logement social face à cette rareté des terrains disponibles, le Fonds régional d'aménagement

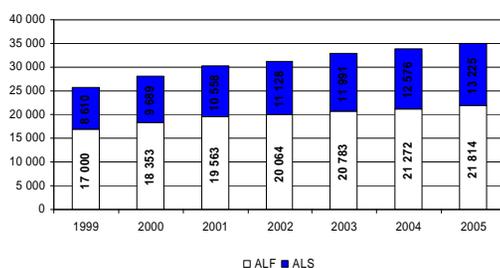
foncier et urbain (FRAFU) a été instauré par la loi d'orientation pour l'outre-mer du 13 décembre 2000. Il a pour objet d'assurer la constitution de réserves foncières et la réalisation des équipements nécessaires à l'aménagement d'espaces urbanisés ou ayant vocation à l'être.

3.3.2) Les aides à la personne

Aide personnelle au logement, l'allocation versée par la Caisse d'allocation familiale (CAF) comprend une allocation de logement familial (ALF) et une allocation de logement social (ALS). En 2005, la CAF a versé 68,3 millions d'euros au titre de l'ALF et 26,5 millions d'euros pour l'ALS. Le montant total distribué atteint 94,8 millions d'euros et affiche une hausse 2,9% sur un an.

En 2005, 35 039 personnes ont reçu une aide personnelle au logement, représentant 38% du nombre total de bénéficiaires recensés par la CAF (toutes allocations confondues). Le nombre d'allocataires logement a augmenté de 3,5% sur un an, avec un taux de progression de plus de 5% du nombre de bénéficiaires de l'ALS. Le montant moyen de l'aide atteignait, en décembre 2005, 266 euros par mois pour l'ALF et 170 euros par mois pour l'ALS.

Bénéficiaires de l'allocation logement



Source : Caisse d'allocations familiales

Institué en 1990 par l'Etat, le Fonds de solidarité logement (FSL) a fait l'objet, depuis le 1^{er} mars 2005, d'un transfert de compétence au Conseil général. Le FSL intervient en faveur des populations défavorisées de l'île dans le but de favoriser leur accès à un logement décent et leur maintien dans le logement par des mesures à la fois financières et d'accompagnement social. Il comporte depuis 2005 des fonds d'aides pour le paiement des arriérés d'énergie, d'eau et de téléphone. Le budget du FSL s'est élevé à 1,98 million d'euros en 2005 en Martinique.

3.3.3) Les dispositifs fiscaux

A côté des politiques publiques d'aide à la pierre et à la personne, plusieurs dispositifs fiscaux spécifiques aux DOM ont permis, ces dernières années, de soutenir l'investissement immobilier.

Depuis 2001, la loi Paul remplace la loi Pons, qui avait été mise en place en 1986. S'inscrivant dans la continuité de cette dernière, elle permet aux particuliers qui investissent entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2006 dans un bien immobilier neuf de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 25% du montant de l'investissement étalée sur cinq ans⁴⁶.

⁴⁶ La réduction d'impôt peut être portée à 40% du montant de l'investissement et l'engagement de location à 6 ans si l'opération est réalisée dans le secteur intermédiaire c'est-à-dire dans le cadre d'un plafonnement du montant du loyer et des ressources du locataire.

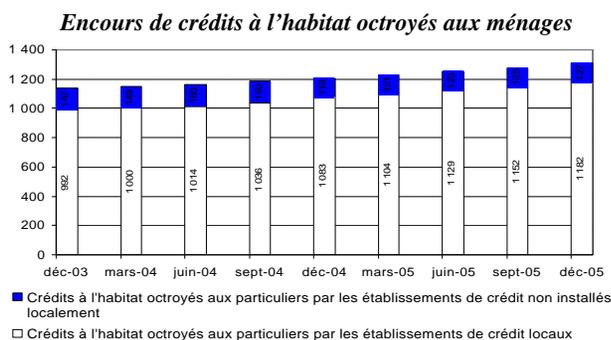
A partir du 21 juillet 2003, la loi Girardin a été mise en oeuvre. Selon ce dispositif, deux principes de défiscalisation s'appliquent selon que la construction ait ou non débuté avant la publication de la loi (23 juillet 2003). Si la date de construction est antérieure, le dispositif retenu est la loi Paul. Dans le cas contraire, la loi Girardin s'applique. Cette dernière a permis le relèvement des taux de défiscalisation :

- de 25% à 40% pour les logements locatifs « libres » c'est-à-dire non soumis à condition de ressources des locataires et à plafonnement des loyers ;
- de 40% à 50% pour les logements destinés à la location «intermédiaire», c'est-à-dire soumis à conditions de loyer et de ressources des locataires.

La loi Girardin relève également le plafond du prix au m² qui passe de 1 525 euros/m² en 2000 à 1 750 euros/m² en 2003. Par ailleurs, elle accorde des réductions supplémentaires en faveur de l'utilisation de l'énergie scolaire et des zones d'urbanisation sensibles.

3.4 Le financement de la construction privée

Depuis plusieurs années, l'investissement immobilier des ménages enregistre une croissance soutenue. Progressant de 8,8% par rapport à décembre 2004, l'encours global des crédits à l'habitat des ménages martiniquais a atteint 1 309 millions d'euros à fin 2005. Plus de 90% de cet encours provient de l'activité des établissements de crédit installés localement.



Source : Iedom

4. LA COMMANDE PUBLIQUE

Au 31 décembre 2005, le montant partiel⁴⁷ des marchés attribués à la Martinique atteint 206 millions d'euros. Ce montant ne comprend pas les attributions de marchés de certains maîtres d'ouvrages importants telles que la Communauté d'agglomération du centre de la Martinique (CACEM), les communes de Fort-de-France, du Lamentin... Il apparaît une prédominance des travaux lancés par le Conseil général et le Conseil régional, engageant respectivement 72 millions d'euros et 36 millions d'euros.

⁴⁷ La cellule économique du BTP collecte chaque année le montant global des marchés attribués par les maîtres d'ouvrage de l'île. Cette collecte est cependant malaisée en raison des délais de réponse relativement longs. En conséquence, les montants présentés ici ne représentent pas la totalité de la commande publique lancée en 2005.

5. DONNEES FINANCIERES

5.1 Premiers ratios financiers en 2003 et 2004

L'analyse qui suit repose sur des données recensées par l'Iedom et la Banque de France à partir des bilans de 21 entreprises de construction en Martinique représentant 24% de la valeur ajoutée de la branche construction recensée dans les Enquêtes annuelles d'entreprises 2003 de l'Insee.

En 2004, l'activité des entreprises de construction de la Martinique a connu une croissance soutenue, supérieure à celle des unités de l'hexagone. Leur chiffre d'affaires enregistre une hausse de plus de 10%, contre 8,3% en métropole. Toutefois, le secteur est pénalisé par des crédits clients et fournisseurs un peu plus longs que ceux constatés au niveau national, cette situation se dégradant en 2004 (117,5 jours pour les crédits clients contre 112 jours en 2003). Du côté du rendement de la main d'oeuvre, les entreprises de l'île ont rattrapé leur retard par rapport à l'hexagone. Le taux de marge commerciale, bien que s'accroissant, reste en deçà du ratio métropolitain tandis que la rentabilité brute globale présente une nette dégradation en 2004 (12,8% contre 23,5% dans l'hexagone).

Caractérisé par un taux d'endettement financier de 73,2% en 2004, l'échantillon analysé a surtout recours aux concours offerts par les banques qui représentent 67,3% de leur endettement financier.

Ratios financiers de la construction

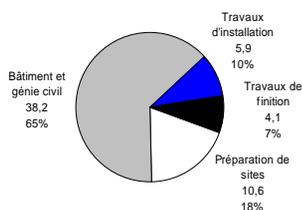
		2003		2004	
		Martinique	Métropole	Martinique	Métropole
Activité	Taux de variation du chiffre d'affaires (%)			10,8%	8,3%
	Taux de variation de la valeur ajoutée (%)			18,5%	7,5%
Moyens d'exploitation	Rendement de la main d'oeuvre (milliers d'euros)	50,7	50,9	54,5	53,1
	Coefficient de capital (%)	1,1	0,6	1,1	0,6
	Crédits clients (j)	112,0	71,9	117,5	71,4
	Crédits fournisseurs (j)	93,6	79,1	81,7	78,2
Résultats	Taux de marge commerciale (%)	17,2%	34,9%	18,7%	35,8%
	Taux de marge brute d'exploitation (%)	6,2%	6,9%	5,4%	6,7%
	Rentabilité brute globale (%)	18,7%	24,8%	12,8%	23,5%
	Rentabilité financière des capitaux propres (%)	9,9%	13,2%	8,7%	13%
Financement	Poids des intérêts (%)	6,7%	7,2%	12,7%	6,5%
	Taux d'endettement financier (%)	52,6%	57,7%	73,2%	53,5%
	Part des banques dans l'endettement financier (%)	76,3%	69,9%	67,3%	69,0%
	Part des crédits bancaires dans l'endettement financier (%)	15,7%	15,6%	24,3%	15,3%

Source : Iedom, Banque de France – Centrale des Bilans

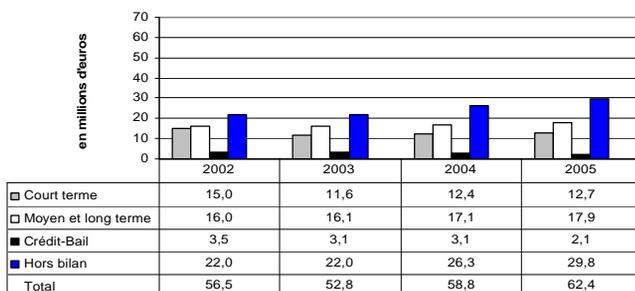
5.2 Risques bancaires du secteur

Après avoir enregistré une forte progression en 2004 (+11,3%), les risques bancaires des entreprises du secteur de la construction connaissent une croissance plus modérée (+6,1%) à fin décembre 2005. Le financement hors bilan, qui représente 48% du total, est le type de crédit qui connaît l'augmentation la plus prononcée (+13,2%). Les crédits à moyen et long terme poursuivent une croissance entamée depuis 2002 et augmentent de 4,6% sur un an.

*par type d'activité
(en millions d'euros et en %)*



Encours de crédit du secteur au 31 décembre



Source : Iedom – Service central des risques de la Banque de France

Le secteur du bâtiment et du génie civil concentre 63% des financements et utilise, pour l'essentiel, des crédits bancaires hors bilan (61%). Les sous-secteurs « travaux d'installation » et « travaux de finition » se financent selon des modalités plus classiques telles que les crédits à moyen et long terme qui représentent 52% et 57% de leur endettement. La préparation de sites se caractérise par une proportion relativement élevée de crédits à court terme (29%).

§ 5. LES TRANSPORTS

Parmi les secteurs marchands, les transports se placent à la sixième place des contributeurs à la richesse de l'île, générant une valeur ajoutée de 217 millions d'euros, soit 3,6% du total⁴⁸. Au 1^{er} janvier 2004, l'Insee dénombrait 2 730 établissements de transport qui totalisaient 3 387 personnes. La plupart de ceux-ci (68,5%) sont de petits établissements qui n'emploient aucun salarié en dehors du gérant, tandis que 19,8% emploient plus de cinq personnes.

Le nombre de créations d'entreprises continue à diminuer en 2005 dans ce secteur puisqu'il atteint 76 créations pures et 14 reprises, en recul annuel de 15,8% (après -12,9% en 2004). Parmi les événements marquants de 2005, il convient de relever :

- l'inauguration de la première portion du Transport commun en site propre (TCSP) ;
- la rationalisation, sur le territoire de la Cacem, des déplacements motorisés sur deux sites, le centre commercial de Cluny et la jonction entre le boulevard Général de Gaulle et la route de la Folie à Fort-de-France ;
- la reprise de la Somatour par les Pétolettes du Soleil début décembre, afin d'assurer des rotations trans-rade entre Fort-de-France et les Trois-Ilets ;
- la réouverture d'une liaison régulière avec les Etats-Unis grâce au retour d'American Eagle en Martinique (groupe American Airlines). Par ailleurs, l'offre de transports aériens vers la Caraïbe, l'Amérique latine et la province française a été complétée par l'ouverture de lignes.

⁴⁸ Comptes économiques 2002, Insee.

1. STRUCTURE ET PRESENTATION DU SECTEUR

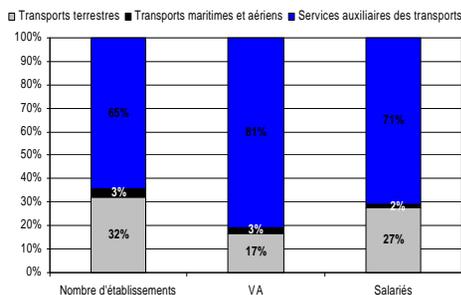
Selon les comptes économiques de l'Insee, la croissance du secteur des transports se poursuit en 2002 puisqu'elle atteint 3,6% selon les données issues de l'Enquête annuelle d'entreprises 2003⁴⁹.

Les transports terrestres et les services auxiliaires des transports⁵⁰ sont les principaux segments du secteur. Premier employeur du secteur avec 71% des salariés, les services auxiliaires génèrent plus de 80% de la valeur ajoutée comptabilisée dans les transports.

Les transports terrestres sont principalement constitués d'établissements de petite taille. Ils concentrent en effet 32% des entreprises du secteur, n'emploient que 27% de ses salariés et contribuent à hauteur de 17% à la formation de valeur ajoutée.

La part des transports aériens et maritimes dans les indicateurs retenus est négligeable puisqu'ils représentent 3% des entreprises et des salariés du secteur et qu'ils ne contribuent qu'à hauteur de 2% à la valeur ajoutée.

Répartition des entreprises du transport



Source : Insee – EAE 2003

2. DONNEES FINANCIERES

2.1 Soldes intermédiaires de gestion

La production de la branche des transports s'est élevée à 477 millions d'euros en 2002, ce qui représente 4,7% de la production globale de l'île. Elle a généré 217 millions d'euros de valeur ajoutée qui, complétés par les subventions d'exploitation, ont financé les charges de personnel (56,1% de la valeur ajoutée) et les impôts et taxes (4,1%). L'excédent brut d'exploitation totalise 94 millions d'euros et la rentabilité du secteur, mesurée par le ratio EBE/VA, atteint près de 43,4% contre 33,5% pour l'ensemble des secteurs.

Production de branche 477 millions d'euros		
Consommations intermédiaires 260 millions d'euros 54,6%	Valeur ajoutée 217 millions d'euros 45,4%	Subventions 8 M euros 3,6%
Impôts et taxes 9 M euros 4,1%	Charges de personnel 122 M euros 56,1%	Excédent brut d'exploitation 94 M euros 43,4%

Pourcentage de la production de branche et de la valeur ajoutée.

Source : Insee – Comptes économiques 2002

⁴⁹ 60 entreprises sont recensées dans cette enquête, dont le périmètre ne concerne que les entreprises de 10 salariés ou plus ou ayant un chiffre d'affaires minimum de 800 000 euros.

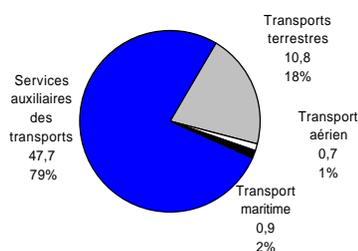
⁵⁰ Cette appellation générique recouvre des réalités diverses : les entreprises de manutention, de gestion des infrastructures de transport mais également les agences de voyages...

2.2 Risques bancaires du secteur⁵¹

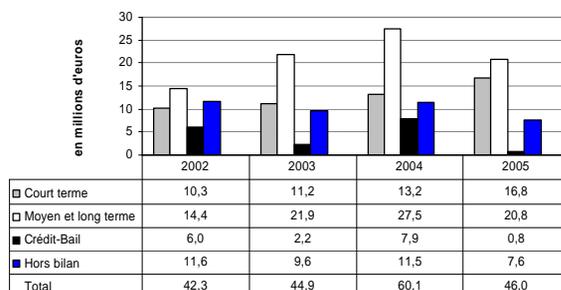
Les encours de crédit du secteur à fin décembre 2005 atteignent 46 millions d'euros et ressortent en diminution de 30,7% sur un an. A l'exception des crédits à court terme, l'ensemble des types de crédit est concerné.

La proportion des risques alloués aux services auxiliaires des transports ressort à 79% fin 2005. Le sous-secteur des transports terrestres bénéficie de 18% des encours de crédit du secteur alors que les risques du transport aérien, rarement portés par des banques locales, n'en représentent que 1%.

*par type d'activité au 31/12/2005
(en millions d'euros et en %)*



Encours de crédits du secteur au 31 décembre



Source : Iedom – Service central des risques de la Banque de France

3. LE TRANSPORT TERRESTRE

Le réseau routier de la Martinique comporte environ 2 000 km de voies dont une autoroute de 7 km (reliant Fort-de-France au Lamentin et à Schoelcher) utilisée quotidiennement par plus de 100 000 véhicules en moyenne ce qui en fait, en terme de fréquentation, la deuxième voie de France après le périphérique parisien.

Aucune amélioration tangible ne devrait faire évoluer ce constat tant que le Transport commun en site propre (TCSP)⁵² ne sera pas opérationnel. Sa mise en service définitive est attendue à l'horizon 2011. En mai 2005, la première portion du TCSP (entre la place Mahault au Lamentin et l'autoroute) a été inaugurée. Les taxis de place, taxis collectifs, bus et véhicules prioritaires (tous les véhicules de secours) peuvent désormais emprunter cette voie prioritaire

⁵¹ Les risques du sous-secteur du transport aérien recensés par le Service central des risques sont négligeables (1,1% du total des encours du secteur) et ne sont pas analysés en détail dans cette section.

⁵² Réalisation d'une voie latérale réservée au transport collectif sur l'autoroute (Pointe-Simon, Dillon, aéroport et Canal du Lamentin-Mahault). Le mode tramway sur pneu a été adopté en plénière du Conseil Général et Régional du 9 juillet 2003. Il devra s'agir de véhicules à caractère flexible susceptibles de sortir de leur site propre et capables d'assurer le transport de 3 000 voyageurs par heure en période de pointe.

de 2,5 km qui leur est dévolue. Cette disposition permet aux « taxicos »⁵³ de gagner plus de quinze minutes aux heures de pointe.

En cohérence avec le projet structurant de mise en place du TCSP, le Conseil Général s'est engagé, depuis la délibération du 4 mai 2000, dans un projet de modernisation des transports interurbains de personnes. Celui-ci se traduit, notamment pour les taxicos, par un dispositif d'aide à la cessation d'activité pour les transporteurs âgés de 65 ans et plus ou étant dans l'incapacité de poursuivre médicalement leur activité. L'intervention des collectivités se fait par le biais d'une aide forfaitaire plafonnée à 47 734,71 euros par transporteur. Ainsi, entre 2001 et 2005, 318 transporteurs interurbains ont été concernés par cette mesure, dont 14 personnes pour l'année 2005. Les frais encourus, couverts à part égale par la Région et le Département, se sont élevés en 2005 à 1,1 million d'euros. Entre 2001 et 2005, 14,5 millions d'euros auront été consacrés à l'aide à la cessation d'activité.

Seule la Cacem dispose d'un opérateur de transports publics terrestres, la Compagnie foyaloise de transports urbain (CFTU) qui agit sous le nom commercial Mozaïk. En mai 2005, la Cacem a désigné la CFTU comme concessionnaire unique des transports urbains sur le territoire de l'agglomération, pour une durée de dix ans à compter du 1^{er} janvier 2006. Depuis cette date, l'opérateur gère 47 lignes de bus, dont 29 intra-urbaines. Cette évolution provient d'une réflexion menée par l'agglomération du centre et intégrée dans le Plan de déplacement urbain (PDU) établi en décembre 2003.

4. LES ACTIVITES PORTUAIRES⁵⁴

Inauguré en juin 2004, le nouveau terminal international de la Pointe des Grives constitue le sixième port français en termes de trafic de conteneurs, avec une capacité de 250 000 Equivalent vingt pieds (EVP) répartis sur 16 ha dont 9 gagnés sur la mer. Pour ce terminal, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique (CCIM) a obtenu la certification ISO 9001 en décembre 2005. Par ailleurs, la rationalisation de l'espace portuaire se précise. Après le départ en septembre 2005 du dernier portique du quai de l'Hydrobase, cette zone est désormais dédiée au trafic roulier et au cabotage intra-régional.

Le port de la Martinique est placé sous l'autorité de plusieurs instances : l'Etat, propriétaire de la structure, la CCIM, concessionnaire chargé de l'exploitation et de l'aménagement du port, et la Direction départementale de l'équipement (DDE), autorité de tutelle dont dépend entre autres la capitainerie du port. C'est également un espace que se partagent des entreprises privées qui interviennent dans les secteurs de la manutention, de l'acheminement, du transit et du stockage des marchandises.

⁵³ Les tarifs des taxicos sont réglementés par le Conseil Général. Ces taxicos assurent l'essentiel du transport interurbain, 517 sont recensés au 1^{er} janvier 2006. L'âge moyen des exploitants de taxicos se situe à 52 ans.

⁵⁴ Les activités portuaires afférentes au transport de voyageurs sont traitées dans la section Tourisme.

Selon la CCIM, cinq agents maritimes et neuf agents consignataires⁵⁵ intervenaient sur le port de Fort-de-France en 2005 ainsi que deux opérateurs regroupant les sociétés manutentionnaires Générale de manutention Martinique et Manumar. En août 2005, cette dernière a connu un mouvement social qui a eu pour effet un blocage de courte durée du port. L'année sociale a également comporté des négociations salariales très tendues en octobre 2005 entre les dockers des deux entreprises de manutention et les dirigeants de celles-ci qui se sont finalement conclues par un accord.

4.1 Le trafic de marchandises

En 2005, les données provisoires établies par la DDE sur la base de l'activité du premier semestre font état d'une augmentation annuelle globale du trafic de marchandises sur le port d'environ 8%. Selon la CCIM, le chiffre annuel devrait se situer autour de +6%.

Le trafic de marchandises sur le port de Fort-de-France

en milliers de tonnes		2005	Variations 2005/2004
Import	Vracs liquides	1 032	12,9%
	Vracs solides	248	1,6%
	Conteneurs	859	-2,1%
	Autres	36	0%
	Total	2 175	5%
Export	Vracs liquides	400	38,4%
	Conteneurs	584	3,4%
	Autres	0	-
	Total	984	15,2%
Import+export		3 159	8%

Source : CCIM

Cette évolution résulte en grande partie de la bonne orientation de l'export, et en particulier de l'exportation de vracs liquides.

Par ailleurs, la meilleure utilisation des nouvelles infrastructures portuaires contribue à l'augmentation des volumes traités.

4.2 Les tarifs des activités portuaires

En janvier 2005, la Conférence Maritime France-Antilles Françaises⁵⁶ (CMFA) a suspendu l'IFP (Interim fuel participation censée faire écran aux fluctuations des prix du pétrole⁵⁷) pour cinq semaines. Cette décision était motivée par la stabilisation des cours du pétrole en début d'année. Le coût du fret, comparé à décembre 2004, a donc diminué de 36 euros/EVP. Cette suspension est la première depuis 1999. En octobre 2005, au contraire, l'évolution des cours du pétrole a conduit à une majoration de l'IFP, qui s'est alors établie à 203 euros/EVP.

Les tarifs des transports de marchandises comportent une deuxième variable d'ajustement, le CAF ou Currency adjustment factor, destiné à compenser les variations de change du dollar par rapport à l'euro (le CAF est positif quand le cours du dollar augmente par rapport à l'euro). Au 1^{er} janvier 2005, le CAF représentait 1,77% du tarif du fret au départ de la Martinique.

⁵⁵ La liquidation judiciaire de la société de transit du groupe Plissonneau a été prononcée en 2004.

⁵⁶ Organisme regroupant les transporteurs maritimes de la zone Antilles-Guyane et chargé par règlement de l'Union Européenne de fixer les tarifs de fret dans la zone.

⁵⁷ La facturation de l'IFP n'est déclenchée que quand l'indice moyen des cours du pétrole (en euros) est supérieur à l'indice de référence Platt's.

Tarifs* de fret en euros

	Marchandises en conteneurs FCL sans dépassement			Marchandises sous températures en conteneurs isothermes		
	DRY/GP & Spécialisés	Isothermes	Reefers non branchés	Temp. Positive *	Temp. négative	Temp. à "0" degrés
EVP 20'	1 685	1 520	1 445	1 893	2 295	2 295
EVP 40'	3 190	2 885	2 870	3 330	3 865	3 865

* Tarifs moyens calculés sur la base du type de marchandises transportées entre la métropole et les Antilles

Source : Association martiniquaise pour la promotion de l'Industrie

A ces frais s'ajoutent ceux de la manutention, qui s'établissent dans une fourchette de prix allant de 300 à 800 euros selon le type de conteneur manipulé et la nature de la manipulation (l'embarquement étant moins onéreux que le débarquement).

5. LES ACTIVITES AEROPORTUAIRES⁵⁸

La Martinique dispose d'une aérogare⁵⁹ d'une superficie de 24 000 m² pouvant accueillir jusqu'à 2,5 millions de passagers par an, une aérogare de fret d'une superficie de 9 400 m² d'une capacité annuelle de 20 000 à 30 000 tonnes de fret ainsi qu'une Zone d'Aviation Générale (ZAG), destinée à accueillir les avions de moins de 7 tonnes.

Sur le plan opérationnel, l'organisation des transports aériens a connu un remaniement en mars 2005, avec la création de la Direction des services de la navigation aérienne au niveau national. Aux Antilles, l'émanation de cet organe de contrôle et de surveillance des opérateurs aériens est la Direction de l'aviation civile Antilles-Guyane. Cette évolution s'inscrit dans l'harmonisation des règlements nationaux concernant les transports aériens à l'intérieur de l'Union européenne (règlement communautaire du 10 mars 2004).

L'année 2005 aura également été marquée par une amélioration de l'offre des compagnies aériennes, particulièrement à l'international et dans la Caraïbe :

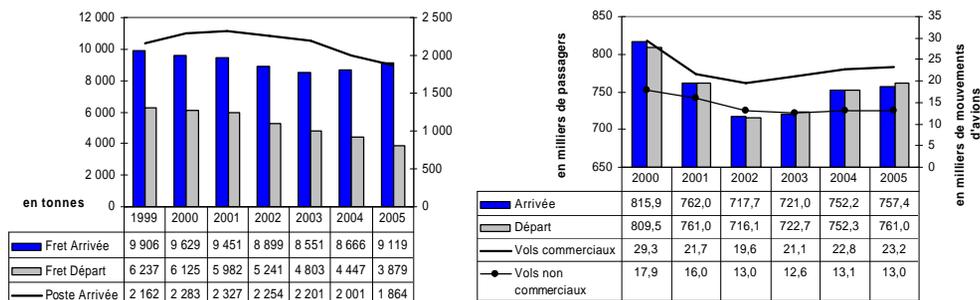
- des liaisons régulières sont désormais possibles avec les Etats-Unis depuis le retour à la mi-décembre d'American Airlines via sa filiale American Eagle ; par ailleurs, la réouverture à la même période du Club Méditerranée de Sainte-Anne signifie l'arrivée ponctuelle de charters en provenance des Etats-Unis ; ainsi, 130 passagers en provenance de New-York auront été reçus à l'aéroport du Lamentin le 17 décembre ;
- la compagnie Air Caraïbes, a étendu son offre vers les îles de la Caraïbes. Des liaisons régulières avec Sainte-Lucie (via Take Air Lines), Saint-Martin et Cuba ont vu le jour ;
- l'offre de transports aériens vers l'Hexagone a été complétée par l'ouverture de lignes directes vers Brest, Bordeaux et Nantes. Ces lignes sont opérées par Corsair ;
- enfin, une nouvelle compagnie assurant la desserte des Petites Antilles grâce à deux bimoteurs a vu le jour. Opérant sous le nom commercial Airawak, cette compagnie opère depuis la ZAG.

⁵⁸ Les aides publiques dont bénéficie le secteur des transports sont traitées dans la partie consacrée aux finances publiques.

⁵⁹ La gestion de l'aéroport du Lamentin est assurée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique, ainsi que l'a confirmé l'Assemblée Nationale début 2005.

5.1 L'activité aéroportuaire globale

Selon la CCIM, pour la troisième année consécutive, l'activité de l'aéroport international du Lamentin s'est accrue. Avec 1,5 million de passagers commerciaux (hors transits), l'activité aéroportuaire de transport de passagers a connu une augmentation de 0,9%. Le nombre de mouvements commerciaux s'inscrit également en hausse (+2,1%) tandis que les vols non commerciaux demeurent stables.



Source : CCIM

Le trafic de marchandises a connu une orientation moins défavorable que l'année précédente, grâce à un sursaut du fret reçu (+5,2%), qui compense la diminution annuelle du fret au départ de l'île (-12,8%). Globalement, l'activité fret stagne (-0,9% sur un an).

La baisse du volume de fret postal se poursuit en 2005 pour la sixième année consécutive, et atteint un rythme de -6,9% (contre -9,1% un an auparavant).

5.2 Le trafic passagers

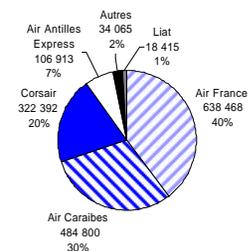
Quelques 13 500 passagers supplémentaires ont fréquenté l'aéroport international du Lamentin en 2005 portant à 1 518 051 le nombre d'utilisateurs de l'aérodrome.

A l'exception de la Métropole, la plupart des destinations ont connu une augmentation du nombre de passagers. La progression la plus notable concerne le flux de voyageurs en provenance et à destination de la Guadeloupe qui croît de 4,9% sur un an.

Les données de 2005 indiquent par ailleurs une augmentation du trafic de passagers internationaux (hors Caraïbe), confirmée par le retour d'un transporteur américain sur le sol martiniquais.

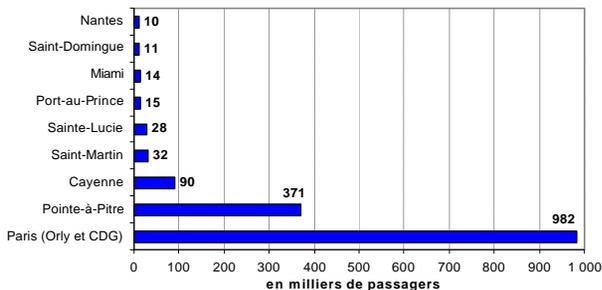
L'amélioration de l'offre de liaison avec les provinces françaises se fait sentir en 2005, avec notamment l'entrée de Nantes dans la liste des dix premières destinations commerciales.

Nombre de voyageurs par compagnie



Source : CCIM

Les 10 premières destinations commerciales en 2005



Selon les données de la CCIM, sur l'année 2005, les parts de marché des dix premières compagnies commerciales font apparaître une prédominance d'Air France, qui assure l'essentiel des vols transatlantiques. Air Caraïbes, présente à la fois sur la liaison transatlantique et sur des destinations caribéennes et sud-américaines (tel le Brésil), conforte sa place de deuxième opérateur avec 30% du marché total.

La hausse du trafic de passagers ainsi que la perspective à moyen terme de l'arrivée en Martinique de gros porteurs du type Airbus A380⁶⁰ ou Boeing 777, dont la capacité d'accueil pourrait aller jusqu'à 840 passagers, nécessiteront des travaux importants. Il s'agira en particulier des passerelles d'accès aux appareils, qui devront être adaptées aux dimensions de l'appareil et d'accroître la capacité d'accueil de l'aéroport (points de contrôle douaniers, parking...), travaux dont la CCIM évalue le coût à environ 30 millions d'euros.

Au total et s'agissant de l'ensemble du secteur des transports, la Martinique doit faire face à brève échéance aux problèmes liés aux infrastructures et aux modes de transport de personnes et de marchandises, en harmonisant l'action des différentes entités responsables de sa gestion. Les travaux et réflexions engagés sont caractérisés par leur lourdeur en termes de durée et de coûts.

§ 6. LE TOURISME

Si la part du tourisme dans la création de richesse martiniquaise, considéré sous le strict aspect de l'hôtellerie et de la restauration, est relativement modeste (3,9%), la valeur ajoutée du secteur est estimée à quelques 234 millions d'euros en 2002, en retrait depuis 2000.

En 2005, la quasi-totalité des catégories de touristes a accusé un recul marqué par rapport à l'année précédente. Avec 639 000 touristes au total, la fréquentation totale de l'île a diminué de 8,2% sur un an. La légère croissance du nombre de touristes de séjour⁶¹ hors plaisanciers (+2,8%) ne compense pas les pertes enregistrées par le secteur de la croisière où le

⁶⁰ Les premiers vols de cet appareil vers la Martinique devraient débiter en 2010.

⁶¹ Les touristes dits de séjour demeurent au moins 24 heures dans l'île.

nombre de passagers diminue de 41,6%, après une perte de 38,4% en 2004 et celui de la plaisance qui s'inscrit également en repli d'un tiers.

Les données disponibles font état d'une baisse du niveau de confiance des dirigeants d'entreprises touristiques. Interrogés dans le cadre de l'enquête de conjoncture de l'Iedom, les répondants ont fait état d'un premier semestre bien orienté, mais une fin d'année morose. Ce retournement de tendance est particulièrement sensible dans les sous-secteurs de la grande et de la petite hôtellerie.

Créé fin 2003, le Comité martiniquais du tourisme (Cmt) a axé sa stratégie sur deux enjeux majeurs : la diversification des marchés émetteurs de touristes et l'optimisation des produits touristiques. Fin 2005, fort d'un budget de 10 millions d'euros financé à hauteur de 70% par la Région et 30% par le Conseil général, le Cmt a notamment contribué au retour d'un opérateur aérien américain (American Airlines via sa filiale American Eagle).

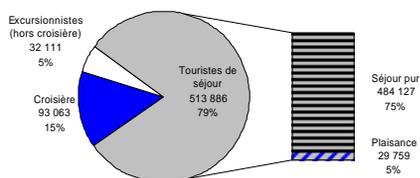
Par ailleurs, une campagne de communication massive sur le thème de la « Martinique, fleur des Caraïbes » a été lancée en septembre afin de promouvoir les niches identifiées (tourisme vert et tourisme d'affaires en particulier) et de mieux valoriser les richesses culturelles de l'île.

Les professionnels du secteur ont également réagi en positionnant leurs produits sur les segments du tourisme haut de gamme et du tourisme d'affaires. Ainsi, la fin de l'année a vu la réouverture du Club Méditerranée de Saint-Anne après dix-huit mois de travaux pour un investissement de 54 millions d'euros, et la transformation de l'hôtel Batelière en hôtel d'affaires.

1. STRUCTURE ET PRESENTATION DU SECTEUR

En 2005, la Martinique aura reçu environ 639 000 touristes⁶². La part du tourisme de croisière dans la fréquentation touristique globale recule (15% contre 25% un an plus tôt) du fait d'une diminution de 41,6% de la fréquentation des croisiéristes. Cette évolution se fait essentiellement au profit du tourisme de séjour, qui demeure prépondérant. Si le nombre de plaisanciers dans les eaux martiniquaises accuse un recul de 33,1%, la proportion de ces touristes dans le total reste stable d'une année sur l'autre.

La clientèle touristique en 2005
(en nombre de touristes et en %)



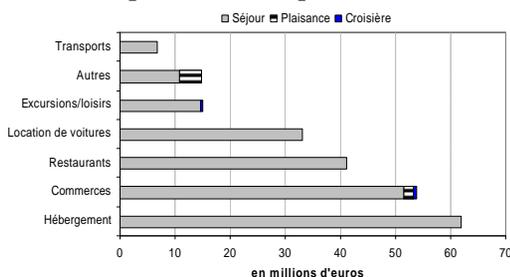
Source : Cmt

S'élevant à 226,5 millions d'euros, les dépenses touristiques de l'année 2005 auront été inférieures de 3,4% à celles de l'année 2004. Cette tendance est marquée dans les segments de

⁶² Rapportés aux 18 283 800 touristes recensés dans la Caraïbe en 2003 par la Caribbean tourism organization (CTO), les touristes venus en Martinique représentaient une proportion de seulement 3,5%.

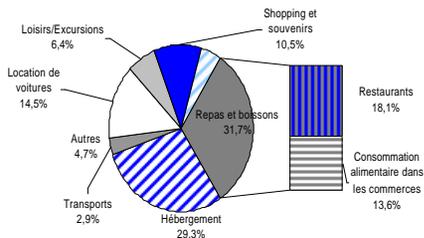
la croisière (-47,4%) et de la plaisance (-34,1%). La contribution des touristes de séjour forme l'essentiel (97%) des dépenses effectuées en Martinique, ce qui explique le poids élevé des frais liés à l'hébergement dans les dépenses totales. En 2005, les touristes auront dépensé 53,9 millions d'euros dans les commerces locaux, soit 23,8% des dépenses totales. La plus grande partie (60%) des achats réalisés par les croisiéristes se fait dans les commerces locaux.

Dépenses touristiques totales



Source : Cmt

Dépenses touristiques de séjour

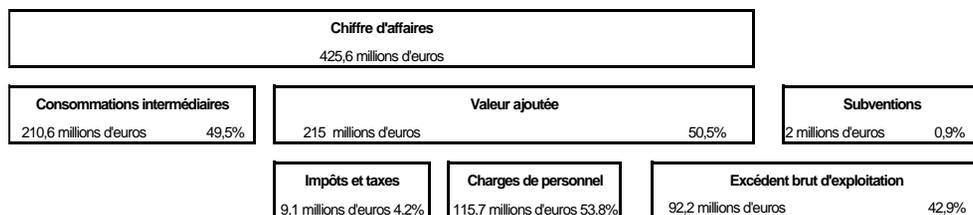


2. L'HOTELLERIE ET LA RESTAURATION

2.1 Soldes intermédiaires de gestion

En Martinique, le tourisme emploie 4 590 personnes au 1^{er} janvier 2004, selon l'Insee, soit 4,1% du total des personnes employées, tous secteurs confondus.

En 2002, le chiffre d'affaires des hôtels et restaurants croît de 2,3% sur un an pour atteindre 425,6 millions d'euros. Déduction faite des consommations intermédiaires, la valeur ajoutée produite s'élève à 215 millions d'euros, soit un peu plus de la moitié de la production de branche et 3,6% de la valeur ajoutée globale. Avec l'adjonction de 2 millions d'euros de subventions, elle couvre le paiement des charges de personnel, qui s'élèvent à 115,7 millions d'euros et représentent plus de la moitié de la valeur ajoutée. L'excédent brut d'exploitation affiche un taux de marge (excédent brut d'exploitation / valeur ajoutée) de 42,9%.



Source : Insee, comptes économiques 2002

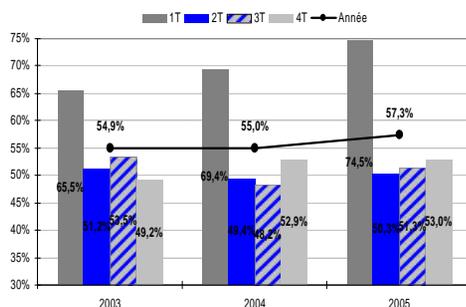
2.2 Les structures hôtelières

Quelques 109 établissements hôteliers étaient recensés par l'Insee en Martinique en 2002, totalisant 4 691 chambres. Parmi ceux-ci, plus de la moitié (55%) était constituée

d'hôtels sans étoile ou non homologués. Les données du Cmt précisent que quatre communes concentraient en 2003 l'essentiel du parc hôtelier de l'île (58% des chambres et près de 60 % des lits) : Sainte-Anne, Sainte-Luce, les Trois-Ilets et Trinité. La taille moyenne des hôtels martiniquais était de 43 chambres en 2002 selon l'Insee.

En 2005, le taux d'occupation des hôtels de la Martinique ressort à 57,3%, soit 2,3 points de plus qu'en 2004. Les gains de taux d'occupation sont surtout le fait des premier et troisième trimestres, traduisant la bonne tenue de la haute saison d'une part, et le succès auprès du public local de l'opération « Partez en vacances en Martinique » d'autre part.

Ces chiffres demeurent bien en deçà des meilleurs taux relevés dans la Caraïbe par la Cto en 2003, soit 72,7% pour la République Dominicaine et 67% pour Puerto Rico. Une étude⁶³ menée par le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) présente un chiffre d'affaires en stagnation (+0,6%) entre 2002 et 2003. Les éléments de rentabilité accusent un recul plus marqué : la recette moyenne par chambre louée diminue de 14,3%, et la part du RBE dans le chiffre d'affaires s'inscrit en retrait de 16,5%. Les données du Cmt, indiquent cependant un redressement en 2004 et 2005. Ainsi la dépense moyenne par chambre louée atteint 118 euros en 2005 (+1% par rapport à 2004) et la dépense moyenne par chambre disponible est de 67,9 euros, soit une progression annuelle de 5%. Pour mémoire, la recette moyenne par chambre atteignait 96US\$ en 2004 dans onze pays de la Caraïbe analysés par la Cto.



Source : Club des professionnels de l'hôtellerie et du tourisme de la Martinique (Cphtm) et Cmt

Eléments d'analyse de la situation financière des hôtels martiniquais					
	1999	2000	2001	2002	2003
Chiffre d'affaires (milliers d'euros)	96 850	85 357	83 337	74 394	74 817
Recette moyenne par chambre louée (euros)	127,3	123,4	118,7	116,1	99,5
Résultat brut d'exploitation/CA (euros)	21,0	—	12,9	9,1	7,6

Source : Cnam, Cmt, Cphtm

Devant l'atonie du secteur, les hôteliers ont entamé une réflexion quant au positionnement de la destination par rapport à la concurrence caribéenne. L'une des options retenues est celle de la qualité et du luxe. Ainsi, à la mi-décembre 2005, le Club Méditerranée

⁶³ *Analyse de la crise de l'industrie hôtelière en Martinique : les apports du paradigme Structure Comportement Performance*, Moreau et Rosier, Revue d'Economie régionale et urbaine, 2005. Cette étude a été menée en conjonction avec le Cmt et le Cphtm et porte pour l'année 1999 sur 35 hôtels représentant 69% de la capacité d'hébergement de l'île, et pour les années suivantes sur un échantillon de 15 hôtels représentant 27% de la capacité d'hébergement martiniquaise.

« Les Boucaniers », situé à Sainte-Anne, a rouvert après des travaux importants visant à classer l'établissement dans la catégorie des « quatre tridents » et d'attirer la clientèle américaine.

Une deuxième tendance se dégage en 2005, qui est celle de l'orientation vers le tourisme d'affaires. Ainsi, l'hôtel Framissima basé à Schoelcher s'est converti en fin d'année en hôtel d'affaires dénommé « Hôtel Batelière ». Outre les touristes de séjour venus pour affaires, l'hôtel vise également désormais les congrès et séminaires.

2.3 Les gîtes ruraux

Créée en 1976, l'Association martiniquaise pour le tourisme en espace rural (Amater) est le relais martiniquais du groupement des Gîtes de France. Les gîtes⁶⁴ ruraux et chambres d'hôte⁶⁵ ont représenté en 2005 un nombre global de 249 lieux d'hébergement, en recul annuel de 13,2%. La région Sud-Caraïbe accueille à elle seule plus de la moitié des gîtes ruraux.

Activités des gîtes ruraux						
	2001	2002	2003	2004	2005	Variations 2005/2004
Nombre de fîtes et de chambres d'hôtes	294	275	310	287	249	-13,2%
Nombre de semaine de location	4756	4358	4207	3980	3685	-7,4%
Nombre de personne hébergées	9240	8470	7870	7552	7044	-6,7%
Nombre de nuitées (milliers)	104,9	93,7	92	86,7	79	-8,9%
Taux d'occupation (%)	32,6	31,9	33	32,2	32,1	-0,3%
Durée moyenne des séjours (jours)	12	11	12	11	11	0,0%
Chiffre d'affaires (millions d'euros)	1,6	1,4	1,4	0,3	0,3	0,0%

Source : Amater

La fréquentation touristique des gîtes ruraux a encore reculé de 6,7% au cours de l'année 2005 (500 personnes de moins par rapport à 2004), après une réduction de près de 400 personnes entre 2004 et 2003. En 2005, la durée moyenne des séjours en gîtes ruraux était de 11 nuitées et le taux d'occupation se situe à 32,1% (5,9% pour les chambres d'hôtes).

2.4 Risques bancaires du secteur

A fin décembre 2005, le montant total des encours de crédit octroyés au sous-secteur de l'hôtellerie et de la restauration gagnait 1% sur un an et atteignait 67,7 millions d'euros. Cette évolution résulte de tendances contrastées. Ainsi, le recours aux instruments de hors bilan diminue de 50,2% tandis que les autres formes de crédit, et en particulier le crédit à moyen et long terme, connaissent une augmentation annuelle de 6,8%.

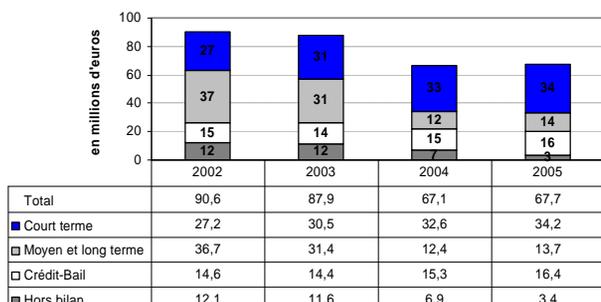
Les trois quarts des crédits recensés par le Service central des risques de la Banque de France sont alloués au secteur de l'hôtellerie. Il s'agit essentiellement (51%) de crédits à court terme et, dans une moindre mesure, d'investissements financés par le biais du crédit-bail.

Dans la restauration, si la part des crédits à court terme est comparable à celle constatée dans l'hôtellerie, le recours aux crédits à moyen et long terme est bien plus fréquent. De fait, seuls 12% des crédits portent sur des montages de hors-bilan ou en crédit-bail.

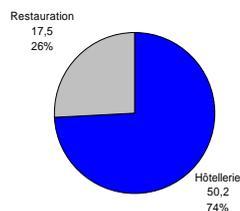
⁶⁴ Logement meublé et équipé.

⁶⁵ Prestation comprenant l'hébergement pour la nuit et le petit déjeuner.

Encours de crédits dans l'hôtellerie et la restauration au 31 décembre



Par type d'activité au 31/12/2005 (en millions d'euros et en %)



Source : Iedom – Service central des risques de la Banque de France

3. LE TOURISME DE SEJOUR

3.1 La clientèle de séjour

En 2005, les composantes du tourisme de séjour ont suivi des évolutions annuelles opposées : si le nombre de plaisanciers diminue de 33,2% pour s'établir à 29 759, celui des autres touristes de séjour connaît une augmentation de 2,8%. Au total, le nombre de touristes de séjour considérés dans leur ensemble baisse de 0,3% pour atteindre 513 886. Selon les données du Cmt, l'année 2005 est la cinquième meilleure depuis vingt ans en termes de fréquentation touristique de séjour.

Les types d'accompagnateur en 2005

En 2005, le touriste de séjour voyage	
Seul	19,2%
Avec conjoint	59,6%
Avec enfants	41,5%
Avec amis et parents	18,9%
Avec collègues	7,9%

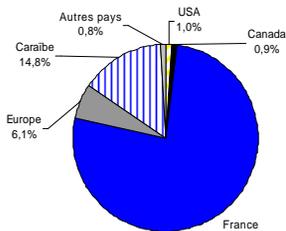
Source : Cmt - Le recoupement des réponses explique le total supérieur à 100%

La part des retraités dans le total des touristes de séjour passe de 7,6% en 2004 à 10,9% en 2005. En outre, la part des touristes qui foulent le sol martiniquais pour la première fois, croît en 2005 pour atteindre 51,9% en haute saison (soit de décembre à avril) et 47,3% en basse saison. Enfin, les touristes de séjour viennent plutôt en couple en Martinique et y passent 13,5 jours en moyenne (contre 14,4 en 2004).

Les données du Cmt permettent d'établir le profil du touriste de séjour en 2005. Contrairement à l'année précédente, il s'agit plutôt d'un homme (50,3% du total), mais ses caractéristiques socioprofessionnelles demeurent les mêmes : il dispose d'un revenu mensuel compris entre 2 058 et 6 098 euros et s'inscrit plutôt dans la catégorie des cadres et des professions libérales, même si cette prépondérance tend à s'amenuiser (34,9% en 2005 contre 37,8% en 2004).

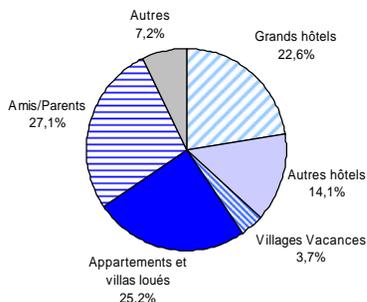
La part des Français dans le total des touristes de séjour recule de 3 points entre 2004 et 2005, pour s'établir à 76,4%. Les touristes français viennent en priorité de l'Ile-de-France (19,4%), mais la prépondérance de cette dernière catégorie s'effrite. Globalement, les six régions françaises qui contribuent le plus à la fréquentation touristique de la Martinique représentent 44,9% des touristes venus de l'Hexagone, contre 52% en 2004.

Les touristes de séjour selon leur provenance en 2005



Source : Cmt

Modes d'hébergement des touristes de séjour en 2005



La réouverture en fin d'année 2005 de liaisons directes avec l'Amérique du Nord a permis l'augmentation de la proportion de touristes de séjour en provenance de ces zones (1,9% contre 1,3% en 2004). Le retour d'American Eagle et les liaisons régulières avec Puerto Rico devraient conforter cette tendance.

Plus d'un tiers des touristes de séjour recourent à l'hôtellerie, dont la part dans le total des modes d'hébergement recule pourtant entre 2004 et 2005.

La place de l'hébergement chez les amis et parents demeure importante (27,1%). Par ailleurs, les modes alternatifs d'hébergement, en particulier la location de logements, sont en régression par rapport à 2004.

En 2005, 16,3% des touristes de séjour venaient pour affaires ou pour combiner affaires et loisirs. Cette proportion était de 12,4% un an plus tôt et de 11,8% en 2003. La part des touristes de séjour venus dans le cadre de vacances reste cependant prépondérante et représente plus des trois quarts du total.

A titre de comparaison, la part de touristes venus pour les vacances est plus importante encore à Cuba et en République Dominicaine, îles qui concentrent à elles seules 28,3% des touristes caraïbéens en 2003 selon les chiffres de la Cto.

Les réponses des touristes de séjour à l'enquête qui leur a été soumise en 2005 font apparaître huit points d'insatisfaction (sur seize questions posées), qui portent essentiellement sur les prix : celui du voyage dans sa globalité, celui de l'hébergement, même si les touristes jugent ce dernier satisfaisant en qualité et celui des repas et boissons. Au total, c'est le rapport entre le prix et la qualité des prestations offertes qui est considéré comme insuffisamment attractif.

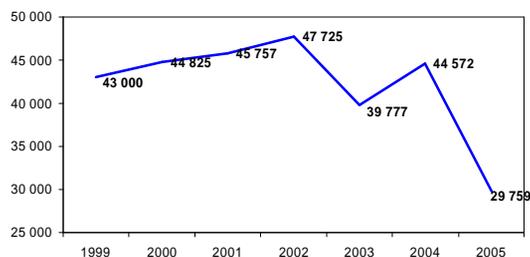
3.2 Le tourisme de plaisance

L'année 2005 s'est inscrite en recul de 33,2% par rapport à l'année précédente en nombre de plaisanciers. Ce dernier s'établissait à 29 759, alors que 2004 avait affiché une hausse annuelle de 12,1%. Les professionnels du secteur ont déploré l'inadaptation des infrastructures à l'évolution globale du tourisme de plaisance dans un contexte de concurrence

caribéenne accrue. Ainsi, la marina du Marin ne dispose pas d'un pôle d'accueil des grands yachts et le projet correspondant, estimé à environ 11 millions d'euros, tarde à voir le jour.

Afin de renverser la tendance défavorable apparue en 2005, des événements d'envergure ont eu lieu en vue de promouvoir l'activité de plaisance en Martinique. Parmi ceux-ci, outre le Tour des Yoles qui bénéficie d'une bonne presse, la Martinique a accueilli en mai l'Ariane's Cup et ses 640 participants pour 74 catamarans. Le tournoi international de pêche qui s'est déroulé en novembre a vu quant à lui la participation de nombreux plaisanciers caribéens.

Evolution du nombre de plaisanciers



Source : CMT

L'année 2006 devrait voir se poursuivre les efforts de promotion de la Martinique en tant que destination de plaisance. A ce titre, la Martinique doit accueillir les participants de la TransQuadra, une course transatlantique trisannuelle réservée aux plus de quarante ans.

4. LE TOURISME DE CROISIERE

Entre juin et septembre 2005 inclus, la Martinique n'a accueilli aucun navire de croisière. Cette désaffection des grands opérateurs a entraîné une diminution notable des indicateurs de fréquentation : le nombre de croisiéristes accuse un recul annuel de 41,6% en données cumulées pour s'établir à 93 063 passagers, tandis que seuls 151 navires de croisière mouillaient dans les eaux de Fort-de-France, en recul de 30,4% sur un an. Cette crise du secteur de la croisière en Martinique interpelle d'autant plus qu'elle s'inscrit dans un contexte de forte croissance du tourisme de croisière, notamment caribéen.

Nombre de touristes de croisière dans la Caraïbe

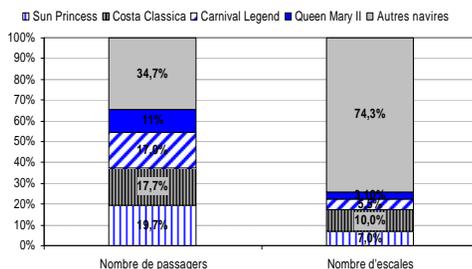
en milliers

	2001	2002	2003	2004	Var 2003/2004
Bahamas	2 552	2 802	2 970	3 360	13,1%
Puerto Rico	1 351	nc	1 235	1 381	11,8%
Saint-Martin	868	1 055	1 172	1 348	15,0%
Jamaïque	840	865	1 133	1 100	-2,9%
Barbade	528	529	580	738	27,2%
Antigua et Barbuda	409	312	386	523	35,5%
Sainte-Lucie	490	387	393	481	22,4%
Autres îles	7 854	10 007	9 715	9 841	1,3%
Total caribéen	14 892	15 957	17 584	18 772	6,8%

Source: Cto, Annual statistical report 2003-2004

Les professionnels du secteur mettent en cause le manque d'équipements susceptibles d'améliorer l'accueil des touristes de croisière et la cherté de l'escale martiniquaise. A titre d'exemple, le Village Croisière dont l'élaboration était prévue courant 2005 a vu sa réalisation reportée du fait de retards accumulés.

Seuls quelques navires, appartenant à un petit nombre de lignes mondiales, mouillent dans les eaux martiniquaises, d'où une forte dépendance de l'île vis-à-vis de ces quelques opérateurs. Ainsi, les chiffres du Cmt attribuent à quatre navires (les Sun Princess, Costa Classica, Carnival Legend et le Queen Mary II) 65,3% des passagers et 25,8% des escales. Le Queen Mary II n'a mouillé que trois fois dans les eaux foyalaises (en décembre), mais il concentre 11% des passagers de l'année 2005. Aucun passage de ce navire n'est prévu en 2006.



Source : Cmt

Au total, l'enjeu du début d'année 2006 pour le secteur touristique se situe toujours dans l'augmentation de l'attractivité de la destination Martinique, mais également dans une stratégie d'association des populations résidentes, comme le fait notamment l'opération annuelle « Partez en vacances en Martinique ».

§ 7. LE COMMERCE

Parmi les services marchands, le secteur commercial est celui qui contribue le plus à la formation de richesse, avec 801 millions d'euros de valeur ajoutée produite en 2002⁶⁶. A la même date, le commerce employait 14 246 personnes, à la troisième place derrière les services administrés et les autres services marchands. L'Insee a recensé 880 créations d'entreprises dans le secteur en 2005 (26,9% du total), dont 76,6% de créations pures, soit une progression annuelle globale de 6,1%.

Pour 2005, les chefs d'entreprise dont l'avis a été recueilli lors des enquêtes trimestrielles de conjoncture de l'Iedom font état d'une activité relativement atone, où seuls le deuxième et surtout le troisième trimestre sont bien orientés. Durant les autres mois, l'activité est demeurée en deçà de la moyenne de longue période, malgré les réductions de prix consenties.

Les principaux indicateurs quantitatifs disponibles témoignent néanmoins d'une bonne tenue de la consommation, eu égard à la croissance annuelle du chiffre d'affaires des six hypermarchés de l'île (+4,2% en données cumulées à fin décembre 2005), à celle du nombre d'immatriculations de véhicules particuliers neufs à la même date (+8,3% sur l'année 2005 contre +2,7% au niveau national) et à celle des crédits à la consommation dont l'encours croît de 3,6% sur le second semestre.

⁶⁶ Comptes économiques 2002, Insee.

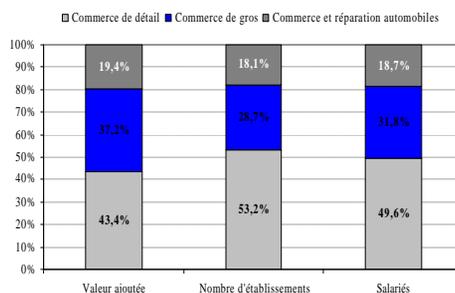
1. STRUCTURE ET PRESENTATION DU SECTEUR

1.1 Valeur ajoutée, établissements et effectifs

En 2003, le commerce de détail employait près de la moitié des salariés du secteur et concentrait 53,2% des établissements recensés. En revanche, la contribution du commerce de détail à la valeur ajoutée du secteur ne s'élevait qu'à 43,4%. En Martinique, ce secteur concentre essentiellement des commerces de détail alimentaire, de produits pharmaceutiques, de parfumeries, d'habillement, de vente de chaussures ainsi que d'aménagement de l'habitat.

A l'inverse, le commerce de gros, qui emploie environ un tiers des salariés, dégage 37,2% de la valeur ajoutée totale. Il est concentré dans le commerce de gros de produits agricoles bruts et alimentaires. Les sociétés dédiées au commerce et à la réparation automobile⁶⁷ sont les moins nombreuses (18,1% du total) mais la valeur ajoutée qu'elles produisent représente 19,4% de la création de richesse commerciale. Elles se retrouvent essentiellement dans la vente de carburant et le commerce automobile

Structure des activités commerciales



Source : Insee – Enquêtes annuelles d'entreprises 2003

Au 1^{er} janvier 2005, le tissu commercial restait constitué essentiellement d'établissements de petite taille. Plus de 54% des entreprises ne comportait en effet aucun salarié (contre 60,6% un an auparavant). La part des entreprises commerciales de plus de 10 salariés s'est légèrement contractée (4,2% contre 4,5% en 2004).

1.2 Densités commerciales par type de commerce

En Martinique, les surfaces commerciales⁶⁸ représentent 205 131 m², dont l'essentiel est consacré au commerce à prédominance alimentaire (41%), par le biais des supermarchés (22,2%) et des hypermarchés (18,9%). Près de la moitié (44%) des supermarchés sont concentrés dans la zone de la Cacem (centre de l'île), qui affiche une densité commerciale de 120 m² pour mille habitants⁶⁹. 77,6% des surfaces dédiées aux hypermarchés se trouve également dans la zone de la Cacem. A l'opposé, avec 27% des supermarchés et seulement 8%

⁶⁷ Ce sous-secteur comprend le commerce, l'entretien et la réparation automobiles, le commerce d'équipements automobiles, le commerce et la réparation de motocycle, et surtout le commerce de détail de carburants (133 entreprises sur 267 dans l'échantillon de l'Insee pour l'édition 2003 des Enquêtes annuelles d'entreprises).

⁶⁸ Cette analyse est basée sur le recensement des commerces de plus de 300 m² effectué par la Direction régionale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes (DRCCRF) en juin 2003, actualisé par les projets acceptés en Commission départementale d'équipement commercial (CDEC) entre 2003 et 2005.

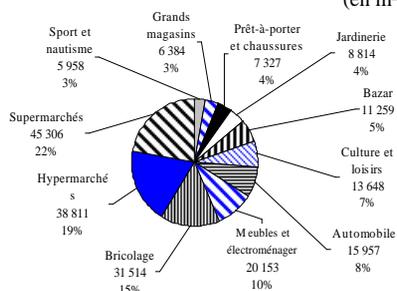
⁶⁹ Sur la base du recensement de la population réalisé en 1999 par l'Insee. A titre de comparaison, la densité en supermarchés et en hypermarchés atteignait 284 m² pour 1 000 habitants début 2003 en France métropolitaine, selon les chiffres de la DRCCRF.

des hypermarchés, la Communauté des communes du Nord de la Martinique (Ccnm) est la moins bien pourvue.

Les grandes surfaces spécialisées révèlent un déséquilibre du maillage commercial plus important encore puisque les surfaces de plus de 300 m² consacrées à la culture et aux loisirs, à la jardinerie, aux sports et aux grands magasins sont exclusivement situées dans la zone de la Cacem. Selon le Schéma de développement commercial, le potentiel de croissance des commerces liés à l'équipement de la personne et du foyer reste important puisqu'il pourrait atteindre entre 35 000 et 50 000 m² dans les années à venir. Ainsi, en 2005, un projet de 3 000 m² portant sur l'implantation d'un commerce d'articles de sport au Lamentin a été accepté en Commission départementale d'équipement commercial.

Premier commerce spécialisé en Martinique, le bricolage représente 26% des surfaces concernées, pour une densité de 82,6 m² pour mille habitants (contre 158 m² pour mille habitants en France hexagonale début 2003). La répartition des surfaces dédiées au bricolage témoigne également de la prédominance des quatre communes du centre de l'île, qui totalisent 57,3% des enseignes de ce sous-secteur, tandis que la Ccnm héberge 26,8% et la Caesm 15,9% du total.

Répartition des surfaces par type de commerce (en m² et en %)



Source : Préfecture, DRCCRF, 2003-2005

2. LES PRINCIPAUX SOUS-SECTEURS

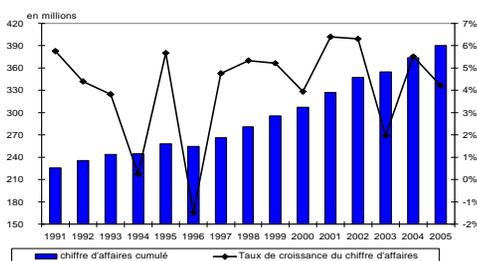
2.1 La grande distribution

En Martinique six hypermarchés (sous quatre enseignes) cohabitent avec quatre enseignes de supermarché, trois de discounters et une vingtaine de grandes surfaces spécialisées. La grande distribution est essentiellement le fait de groupes familiaux locaux sous franchise d'enseignes métropolitaines.

A quelques années près, le chiffre d'affaires de la grande distribution croît depuis plus de quinze ans à un rythme supérieur au taux de l'inflation. Ainsi, fin 2005, la croissance atteignait +4,2% en rythme annuel.

Selon les données recueillies auprès du Syndicat de la distribution et des grossistes alimentaires, le panier moyen de la ménagère en Martinique s'élève à une quarantaine d'euros dans les hypermarchés et à une trentaine d'euros dans le maxidiscount. Du fait de l'exiguïté de l'île, l'acte d'achat y semble fréquent. Dans ce panier se trouvent principalement des produits d'épicerie, des boissons, des produits laitiers et de beauté.

Chiffre d'affaires de la grande distribution



Source : DRCCRF (données mensuelles – CVS)

Achats en grandes surfaces alimentaires :

Répartition du panier de la ménagère

Rang	Produit	%
1	Epicerie	15,2
2	Boissons	11,9
3	Crèmerie et fromage à la coupe	8,5
4	beauté-Santé	8,3
5	Boucherie et volaille	7,0
6	Fruits et légumes	6,5
7	Surgelés	6,4
8	Charcuterie	5,0
9	Entretien	4,8
10	Boulangerie	4,5
11	Autres produits	21,9

Source : SDGA, 2004

Comme dans le reste de l'Europe, la grande distribution en Martinique est confrontée à l'apparition depuis une dizaine d'année du maxidiscompte principalement alimentaire. En 2005, les enseignes Leader Price et Ecomax totalisent une vingtaine de points de vente, de taille relativement modeste (entre 300 et 800 m²), répartis sur l'ensemble de l'île. Cette nouvelle offre a amené les grandes enseignes de l'île à développer leur marque de distributeur (MDD) et les « premiers prix ». Ces produits rencontrent un accueil favorable auprès des populations. Une étude menée par Ipsos Caraïbe début 2006 montre que huit dominiens sur dix achètent des MDD et des premiers prix, même parmi les ménages les plus aisés. Ces marques économiques rencontrent un succès plus important quand il s'agit de produits pondéreux donc frappés de surcoûts liés aux frais d'approche. En Martinique, l'essentiel (65%) des répondants à l'enquête Ipsos estime que les MDD offrent un grand choix de produits, tandis que 56% les considèrent d'aussi bonne qualité que les produits de marque.

Enseignes exploitées			Grandes surfaces spécialisées	Groupe	Actionnaires
Hypermarchés	Supermarchés	Maxidiscompte			
			Intersport, Nocibé	Albert	Famille Albert
			Bata	Bata France Distribution	Famille Bata
			BUT	Cie martiniquaise de distribution	Distri Finances
Cora	Match	Ecomax		Cora	Famille Louis Delhaize
		Leader Price		Fabre	Famille Patrick Fabre
			Conforama	Financière Caraïbe	Familles Germon et Baudoin
Carrefour (Fort-de-France)			Mr Bricolage	GBH	Famille Bernard Hayot
			Ghanty Royal, Sily	Ghanty	Famille Rashid Ghanty
Géant	Casino		Ets Ho-Hio-Hen, Cyber H	Ho-Hio-Hen	Famille Ho-Hio-Hen
Carrefour (Lamentin)		Ed	Obi, Leroy-Merlin	Lancry	Famille Lancry
			Librairie Antillaise	Osenat	Famille Osenat
Hyper U (Lamentin et Fort-de-France)				Parfait	Famille Parfait
			Weldom, Baobab, Sport 2000	Roseau	Famille Roseau
	Champion, 8 à 8			SAFO	Famille Gérard Huyghues-Despointes
	Madimarché		Foir'fouille	Huyghues-Despointes	Famille Thierry Huyghues-Despointes

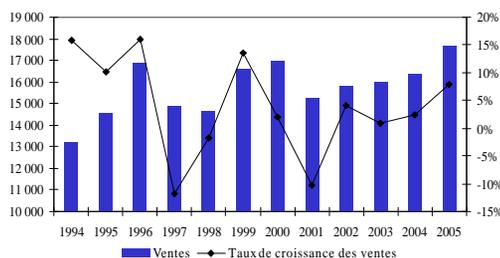
2.2 Le commerce automobile

Avec plus de 18% de la valeur ajoutée du secteur, le commerce automobile a enregistré l'immatriculation de 17 664 véhicules neufs dans l'île en 2005, dont plus de 53% de marques étrangères. L'attrait des consommateurs pour ces dernières est plus marqué dès lors qu'il s'agit de véhicules particuliers neufs, tandis que les marques françaises demeurent prépondérantes dans le segment des véhicules utilitaires. Les ventes de véhicules sont assurées par une dizaine de concessionnaires qui représentent une vingtaine de marques.

Selon l'enquête Budget des Familles 2001, les postes « transport automobile » et « assurances liées au transport » représentent 12,3% des dépenses des ménages martiniquais et se placent au troisième rang de celles-ci, derrière l'alimentation et le loyer⁷⁰.

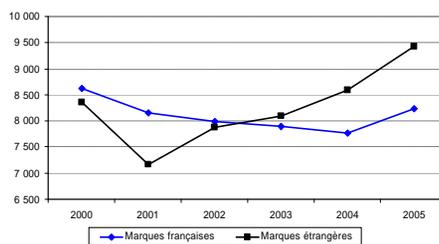
Rapportés au nombre d'habitants, les 14 749 véhicules particuliers neufs immatriculés en 2005 font apparaître la mise en circulation d'une unité neuve pour 4,8 personnes, soit un taux identique au niveau national selon la DDE. Ainsi, en nombre d'immatriculations neuves, la Martinique se situe au 48^{ème} rang national, après l'Yonne et avant les Pyrénées orientales.

Immatriculations de véhicules neufs
(en nombre et %)



Sources : Préfecture – AAA (données trimestrielles – CVS)

Nombre d'immatriculations de véhicules neufs



La Martinique se fait l'écho de l'affection croissante dont jouissent les véhicules alimentés au gazole et les SUV (sports utility vehicles ou 4x4), qui représentent respectivement 39,9% et 11,1% des véhicules particuliers neufs immatriculés en 2005 sur l'île.

3. DONNEES FINANCIERES

3.1 Soldes intermédiaires de gestion et ratios financiers

Sur la base des comptes économiques 2002 publiés par l'Insee, le chiffre d'affaires dans le secteur du commerce s'élève à environ 1,4 milliard d'euros et la branche affiche un taux de valeur ajoutée de 57,4%. Après paiement des charges de personnel (459 millions d'euros) et

⁷⁰ A titre indicatif, selon les estimations du Comité des Constructeurs français d'automobiles réalisées sur la base de l'enquête nationale Budget des familles 2004 de l'Insee, la part des consommations liées à l'automobile et à la moto s'élève à 10,4%.

des impôts et taxes (41 millions d'euros), l'excédent brut d'exploitation généré par cette branche d'activité s'élève à 307 millions d'euros.

Chiffre d'affaires 1 397 millions d'euros		
Consommations intermédiaires 5962 millions d'euros 42,6%	Valeur ajoutée 801 millions d'euros 57,4%	Subventions 6 M euros 0,7%
Impôts et taxes 41 M euros 5,1%	Charges de personnel 459 M euros 57,3%	Excédent brut d'exploitation 307 M euros 38,3%

Chiffre d'affaires et valeur ajoutée du secteur commercial en 2002

Source : Insee - comptes économiques 2002

En prolongeant l'étude sur les années 2003-2004 à l'aide des éléments fournis par la centrale des bilans de la Banque de France, le rythme de croissance de la valeur ajoutée est supérieur à 6%.

En 2004, les ratios afférents à la croissance du chiffre d'affaires témoignent, dans les sous-secteurs du commerce automobile et du commerce de gros, d'un rythme supérieur à celui des entreprises hexagonales dédiées aux mêmes négoce. En revanche, la progression du commerce de détail se ralentit, se situant à 1,7% contre 4% en 2003 et 2,6% en métropole.

	Ratios financiers	Automobile			Commerce de détail			Commerce de gros		
		Martinique		Métropole	Martinique		Métropole	Martinique		Métropole
		2003	2004	2004	2003	2004	2004	2003	2004	2004
Activité	Taux de variation du chiffre d'affaires (%)	-0,6	6,2	4,5	4,0	1,7	2,6	3,8	5,7	4,0
	Taux de variation de la valeur ajoutée (%)	1,8	12,7	5,4	7,4	5,0	3,3	2,0	6,7	4,5
Moyens d'exploitation	Rendement de la main d'œuvre (milliers d'euros)	56,4	61,8	47,0	49,7	50,8	46,4	72,8	63,4	65,3
	Coefficient de capital (%)	1,6	1,8	1,3	1,6	1,5	1,3	1,4	1,6	1,3
	Crédit clients (j)	33,7	42,3	24,0	20,3	24,4	7,2	77,1	71,3	58,3
	Crédit fournisseurs (j)	49,9	46,0	45,5	71,1	59,6	46,4	77,9	73,3	61,0
Résultats	Taux de marge commerciale (%)	31,1	31,2	18,3	35,8	36,9	33,1	28,2	28,7	29,2
	Taux de marge brute d'exploitation (%)	5,3	6,5	3,4	7,3	7,8	5,2	5,7	4,7	4,4
	Rentabilité brute globale (%)	25,4	26,2	15,9	20,4	21,3	17,5	19,3	17,8	18,5
	Rentabilité financière des capitaux propres (%)	11,9	14,0	6,9	10,3	10,0	7,9	9,6	8,6	9,1
Financement	Poids des intérêts (%)	12,0	17,7	13,6	6,7	11,5	9,9	15,1	9,7	10,2
	Part des banques dans l'endettement financier (%)	29,8	41,1	62,0	63,9	55,6	63,8	64,2	58,5	62,2
	Part des crédits bancaires dans l'endettement financier (%)	12,5	19,8	18,8	14,2	16,1	10,7	29,8	33,0	24,0

Source : Iedom, Banque de France – Centrale des Bilans

La rentabilité du commerce de détail demeure cependant supérieure à la référence nationale, tandis que celle du commerce de gros se replie en 2004. Le commerce automobile demeure le sous-secteur le plus rentable. La rentabilité brute globale s'y établit à 26,2%, contre 15,9% dans l'hexagone. L'ensemble des sous-secteurs du commerce fait moins appel au crédit interentreprises mais les crédits fournisseurs demeurent plus longs qu'en métropole, impactés par les durées liées au transport des marchandises.

En 2004, le commerce automobile s'appuie plus largement sur les crédits bancaires, mais dans une proportion moindre que son homologue métropolitain. A l'inverse, le commerce de détail a réduit son recours aux banques qui ne représente plus que 55,6% de son endettement financier, contre 63,9% un an plus tôt.

3.2 Risques bancaires du secteur

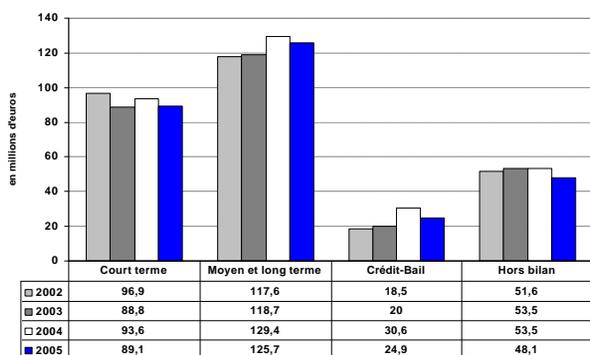
L'encours des crédits portés par les acteurs du commerce atteint 287,7 millions d'euros au 31 décembre 2005, en recul annuel de 6,5%. Cette évolution résulte essentiellement d'un

recours moindre au crédit-bail (-18,8%), tandis que les autres formes de crédit connaissent des diminutions moins marquées.

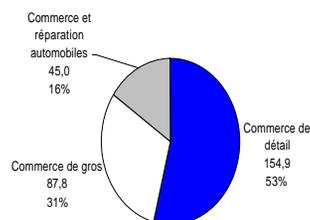
Le commerce de détail bénéficie de plus de la moitié des encours de crédit au secteur (53,8%) et mobilise en priorité des crédits à moyen et long terme (60,9%). A l’opposé, les commerces de gros et automobile utilisent plus volontiers leurs lignes de crédit à court terme (respectivement 45,7% et 34,3% de leurs encours totaux). Un tiers des encours bancaires du commerce automobile sont liés à des engagements par signature.

Peu d’éléments comptables sont d’ores et déjà disponibles pour l’exercice 2005 mais les enquêtes de conjoncture réalisées auprès des dirigeants d’entreprise sur cette période viennent tempérer la bonne tenue des indicateurs de la consommation des ménages.

Encours de crédits du secteur du commerce au 31 décembre



par type d’activité au 31/12/2005
(en millions d’euros et en %)



Source : Iedom – Service central des risques de la Banque de France

§ 8. LES SERVICES

Malgré un fléchissement en 2002, les comptes économiques établis par l’Insee pour la Martinique font apparaître une croissance élevée de la valeur ajoutée de l’ensemble des services non financiers (+5,6% contre +6,9% un an plus tôt). Ils demeurent le contributeur le plus important (61,2%) à la valeur ajoutée produite, avec 3 656 millions d’euros, dont 53,6% issus des services administratifs.

Pour 2005, l’enquête de conjoncture de l’Iedom portant sur les services aux entreprises⁷¹ fait apparaître une croissance soutenue de l’activité, en particulier sur les six derniers mois de l’année. Cette évolution est de nature à favoriser l’embauche et les investissements.

La forte croissance du secteur des services s’explique en grande partie par l’externalisation par certaines entreprises de tâches réalisées auparavant en interne. Compte

⁷¹ La première enquête de conjoncture de l’Iedom sur les services aux entreprises date du 2^{ème} trimestre 2004.

tenu de ses caractéristiques, ce secteur permet également à de nombreuses personnes qui se trouvaient en situation de chômage de créer leur propre entreprise ou de reprendre à leur compte une activité. Ainsi, le dynamisme des services apparaît dans l'accroissement du nombre de créations d'entreprises, qui atteint 3,9% en 2005, contre 3,3% pour l'ensemble des secteurs. En outre, parmi les 1 664 créations recensées en 2005 par l'Insee dans le secteur des services, la proportion de créations pures (hors reprises et réactivations) s'élève à 81,8%. Premier employeur de l'île selon les estimations de l'Insee en 2004, le secteur des services fait vivre 68 605 salariés, soit 61,5% des travailleurs recensés. L'essentiel des employés du secteur des services (68,1%) relève des services administratifs.

Pour les besoins de cette analyse, les services couvrent les champs suivants :

- les services marchands non financiers, exception faite des transports et du commerce qui font l'objet d'une section dédiée dans ce rapport ;
- les services de santé, d'éducation et d'action sociale.

1. LES SERVICES MARCHANDS NON FINANCIERS

1.1 Structure et présentation du secteur

Les services marchands non financiers se déclinent en trois sous-secteurs :

- les services aux entreprises : poste et télécommunications, conseils et assistance dont publicité et activités juridiques et comptables; les services dits opérationnels dont la location de véhicules et d'équipement ainsi que la mise à disposition de personnel ;
- les services aux particuliers : essentiellement les hôtels et les restaurants mais également les activités récréatives et les services personnels et domestiques ;
- les activités immobilières, qu'elles soient exercées pour compte propre, pour compte de tiers ou qu'il s'agisse de la location de biens immobiliers.

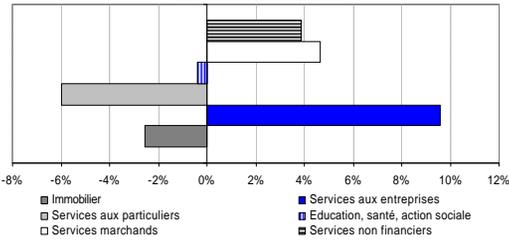
	Valeur ajoutée 2002 (en millions d'€)	Variation 2002/2001	% VA des services	% VA totale	Effectifs (estimation 2004)	% des actifs des services	% des actifs
Services aux entreprises	615	6,8%	16,8%	10,3%	9 869	14,4%	8,8%
Services aux particuliers	360	6,7%	9,8%	6,0%	11 319	16,5%	10,1%
Activités immobilières	720	2,2%	19,7%	12,1%	726	1,1%	0,7%
Total services marchands non financiers	1 695	4,8%	46,4%	28,4%	21 914	31,9%	19,6%

Source : Insee

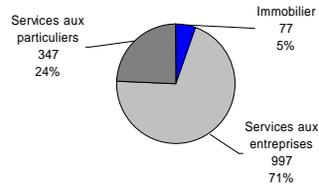
En 2002, si la croissance de la valeur ajoutée des activités immobilières demeure modique (+2,2%), celle des services aux entreprises et des services aux particuliers est de nature à tirer l'ensemble des services marchands non financiers.

L'ensemble des services non financiers (y compris les services administratifs) comptait 10 538 établissements au 1^{er} janvier 2004, soit 37,5% des entreprises recensées en Martinique. En 2005, les services marchands auront vu la création de 1 421 entreprises, soit 85,4% du total des entreprises de services créées sur la période. L'essentiel (71%) de ces créations est le fait des services aux entreprises qui connaissent également la croissance du nombre de créations la plus élevée du secteur (+9,6% contre +4,6% pour l'ensemble des services marchands en 2005).

Taux de croissance des créations d'entreprises dans les services en 2005



Créations d'entreprises dans les services marchands en 2005, en nombre et en %



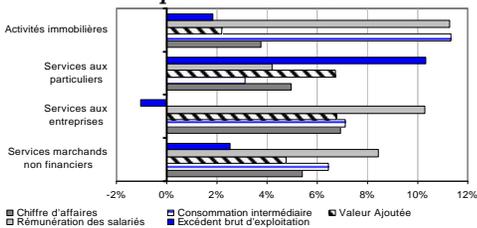
Source : Insee

1.2 Contribution des sous-secteurs aux agrégats

La structure des comptes des activités immobilières influence fortement celle des services marchands non financiers pris dans leur ensemble. Ainsi, la contribution des activités immobilières à l'excédent brut d'exploitation global s'élève à 65,3% en 2002, pour une contribution au chiffre d'affaires d'ensemble de moins d'un tiers. Du fait de consommations intermédiaires réduites, la valeur ajoutée des activités immobilières représente l'essentiel du chiffre d'affaires du sous-secteur (81,5%). Les impôts et charges de personnel ne comptant que pour 7,5% de la création de richesse immobilière, l'excédent brut d'exploitation dégagé atteint 669 millions d'euros, soit 92,8% de la valeur ajoutée.

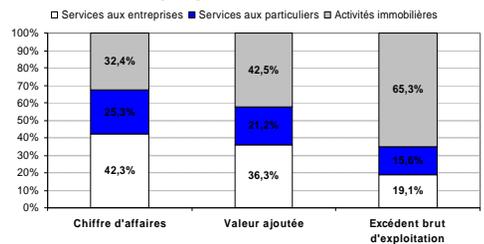
En 2002, les services aux entreprises concourent au chiffre d'affaires du secteur à hauteur de 42,3%. En revanche, l'excédent brut d'exploitation recule de 1%, sous l'effet de l'augmentation des charges salariales (+10,3%). Il s'élève à 195 millions d'euros en 2002, soit 31,8% de la valeur ajoutée.

Evolution annuelle des grands agrégats par sous-secteur



Source : Insee – Comptes économiques 2002

Contribution des sous-secteurs aux grands agrégats en 2002



Le poids des services aux particuliers dans la production de richesse du secteur demeure relativement modique (21,2%) en 2002, mais la diminution des charges de personnel permet de dégager un excédent brut d'exploitation de 160 millions d'euros qui connaît la croissance annuelle la plus marquée du secteur.

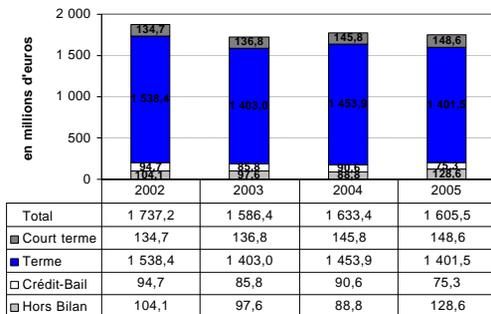
Sur la base des Enquêtes annuelles d'entreprises, les premiers indicateurs font apparaître un repli entre 2002 et 2003, tant au niveau du chiffre d'affaires des sous secteurs (à l'exception des services aux entreprises) que de leur valeur ajoutée (par effectif et par établissement).

1.3 Risques bancaires du secteur

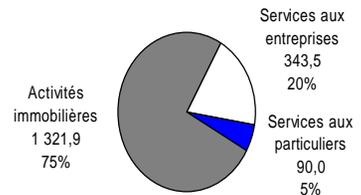
A fin 2005, l'encours des crédits bancaires recensés pour les entreprises dans les services marchands non financiers s'élève à 1 754,1 millions d'euros. Il accuse un recul de 1,4% par rapport à 2004, imputable aux activités immobilières (-5,7% sur un an). Ces dernières portent en effet les trois quarts de l'endettement du secteur (75,4% du total à fin décembre 2005).

L'essentiel (79,9%) des crédits recensés à fin décembre concerne les engagements à moyen et long terme. Les montants correspondants reculent cependant de 3,6%, sous l'effet d'un moindre recours des services immobiliers à ce type de crédit.

Encours de crédits du secteur des services au 31 décembre



par type d'activité au 31/12/2005
(en millions d'euros et en %)



Source : Iedom – Service central des risques de la Banque de France

La part des services aux entreprises dans l'endettement du secteur est croissante (19,6% contre 17,5% en 2004). Ce segment mobilise principalement des crédits à moyen et long terme, mais il se distingue également par un usage régulier des montages hors bilan, peu fréquents dans les autres sous-secteurs.

Les entreprises du secteur des services aux particuliers privilégient le recours aux lignes de crédit à court terme et s'appuient également sur le crédit-bail pour procéder aux investissements nécessaires. Tous segments confondus, cependant, le crédit-bail accuse un recul de 16,9% sur un an.

1.4 Evolutions récentes et perspectives

Durant la période récente, la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi dans le secteur des services a été supérieure à celle des autres secteurs de l'économie. Les services aux entreprises sont ceux qui ont connu le plus fort développement grâce à l'émergence de nouvelles activités et l'externalisation croissante de certaines fonctions par les grandes entreprises.

L'Insee et la CCIM ont réalisé en 2003 une enquête visant à établir un classement des activités de services aux entreprises selon leur marge de croissance (en interne et en externe). Les six services identifiés comme ayant le plus fort potentiel de développement sont la

formation, le conseil juridique, l'informatique de gestion, le conseil en stratégie, en management et en gestion financière, la maintenance de matériel informatique et la publicité-communication-marketing. Certaines de ces activités sont encore peu externalisées car l'émergence de prestataires locaux se heurte à la taille du marché martiniquais en l'absence de prospection à l'extérieur du département.

L'utilisation des technologies de l'information et de la communication en Martinique

L'utilisation des nouvelles technologies se développe rapidement en Martinique, suscitant notamment la croissance de l'activité des entreprises de téléphonie et de services d'accès au réseau Internet présentes sur le marché.

Fin 2004, la téléphonie mobile comptait 302 700 clients en Martinique, soit 2,8% de plus que l'année précédente. Le taux de pénétration atteint 77% de la population de l'île (+1,6 point sur un an) contre 73,7% en Métropole où la progression a été plus rapide en 2004 (+ 4,6 points). Quatre opérateurs interviennent sur ce marché, dont le principal est Orange Caraïbes qui détient en 2004 plus de 80% de parts de marché, devant Bouygues Télécom Caraïbes qui gagne du terrain. En 2005, deux nouveaux entrants sont apparus : Leader Price Mobile, qui utilise le réseau de Bouygues Télécom Caraïbes, et Only d'Outremer Télécom, qui a construit son propre réseau, pour un investissement total de 23 millions d'euros. Par ailleurs, le rachat début 2006 de Bouygues Télécom Caraïbes par Digicel, opérateur jamaïcain, souligne l'intégration croissante du marché des TIC martiniquaises dans l'espace caribéen.

Selon une étude réalisée en juin 2003 par l'Institut de l'Audiovisuel et des Télécommunications (Idate) à la demande de la CCIM, 47% des foyers martiniquais sont équipés d'au moins un micro-ordinateur (39% en moyenne en France) et 27% disposent d'une connexion à l'internet (23,5% au niveau national). La diffusion d'internet est rapide et récente dans l'île puisque lors de la précédente enquête en 2000, le taux de connexion ressortait à 8% seulement. En revanche, les connexions haut débit (ADSL) apparaissent encore peu répandues (13% des foyers connectés contre plus de 40% en métropole) du fait de leur indisponibilité sur une partie du territoire et du niveau encore élevé des tarifs pratiqués.

En début d'année 2006, sur 8 opérateurs identifiés dans le département, les deux principaux fournisseurs d'accès internet, France Télécom à travers sa filiale Wanadoo (environ 65% du marché) et Outremer Télécom par le biais de sa filiale OOL (environ 30% de part de marché) proposent des abonnements mensuels au haut débit (jusqu'à 2 Mo en connexion) entre 25 et 65 euros, soit des tarifs nettement supérieurs à ceux pratiqués dans l'hexagone. Par ailleurs, une quinzaine de cybercafés sont recensés sur l'île.

L'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises

Parmi les entreprises ayant répondu à la dernière enquête de la CCIM en avril 2006⁷², 91,2% disposent d'au moins un ordinateur, en progression de 0,4 point sur un an. Toutes les entreprises de plus de 5 salariés sont informatisées, et le sous-ensemble industrie/BTP se détache comme celui où le taux d'informatisation est le plus élevé (96%). Le taux de connexion à Internet atteint quant à lui 85,2% contre 81,6% en avril 2005 ; là encore, les secteurs du BTP et de l'industrie enregistrent des taux plus importants que les autres secteurs (92%). Par ailleurs, la taille demeure un élément discriminant : 100% des entreprises de plus de 20 salariés sont connectées à Internet.

La recherche d'informations et l'utilisation du courrier électronique restent les usages professionnels d'Internet les plus courants, mais l'enquête d'avril 2006 montre une montée en charge de l'achat de biens et de services en ligne (38,8% des chefs d'entreprise interrogés y recourent, contre 22,4% six mois auparavant). En revanche, seuls 3% des entreprises proposent la vente de biens ou de services en ligne. Au 31 décembre 2005, 851 sites professionnels martiniquais étaient recensés par la CCIM (+6,8% sur un an), dont 27 sites marchands, contre 33 référencés fin 2004. Courant 2005, l'organisation consulaire a apporté sa contribution au développement des TIC en équipant le terminal aéroportuaire du Lamentin de la technologie Wifi.

⁷² Les secteurs représentés sont les services aux entreprises et aux particuliers, le commerce, l'industrie et le BTP.

2. L'EDUCATION, LA SANTE ET L'ACTION SOCIALE

En 2002, l'éducation, la santé et l'action sociale représentaient 22,1% de la richesse produite en Martinique. L'Insee estime en 2004 à 14 833 le nombre de salariés dans l'éducation et à 12 031 ceux qui relèvent de la santé.

2.1 L'éducation

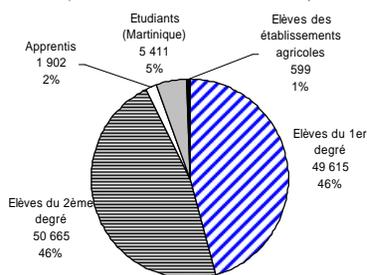
La présente étude porte sur les établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur, qu'ils soient publics ou privés. En sont exclus les organismes de formation ainsi que les prestataires de services (autos-écoles par exemple).

2.1.1) Les établissements scolaires

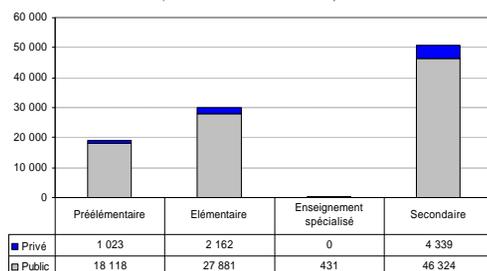
Les établissements que supervise le Rectorat de la Martinique ont accueilli 108 192 élèves à la rentrée 2004-2005, dont 92,7% dans les premier et second degrés. Les services statistiques de l'Académie de la Martinique ont recensé à la même date 271 établissements du premier degré et 79 établissements du second degré. Les quelques 100 280 élèves des premier et second degrés fréquentent essentiellement les établissements de l'enseignement public (92,5%). Par ailleurs, environ 18% des effectifs scolarisés relèvent d'une des cinq zones d'éducation prioritaire de l'île.

Les décisions d'orientation et d'affectation des élèves des premier et second degrés font état d'un léger recul du passage en lycée professionnel et du redoublement. Le taux de passage s'élève à environ 87% pour les 12 000 élèves recensés en sixième et en quatrième, tandis que la moitié des 5 948 élèves de troisième obtient le passage au lycée hors appel.

Répartition des élèves à la rentrée 2004-2005
(en nombre d'élèves et en %)



Répartition public/privé à la rentrée 2004-2005
(en nombre d'élèves)



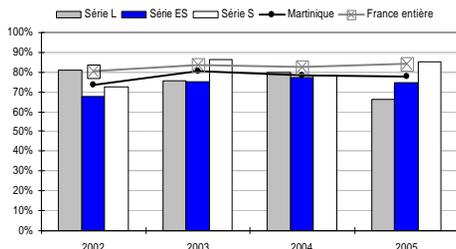
Source : Rectorat – Service Statistique

Le choix de la majeure partie des jeunes lycéens se porte en priorité sur l'entrée en seconde générale et technologique. 4 080 élèves y auront été affectés en 2005 et les services de l'Académie de la Martinique notent une préférence marquée pour certaines options (sciences médico-sociales, mesures physiques et informatique, informatique de gestion et de communication, physique et chimie de laboratoire) et certains lycées (Bellevue, Acajou II, Trinité et Ducos). La filière de l'apprentissage connaît en 2005 un regain d'intérêt et 1 902 élèves étaient concernés sur la période, soit 47,2% de plus qu'en 2004.

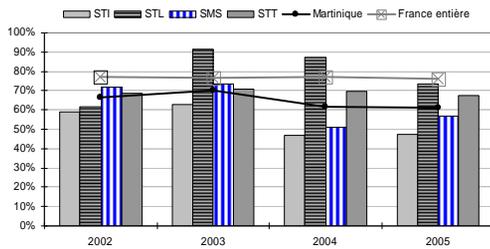
La session du baccalauréat général de juin 2005 a enregistré un taux de réussite de 77,7%, contre 78,5% l'année précédente et 84,1% pour la France entière. Cette tendance est essentiellement le fait d'un moindre taux de réussite dans la série littéraire. Le recul du taux de réussite du baccalauréat technologique est comparable (61,2% en 2005 contre 61,9% en 2004 et 76,3% pour la France entière).

La Martinique accueille également deux Unités de formation et de recherche (Lettres et Sciences humaines ; Sciences juridiques et économiques), une première année d'études de médecine par visioconférence avec la Guadeloupe, mise en place à la rentrée de 2003, deux antennes d'UFR (Sciences médicales et Sciences exactes et naturelles) et une antenne d'IUT (gestion logistique et transport) de l'Université des Antilles-Guyane qui couvre les trois départements français d'Amérique (DFA), ainsi que divers autres établissements d'enseignement supérieur. L'Université des Antilles et de la Guyane a accueilli 12 118 étudiants en 2005, dont 5 411 sur le campus de Schoelcher.

Evolution des taux de réussite au baccalauréat général



Evolution des taux de réussite au baccalauréat technologique



Source : Rectorat – Service Statistique

2.1.2) Le personnel de l'Education nationale en Martinique

En 2005, l'Académie de la Martinique comptait 10 085 employés, dont 80,1% relevaient du personnel d'enseignement des premier et second degrés. A eux seuls, les enseignants du second degré forment environ la moitié (48,5%) des employés de l'Académie de la Martinique. La part des personnels qui gravitent autour de la mission d'enseignement est croissante et s'élève à 15,1% en 2005. Le personnel de direction, d'inspection et d'orientation s'inscrit dans les 13 circonscriptions d'Inspection de l'Education nationale qui quadrillent l'île

2.2 La santé

2.2.1) Les professionnels de santé

Pour 2004, l'Insee estime à 12 031 le nombre d'employés du secteur de la santé, y compris les personnels non soignants, chargés en particulier de l'administration des établissements hospitaliers et de l'entretien des locaux. Les effectifs des personnels de santé à proprement parler s'élèvent à 4 182 au 1^{er} janvier 2004, en progression de 3,4% sur un an, selon les données de la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (Drass). A cette date, la densité des personnels de santé demeure inférieure à celle de la France continentale.

Ainsi, le nombre de médecins généralistes libéraux s'élevait à 85 pour 100 000 habitants en 2004, contre 114 pour 100 000 habitants en France métropolitaine.

Cependant, avec 972 médecins et une progression annuelle de 6,9%, la Martinique présente une densité comparable à celle des DFA considérés dans leur ensemble et en voie de rattrapage de son retard vis-à-vis de la France continentale. Les écoles de formation aux professions du secteur sanitaire situées dans les DFA ont contribué à cette évolution avec 15 sages-femmes et 81 infirmiers diplômés d'Etat promus en 2003.

Professionnels de santé libéraux et salariés exerçant au 1er janvier de l'année indiquée

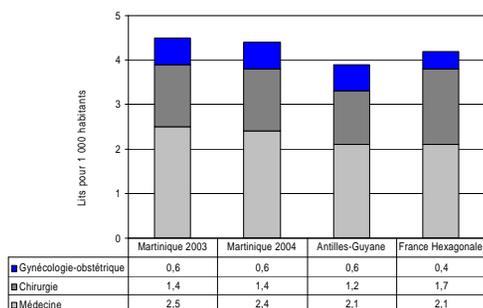
	2000	2001	2002	2003	2004	Variation 2004/2003
Médecins généralistes	426	437	474	487	528	8,4%
Médecins spécialistes	336	354	397	422	444	5,2%
Ensemble des médecins	762	791	871	909	972	6,9%
Chirurgiens-dentistes	134	139	145	148	153	3,4%
Sages-femmes	137	141	148	149	164	10,1%
Infirmiers diplômés d'Etat	1 900	2 000	2 050	2 212	2 213	0,0%
Masseurs kinésithérapeutes	179	190	211	227	255	12,3%
Pharmaciens	230	238	256	271	282	4,1%
Autres professionnels de santé	354	357	372	135	150	11,1%
Ensemble des personnels de santé	3 696	3 856	4 053	4 051	4 189	3,4%

Source : Drass, Statistis 2005

2.2.2) Les équipements sanitaires et sociaux

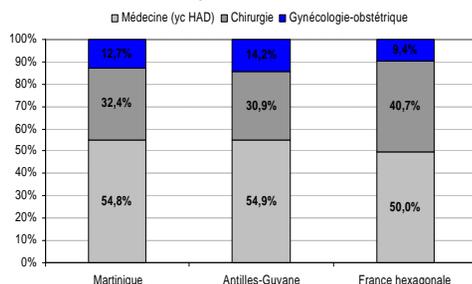
En Martinique, 1 641 lits de court séjour sont recensés fin 2004⁷³, pour 74 783 patients et 103 116 passages en urgence. Le nombre de lits disponibles en Martinique pour 1 000 habitants est supérieur à celui relevé dans l'ensemble des DFA.

Taux d'équipement au 1er janvier 2004



Source : Drass, Statistis 2005

Répartition des lits de court séjour au 1^{er} janvier 2004



La Martinique, l'ensemble des DFA et la France continentale présentent des structures d'offre de soins comparables. Les lits accueillant les patientes de gynécologie et d'obstétrique

⁷³ Le court séjour comprend en particulier l'hospitalisation de jour et la chirurgie ambulatoire, tandis que les soins « de suite » ou de convalescence forment le moyen séjour. Le court séjour forme l'essentiel des catégories d'hospitalisation.

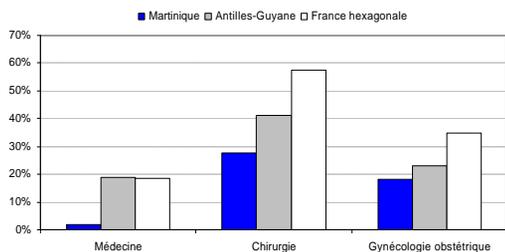
représentent dans tous les cas moins de 15% du total. L'étude menée par la Drass fait état au 1^{er} janvier 2004 de 1 702 lits et places consacrés au court séjour, dont plus de la moitié (54,8%) dédiée aux services de médecine.

La construction du nouvel hôpital de Mangot-Vulcin, au Lamentin, a débuté en novembre 2004. Son achèvement est prévu courant 2008 malgré les retards pris en cours d'année 2005. Cette unité a vocation à remplacer l'hôpital du Lamentin et l'unité psychiatrique hospitalière de Colson.

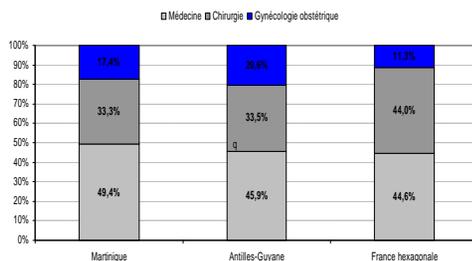
Ce projet s'inscrit dans le Schéma régional de l'hospitalisation sanitaire qui entend rationaliser l'offre de soin en Martinique. Un rééquilibrage de l'offre hospitalière semble en effet nécessaire, notamment dans le secteur gynécologie-obstétrique qui totalise 12,7% des lits en Martinique, tandis que 17,4% des patients relèvent de ces spécialités.

L'offre émanant du secteur privé reste inférieure à ce qu'elle est dans les DFA et en France hexagonale. Cette différence est particulièrement marquée dans l'accueil des patients de médecine qui sont traités de manière quasi exclusive dans les établissements publics. Près de 20% des patients de gynécologie et d'obstétrique relèvent du secteur privé.

% de patients accueillis par le privé en 2003



Répartition des patients accueillis en 2003



Source : Drass, Statiss 2005

L'accueil des personnes handicapées présente des situations contrastées en Martinique. Les enfants et les jeunes de moins de vingt ans bénéficient d'un taux d'équipement supérieur à ceux des DFA et de la France continentale, mais l'offre de soins et d'encadrement est moins importante dès lors qu'il s'agit d'adultes. Le département dispose néanmoins de quatre établissements d'hébergement, de six centres d'aide par le travail et de sept ateliers protégés qui sont les seuls des Antilles-Guyane.

Taux d'équipement au 1er janvier 2004	Martinique	Antilles-Guyane	France hexagonale
Enfance et jeunesse handicapées (lits pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans)	9,4	5,2	8,7
Adultes handicapés en maison d'accueil spécialisé	0,2	0,2	0,5
Adultes handicapés en foyer de vie	0,1	0,4	1,5
Adultes handicapés en centre d'aide par le travail	1,2	1	3,1
Adultes handicapés en ateliers protégés	0,7	0,3	0,5

Source : Drass, Statiss 2005. Les taux d'équipement concernant les adultes handicapés sont présentés en nombre de lits pour 1 000 adultes handicapés de 20 à 59 ans.

Les dispositifs en faveur des personnes âgées demeurent peu développés en comparaison au niveau national. Il faut cependant noter que le nombre de maisons de retraite est passé de 22 en 2003 à 28 en 2004. Il n'existe toutefois que deux foyers accueillant les personnes âgées et 167 places prévues pour les soins à domicile.

Une enquête de la Drass⁷⁴ estime qu'au 1^{er} janvier 2005, les établissements d'accueil pour personnes âgées recevaient en moyenne 26 personnes (contre 17 personnes en 2000). Les personnes âgées bénéficient d'un soignant pour deux personnes, contre un ratio de 1 pour 3 en 2000. Les structures d'accueil des personnes âgées disposent en majorité (61%) d'un médecin sur place et 71% des établissements ont un infirmier à demeure ou à proximité. Les autres types de soins (chirurgie dentaire, podologie, kinésithérapie) sont plus rarement proposés sur place.

Taux d'équipement au 1er janvier 2004	Martinique	Antilles-Guyane	France hexagonale
Structures d'hébergement pour personnes âgées	50,5	35,9	129,2
Services de soins à domicile	7,5	14,3	16,3
Lits médicalisés	25,8	25,3	78,8

Source : Drass, Statiss 2005. Le taux d'équipement s'entend en nombre de lits pour 1 000 adultes de 75 ans et plus.

L'enquête de la Drass, portant sur 811 personnes âgées hébergées dans des établissements spécialisés, a permis d'établir un « profil type » : il s'agit d'une femme âgée de 80 à 85 ans, valide dans 70% des cas et hébergée en pension complète. Les durées d'hébergement sont longues, puisque deux résidents sur trois restent cinq ans et plus dans les établissements d'accueil. L'hébergement a été demandé par les familles dans deux cas sur trois, à mesure que recule le schéma traditionnel d'accueil des personnes âgées au sein de leur famille. Le financement est cependant assumé par la personne âgée et n'est pris en charge par les familles que dans 3% des cas. Les revenus dont disposent les personnes âgées concernées proviennent à 80% des pensions de retraites, tandis que 14% du public de l'enquête bénéficie de l'aide sociale.

2.2.3) Les dépenses de santé

A fin 2004, le rythme de croissance des dépenses de l'assurance maladie s'infléchissait mais atteignait encore 6,5% en données Ondam⁷⁵, pour un montant de 775 millions d'euros. A la même date, la variation annuelle métropolitaine atteignait 4,6%. Entre 1998 et 2004, les dépenses d'assurance maladie ont crû de 53%, contre 38% pour la France continentale, selon une étude de la Direction de la santé et du développement social. Toutefois, en données Ondam, la dépense par habitant s'élevait à 1 926 euros en 2004, soit 77% de l'équivalent national.

⁷⁴ La Drass a recensé 137 structures d'accueil (publiques et privées) des personnes âgées au 1^{er} janvier 2005 ; parmi celles-ci, 32 ont répondu à l'enquête.

⁷⁵ L'objectif national de dépense de l'assurance maladie, voté chaque année au Parlement, repose sur une nomenclature unique des postes de dépenses afin d'accroître la lisibilité et la comparabilité des comptes. Les dépenses Ondam sont inférieures aux dépenses totales, puisqu'elles n'incluent ni la maternité, ni la gestion administrative des caisses, ni les accidents du travail.

Pour mémoire, le rapport entre les dépenses d'assurance maladie par personne martiniquaise et métropolitaine était de 83,4% en 1998. Pourtant, les dépenses de santé individuelles ont augmenté de 45% en Martinique entre 1998 et 2004.

en millions d'euros

Ventilation des dépenses d'assurance mal	2002	2003	2004	Structure 2004	Variation 2003-2004
Honoraires	94	104	112	14,5%	8,1%
Médicaments	106	109	120	15,5%	9,6%
Dépenses en établissement	400	433	457	58,9%	5,4%
Indemnités journalières maladie	16	17	16	2,1%	-3,5%
Autres	48	64	70	9,1%	8,8%
Total des dépenses d'assurance maladie	664	727	775	100,0%	6,5%

Source : Caisse générale de sécurité sociale

La Couverture médicale universelle concernait 100 005 personnes en 2004, ce qui correspond à un taux de couverture de la population de 25,6%. Ce taux est inférieur à celui de l'ensemble des DFA, mais bien supérieur à celui constaté en France hexagonale.

	Martinique	Antilles-Guyane	France hexagonale
Bénéficiaires de la CMU de base	92 356	192 003	1 266 168
Bénéficiaires de la CMU complémentaire	100 005	298 014	4 029 118
Couverture de la population	25,6%	30,0%	6,8%

Source : Drass, Statiss 2005

2.3 L'action sociale de la CAF

En 2004, la Caisse d'Allocations Familiales de la Martinique a versé près de 484 millions d'euros (+4% sur un an) à 93 253 bénéficiaires (+1,8%). L'augmentation du nombre de foyers recevant des aides au logement et des allocations liées à la précarité explique la progression sensible des montants correspondants.

Prestations familiales et d'intervention sociale

	2003	2004		Variation montants 2004/2003
	Montants	Bénéficiaires	Montants	
Prestations familiales	138 611	53 208	143 107	3,2%
Aides au logement	84 875	33 848	92 149	8,6%
Pauvreté-précarité	144 510	33 433	151 047	4,5%
- dont RMI	140 861	32 437	145 941	3,6%
Invalidité-Handicap	49 243	7 402	50 268	2,1%
Monoparentalité	48 692	25 342	47 849	-1,7%
TOTAL	465 931	153 233	484 420	4,0%

Source : Caisse d'allocation familiale

CHAPITRE III

L'évolution monétaire et financière

Remarques méthodologiques

L'objectif de ce chapitre est de présenter, d'une part, l'organisation et l'activité des établissements de crédit et d'autre part, l'analyse financière du secteur bancaire dans le département. Le champ des établissements de crédit (EC) retenu diffère selon le critère présenté. La notion d'EC local considérée dans la suite du document correspond aux établissements de crédit et assimilés disposant d'un guichet dans le département. La liste des EC non installés localement⁷⁶ telle qu'étudiée intègre les principaux EC, n'ayant pas de représentation locale, dont les encours de crédits en faveur des entités juridiques ayant leur siège social en Martinique sont significatifs. Par conséquent, cette liste n'est pas exhaustive.

Les statistiques issues des banques et des sociétés financières installées localement, relatives à l'organisation du secteur bancaire et financier et à son activité de collecte de dépôts, sont présentées dans la section 1 et les § 1 et § 3 de la section 2. Le § 2 de la section 2 retrace les informations sur la distribution de crédits dont le champ, plus large que précédemment, inclut également les établissements de crédit non installés dans le département.

La restitution des états agrégés des EC (section 3) s'articule selon une approche différente. En effet, certains EC mutualisent leurs activités de back-office dans un des départements de la zone (ils sont dénommés établissements de crédit à structure juridique locale) ou dans l'hexagone (EC succursale de banque métropolitaine). Les indicateurs d'activité de l'établissement dans chaque département apparaissent alors plus délicats à appréhender et la production de certaines statistiques (répartition des charges d'exploitation, par exemple) peut s'en trouver affectée. Ainsi, ne sont publiées dans cette section que les données concernant les EC pour lesquels les résultats conservent une bonne fiabilité.

Par ailleurs, ce chapitre propose une analyse des données extraites du Service central des risques (SCR) de la Banque de France. Celles-ci sont recensées à partir d'un seuil déclaratif de 45 000 euros de crédits (dans les DOM) par guichet bancaire et par entité juridique et concernent les encours de crédits distribués par les établissements de crédit implantés sur le territoire français, en faveur d'entités juridiques dont le siège social se situe en Martinique. Cette source d'information permet, même si elle n'est pas exhaustive, une analyse sectorielle des encours de crédit.

⁷⁶ Il s'agit de la Casden, la Caisse des dépôts et consignations, Dexia, l'Agence française de développement, la Banque européenne d'investissement, la Compagnie de financement foncier et Natexis.

Liste des établissements de crédit installés localement au 31 décembre 2005

en millions d'euros

Dénomination	Capital social	Siège social	Adresse locale (si différente du siège social)	Actionnaire principal ou organe central	Nombre d'agences	Effectifs	Total bilan
--------------	----------------	--------------	--	---	------------------	-----------	-------------

Les banques AFB (4)

Banque des Antilles françaises	15,21	Place de la Victoire – BP 76 97110 Pointe-à-Pitre	28-34, rue Lamartine 97200 Fort-de-France	Financière OCEOR	8	144	214,8
Banque française commerciale Antilles-Guyane	51,10	19, boulevard des Italiens 75002 Paris	Rue piétonne du village - ZAC de Rivière-Roche 97200 Fort-de-France	LCL	2	50	76,4
BNP Paribas Martinique	6,44	1, boulevard Haussmann 75009 Paris	72, avenue des Caraïbes 97200 Fort-de-France	BNP Paribas	11	242	569,2
Société générale de banque aux Antilles	18,64	30, rue Frébault 97110 Pointe-à-Pitre	19-21, rue de la Liberté 97200 Fort-de-France	Société générale	3	44	139,5

Les banques mutualistes ou coopératives (5)

BRED Banque populaire	257,13	18, quai de la Rapée 75012 Paris	17, rue de la Liberté 97200 Fort-de-France	Banque Fédérale des Banques Populaires	22	169	559,3
Fédération du crédit mutuel Antilles-Guyane	27,60	Rue du Professeur Raymond Garcin 97200 Fort-de-France		Confédération nationale du crédit mutuel	16	221	994,1
Caisse d'épargne et de prévoyance de la Martinique	10,46	Boulevard Général de Gaulle B.P. 660 - 97263 Fort-de-France		Caisse nationale des caisses d'épargne	9	87	441,0
Caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Martinique	23,53	Rue Cases Nègres - Place d'Armes 97232 Le Lamentin		CASA	24	352	1 218,4
Caisse régionale de crédit maritime mutuel de la Martinique	3,15	45, rue Victor Hugo 97200 Fort-de-France		Banque Fédérale des Banques Populaires	2	10	28,9

Les sociétés financières (6)

BRED-COFILEASE	12,20	Centre d'affaires BRED ZI de la Jambette 97232 Le Lamentin		BRED - BP	1	8	61,0
Société martiniquaise de financement (Somafi)	6,30	ZI Les Mangles Acajou 97232 Le Lamentin		General Electric Capital SNC	1	87	368,9
Crédit moderne Antilles	13,92	ZI de Jarry 97122 Baie-Mahault	ZI Les Mangles Acajou 97232 Le Lamentin	CETELEM	1	40	220,8
Société anonyme de gestion et de financement (Sagefi)	3,06	Centre commercial de Grand Camp 97142 Les Abymes	Rue du Gouverneur Ponton 97200 Fort-de-France	R.R. Investissements	1	7	8,8
Société financière des Antilles-Guyane (Sofitag)	2,20	12, boulevard Général de Gaulle 97200 Fort-de-France		BRED - BP	1	27	215,9
FACTOREM	10,00	4, Place de la Coupole 94676 Charenton le Pont	Centre d'affaires BRED ZI de la Jambette 97232 Le Lamentin	Banque Fédérale des Banques Populaires	1	8	36,2

Les institutions financières spécialisées (1)

OSEO BDPME	379,30	27-31, avenue du Général Leclerc 94710 Maisons-Alfort	Agence française de développement	OSEO	1	3	15,6
------------	--------	--	--------------------------------------	------	---	---	------

TOTAL EC	840,2	16 établissements			104	1 499	5 169
-----------------	--------------	--------------------------	--	--	------------	--------------	--------------

Les établissements assimilés non soumis à la loi bancaire (1)

La Poste		132, Boulevard Pasteur - 97264 Fort-de-France			44	NC	NC
----------	--	--	--	--	----	----	----

Section 1

La structure du système bancaire et financier

§ 1 L'ORGANISATION DU SECTEUR BANCAIRE

1. TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

L'activité bancaire et financière de la Martinique s'organise autour de différents réseaux d'établissements de crédit et assimilés installés localement ou non. Ils se répartissent selon les quatre catégories suivantes, définies en application de l'article L. 511-9 du Code monétaire et financier :

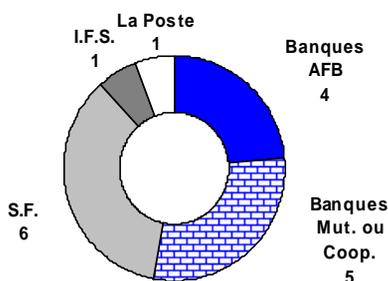
- les établissements affiliés à l'Association française des banques (AFB) ;
- les banques mutualistes et coopératives ;
- les sociétés financières ;
- les institutions financières spécialisées.

En 2005, deux établissements assimilés, non soumis à la loi bancaire, étaient également présents à la Martinique : La Poste, à travers un réseau de 44 guichets répartis sur l'ensemble du département et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Cette dernière fait partie d'un ensemble d'établissements qui interviennent à partir de la Métropole pour assurer le financement d'acteurs économiques locaux (collectivités territoriales, établissements publics locaux, ...).

Depuis le 1^{er} janvier 2006, La Banque Postale, nouvelle dénomination des services financiers de La Poste, est également installée à la Martinique et fait partie des banques AFB.

En 2005, le panorama bancaire local est resté inchangé. Il se compose, hors La Poste, de 16 unités en ne considérant que les établissements dont le statut est reconnu par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI).

Etalissements de crédit locaux



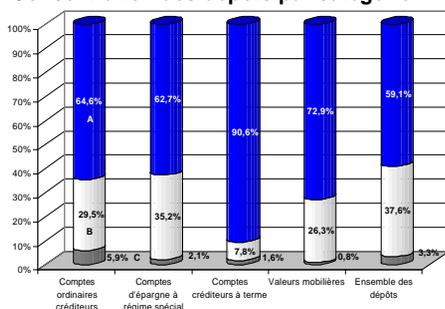
S'agissant des établissements non installés localement, ils interviennent pour l'essentiel à partir de la Métropole et assurent entre autres le financement des entreprises spécialisées dans le secteur de l'habitat social, des collectivités locales et de la promotion immobilière.

2. ELEMENTS SUR LA CONCENTRATION ET LA REPARTITION DU MARCHÉ

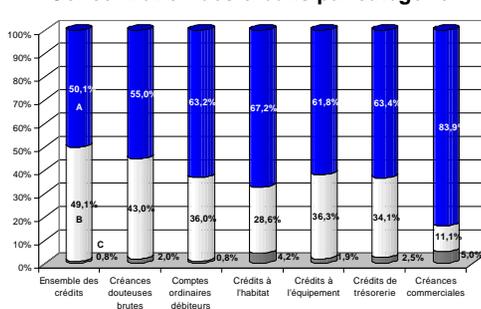
La méthode de mesure de la concentration utilisée ci-après consiste à comparer la part de marché agrégée des 3 établissements les plus importants à celle des 3 établissements les plus petits par type de dépôt⁷⁷ ou de crédit⁷⁸. Le positionnement des établissements peut dès lors varier selon le critère de comparaison retenu.

Les 3 principaux acteurs affichent globalement une part de marché sur les dépôts de 59,1% (+0,8 point sur un an) contre 3,3% (+1,3 point) pour les 3 établissements disposant des plus faibles parts de marché. Sur le marché du crédit, la concentration est moindre en raison d'un plus grand nombre d'intervenants. Les 3 établissements les plus importants représentent 50,1% de l'encours de crédits total, soit +0,7 point sur un an.

Concentration des dépôts par catégorie



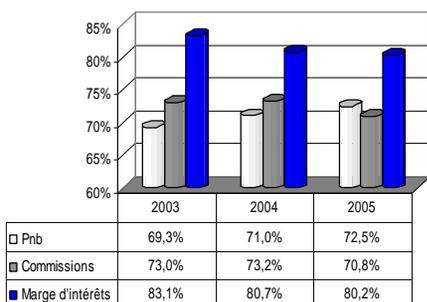
Concentration des crédits par catégorie



Source : ledom

Légende : A : les trois principaux établissements ; B : les autres ; C : les trois établissements les plus petits.

Part des trois principaux établissements



Source : ledom

En terme de produit net bancaire (PNB)⁷⁹, la concentration se renforce puisque trois établissements représentent à eux seuls plus de 72% à fin 2005 (+3,2 points en deux ans). A contrario, la dispersion tend à diminuer pour la marge d'intérêt dégagée à partir des opérations avec la clientèle et pour les commissions perçues tout en restant à un niveau significatif. Ainsi, elle s'élève respectivement à 80,2% et 70,8%, soit -2,9 points et -2,2 points sur la période.

⁷⁷ Les dépôts de la place comprennent ceux collectés par les banques AFB, les banques mutualistes ainsi que par La Poste.

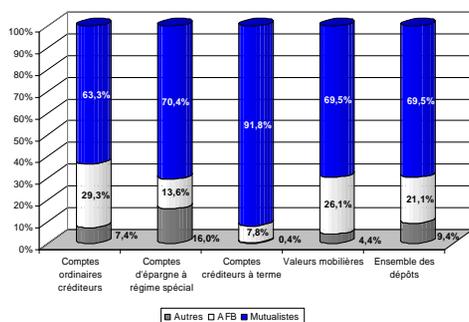
⁷⁸ Les crédits sont ceux recensés pour les banques AFB, les banques mutualistes ainsi que pour les sociétés financières et La Poste.

⁷⁹ Les chiffres présentés sur le produit net bancaire sont élaborés à partir des données comptables de 8 établissements de crédit (3 banques AFB et 5 banques mutualistes et coopératives).

3. DEPOTS ET CREDITS PAR RESEAU

Au 31 décembre 2005, pour les dépôts, les banques mutualistes et coopératives ont gagné 0,8 point de part de marché sur un an. Leur part de marché s'établit désormais à 69,5% contre 21,1% pour les banques AFB (21,9% en 2004). Dans le détail, les banques AFB apparaissent plus présentes sur les comptes ordinaires créditeurs et les valeurs mobilières. Les banques mutualistes et coopératives demeurent prépondérantes dans les placements à terme alors que les autres acteurs (La Poste pour l'essentiel) proposent principalement des comptes d'épargne à régime spécial.

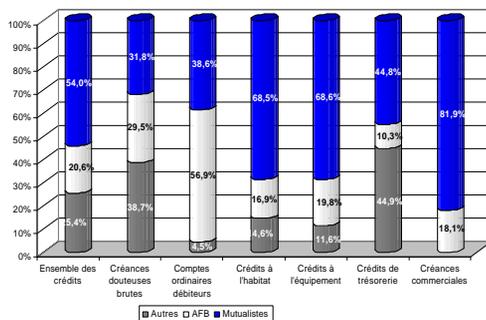
Parts de marché par réseau et catégorie de dépôt



Source : ledom

Autres : La Poste, SF et IFS.

Parts de marché par réseau et catégorie de crédit



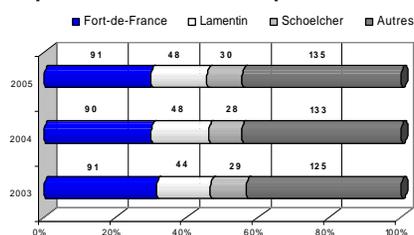
En terme de crédits, ce sont également les banques mutualistes qui dominent le marché. Elles en détiennent 54% soit 1,2 point de plus que l'année précédente. La part des banques AFB se redresse également de 0,5 point à 20,6%. Par conséquent, les autres établissements ont vu leur part diminuer de 1,7 point à 25,4% du marché du crédit. L'analyse des encours fait apparaître un réseau AFB occupant une place majeure dans les comptes ordinaires débiteurs. Les banques mutualistes totalisent plus de deux tiers des crédits à l'habitat et à l'équipement alors que les sociétés financières (SF) sont les principales distributrices de crédits de trésorerie, principalement des crédits à la consommation. Toutefois, même sur ce marché, la concurrence des banques mutualistes se fait de plus en plus ressentir. Elles en détiennent 44,8% contre 44,9% aux sociétés financières (respectivement +1,4 point et +0,5 point sur un an).

§ 2. LA DENSITE DU SYSTEME BANCAIRE

1. LE NOMBRE DE GUICHETS PERMANENTS

Le nombre de guichets bancaires a augmenté d'une unité en 2005. Tous les mouvements d'agence ont concerné Fort-de-France : une banque AFB a fermé une agence et deux banques mutualistes en ont ouvert une.

Répartition des GAB/DAB par commune



Source : ledom

Nombre de guichets

	2002	2003*	2004*	2005
Guichets bancaires	99	98	96	97
dont banques AFB	25	25	25	24
dont banques mutualistes ou coopératives	74	73	71	73
Guichets et distributeurs automatiques	285	289	299	304
dont banques AFB	46	47	48	51
dont banques mutualistes ou coopératives	194	197	201	204
dont La Poste	45	45	50	49

* chiffres rectifiés

Au 31 décembre 2005, le parc de guichets et de distributeurs automatiques bancaires (GAB/DAB) comptait 5 unités supplémentaires (contre +10 en 2004) dont une large majorité est détenue par les banques mutualistes (67,1%). A cette même date, trois communes concentrent 55,6% des guichets automatiques bancaires de l'île (dont 30% sur Fort-de-France).

En 2005, la Martinique présente une offre de services supérieure à celle rencontrée dans les autres DOM, avec 4 072 habitants pour 1 guichet bancaire contre respectivement 13 632 en Guyane, 7 178 à la Réunion, 4 398 en Guadeloupe et environ 2 280 en métropole. Ce constat est renforcé s'agissant du nombre d'habitants par GAB : 1 299 habitants pour 1 guichet automatique contre 2 726 en Guyane, 1 977 à la Réunion, 1 769 en Guadeloupe et 1 320 habitants dans l'hexagone.

Nombre d'habitants*/guichet bancaire

	2003	2004	2005	Variation 2005/2004
Nombre d'habitants par guichet bancaire	3 985	4 094	4 072	-0,5%
Nombre d'habitants par guichet automatique	1 351	1 314	1 299	-1,1%

* Estimation population Insee au 1^{er} janvier 2005

Chiffres rectifiés en 2004

Source : ledom

2. LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

Après avoir progressé de manière ininterrompue depuis plus de dix ans, le nombre de comptes de dépôts ou d'épargne détenus par la clientèle dans les livres des établissements de crédit locaux et de La Poste, a diminué de 1,3% en 2005 pour atteindre 1 193 067 comptes (16 056 de moins en un an). Dans le détail, cette évolution s'explique essentiellement par la diminution du nombre de livrets A (-22 129 unités) liée à la fermeture de comptes inactifs. En outre, les livrets ordinaires et les plans d'épargne logement enregistrent une deuxième baisse consécutive, respectivement -3 703 et -1 895 par rapport à décembre 2004 tandis que les Codevi, les livrets jeunes et les livrets d'épargne populaire continuent de progresser (respectivement +2 907, +2 410 et +1 123 unités). Les comptes de dépôts à vue sont également en hausse : +8 067 unités.

Nombre de comptes bancaires de la clientèle*

Par nature de comptes	2003	2004	2005	Structure 2005	Var. 2005/2004
Comptes de dépôts à vue	390 681	401 125	409 192	34,3%	2,0%
Comptes sur livrets	661 363	673 090	655 291	54,9%	-2,6%
<i>dont : Livrets A et bleus</i>	<i>361 208</i>	<i>362 753</i>	<i>342 217</i>	<i>28,7%</i>	<i>-5,7%</i>
<i>Livrets ordinaires</i>	<i>154 435</i>	<i>150 299</i>	<i>146 596</i>	<i>12,3%</i>	<i>-2,5%</i>
Autres comptes à régime spécial	6 245	4 504	4 594	0,4%	2,0%
Epargne logement	88 910	88 531	87 160	7,3%	-1,5%
<i>Comptes d'épargne logement</i>	<i>28 905</i>	<i>30 137</i>	<i>30 661</i>	<i>2,6%</i>	<i>1,7%</i>
<i>Plans d'épargne logement</i>	<i>60 005</i>	<i>58 394</i>	<i>56 499</i>	<i>4,7%</i>	<i>-3,2%</i>
Plans d'épargne populaire	11 834	10 336	9 049	0,8%	-12,5%
Comptes de dépôts à terme	25 246	31 099	27 714	2,3%	-10,9%
Bons de caisse et bons d'épargne	575	428	48	0,0%	-88,8%
Certificats de dépôts	18	10	19	0,0%	90,0%
Total	1 184 872	1 209 123	1 193 067	100,0%	-1,3%

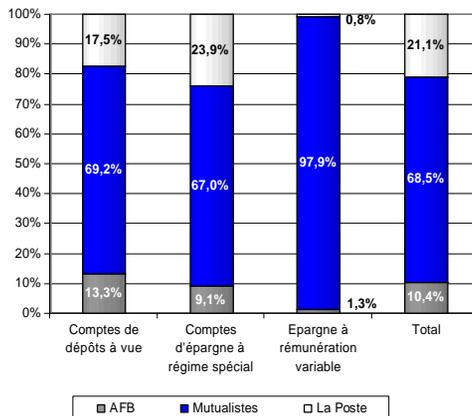
Source : ledom

La structure des comptes bancaires fait principalement ressortir la prédominance des comptes de dépôts à vue (34,3% du total) et des livrets A (26%).

Fin 2005, l'évolution du nombre de comptes par réseau traduit la progression de La Poste (+1,5%) par rapport aux banques mutualistes (-2,2%) et au réseau AFB (-0,9%). Toutefois, les banques mutualistes et coopératives détiennent 68,5% du nombre de comptes tandis que les parts de La Poste et des banques AFB s'élèvent respectivement à 21,1% et 10,4% du total.

A fin 2005, le nombre de comptes bancaires pour 100 habitants s'élève à 302 en Martinique (contre 252 en Guadeloupe et 134 en Guyane).

Répartition des comptes bancaires par réseau en 2005



Source : ledom

L'encours moyen des comptes ordinaires créditeurs atteint 3 746 euros (5 800 en métropole en 2004) contre 1 382 euros pour les comptes sur livrets, 8 111 euros pour l'épargne logement et 11 208 euros pour les comptes de dépôts à terme.

En métropole, à fin 2004, on dénombrait 114 comptes à vue pour 100 habitants (103 en Martinique en 2005) et 240 comptes à terme et comptes d'épargne à régime spécial (199 en Martinique en 2005).

§ 3. LES MOYENS DE PAIEMENT

1. LE NOMBRE DE CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

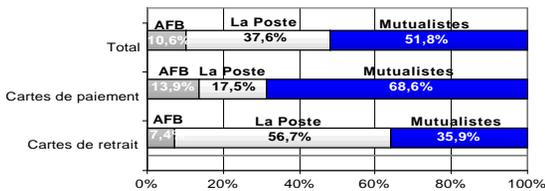
Le nombre de cartes bancaires a progressé de 1,9% en 2005 grâce notamment aux cartes de paiement (en hausse de 4,4%). Fin 2005, le nombre moyen de cartes détenues pour 100 habitants s'élevait à 126 unités, supérieur à celui observé dans l'hexagone (84).

Nombre de cartes bancaires

	2003	2004	2005	Structure	Variation 2005/2004
Nombre de cartes bancaires en circulation	433 746	490 303	499 429	100%	1,9%
- Cartes de retrait	230 878	257 565	256 407	51%	-0,4%
- Cartes de paiement	202 868	232 738	243 022	49%	4,4%
dont cartes de prestige	3 590	6 246	7 441	1%	19,1%
Nombre de cartes/ 100 Hab.	111	125	126		1,3%

Source : Iedom

Répartition par types de cartes et par réseau



Source : Iedom

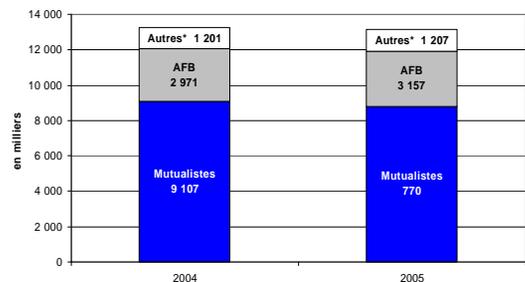
La répartition par établissement du nombre de cartes bancaires est différente selon le type de cartes commercialisées. En effet, si le groupe des banques mutualistes domine sur le compartiment des cartes de paiement, le réseau de La Poste conserve sa position de leader sur le marché des cartes de retrait.

2. LE NOMBRE DE CHEQUES ECHANGES DANS LE DEPARTEMENT

Les opérations portent sur les chèques échangés entre les différents établissements par l'intermédiaire du SIT (Système interbancaire de télécompensation) et ceux échangés au sein de chacun des établissements. Les chèques recensés au nom de l'Iedom sont ceux traités par l'Institut pour le compte du Trésor Public.

En 2005, 13 134 006 chèques ont été échangés à la Martinique, en baisse de 1,1%. Dans le détail, les banques mutualistes et coopératives ont présenté 337 448 chèques de moins au SIT qu'en 2004 (soit -3,7% sur un an) contre 186 175 chèques supplémentaires traités pour les banques AFB (+6,3%). La hausse des opérations des banques AFB est à relativiser compte tenu du mouvement social qui avait affecté leur activité au cours du 1^{er} trimestre 2004 et entraîné un repli.

Evolution du nombre de chèques échangés



* Autres : La Poste, la CDC et l'Iedom.

Source : Système interbancaire d'échanges des Antilles et de la Guyane (Siedag) et La Poste.

§ 4. LES RESSOURCES HUMAINES

	2003*	2004*	2005
Banques AFB	485	480	480
Banques mutualistes ou coopératives	788	815	839
Autres	168	164	180
Total	1 441	1 459	1 499

(1) Effectifs équivalent temps plein, La Poste non comprise

* Chiffres rectifiés

Autres : CEPME, CMA, Cofilease, Factorem, Sagefi, Sofiag et Somafi.

Source : ledom

En 2005, l'effectif des établissements de crédit locaux s'est accru de 40 agents. Cette évolution est perceptible à la fois dans les banques mutualistes (+24 agents) et chez les sociétés financières (+16 agents).

§ 5. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les principaux événements locaux

Un mouvement social a été déclenché le 24 novembre 2005 à la Caisse d'épargne de la Martinique et a pris fin le 12 décembre suite à la signature d'un protocole de fin de conflit entre les représentants de l'établissement et l'intersyndicale. Le protocole d'accord porte notamment sur des revalorisations salariales, des embauches de personnels sous forme de contrats à durée indéterminée et des modifications de classification.

En 2005, plusieurs décisions concernant des établissements locaux ont été prises par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI) :

- le 4 août 2005, un agrément en tant que banque mutualiste ou coopérative a été accordé à la Caisse régionale de crédit maritime mutuel d'outre-mer (CRCMMOM). Cette caisse est née de la fusion-absorption des caisses de la Martinique et de la Réunion par celle de la Guadeloupe. La BRED possède 20% du capital de cette nouvelle entité dont le siège social se situe à Pointe-à-Pitre ;
- le 16 août 2005, le CECEI s'est prononcé favorablement sur la redéfinition de l'agrément du Crédit Moderne Antilles qui est désormais autorisé à accorder des crédits aux entreprises et aux professionnels ;
- le 18 août 2005, la SOMAFI a été autorisée à octroyer à titre accessoire des prêts à des sociétés immatriculées dans les départements français et agréées en matière de défiscalisation outre-mer, en vue de l'acquisition d'équipements productifs neufs qui seront loués exclusivement à des résidents de Martinique et de Guyane, départements d'intervention de la SOMAFI.

Les événements nationaux ayant un impact sur le département

Lors de sa séance du 30 novembre 2005, le CECEI a agréé en qualité de banque La Banque Postale à compter du 1er janvier 2006 pour lui permettre d'exercer, en lieu et place de La Poste, l'ensemble des activités définies comme les services financiers de La Poste et les

activités de la Caisse Nationale d'Épargne. L'agrément de La Banque Postale inclut en outre l'activité de prêt immobilier sans épargne préalable, prévue au contrat de plan 2003-2007 entre l'État et La Poste. La Banque Postale est également agréée comme prestataire de services d'investissement et habilitée à la tenue de compte-conservation. En revanche, elle ne peut pas encore octroyer de crédits à la consommation.

Dans le cadre du comité consultatif du secteur financier, la profession bancaire s'était engagée à rendre « la banque » plus claire et plus facile d'accès pour les clients au travers de mesures qui devaient être mises en place en 2005. Ainsi, depuis le 1^{er} mars 2005 :

- la clôture d'un compte bancaire est gratuite ;
- les tarifs bancaires sont accessibles sur les sites internet des banques et dans les agences sous forme de plaquettes d'information ;
- un guide de la mobilité est disponible dans les agences et sur internet pour expliquer aux clients les modalités relatives au changement de banque ;
- à la demande du client, la banque peut lui fournir pour un prix raisonnable la liste des opérations automatiques et récurrentes exécutées sur son compte à vue ;
- chaque client dispose désormais d'un moyen d'accès gratuit aux espèces dans son agence.

Par ailleurs, les banques ont confirmé l'envoi d'une lettre d'information spécifique à leurs clients qui ne disposent pas de convention de compte. Depuis le 1^{er} juillet 2005, les clients en dépassement doivent recevoir une lettre préalable où figurent le délai de régularisation ainsi que la date et le montant des frais qui leur seront facturés du fait de cet incident. Chaque banque est également tenue de fixer un forfait par incident sur chèque. À partir de la fin de l'année, un code visuel distingue les frais relatifs à la convention de compte de dépôt et au fonctionnement du compte sur les relevés adressés aux particuliers.

Dans le cadre du droit au compte, à compter du 1^{er} octobre 2005, chaque établissement bancaire propose une gamme de moyens de paiement alternatifs au chèque pour les personnes qui n'ont plus de chéquier ou à qui la banque décide de ne pas en proposer. Pour trois à quatre euros par mois, la gamme comprend au minimum un nombre adapté d'opérations par virement, prélèvement ou TIP, ainsi qu'une carte de paiement à autorisation systématique. Ces mesures seront élargies en 2006 dans le cadre d'un plan d'action pour l'accès de tous aux services bancaires définis par le Ministère des finances et les établissements bancaires.

Le décret n° 2005-487, organisant le recyclage des pièces et des billets en euros par différents opérateurs de la filière fiduciaire, a été signé le 18 mai 2005 et publié au Journal officiel du 19 mai 2005. Désormais, les établissements de crédit peuvent contrôler eux-mêmes les billets en agence pour recharger les DAB-GAB, et installer des automates recyclants en libre-service. Pour recycler, les établissements doivent au préalable signer une convention avec la banque centrale (l'IEDOM dans sa zone d'intervention et la Banque de France dans l'hexagone). Le décret mentionne également les contrôles, sur place et sur pièces, dévolus à la banque centrale, ainsi que les sanctions prévues en cas de non respect des conditions d'exercice du recyclage des pièces et des billets. Le dispositif est entré en vigueur en janvier 2006.

Section 2

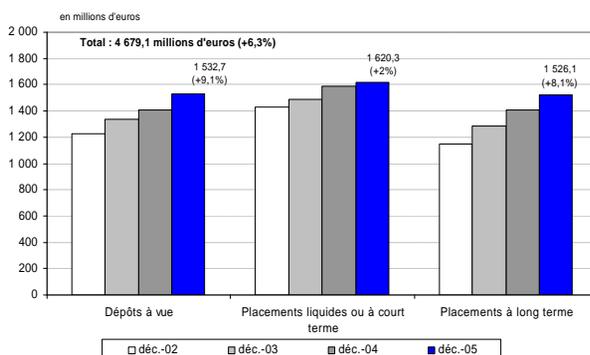
L'activité des établissements de crédit

§ 1. LES ACTIFS FINANCIERS DE LA CLIENTELE

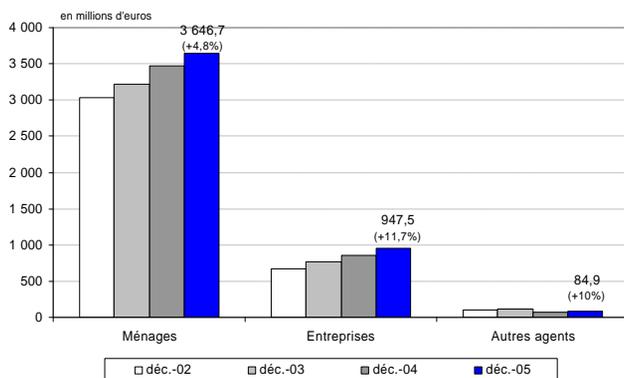
1. L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2005, l'ensemble des actifs financiers de la clientèle s'établit à 4 679 millions d'euros, en hausse de 6,3% sur un an (+7,2% en 2004).

Les actifs financiers augmentent de 275 millions d'euros en glissement annuel à fin 2005 (+296 millions un an auparavant) répartis à hauteur de 128 millions pour les dépôts à vue (+70 millions l'année précédente), 115 millions pour les placements à long terme (+123 millions en 2004) et 32 millions pour les placements liquides ou à court terme (103 millions en 2004).



Source : ledom



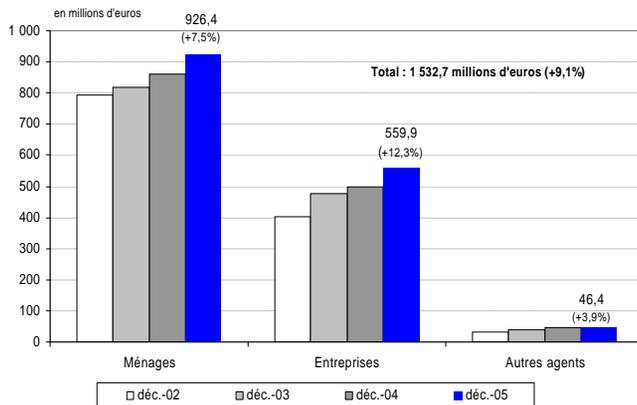
Avec près de 78% du total, les actifs financiers des ménages affichent en valeur l'évolution la plus significative (+168 millions d'euros sur un an contre +254 millions d'euros en fin 2004). Les encours des entreprises représentent 20,3% du total et sont en progression de 99 millions en glissement annuel (+80 millions un an auparavant).

Contrairement à l'année précédente, la hausse des dépôts à vue représente la majeure partie de la variation des actifs financiers des entreprises (61,9% contre 30,7% pour l'épargne à long terme et seulement 7,4% pour les placements liquides ou à court terme).

2. LES DEPOTS A VUE

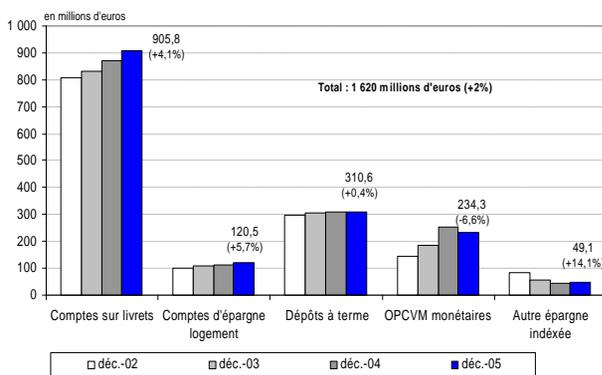
Avec un encours de plus de 1,5 milliard d'euros, les dépôts à vue affichent le taux de progression annuel le plus important (+9,1%), toutes catégories de placements confondues.

La part des ménages dans le total des dépôts à vue s'élève à plus de 60% et son encours progresse plus rapidement en 2005 qu'en 2004 (+7,5% contre +5,2%). Cette évolution se situe en deçà de celle des entreprises dont les dépôts à vue s'accroissent de 12,3% sur un (+4,7% l'année précédente). La part des entreprises dans le total des dépôts à vue s'établit à 36,5%, soit un point de plus qu'en 2004.



3. LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME

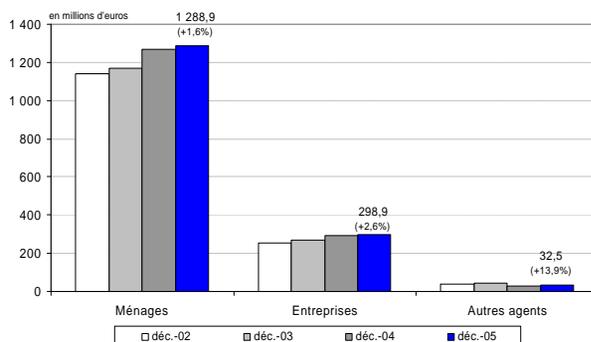
Au 31 décembre 2005, le taux de progression annuel des placements liquides ou à court terme est à +2%, le plus faible enregistré depuis 5 ans (+7% en 2004). Les comptes sur livrets représentent 55,9% du total, soit 1,1 point de plus qu'en 2004. Les dépôts à terme en légère hausse voient leur part dans l'ensemble passer de 19,5% en 2004 à 19,2% en 2005. Contrairement à l'année précédente où ils avaient progressé de plus de 36%, les OPCVM monétaires se sont inscrits en baisse de 6,6% en décembre 2005 et ne représentent plus que 14,5% de l'ensemble des placements liquides.



La croissance des placements liquides ou à court terme est essentiellement imputable aux autres agents (+13,9%). Dans le détail et contrairement aux autres catégories de clientèle, ce sont leurs comptes d'épargne à régime spécial qui diminuent (-43,9%) tandis que leurs placements indexés sur les taux de marché s'accroissent (+32,9%). Toutefois, les autres agents ne représentent que 2% de l'ensemble des placements liquides.

Plus significatif (79,5%), l'encours des ménages ne progresse que de 21 millions (contre +97 millions en 2004), dont +35 millions pour les comptes d'épargne à régime spécial (+44 millions l'année précédente) et -14 millions pour les produits indexés (+52 millions un an auparavant).

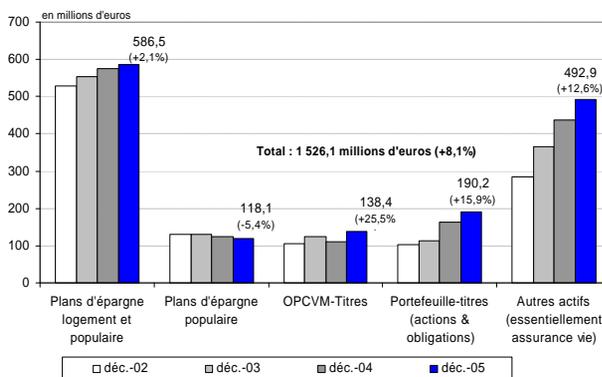
S'agissant des entreprises, leur encours de placements liquides ou à court terme, essentiellement composé de produits indexés sur les taux du marché monétaire, a progressé de 7 millions d'euros sur un an, contre +23 millions d'euros un an auparavant. Leur préférence s'est dirigée vers les certificats de dépôts (+9 millions d'euros) au détriment des OPCVM monétaires (-16 millions d'euros).



Source : ledom

4. L'ÉPARGNE A LONG TERME

Au 31 décembre 2005, l'épargne à long terme s'élève à 1 526 millions d'euros, en progression de 8,1% sur un an (+115 millions d'euros). Cette évolution provient de la bonne orientation des placements boursiers (+15,9% après +45,1% en 2004), des OPCVM titres (+25,5% après -11,3% l'année précédente) et à un degré moindre des « autres actifs »⁸⁰ (+12,6% contre +39,3% en 2004). Les plans d'épargne logement, qui représentent 38% de l'épargne à long terme, voient leur taux de croissance diminuer régulièrement pour atteindre, à fin décembre 2005, +2,1% sur un an.



Source : ledom

Les ménages représentent près de 94% de l'épargne à long terme et leurs avoirs affichent un taux de croissance annuel de 6,1% à fin décembre 2005 (+9,3% en 2004) tandis que ceux des entreprises progressent de 52% en un an, essentiellement du fait des OPCVM titres (+61,9%).

⁸⁰ Cette rubrique inclut principalement les contrats d'assurance-vie.

5. TABLEAU DES DONNEES

encours en millions d'euros

Etablissements de crédit locaux	déc.-01	déc.-02	déc.-03	déc.-04	déc.-05	Structure	Var. 05/04	Var. 04/03
Entreprises								
Dépôts à vue	413,7	401,0	476,2	498,4	559,9	59,1%	12,3%	4,7%
Placements liquides ou à court terme	230,1	252,9	268,4	291,5	298,9	31,5%	2,6%	8,6%
Comptes d'épargne à régime spécial	2,1	0,9	1,2	1,2	10,8	1,1%	825,3%	-4,8%
Placements indexés sur les taux de marché	227,9	252,0	267,2	290,3	288,1	30,4%	-0,8%	8,6%
<i>dont : comptes à terme</i>	79,2	97,9	106,5	111,2	115,4	12,2%	3,8%	4,4%
<i>OPCVM monétaires</i>	69,4	79,5	111,5	146,1	130,1	13,7%	-11,0%	31,1%
<i>certificats de dépôt</i>	77,6	73,3	47,9	31,8	40,8	4,3%	28,5%	-33,7%
Epargne à long terme	25,5	18,1	23,8	58,2	88,7	9,4%	52,3%	145,0%
<i>dont : OPCVM non monétaires</i>	19,0	15,7	20,4	32,0	51,8	5,5%	61,9%	56,8%
Encours total	669,2	672,0	768,4	848,1	947,5	20,3%	11,7%	10,4%
Ménages								
Dépôts à vue	776,5	792,4	818,5	861,4	926,4	25,4%	7,5%	5,2%
Placements liquides ou à court terme	1 018,8	1 142,1	1 171,3	1 268,0	1 288,9	35,3%	1,6%	8,3%
Comptes d'épargne à régime spécial	853,7	903,1	931,8	976,2	1 011,4	27,7%	3,6%	4,8%
<i>Livrets ordinaires</i>	324,2	333,5	338,9	355,3	370,0	10,1%	4,1%	4,8%
<i>Livrets A et bleus</i>	310,4	325,3	325,4	331,9	339,0	9,3%	2,1%	2,0%
<i>Livrets jeunes</i>	3,8	5,3	6,2	7,2	8,0	0,2%	10,7%	15,4%
<i>Livrets d'épargne populaire</i>	58,0	65,4	74,9	85,0	88,1	2,4%	3,7%	13,4%
<i>CODEVI</i>	64,2	72,5	78,9	82,8	85,9	2,4%	3,7%	5,0%
<i>Comptes d'épargne logement</i>	93,0	101,0	107,5	114,0	120,5	3,3%	5,7%	6,1%
Placements indexés sur les taux de marché	152,3	239,1	239,4	291,8	277,4	7,6%	-4,9%	21,9%
<i>dont : OPCVM monétaires</i>	37,0	46,1	53,5	99,3	94,6	2,6%	-4,8%	85,7%
<i>comptes créditeurs à terme</i>	116,8	184,9	178,5	183,6	177,2	4,9%	-3,5%	2,9%
Epargne à long terme	1 047,4	1 103,6	1 234,1	1 349,0	1 431,4	39,3%	6,1%	9,3%
<i>Plans d'épargne logement</i>	495,5	527,4	554,2	574,4	586,5	16,1%	2,1%	3,6%
<i>Plans d'épargne populaire</i>	134,5	131,0	131,2	124,9	118,1	3,2%	-5,4%	-4,8%
<i>Autres comptes d'épargne</i>	1,5	1,4	2,3	3,5	4,3	0,1%	22,1%	54,0%
<i>Portefeuille-titres</i>	74,5	74,8	84,3	136,6	151,2	4,1%	10,7%	62,1%
<i>OPCVM non monétaires</i>	82,0	85,4	98,2	75,6	82,7	2,3%	9,4%	-23,0%
<i>Contrats d'assurance-vie</i>	259,4	283,6	364,0	434,1	488,6	13,4%	12,6%	19,2%
Encours total	2 842,6	3 038,1	3 223,9	3 478,4	3 646,7	77,9%	4,8%	7,9%
Autres agents								
Dépôts à vue	35,3	30,6	39,9	44,6	46,4	54,6%	3,9%	11,9%
Placements liquides ou à court terme	101,2	37,3	44,8	28,6	32,5	38,4%	13,9%	-36,2%
Comptes d'épargne à régime spécial	2,1	2,9	6,0	7,1	4,0	4,7%	-43,9%	17,3%
Placements indexés sur les taux de marché	101,9	34,4	38,7	21,5	28,6	33,7%	32,9%	-44,5%
Epargne à long terme	61,9	29,2	30,3	3,9	6,0	7,0%	51,4%	-87,0%
Encours total	198,3	97,1	115,0	77,1	84,9	1,8%	10,0%	-32,9%
TOTAL								
Dépôts à vue	1 225,4	1 224,0	1 334,6	1 404,5	1 532,7	32,8%	9,1%	5,2%
Placements liquides ou à court terme	1 350,0	1 432,3	1 484,5	1 588,0	1 620,3	34,6%	2,0%	7,0%
Comptes d'épargne à régime spécial	857,9	906,8	939,1	984,4	1 026,2	21,9%	4,2%	4,8%
Placements indexés sur les taux de marché	492,1	525,5	545,4	603,6	594,1	12,7%	-1,6%	10,7%
Epargne à long terme	1 134,8	1 150,9	1 288,2	1 411,1	1 526,1	32,6%	8,1%	9,5%
Encours total des actifs financiers	3 710,2	3 807,2	4 107,2	4 403,6	4 679,1	100,0%	6,3%	7,2%

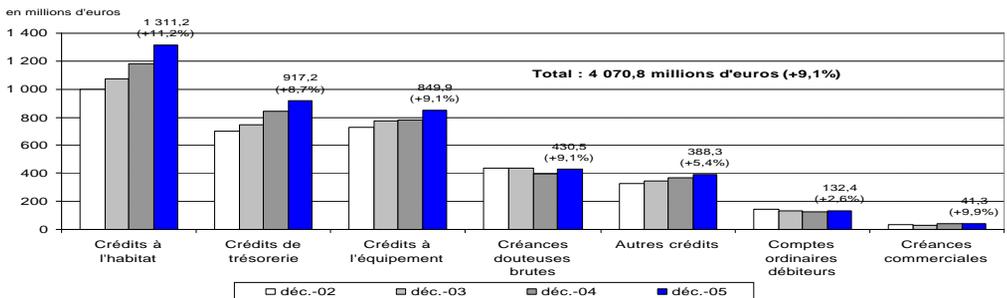
Source : ledom

§ 2 LES CONCOURS A LA CLIENTELE NON FINANCIERE

1. LES CONCOURS DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

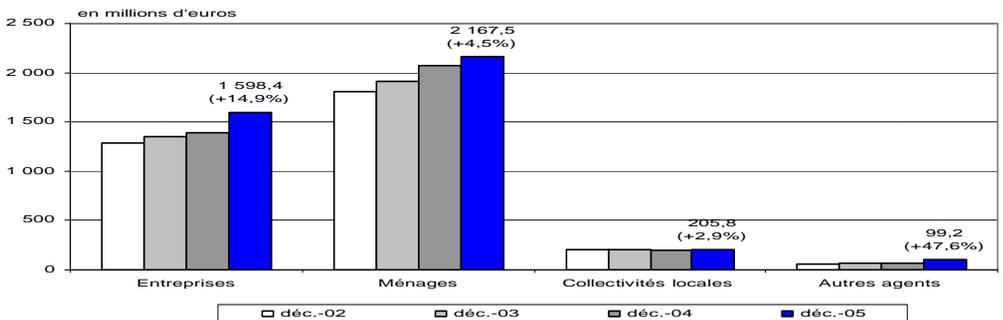
Au 31 décembre 2005, l'encours des crédits octroyés par les établissements de crédit locaux a progressé de 9,1% en glissement annuel pour s'établir à plus de 4 milliards d'euros.

Dans le détail, les encours de crédit à l'habitat, premier poste d'endettement, s'accroissent de 131,5 millions sur un an (+107 millions à fin 2004), soit +11,2% après +9,9% l'année précédente. Viennent ensuite les crédits de trésorerie qui augmentent de 73 millions (+8,7%), cette hausse étant moins importante que celle constatée à fin 2004 (+97 millions). A contrario, les crédits d'équipement progressent fortement en 2005 après être restés stables en 2004 : +71 millions contre +4 millions (respectivement +9,1% et 0,5%).



Source : ledom

Le taux de créances douteuses reste identique entre 2004 et 2005 à 10,6%, l'encours sain, les créances douteuses brutes et l'encours total ayant progressé au même rythme de 9,1%.

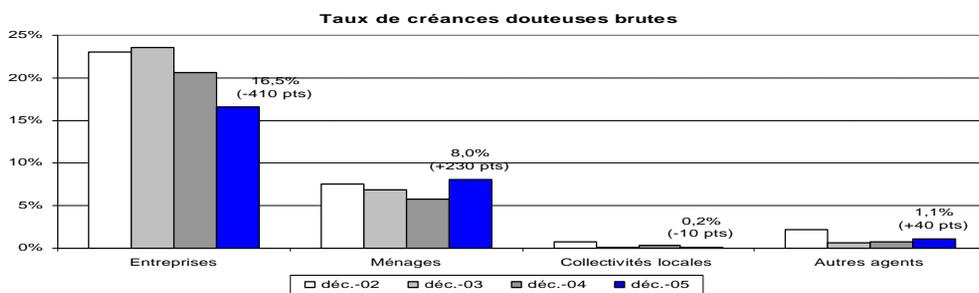


Source : ledom

Les ménages demeurent la principale clientèle en terme de financement bancaire avec 53% de l'ensemble des concours. Leur encours de crédit brut a augmenté de 93 millions en un an, soit quasiment deux fois moins vite qu'en 2004 (+164 millions). Les crédits à l'habitat poursuivent leur hausse régulière : +99 millions en 2005 (soit +9,1%) après +91 millions en 2004 (+9,1%). Toutefois, l'élément d'alerte concernant les ménages est la progression des

créances douteuses brutes. Toutefois, elles augmentent de 55 millions sur un an (+45,8%) alors qu'elles diminuaient de 11,5 millions en 2004 (-8,8%), ce qui indique que cette hausse pourrait être ponctuelle. Par conséquent, le taux de créances douteuses des ménages atteint son plus haut niveau à 8% (+220 points de base sur un an).

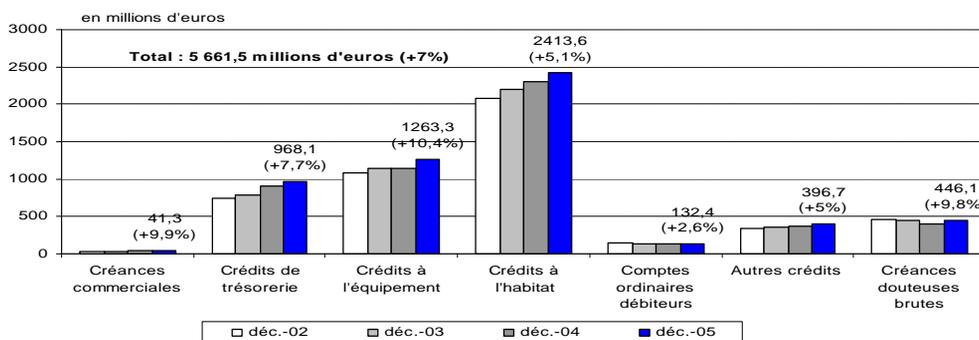
Les encours de crédits sains des entreprises progressent fortement en 2005 : +227 millions soit +20,3% (contre +63 millions et +5,9% en 2004). Les hausses les plus significatives concernent les crédits de trésorerie et les crédits à l'équipement qui augmentent respectivement de 73 millions et 70 millions. A contrario, les créances douteuses brutes diminuent de 19 millions après -28 millions en 2004, témoignant d'un assainissement progressif du marché des entreprises. Par conséquent, la diminution du taux de créances douteuses se poursuit puisqu'il atteint son plus bas niveau depuis 1997 à 16,5% (-410 points de base sur un an), mais il demeure deux fois plus élevé que celui des ménages.



Source : ledom

2. L'ENSEMBLE DES CONCOURS

Au 31 décembre 2005, l'encours global des concours bancaires octroyés aux agents économiques par les établissements de crédit installés ou non dans le département atteint près de 5,7 milliards d'euros et progresse de 7% en glissement annuel.

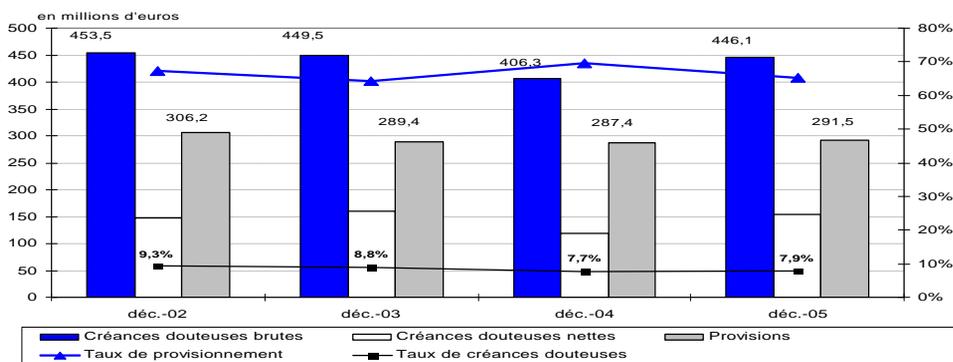


Source : ledom

L'encours global gagne 372 millions d'euros, soit deux fois plus qu'en 2004 (+186 millions un an plus tôt) et toutes les catégories de crédits sont en hausse. Dans le détail, l'encours des crédits à l'équipement s'accroît de 119 millions contre +6 millions en 2004. Les

crédits à l'habitat continuent de progresser régulièrement (+118 millions d'euros à fin 2005 après +94 millions d'euros à fin 2004). La hausse des crédits de trésorerie semble se tasser légèrement : +69 millions contre +107 millions un an auparavant.

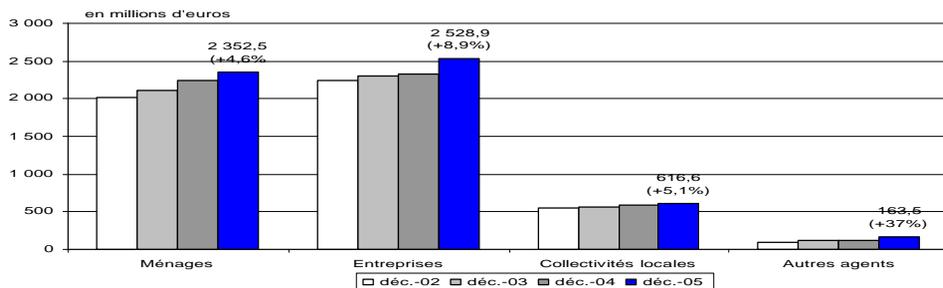
Le risque global de la place se détériore légèrement, le taux de créances douteuses brutes ressortant à 7,9% (contre 7,7% un an auparavant). Toutefois, il reste largement inférieur à son niveau de 2003 (8,8%). Les créances douteuses brutes s'accroissent de 40 millions dont +36 millions pour les créances douteuses nettes (-41 millions en 2004) et +4 millions pour les provisions (-2 millions un an plus tôt). En conséquence, le taux de provisionnement des créances douteuses sur la clientèle a diminué, atteignant 65,3%, en recul de 430 points de base par rapport à décembre 2004.



Source : ledom

Les entreprises représentent la principale clientèle des établissements de crédit avec 44,7% de l'encours global. Leur encours de crédits s'est accru de manière significative en 2005, gagnant 195 millions (+31 millions en 2004). Cette hausse est essentiellement imputable aux crédits à l'équipement (+83 millions) et aux crédits de trésorerie (+65 millions) tandis que leur taux de créances douteuses poursuit son amélioration pour s'établir à 10,1% contre 11,8% en 2004 et 13,2% en 2003.

L'encours de crédit des ménages s'accroît de 103 millions en 2005 dont seulement +49 millions pour l'encours sain (respectivement +136 millions et +153 millions en 2004). L'encours de crédit à l'habitat augmente de 107 millions. Le risque sur cette clientèle se détériore avec la hausse de 54 millions de leurs créances douteuses (-17 millions en 2004). Dans ces conditions, le taux correspondant prend 200 points de base à 7,7%.



Source : ledom

Enfin, les collectivités locales dont l'encours de crédit représente 10,9% de l'ensemble des concours bancaires à fin 2005, enregistrent une progression annuelle de 30 millions de leurs passifs financiers. Les crédits à l'équipement, qui représentent 81,5% de leur encours total de crédit, affichent une hausse de 32 millions sur un an.

3. TABLEAU DES DONNEES

encours en millions d'euros

Établissements de crédit locaux	déc.-02	déc.-03	déc.-04	déc.-05	Structure	Var. 05/04	Var. 04/03
Entreprises							
Crédits d'exploitation	239,3	246,6	267,8	354,2	22,2%	32,3%	8,6%
<i>Créances commerciales</i>	26,8	31,4	37,5	41,0	2,6%	9,4%	19,6%
<i>Crédits de trésorerie</i>	106,3	104,5	116,6	189,3	11,8%	62,4%	11,6%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	86,5	86,6	84,1	89,3	5,6%	6,2%	-2,9%
<i>Affacturation</i>	19,8	24,1	29,6	34,6	2,2%	16,7%	22,8%
Crédits d'investissement	587,6	607,6	628,3	728,9	45,6%	16,0%	3,4%
<i>Crédits à l'équipement</i>	516,6	534,7	547,0	617,0	38,6%	12,8%	2,3%
<i>Crédit-bail</i>	71,0	72,9	81,3	112,0	7,0%	37,6%	11,6%
<i>Crédits à l'habitat</i>	71,4	79,9	95,9	128,4	8,0%	34,0%	20,0%
Autres crédits	126,9	120,0	124,7	131,9	8,3%	5,8%	4,0%
Encours sain	1 025,8	1 054,1	1 116,7	1 343,5	36,9%	20,3%	5,9%
Créances douteuses brutes	307,5	302,4	274,0	254,9	59,2%	-7,0%	-9,4%
Encours total	1 333,3	1 356,5	1 390,7	1 598,4	39,3%	14,9%	2,5%
Taux de créances douteuses	23,1%	23,6%	20,6%	16,5%	-	-410 pdb	-300 pdb
Ménages							
Crédits à la consommation	716,5	734,8	825,9	788,6	36,4%	-4,5%	12,4%
<i>Crédits de trésorerie</i>	611,0	635,8	718,8	719,8	33,2%	0,1%	13,1%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	48,0	40,7	40,1	35,1	1,6%	-12,3%	-1,6%
<i>Crédit-bail</i>	57,5	58,3	67,0	33,8	1,6%	-49,7%	15,1%
Crédits à l'habitat	967,1	992,4	1 083,0	1 182,0	54,5%	9,1%	9,1%
Autres crédits	53,1	51,7	45,9	22,6	1,0%	-50,7%	-11,2%
Encours sain	1 736,4	1 778,8	1 954,8	1 993,3	54,8%	2,0%	9,9%
Créances douteuses brutes	141,8	131,0	119,5	174,3	40,5%	45,8%	-8,8%
Encours total	1 878,2	1 909,9	2 074,3	2 167,5	53,2%	4,5%	8,6%
Taux de créances douteuses	7,5%	6,9%	5,8%	8,0%	-	+220 pdb	-110 pdb
Collectivités locales							
Crédits d'exploitation	6,0	6,7	12,8	14,9	7,2%	16,2%	90,0%
<i>Crédits de trésorerie</i>	5,2	6,3	8,2	8,0	3,9%	-3,0%	30,1%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	0,8	0,4	4,6	6,9	3,3%	50,9%	n.s.
<i>Crédits à l'équipement</i>	169,5	189,8	177,0	184,2	89,5%	4,0%	-6,7%
Autres crédits	9,7	9,9	9,6	6,5	3,1%	-32,5%	-3,2%
Encours sain	185,3	206,4	199,4	205,5	5,6%	3,1%	-3,4%
Créances douteuses brutes	1,4	0,2	0,6	0,3	0,1%	-46,9%	148,9%
Encours total	186,7	206,6	199,9	205,8	5,1%	2,9%	-3,2%
Taux de créances douteuses	0,8%	0,1%	0,3%	0,2%	-	-10 pdb	+20 pdb
Autres agents							
Encours sain	61,5	62,7	66,7	98,1	2,7%	47,1%	6,3%
Créances douteuses brutes	1,4	0,4	0,5	1,1	0,3%	115,1%	20,4%
Encours total	62,9	63,1	67,2	99,2	2,4%	47,6%	6,4%
Taux de créances douteuses	2,2%	0,7%	0,7%	1,1%	-	+40 pdb	0 pdb
TOTAL							
Encours sain	3 009,2	3 102,0	3 337,5	3 640,3	100,0%	9,1%	7,6%
Créances douteuses brutes	452,1	434,0	394,6	430,5	100,0%	9,1%	-9,1%
Encours total	3 461,3	3 536,1	3 732,1	4 070,8	100,0%	9,1%	5,5%
Taux de créances douteuses	13,1%	12,3%	10,6%	10,6%	-	0 pdb	-170 pdb
Taux de provisionnement	70,4%	66,3%	71,4%	67,6%	-	-380 pdb	+510 pdb

Source : ledom

encours en millions d'euros

Total établissements de crédit	déc.-02	déc.-03	déc.-04	déc.-05	Structure	Var. 05/04	Var. 04/03
Entreprises							
Crédits d'exploitation	253,1	250,5	281,0	359,9	14,2%	28,1%	12,2%
<i>Créances commerciales</i>	32,3	31,4	37,5	41,0	1,6%	9,4%	19,6%
<i>Crédits de trésorerie</i>	111,6	108,4	129,8	195,0	7,7%	50,3%	19,7%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	88,3	86,6	84,1	89,3	3,5%	6,2%	-2,9%
<i>Affacturage</i>	20,8	24,1	29,6	34,6	1,4%	16,7%	22,8%
Crédits d'investissement	612,2	630,3	641,5	754,7	29,8%	17,7%	1,8%
<i>Crédits à l'équipement</i>	545,8	557,4	560,2	642,8	25,4%	14,7%	0,5%
<i>Crédit-bail</i>	66,4	72,9	81,3	112,0	4,4%	37,6%	11,6%
Crédits à l'habitat	953,8	997,9	1 010,5	1 024,9	40,5%	1,4%	1,3%
Autres crédits	119,6	121,1	125,9	133,0	5,3%	5,7%	3,9%
Encours sain	1 938,7	1 999,7	2 058,8	2 272,6	43,6%	10,4%	3,0%
Créances douteuses brutes	300,1	303,8	275,2	256,3	57,5%	-6,9%	-9,4%
Encours total	2 238,9	2 303,5	2 334,0	2 528,9	44,7%	8,3%	1,3%
<i>Taux de créances douteuses</i>	13,4%	13,2%	11,8%	10,1%	-	-170 pdb	-140 pdb
Ménages							
Crédits à la consommation	732,8	775,1	867,3	833,5	35,4%	-3,9%	11,9%
<i>Crédits de trésorerie</i>	629,5	676,1	760,2	764,6	32,5%	0,6%	12,4%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	51,5	40,7	40,1	35,1	1,5%	-12,3%	-1,6%
<i>Crédit-bail</i>	51,8	58,3	67,0	33,8	1,4%	-49,7%	15,1%
Crédits à l'habitat	1 078,7	1 139,2	1 202,3	1 309,3	55,7%	8,9%	5,5%
Autres crédits	54,7	54,2	51,5	27,3	1,2%	-46,9%	-4,9%
Encours sain	1 819,1	1 968,5	2 121,2	2 170,1	41,6%	2,3%	7,8%
Créances douteuses brutes	145,5	144,7	127,8	182,3	40,9%	42,6%	-11,6%
Encours total	1 964,5	2 113,1	2 249,0	2 352,5	41,6%	4,6%	6,4%
<i>Taux de créances douteuses</i>	7,4%	6,8%	5,7%	7,7%	-	+200 pdb	-110 pdb
Collectivités locales							
Crédits d'exploitation	7,3	7,2	13,2	15,3	2,5%	15,3%	82,9%
<i>Crédits de trésorerie</i>	5,2	6,8	8,7	8,4	1,4%	-3,4%	27,1%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	2,1	0,4	4,6	6,9	1,1%	50,9%	n.s.
Crédits à l'équipement	461,6	472,8	471,0	502,6	81,5%	6,7%	-0,4%
Autres crédits	74,1	88,0	100,0	92,3	15,0%	-7,7%	13,7%
Encours sain	541,0	568,0	584,2	610,2	11,7%	4,4%	2,8%
Créances douteuses brutes	8,0	0,6	2,7	6,4	1,4%	139,8%	n.s.
Encours total	549,0	568,6	586,9	616,6	10,9%	5,1%	3,2%
<i>Taux de créances douteuses</i>	1,5%	0,1%	0,5%	1,0%	-	+50 pdb	+40 pdb
Autres agents							
Encours sain	93,9	117,5	118,9	162,5	3,1%	36,7%	1,2%
Créances douteuses brutes	0,0	0,4	0,5	1,1	0,2%	115,1%	20,4%
Encours total	93,9	117,9	119,4	163,5	2,9%	37,0%	1,2%
<i>Taux de créances douteuses</i>	0,0%	0,4%	0,4%	0,7%	-	+30 pdb	0 pdb
TOTAL							
Encours sain	4 438,8	4 653,7	4 883,0	5 215,4	100,0%	6,8%	4,9%
Créances douteuses brutes	453,5	449,5	406,3	446,1	100,0%	9,8%	-9,6%
Encours total	4 892,3	5 103,1	5 289,3	5 661,5	100,0%	7,0%	3,6%
<i>Taux de créances douteuses</i>	9,3%	8,8%	7,7%	7,9%	-	+20 pdb	-110 pdb
<i>Taux de provisionnement</i>	67,2%	64,4%	69,6%	65,3%	-	-430 pdb	+520 pdb

Source : ledom

§ 3. LES OPERATIONS INTERBANCAIRES ET LA POSITION EXTERIEURE NETTE DU SYSTEME BANCAIRE

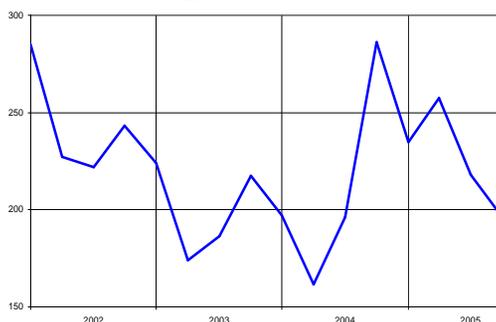
	déc.-02	déc.-03	déc.-04	déc.-05	Var. 05/04	Var. 04/03
Avoirs extérieurs des établissements de crédit locaux (A)	1 222,6	1 170,3	1 350,6	1 352,8	0,2%	15,4%
Engagements extérieurs des établissements de crédit locaux (B)	979,5	952,8	1 064,5	1 156,5	8,6%	11,7%
Position extérieure nette du système bancaire local (A)-(B)	243,1	217,5	286,1	196,3	-31,4%	31,6%

La position extérieure nette (PEN) du système bancaire local résulte de la différence entre avoirs et engagements extérieurs des établissements de crédit de la place.

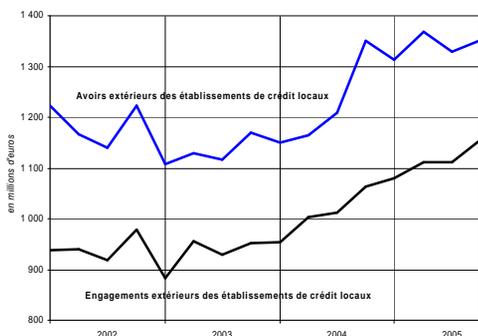
Le système bancaire martiniquais, octroyant moins de crédits qu'il ne collecte de ressources, affiche une PEN structurellement excédentaire. Au 31 décembre 2005 et contrairement à l'année précédente, les engagements ont progressé plus rapidement que les avoirs. En conséquence, la position extérieure nette est en diminution de 31,4% pour atteindre 196 millions d'euros. Elle représente 4,2% des actifs financiers (contre 5% un an plus tôt).

Les deux graphiques ci-dessous mettent en évidence l'excédent des avoirs ou des dépôts par rapport aux engagements ou aux crédits et sa variation sur longue période.

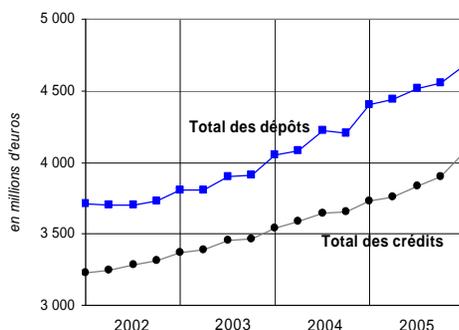
Position extérieure nette
En millions d'euros



Source : ledom



Source : ledom



Section 3

Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

§ 1. LES TAUX

1. LES TAUX CREDITEURS

Depuis le 1^{er} août 2004, le nouveau dispositif de calcul des taux d'intérêt de l'épargne réglementée est entré en vigueur, conformément à l'application du règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière n°2003-3 du 24 juillet 2003. Ainsi, deux fois l'an (les 15 janvier et juillet), la Banque de France communique au Directeur du Trésor, le résultat de la formule retenue pour l'actualisation de chacun de ces taux. Celui du livret A est désormais déterminé par une formule d'indexation automatique égale à la moyenne arithmétique de la moyenne de l'inflation en France et de la moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois, majorée de 0,25 point. Les taux des autres produits d'épargne réglementée (CODEVI, LEP, CEL), à l'exception de celui des PEL, obéissent à une formule indexée sur le taux du livret A.

Taux de l'épargne réglementée (depuis le 1er février 2006)

Livrets A et bleu	Codevi	Livret d'épargne populaire	Plan d'épargne-logement	Compte d'épargne-logement
2,25%	2,25%	3,25%	2,50%	1,50%

Dans le cadre de ce dispositif, les principaux taux de l'épargne réglementée ont été relevés de 0,25 point le 1^{er} août 2005 et le 1^{er} février 2006.

2. LES TAUX DEBITEURS

Le taux de base bancaire (TBB) est un taux plancher indicatif sur les conditions débitrices offertes par chaque banque. Il est défini par les banques en fonction du coût moyen de leurs ressources et est censé servir de base à la fixation du coût du crédit, hors commissions, pour les meilleures signatures d'entreprises. Dans la pratique, il s'agit d'un taux de référence qui est majoré ou minoré en fonction de la nature du crédit, du risque encouru et de la qualité de l'emprunteur. Toutefois, le TBB est un standard de moins en moins utilisé au profit du TIBEUR (taux interbancaire offert en Europe) ou du TEMPE (taux moyen mensuel du marché monétaire).

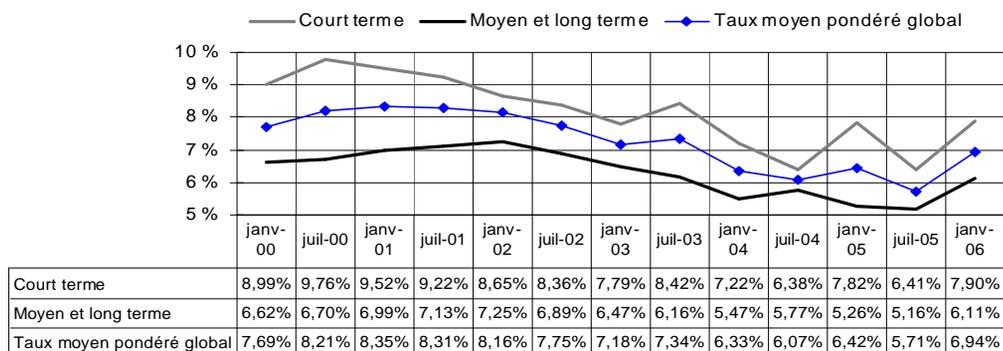
Le taux de base bancaire de la Martinique correspond à la moyenne pondérée par les encours du taux de base de chaque banque de la place. Le taux de base moyen pondéré n'a pas changé depuis le début de l'année 2004 et s'élève à 9,10%. Selon les établissements, il s'établit dans une fourchette de taux comprise entre 8,45% et 10,50%.

3. LE COUT DU CREDIT AUX ENTREPRISES

L'enquête semestrielle, réalisée par l'Iedom au cours des mois de janvier et juillet de chaque année, permet d'obtenir une appréciation synthétique du coût du crédit aux entreprises à la Martinique. Le champ d'application de cette enquête exclut les crédits aux collectivités, le crédit-bail, les prêts participatifs et les engagements par signature.

En janvier 2006, le **taux moyen pondéré global** (TMPG) s'inscrit en forte progression pour s'établir à 6,94 % (+52 points sur un an et -75 points par rapport à janvier 2000). Cette évolution est imputable au **taux moyen pondéré des crédits à moyen et long terme** qui a enregistré une hausse de 85 points de base sur un an (-51 points sur six ans). A 6,11 %, il atteint son plus haut niveau depuis juillet 2003.

Le **taux moyen pondéré à court terme** s'élève à 7,90%, soit une hausse de 8 points de base sur un an et une baisse de 109 points par rapport à juin 2000. Les crédits à court terme représentent la majeure partie des crédits en valeur et ce, contrairement aux périodes précédentes.



Source : Iedom

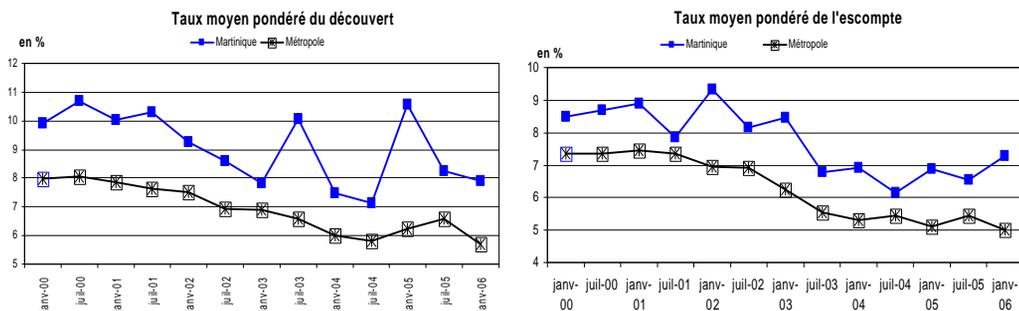
L'enquête de janvier 2006 relève également que la proportion de crédits à taux variables est passée de 26% à 35%, soit la proportion la plus élevée depuis plusieurs années. Les taux variables sont principalement utilisés pour les crédits à court terme et font référence pour l'enquête de janvier 2006 essentiellement à l'Euribor à 3 mois. Ce dernier est passé de 3,492% en janvier 2000 à 2,146% en janvier 2005 et 2,511% en janvier 2006.

3.1 Les taux à court terme

Le **taux moyen pondéré du découvert** poursuit la baisse constatée depuis un an. Il s'élève à 7,89%, soit -268 points sur un an et -203 points sur six ans. Le différentiel de taux

entre la Martinique et la Métropole atteint 220 points en janvier 2006. Les découverts représentent un tiers de l'ensemble des crédits au même titre que l'escompte et le moyen-long terme, dénotant un important besoin de trésorerie des entreprises en ce début d'année.

Le **taux moyen pondéré lié aux opérations « d'escompte »** (7,27 %) affiche une hausse de 38 points de base sur un an. Il s'agit du niveau le plus haut atteint depuis janvier 2003. Par conséquent, l'écart avec la métropole se creuse, représentant 227 points de base contre 180 en janvier 2005 et 113 six ans auparavant. Compte tenu du faible nombre d'observations, le taux moyen pondéré des autres crédits à court terme semble peu significatif en janvier 2006. Il ressort à 8,61% contre 6,35% un an auparavant.

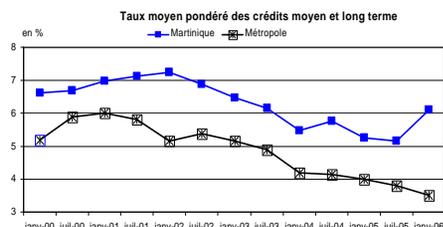


Source : ledom

3.2 Les taux à long terme

Le **taux moyen pondéré des crédits à moyen et long terme** a enregistré une hausse de 85 points de base sur un an (-51 points par rapport à janvier 2000). A 6,11 %, il atteint son plus haut niveau depuis juillet 2003.

Par conséquent, l'écart avec la métropole se creuse de nouveau à 259 points de base contre 126 un an auparavant.



Source : ledom

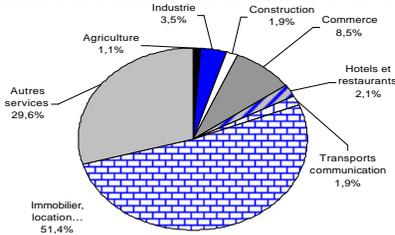
En relation avec la diminution des taux directeurs de la BCE et des taux d'usure, le coût du crédit a suivi une tendance baissière depuis plusieurs années. Compte tenu des résultats de l'enquête de janvier 2006, il conviendra de vérifier si l'inversion de tendance se confirme d'autant que les taux d'usure sur les crédits aux entreprises ont été supprimés depuis le 1^{er} août 2005 et que la BCE a relevé de 0,25 point ses principaux taux directeurs le 6 décembre 2005 et le 8 mars 2006.

§ 2. L'ANALYSE DES RISQUES

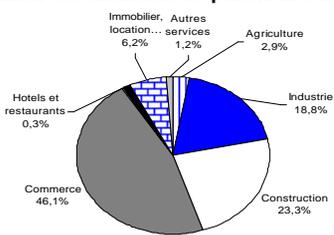
1. LA REPARTITION DES FINANCEMENTS PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Au 31 décembre 2005, la répartition des encours de crédits extraits du SCR⁸¹ révèle toujours une prépondérance de « l'immobilier, de la location et des services aux entreprises » et des « autres services », ces deux secteurs représentant plus de 80% de l'encours. Toutefois, la part de l'immobilier perd 140 points de base à 51,4% du total tandis que celle des autres services gagne 360 points à 29,6% de l'ensemble.

Répartition des encours de crédits du SCR en 2005



Répartition des incidents de paiement sur effets



* Autres activités : activités financières, services aux particuliers, services d'éducation, de santé, d'action sociale et d'administration.

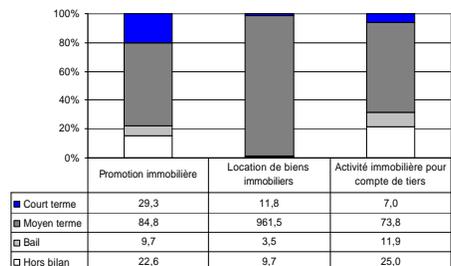
Source : Banque de France

Les incidents de paiements sur effets de commerce, recensés au cours de l'année 2005, s'élèvent à 15,5 millions d'euros, en diminution de 26,6% sur un an. Ils se répartissent entre les insuffisances de provision (83,7% du total) et les contestations de créances (16,3%). Les secteurs connaissant les défauts de paiement les plus importants sont le commerce et la construction qui concentrent près de 70% des incidents alors qu'ils ne représentent que 10,4% de l'encours.

2. L'IMMOBILIER

Au 31 décembre 2005, le seul secteur immobilier représente à lui seul 34,4% de l'ensemble des concours recensés. Les établissements de crédit totalisent 1 251 millions d'euros sur ce secteur (en hausse de 10,8% sur un an) avec 1 061 entreprises dénombrées dans la base. L'encours moyen distribué s'établit ainsi à 1 179 milliers d'euros. L'essentiel des financements demeure à moyen long terme.

Répartition du financement par secteur d'activité
(en millions d'euros)



Source : Banque de France

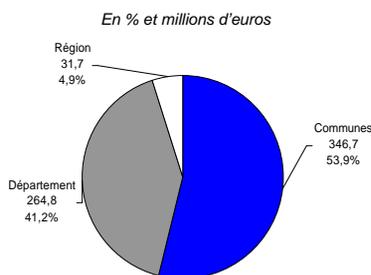
⁸¹ La définition du SCR et la méthodologie suivie sont précisées au début de ce chapitre.

3. LE SECTEUR PUBLIC TERRITORIAL

Au 31 décembre 2005, le secteur public territorial bénéficie de 922,8 millions d'euros d'encours de crédits (soit 25,4% de l'encours total de crédits) en progression de 22,8% sur un an. L'encours moyen distribué s'établit ainsi à près de 3,5 millions d'euros et 266 crédits sont enregistrés dans la base.

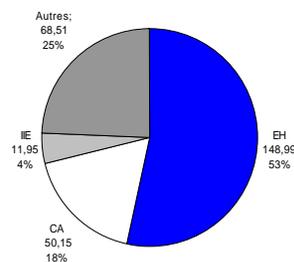
L'encours de crédits octroyés aux collectivités territoriales représente 17,7% de l'encours total contre 7,7% pour les établissements publics administratifs (EPA).

Répartition des encours entre les collectivités territoriales



Source : Banque de France

Répartition par type d'établissement public administratif



EH : Etablissement d'hospitalisation ; CA : Communauté d'agglomérations ; I.E : Institution interdépartementale ou entente.
Source : Banque de France

§ 3. ANALYSE DE LA FORMATION DU PNB

Avvertissement : un établissement de crédit (dont la part de marché est inférieure à 5%) n'ayant pas été en mesure de fournir de compte de résultat départementalisé, ce paragraphe concerne 8 banques, 3 AFB et 5 mutualistes ou coopératives, au lieu de 9 traditionnellement. Afin de faciliter les comparaisons et de conserver un périmètre constant, les données de 2003 et 2004 ont été rectifiées à cet effet.

1. L'EVOLUTION RECENTE DU PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire (PNB) correspond à la marge brute dégagée par les activités bancaires. A fin décembre 2005, les établissements analysés ont dégagé un PNB supérieur à 210 millions d'euros, en progression de 1% sur un an contre +6,6% l'année précédente et +7% en 2003.

Décomposition du produit net bancaire en milliers d'euros

	déc.-03	déc.-04	déc.-05	Var. 05/04	Var. 04/03
Opérations de trésorerie	4 054	2 180	1 608	-26,2%	-46,2%
Opérations avec la clientèle	158 293	165 026	173 983	5,4%	4,3%
Opérations sur titres	674	336	-83	-124,7%	-50,1%
Opérations diverses	32 330	40 697	34 773	-14,6%	25,9%
Produit net bancaire	195 352	208 241	210 280	1,0%	6,6%

Source : ledom

Alors qu'en 2003 et 2004, la forte hausse du PNB était davantage liée à la baisse des charges d'exploitation bancaire, en 2005, ce sont les produits d'exploitation qui sont la base de l'évolution du PNB puisqu'ils s'accroissent de 4,6 millions (+1,5%) contre +2,6 millions pour les charges d'exploitation (+2,4%).

Décomposition du PNB

en milliers d'euros

Evolution des composantes du PNB

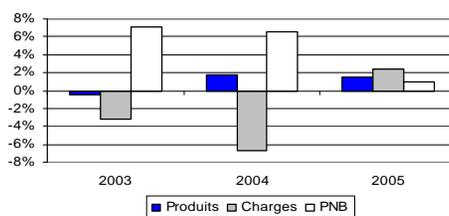
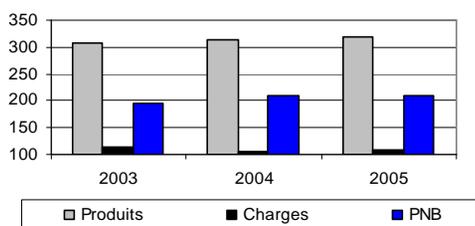
Charges						Produits			Var. 05/04	Var. 04/03
déc-03	déc-04	déc-05	Var. 05/04	Var. 04/03		déc-03	déc-04	déc-05		
32 614	30 785	34 324	11,5%	-5,6%	Opérations de trésorerie	36 668	32 965	35 932	9,0%	-10,1%
34 443	30 990	28 794	-7,1%	-10,0%	Opérations clientèle	192 736	196 016	202 777	3,4%	1,7%
1 370	1 034	1 003	-3,0%	-24,5%	Opérations sur titres	2 044	1 370	920	-32,8%	-33,0%
45 285	43 344	44 627	3,0%	-4,3%	Opérations diverses	77 615	84 041	79 400	-5,5%	8,3%
113 712	106 153	108 748	2,4%	-6,6%	TOTAL	309 063	314 392	319 029	1,5%	1,7%

Source : ledom

Evolution du produit net bancaire et de ses principales composantes

en millions d'euros

en glissement annuel



Source : ledom

2. LA STRUCTURE DU PNB

La part des produits issus des opérations avec la clientèle (recouvrant pour l'essentiel l'octroi de crédit) dans le total des produits d'exploitation, a progressé de 1,3 point en 2005 pour s'établir à 63,6%. A contrario, les charges sur les opérations avec la clientèle (essentiellement les intérêts versés sur les comptes d'épargne à régime spécial) poursuivent leur repli (-2,7 points sur un an) en raison de la baisse des taux rémunérateurs.

Les produits qui découlent des opérations diverses (services financiers, opérations de hors-bilan et sur crédit bail) représentent le quart de l'ensemble des produits d'exploitation mais leur part diminue de 1,8 point. Les charges afférentes à ce type d'opérations, composées à 38,3% des charges sur crédit-bail, représentent la principale composante des coûts d'exploitation supportés par les banques locales (41%).

Enfin, les intérêts perçus sur les placements de la trésorerie excédentaire des banques de la place représentent 11,3% de leur produit total (+0,8 point sur un an). Ils progressent moins vite que les intérêts versés (31,6% des charges d'exploitation, +2,6 points), les banques ayant été moins prêtes sur le marché interbancaire. En effet, la position extérieure nette du système bancaire local a diminué, passant de 286 millions en 2004 à 196 millions en fin 2005.

Structure des charges et produits du PNB

Charges			Produits			
déc-03	déc-04	déc-05		déc-03	déc-04	déc-05
28,7%	29,0%	31,6%	Opérations de trésorerie	11,9%	10,5%	11,3%
30,3%	29,2%	26,5%	Opérations clientèle	62,3%	62,4%	63,5%
1,2%	1,0%	0,9%	Opérations sur titres	0,7%	0,4%	0,3%
39,8%	40,8%	41,0%	Opérations diverses	25,1%	26,7%	24,9%

Source : ledom

Le PNB des banques du département est toujours généré en majeure partie par leurs opérations avec la clientèle (82,7% du PNB). Il reflète la place prépondérante de leur activité de banque de détail, jouant principalement un rôle d'intermédiation bancaire.

Structure du PNB

	déc-03	déc-04	déc-05
Opérations de trésorerie	2,1%	1,0%	0,8%
Opérations clientèle	81,0%	79,2%	82,7%
Opérations sur titres	0,3%	0,2%	0,0%
Opérations diverses	16,5%	19,5%	16,5%

Source : ledom

3. LA FORMATION DU PRODUIT NET BANCAIRE

Le PNB peut aussi être décomposé entre les intérêts perçus (en rémunération des crédits à la clientèle), les intérêts versés (en rémunération des dépôts de la clientèle), les commissions facturées ou payées et les autres produits ou charges.

Concernant les intérêts, les évolutions constatées en 2004 se sont inversées en 2005. Ainsi, les intérêts perçus ont progressé plus rapidement que les intérêts versés (respectivement +3,5% contre +1,3% sur un an). La marge sur intérêts (différence entre les intérêts perçus et versés) s'est accrue à un rythme proche de celui de l'année précédente (+4,6% contre +4%).

Le commissionnement progresse (+7,2% sur un an), essentiellement grâce aux commissions nettes sur opérations diverses (+10,8% sur un an). Toutefois, 87% des commissions sont réalisées sur les opérations avec la clientèle. Enfin, les autres produits nets évoluent de manière irrégulière (-21,1% en 2005 après +26,1% en 2004). La baisse constatée en 2005 provient essentiellement des produits accessoires (-40,4%).

Formation du produit net bancaire

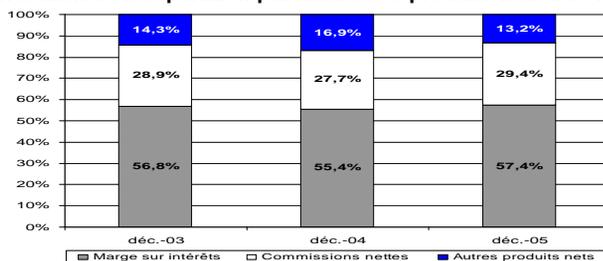
En milliers d'euros

	déc.-03	déc.-04	déc.-05	Variations	
				05/04	04/03
Intérêts perçus	177 626	176 298	182 420	3,5%	-0,7%
dont : sur les opérations de trésorerie	32 852	30 636	32 978	7,6%	-6,7%
sur les opérations avec la clientèle	144 026	144 864	148 978	2,8%	0,6%
Intérêts versés	66 721	60 938	61 747	1,3%	-8,7%
dont : sur les opérations de trésorerie	31 200	29 082	32 038	10,2%	-6,8%
sur les opérations avec la clientèle	34 329	30 953	28 760	-7,1%	-9,8%
Marge sur intérêts	110 905	115 360	120 673	4,6%	4,0%
Commissions nettes sur opérations de trésorerie	2 404	626	670	7,0%	-74,0%
Commissions nettes sur opérations avec la clientèle	48 597	51 115	53 764	5,2%	5,2%
Commissions nettes	56 517	57 656	61 816	7,2%	2,0%
Autres produits nets	27 930	35 225	27 791	-21,1%	26,1%
Produit net bancaire	195 352	208 241	210 280	1,0%	6,6%

Source : ledom

Le poids de la marge sur intérêts (57,4% à fin 2005) et des commissions nettes (29,4%) dans le PNB total s'est respectivement redressé de 2 points et de 1,7 point entre 2004 et 2005, dépassant même le niveau enregistré en 2003, au détriment de la part des autres produits.

Evolution de la répartition par nature des produits nets du PNB



Source : ledom

Le rendement moyen des fonds prêtés et le coût des fonds empruntés ont baissé une nouvelle fois mais dans des proportions moins importantes que l'année précédente (-0,14 point et -0,13 point en 2005 contre -0,22 point et -0,26 point en 2004). Par conséquent, la marge globale d'intermédiation (différence entre le rendement moyen des prêts et le coût moyen des fonds empruntés) a également diminué, perdant 0,18 point en 2005 après 0,12 point en 2004. Dans le détail, le rendement moyen des crédits à la clientèle affiche sur la période la plus forte baisse (-0,45 point) en raison du niveau des taux d'intérêt et de la concurrence bancaire. Cette baisse n'a été que partiellement compensée par le tassement du coût moyen des ressources de la clientèle (-0,16 point), lui-même lié aux conditions de rémunération des produits financiers.

Analyse en termes de coût des ressources et rendement moyen des emplois

	déc.-03	déc.-04	déc.-05	Var. 05/04	Var. 04/03
Opérations avec la clientèle					
Coût moyen des dépôts	1,64%	1,41%	1,25%	-0,16 pt	-0,23 pt
Rendement moyen des crédits	9,49%	9,13%	8,68%	-0,45 pt	-0,36 pt
Marge sur opérations avec la clientèle	7,71%	7,29%	7,35%	+0,06 pt	-0,42 pt
Opérations interbancaires					
Coût moyen des emprunts	3,99%	3,42%	3,23%	-0,19 pt	-0,57 pt
Rendement moyen des prêts	3,53%	3,14%	3,15%	+0,01 pt	-0,39 pt
Marge sur opérations interbancaires	0,39%	0,21%	0,13%	-0,08 pts	-0,18 pt
Toutes opérations					
Coût moyen des fonds empruntés	2,76%	2,50%	2,37%	-0,13 pt	-0,26 pt
Rendement moyen des prêts	7,69%	7,47%	7,33%	-0,14 pt	-0,22 pt
Marge globale d'intermédiation	5,59%	5,47%	5,29%	-0,18 pt	-0,12 pt

Source : ledom

4. ELEMENTS DE PRODUCTIVITE DU SYSTEME BANCAIRE

Le PNB par agent des 8 banques analysées a diminué en 2005 de 1,1% (+4,9% en 2004). Cela s'explique par la baisse du PNB des banques AFB de 7,4% à effectif constant tandis que celui des banques mutualistes ou coopératives s'accroît à un rythme plus soutenu que le nombre d'agents (respectivement +3,4% contre +2,9%).

En revanche, la productivité analysée en terme de crédits ou de dépôts par agent s'accroît de manière significative (+9,6% et +4,3%).

Indicateurs de productivité

en milliers d'euros

	déc.-03	déc.-04	déc.-05	Variations	
				05/04	04/03
Produit net bancaire / effectif	172,4	180,9	179,0	-1,1%	4,9%
Banques AFB	136,9	138,5	128,2	-7,4%	1,2%
Banques mutualistes	188,2	198,4	199,3	0,4%	5,5%
Concours bruts / effectif	2 013,9	2 101,1	2 303,0	9,6%	4,3%
Banques AFB	1 517,5	1 568,0	1 746,0	11,4%	3,3%
Banques mutualistes	2 319,4	2 415,0	2 621,6	8,6%	4,1%
Dépôts collectés / effectif	2 879,2	3 076,6	3 208,4	4,3%	6,9%
Banques AFB	1 984,9	2 011,8	2 060,2	2,4%	1,4%
Banques mutualistes	3 429,6	3 703,7	3 865,3	4,4%	8,0%

Source : ledom

En 2005, le coefficient net d'exploitation⁸² moyen des 8 banques ressort à 72,7% (-0,3 point sur un an, à un niveau toujours éloigné du taux relevé dans l'hexagone (64,5% à fin 2004). Il s'établit à 88% pour les banques du réseau AFB et à 68,5% pour les banques mutualistes et coopératives. A elles seules, les charges de personnel consomment 39,3% du PNB.

§ 4. LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

1 LES BILLETS

L'ledom agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, met en circulation dans les départements d'outre-mer et les collectivités territoriales les billets qui ont cours légal dans la zone euro.

1.1 Le retour des billets francs

A fin 2005, les versements de billets francs aux guichets de l'agence de Martinique s'élevaient à 170,3 millions d'euros en valeur (soit 6,3 millions de billets) et représentaient 73,9% de la circulation estimée au 31 décembre 2001.



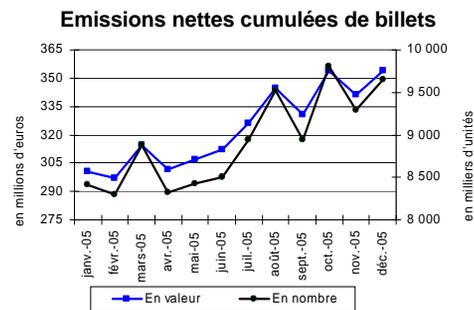
Source : ledom

⁸² Il mesure le poids des coûts de structure (frais de personnel, impôts, taxes, services extérieurs, dotations aux amortissements, dotations nettes aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles, quote-part des frais de siège social, ...) dans le produit net bancaire.

1.2 Les billets euros

L'émission nette globale représente la différence entre les émissions et les retraits de billets en circulation effectués par l'Institut d'émission en Martinique pour chaque coupure, depuis le passage à l'euro fiduciaire. Les données présentées ne sauraient prétendre appréhender la situation fiduciaire de l'île en parfaite exhaustivité. En effet, les émissions nettes comptabilisées par l'Institut d'émission ne prennent pas en compte le solde des entrées et sorties de billets à l'occasion de mouvements de voyageurs, l'estimation du nombre de ces billets restant difficile à apprécier.

Au titre de l'exercice 2005, le nombre de billets euros délivrés et reçus par l'agence Iedom de Fort-de-France s'est établi respectivement à 61,8 millions et à 60,7 millions. Le solde, positif sur la période (1 081 milliers de billets euros), a plus que doublé par rapport à 2004 (412 milliers d'unités). Depuis l'introduction de l'euro, plus de 9,6 millions de billets ont été mis en circulation en Martinique pour une valeur totale de l'ordre de 353,8 millions d'euros.



Source : Iedom

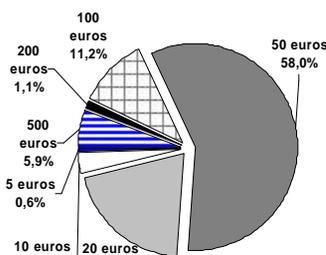
A fin 2005, l'évolution de la répartition des émissions nettes fait ressortir les tendances suivantes :

- si dans l'hexagone la coupure de 20 euros reste la plus demandée (61,9% du nombre de billets émis), c'est le billet de 50 euros qui demeure la coupure préférée à la Martinique (42,5% du nombre de billets émis, soit trois points de plus qu'en 2004) ;
- en valeur, les trois coupures les plus élevées (500, 200 et 100 euros) s'établissent à 18,2% de la circulation totale à la Martinique, contre 31,1% en métropole.

A cette date, la valeur moyenne du billet en circulation à la Martinique ressortait ainsi à 36,7 euros contre 27,7 euros en métropole.

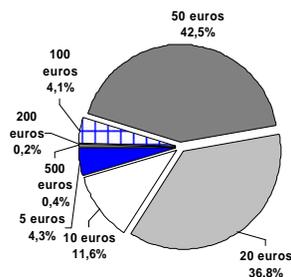
Répartition par coupure de la circulation fiduciaire en billets

Répartition en valeur



Source : Iedom

Répartition en nombre



1.3. Les prélèvements et les versements de billets euros

L'année 2005 fait ressortir, dans le sillage des périodes antérieures, d'une part, le mouvement erratique des flux de billets enregistrés au niveau des guichets de l'agence Iedom de Fort-de-France (les périodes de prélèvements plus ou moins soutenues alternant avec des phases de versements plus fortes) et d'autre part, un mois de décembre marqué par d'importants prélèvements, les établissements de crédit étant davantage sollicités par la clientèle dans le contexte des fêtes de fin d'année.

Le taux de retour du billet de 500 euros s'accroît en 2005, s'établissant à plus de 70% mais il reste largement inférieur à celui des autres coupures, ce qui donne une indication sur le rôle de cette coupure dans les phénomènes de thésaurisation, d'évasion vers les pays voisins de la zone ou dans l'économie informelle.

Mouvements de billets euros enregistrés aux guichets de l'edom
(en milliers d'unités)

Coupures	Prél.	Vers.	Taux de retour	
			2004	2005
500 euros	16,9	12,0	63,0%	70,8%
200 euros	21,2	23,6	106,8%	111,2%
100 euros	984,8	933,0	95,6%	94,7%
50 euros	13 483,2	12 769,3	94,1%	94,7%
20 euros	33 287,5	33 000,1	97,7%	99,1%
10 euros	12 182,2	12 131,2	99,1%	99,6%
5 euros	1 841,2	1 866,9	102,8%	101,4%
Total	61 817,0	60 736,0	97,2%	98,3%

Source : Iedom

2. LES PIÈCES

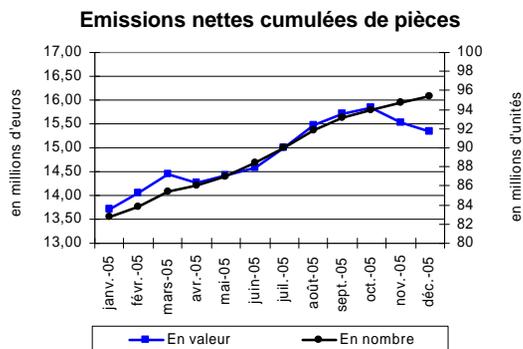
Agissant pour le compte du Trésor public, l'Iedom assure également l'émission de pièces métalliques euros.

2.1. Le retour des pièces francs

Depuis le 17 février 2005, les pièces en francs, qui avaient cours légal jusqu'au 1^{er} janvier 2002, ont perdu toute valeur faciale et ne peuvent donc plus être changées contre des euros.

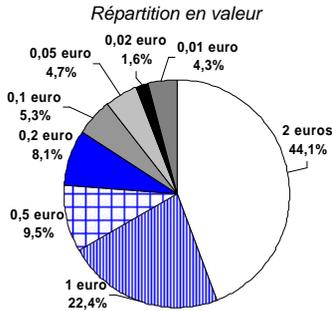
2.2. Les pièces euros

Au 31 décembre 2005, l'émission nette de pièces euros s'élevait à 96 millions d'unités pour une valeur de 16 millions d'euros. La demande de pièces de faible valeur (coupure de 1, 2 et 5 centimes d'euros), qui représente, en nombre, près de 75% de l'émission divisionnaire (contre 62,3% en métropole), demeure soutenue.

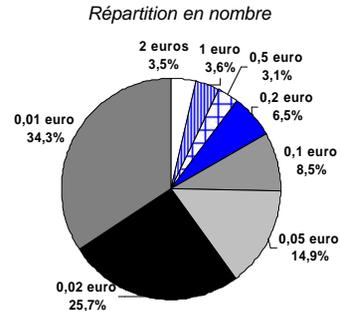


Source : Iedom

Répartition par coupure de l'émission nette de pièces



Source : ledom



Source : ledom

2.3. Les prélèvements et les versements de pièces euros

Sur un an, le volume des flux de pièces euros comptabilisé aux guichets de l'Institut d'émission s'est une nouvelle fois contracté en raison de la mise en œuvre du recyclage des pièces par les transporteurs de fonds : -9,4% pour les prélèvements et -31,4% pour les versements. Hormis les pièces de 1 et 2 euros, toutes les coupures ont enregistré une diminution de leur taux de reversement (ou taux de retour). A fin 2005, la valeur moyenne d'une pièce en circulation à la Martinique s'établissait à 0,16 euro (contre 0,22 euro en métropole) pour un nombre moyen de 240 pièces détenues par habitant (contre 146 pièces par habitant dans l'hexagone).

Mouvements de pièces euros enregistrés aux guichets de l'ledom
(en milliers d'unités)

Coupures	Prél.	Vers.	Taux de retour	
			2004	2005
2 euros	977	550	54,1%	56,2%
1 euro	1 182	865	68,2%	73,2%
0,5 euro	463	169	68,8%	36,5%
0,2 euro	924	354	42,4%	38,3%
0,10 euro	792	33	21,5%	4,2%
0,05 euro	2 161	28	8,0%	1,3%
0,02 euro	3 846	62	5,9%	1,6%
0,01 euro	5 368	77	4,5%	1,4%
Total	15 715	2 138	17,2%	13,6%

Source : ledom

Chronologie des événements marquants en 2005

Janvier

- Finances publiques - Le Conseil Régional décide de se retirer du capital de 3 sociétés d'économie mixte : la SEMAVIL (Société d'aménagement de la ville du Lamentin), la SEMA (Société d'économie mixte atlantique) et la SEMAFF (Société d'aménagement de Fort-de-France).
- Transport - La Chambre de commerce et d'industrie de la Martinique renonce à augmenter de 50% les droits de port sur les navires de passagers.

Février

- Nouvelles technologies - Inauguration de la cyberbase du Vauclin par le président de la collectivité départementale, en partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations, l'Agence départementale d'insertion et la Mairie du Vauclin.
- Intempéries - Publication de l'arrêté interministériel reconnaissant l'état de catastrophe naturelle en raison des dégâts occasionnés par les intempéries du 12 au 18 novembre 2004 dans la commune du François.

Mars

- Election - Election de Patrick Lecurieux-Durival, secrétaire général du groupe Bellonie-Bourdillon, à la tête de la section Martinique du Mouvement des entreprises de France (MEDEF).
- Tourisme - Après avoir participé à Paris au 42^{ème} Salon international de l'agriculture, le Comité martiniquais du tourisme (CMT) a poursuivi ses actions de promotion de la destination Martinique au Salon international du tourisme de Berlin, au Seatrade de Miami et enfin, au Salon mondial du tourisme, à Versailles.

Avril

- Transport - Premier vol de la compagnie Take Air Lines au départ de Fort-de-France. Elle doit desservir notamment les destinations de la Dominique, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, les Grenadines, Trinidad et Barbade.
- Relations régionales - 25^{ème} Conférence de la Commission des îles des régions ultrapériphériques maritimes où sont représentées les 26 îles d'Europe totalisant plus de 10 millions d'habitants. Les sujets portent sur les enjeux communs à ces régions insulaires, à savoir la pêche, le tourisme, les énergies renouvelables et la problématique du marché unique.

Mai

- Energie - Le Syndicat mixte d'électricité de la Martinique (SMEM) organise ses 1^{ères} assises au Palais des Congrès de Madiana. Ce colloque a pour objectif de sensibiliser le public à la problématique énergétique de l'île.

- Agriculture - La banane « Flhorban 920 » est née. Issue de différents croisements entre des variétés originaires d'Asie opérés par le Cirad, elle serait résistante à certaines maladies et sa culture pourrait se faire sans recours aux pesticides.
- Elections - Les Martiniquais approuvent à 69,03% le projet de Constitution européenne, affichant le plus fort taux de soutien de l'ensemble français.
- Economie - La 8^{ème} conférence des sociétés d'économie mixte s'est tenue en Martinique où il a été principalement question de l'image et du fonctionnement des 84 SEM ultramarines.

Juin

- Politique - Le ministre de l'outre-mer François Baroin, en déplacement dans l'île, signe une convention d'objectifs avec le Président du Conseil général visant à créer 5 000 « contrats d'avenir » en 2 ans.
- Entreprises - Le Préfet de la Région Martinique et le Trésorier payeur général mettent en place le Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises, pour résoudre les difficultés auxquelles se heurtent les PME-PMI martiniquaises.

Juillet

- Social - Signature entre l'ARACT et le MEDEF Martinique d'un accord visant à la promotion et l'enrichissement des pratiques sociales dans les entreprises. L'âge des salariés, la prévention des risques professionnels et le développement des compétences constituent leurs principaux axes de travail.
- Politique - Signature d'une convention entre la Région Martinique, les compagnies aériennes et les agences de voyage sur le dispositif d'aide au voyage aérien en faveur des résidents non assujettis à l'impôt sur le revenu, des jeunes étudiants dans l'Hexagone, ou de ceux qui ne peuvent pas bénéficier du passeport mobilité.
- Sécurité - La marine nationale et l'OCRTIS arraisonnent un voilier et mettent la main sur 1 500 kilos de cocaïne, d'une valeur de 100 millions d'euros.
- Août - Un accident d'avion fait 160 victimes à Maracaïbo (Venezuela). La quasi-totalité d'entre elles (152) étaient martiniquaises. L'émoi est considérable dans l'île.

Septembre

- Agriculture - L'Union des Groupements de Producteurs de banane des Antilles lance sa toute première campagne de communication en faveur de la banane de Guadeloupe et de Martinique en faisant appel à quatre champions antillais de renommée internationale.
- Education - Ouverture du lycée de Bellefontaine qui doit accueillir 32 enseignants et 214 élèves dont la plupart seront formés aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration.

Economique - Décès de René Lancry, patron de la grande distribution, qui fût notamment à l'origine d'un arrêt rendu en 1994, traitant de l'octroi de mer et de la libre circulation des marchandises entre les Etats de la Communauté européenne.

Octobre

Agriculture - Pour diminuer l'usage de produits phytosanitaires dans les champs de canne à sucre, une distillerie de l'île opte pour l'utilisation des « enjambeurs ». Cette machine utilisée dans les vignobles permet d'accroître les rendements d'environ 20%.

Transport - La compagnie aérienne Air Caraïbes assure désormais une desserte bihebdomadaire vers Cuba et, à partir d'octobre 2005, des vols vers Saint-Martin.

Novembre

Social - Dans le cadre des premières NAO depuis la mensualisation des dockers en 2003, les partenaires sociaux se sont entendus afin, qu'à l'avenir, celles-ci se déroulent en début d'année civile. Ainsi, les prochaines discussions se tiendront entre janvier et février 2007.

Tourisme - Le EasyCruiseOne, bateau de croisière du groupe EasyJet pouvant transporter 170 passagers, fait sa première escale en Martinique. Ce nouveau concept de croisière à bas prix s'inspire du modèle des compagnies aériennes low cost.

Urbanisme - Signature de la convention multipartite de rénovation urbaine de Fort-de-France qui prévoit la construction de 500 logements, la rénovation des îlots les plus dégradés, l'aménagement d'espaces publics ou encore la réhabilitation de certaines écoles. Ce projet, dont le coût s'élève à 150 millions d'euros, devrait s'étaler sur 5 ans.

Agriculture - Le tarif douanier de la « banane dollar » est fixé à 176 euros la tonne. C'est le compromis auquel sont parvenus les membres de l'Union européenne avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2006.

Décembre

Transport - Premières rotations, entre Fort-de-France et la Pointe du Bout, des « Pétolettes du Soleil », société ayant repris la Somatour.

Télécommunications - Only, le réseau de téléphonie mobile du groupe Outremer Telecom se lance en Martinique, pour 23 millions d'euros, devenant le 3^{ème} opérateur de l'île.

Tourisme - Après 18 mois de travaux et 54 millions d'euros d'investissement, le Club Med de Sainte-Anne, désormais classé « quatre tridents », a accueilli ses premiers « gentils membres ». Un grand nombre d'entre eux provient du continent nord américain grâce à la réouverture d'une ligne aérienne par American Eagle.

Entreprises - Le rhum Neisson est nommé « Alcool blanc de l'année 2005 » par le magazine américain Spirit Journal, spécialisé dans les spiritueux.

Tourisme - Le Queen Mary II fait sa dernière escale de l'année. Aucune autre n'est prévue à la Martinique en 2006.

Changements attendus en 2006

Cette note a pour objet de mettre en lumière les changements pouvant intervenir en 2006 et susceptibles d'avoir un impact structurel sur l'avenir de l'économie martiniquaise.

Début 2006, les interrogations demeurent dans le secteur de la banane où les producteurs souhaitent, dans le cadre du volet interne de l'OCMB, une aide fixe à la tonne en remplacement du régime d'aide compensatoire. A l'inverse, les ministres de l'agriculture de l'Union européenne ont clarifié la situation du secteur sucrier en février 2006 en adoptant une réforme qui doit entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2006 et dont la conséquence principale sera l'abaissement de 36% du prix du sucre en quatre ans.

Si peu d'évolutions structurelles sont attendues dans les autres secteurs, les chefs d'entreprise de l'île demeurent attentifs aux réflexions relatives à l'impact socio-économique du dispositif d'aides fiscale et sociale à l'investissement outre-mer. Prévu dans la loi dès l'origine, le premier rapport d'évaluation doit en effet être remis au Parlement courant 2006 et pourrait influencer sur les futures lois de finances en remettant en question certains aspects de la Lopom, comme cela a failli être le cas en 2005.

Cette année devrait également être marquée par la poursuite du Projet d'action stratégique de l'Etat (Pase) mis en place le 13 juin 2005. Il vise la mise en oeuvre de 20 actions retenues pour atteindre 6 grands objectifs que s'est assigné l'Etat pour les 3 prochaines années.

Au niveau des pouvoirs publics, plusieurs documents de cadrage, dont l'objectif commun est le développement à moyen ou long terme de la Martinique et de son économie, sont en cours d'élaboration et devraient être finalisés dans le courant de l'année 2006. Ces travaux sont menés en concertation avec de nombreux décideurs économiques privés et institutionnels.

Ainsi, la Préfecture a engagé une réflexion ex-ante sur les fonds européens 2007-2013. Les principaux objectifs demeurent la convergence (ancien objectif 1) et la prise en compte des orientations stratégiques des conseils européens de Lisbonne et Göteborg en faveur de l'innovation, de la compétitivité et du développement.

Le Conseil Général a lancé, le 4 juin 2005, une démarche d'élaboration d'un Agenda 21 sur les stratégies possibles de développement durable dans le département. Ce processus, dont le but est également de souligner l'importance de la prise en charge de cette politique par les collectivités locales, s'organise autour d'une dizaine d'ateliers qui devraient remettre leurs rapports dans le courant 2006.

Enfin, le 24 mars 2006, le Conseil Régional a lancé officiellement les travaux portant sur l'élaboration d'un Schéma martiniquais de développement économique (SMDE), dont l'objectif est de favoriser le développement de la Martinique à horizon 2025. Les conclusions de ces travaux sont attendues en fin 2006. Une analyse du dispositif régional d'aides aux entreprises a par ailleurs été introduite par le conseil régional en 2005. Les conclusions du rapport devraient également être connues pendant l'année 2006.

Annexe I

PRINCIPALES DEFINITIONS

Définition des principaux ratios utilisés dans ce document :

Moyens d'exploitation

Rendement de la main d'œuvre (K euros) : $VA / \text{effectif moyen}$

Coefficient de capital : $\text{Capital d'exploitation} / VA$

Crédits clients (j) : $(\text{Créances clients} + \text{effets escomptés non échus}) / CA \text{ TTC}$

Crédits fournisseurs (j) : $(\text{Dettes Fournisseurs} - \text{avances et acomptes versés}) / \text{Achats et charges externes TTC}$

Résultats

Taux de marge commerciale (%) : $\text{Marge commerciale} / \text{Ventes de marchandises HT}$

Taux de marge brute d'exploitation (%) : $EBE / CA \text{ HT}$

Rentabilité brute globale (%) : $\text{Excédent Brut Global} / CA \text{ HT}$

Rentabilité financière des capitaux propres (%) : $CAF \text{ nette} / \text{Financements propres}$

Financement

Poids des intérêts (%) : $\text{Intérêts} / \text{Excédent Brut Global}$

Taux d'endettement financier (%) : $\text{Dettes financières stables} / \text{capitaux propres}$

Les ratios présentés dans ce rapport sont calculés de manière différente selon les secteurs d'activité. Sont utilisés : des ratios moyens pour le secteur de l'industrie et des moyennes de ratios individuels pour les secteurs du commerce et de la construction.

Interprétation des soldes d'opinion

Un solde d'opinion pour un indicateur donné correspond à la différence entre le pourcentage de chefs d'entreprise qui considèrent que cet indicateur a augmenté au cours du trimestre écoulé (réalisations) ou va croître au cours du trimestre à venir (prévisions) et le pourcentage de ceux qui considèrent qu'il va diminuer ou décroître.

Lorsque l'analyse des données révèle une saisonnalité, celle-ci fait l'objet d'un traitement. On dit qu'elles sont corrigées des variations saisonnières (CVS). Les données représentées peuvent être brutes, CVS ou encore sous forme de tendance afin d'obtenir un lissage dans le cas d'évolutions trop heurtées.

Centralisation des risques

Ce rapport annuel propose une analyse des données extraites du Service central des risques (SCR) de la Banque de France dont la méthodologie est précisée en page 151. Cette information est complétée par des statistiques collectées mensuellement par l'Iedom sur les encours de créances douteuses déclarées localement par les établissements de crédit à partir d'un encours de 10 000 euros ainsi que les arriérés sociaux d'un montant supérieur à 22 500 euros et transmis par la Caisse Générale de Sécurité Sociale.

Annexe II

LISTE DES PUBLICATIONS DE L'IEDOM

Lettre mensuelle	gratuit sur Internet
Bulletin trimestriel : Suivi de la conjoncture financière, le numéro	gratuit sur Internet
Suivi de la conjoncture économique, le numéro	gratuit sur Internet
Rapport d'activité Iedom	gratuit
Rapport annuel : Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte ou Saint-Pierre et Miquelon - le fascicule	12,50 TTC
Collection complète (6 fascicules + rapport d'activité Iedom)	65 euros TTC

Les notes de l'Institut

La coopération régionale à la Réunion – Enjeux économiques et réalités (<i>septembre 2003</i>)	8 euros TTC
L'activité bancaire dans les DOM en 2002 (septembre 2003) - les conditions d'exploitation de l'activité bancaire - le coût du crédit aux entreprises dans les DOM en 2002 (septembre 2003)	8 euros TTC
Les relations commerciales, économiques et financières des DOM avec leur environnement régional en 2002 (<i>décembre 2003</i>)	8 euros TTC
Le tourisme à la Réunion (<i>janvier 2004</i>)	8 euros TTC
Le secteur du rhum à la Martinique en 2003 (<i>octobre 2004</i>)	8 euros TTC
L'activité bancaire dans les DOM en 2003 – les conditions d'exploitation des banques locales – le coût du crédit (<i>novembre 2004</i>)	8 euros TTC
La distribution automobile à la Réunion (<i>décembre 2004</i>)	8 euros TTC
La filière banane à la Martinique (<i>juillet 2005</i>)	8 euros TTC
Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2004 (<i>décembre 2005</i>)	8 euros TTC
Panorama de l'immobilier dans les DOM en 2004 (<i>décembre 2005</i>)	8 euros TTC

Les notes expresses (dernières parutions)

N°14 Les crédits accordés aux sociétés non financières à la Martinique de 1996 à 2002	
N°15 Le secteur automobile à la Guadeloupe	
N°16 Les crédits aux entreprises et collectivités à la Réunion en 2003	
N°17 Impact du passage à l'euro sur l'activité des changeurs manuels en Martinique	
N°18 Les entreprises de première transformation du bois en Guyane	
N°19 La formation du PNB des banques en Guyane	
N°20 L'octroi de mer et le financement des collectivités locales en Guyane	
N°21 Les défaillances d'entreprises à la Réunion en 2003	
N°22 Evolution des importations de biens en Guyane	
N°23 La distribution du crédit à Mayotte de 1999 à 2003	
N°24 Le surendettement des particuliers à la Réunion	
N°25 L'activité des changeurs manuels à la Guadeloupe	
N°26 Le foncier agricole en Guyane	
N°27 Le crédit à la consommation en Martinique entre 2000 et 2004	
N°28 Le surendettement des particuliers à la Guadeloupe	
N°29 Le secteur du BTP en Guyane	
N°30 L'épargne bancaire des ménages en Guyane de 1997 à 2004	
N°31 Endettement et surendettement des ménages en Guyane	
N°32 L'immobilier d'habitation à Mayotte	
N°33 Impact économique de l'épidémie de Chikungunya à la Réunion mesuré mi-février 2006	
N°34 Impact économique de l'épidémie de Chikungunya à la Réunion mesuré fin mars 2006	

Publications disponibles en ligne sur le site www.iedom.fr

Notes en partenariat Iedom, Insee, AFD

Guadeloupe : une économie en déficit... d'image (mars 2004)	12 euros TTC
Réunion : Une double transition presque réussie (octobre 2004)	12 euros TTC
L'économie martiniquaise au passage de 2000 : une trajectoire vertueuse ? (juin 2005)	
Emergence de nouveaux moteurs de croissance - le rattrapage économique réunionnais expliqué 1993-2002 (novembre 2005)	12 euros TTC

Profil d'entreprises dans les DOM

Etudes comparatives (principaux ratios financiers des DOM et de l'hexagone à partir de la centrale des bilans) :	
- Situation des entreprises des sous-secteurs de l'industrie (agroalimentaire, biens de consommation courante, biens de détail).	8 euros TTC
- Situation des entreprises des sous-secteurs du bâtiment et des travaux publics et du commerce (automobile, de gros et de détail).	8 euros TTC
Études disponibles pour les années 1993 à 2003.	

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au service des Etudes de l'Iedom au 05 96 59 44 12

Ont collaboré à cet ouvrage :

Charles APANON
Mathias CARO
Bruno DEPRINCE
Jérémy DUMON
Hervé LOUIS-JEAN
Michelle MINATCHY
Catherine TALBOT

IEDOM Fort-de-France
1, boulevard du Général de Gaulle - BP 512
97206 FORT-DE-FRANCE Cédex
Téléphone : 05 96 59 44 00 – Télécopie : 05 96 59 44 04
Courriel : agence@iedom-martinique.fr

IEDOM Paris Division Information économique et réseau
5, rue Roland Barthes
75598 Cédex 12
Tél. : 01 40 06 41 87
Site internet : www.iedom.fr

Directeur de la publication : Alain VIENNEY
Responsable de la rédaction : Charles APANON
Editeur : Iedom
Imprimé par Berger Bellepage (Martinique)
Achévé d'imprimer : juin 2006 – Dépôt légal : juin 2006
Prix : 12,50 euros - ISSN 0534-0713
ISBN 10 : 2-916119-08-6 – ISBN 13 : 978-2-916119-08-3